NAZIONALE
B. Prov.
XIV
299
NAPOLI
BIBLIOTECA
VITT. EM. III

95-A-46

TOPOGRAFICO
BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio XX
Palchetto 6
33 A 6
Num.° d' ordine 42

B. Prov.
XIV
299-304

119
33-38

MÉMOIRES

HISTORIQUES ET POLITIQUES

DU RÈGNE

DE LOUIS XVI.

Le présent ouvrage est mis sous la sauve-garde des lois et de la probité des citoyens. Nous poursuivrons devant les tribunaux tout *Contrefacteur*, *distributeur* ou *débitant d'éditions contrefaites*. Deux exemplaires de la présente édition originale sont, conformément à la loi, déposés à la Bibliothèque nationale.

TREUTTEL et WÜRTZ.

Décret concernant les Contrefacteurs, rendu le 19 Juillet 1793, l'An II de la République.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité d'Instruction publique, décrète ce qui suit :

ART. I. Les auteurs d'écrits en tous genres, les Compositeurs de Musique, les Peintres et Dessinateurs qui feront graver des Tableaux ou dessins, jouiront durant leur vie entière du droit exclusif de vendre, faire vendre, distribuer leurs ouvrages dans le territoire de la République, et d'en céder la propriété en tout ou en partie.

ART. II. Leurs héritiers ou cessionnaires jouiront du même droit durant l'espace de dix ans après la mort des auteurs.

ART. III. Les Officiers de Paix, Juges de Paix ou Commissaires de Police seront tenus de faire confisquer, à la réquisition et au profit des Auteurs, Compositeurs, Peintres ou Dessinateurs et autres, leurs héritiers ou cessionnaires, tous les exemplaires des éditions imprimées ou gravées sans la permission formelle et par écrit des auteurs.

ART. IV. Tout contrefacteur sera tenu de payer au véritable propriétaire une somme équivalente au prix de trois mille exemplaires de l'édition originale.

ART. V. Tout débitant d'édition contrefaite, s'il n'est pas reconnu contrefacteur, sera tenu de payer au véritable propriétaire une somme équivalente au prix de cinq cents exemplaires de l'Edition originale.

ART. VI. Tout citoyen qui mettra au jour un ouvrage, soit de littérature ou de gravure dans quelque genre que ce soit, sera obligé d'en déposer deux exemplaires à la Bibliothèque nationale ou au cabinet des estampes de la République, dont il recevra un reçu signé par le Bibliothécaire, faute de quoi, il ne pourra être admis en justice pour la poursuite des contrefacteurs.

ART. VII. Les héritiers de l'auteur d'un ouvrage de littérature ou de gravure, ou de toute autre production de l'esprit ou du génie qui appartiennent aux Beaux-Arts, en auront la propriété exclusive pendant dix années.

Planche 1.

1

8

14

21

26

33

645799
SBN

MÉMOIRES

HISTORIQUES ET POLITIQUES

DU RÈGNE

DE LOUIS XVI,

DEPUIS SON MARIAGE JUSQU'A SA MORT.

Ouvrage composé sur des pièces authentiques fournies à l'auteur, avant la révolution, par plusieurs ministres et hommes d'état; et sur les pièces justificatives recueillies, après le 10 *août, dans les cabinets de Louis* XVI, *à Versailles, et au château des Tuileries.*

Par JEAN-LOUIS SOULAVIE (l'aîné), correspondant de l'ancienne Académie des Inscriptions et de celles des Antiquités de Hesse-Cassel et Pétersbourg. Ancien associé de celles de Nismes, Toulouse, Bordeaux, Marseille, Pau, Dijon, Orléans, Montauban, Angers, Arras, Metz, Larochelle, Châlons-sur-Marne, etc.

TOME PREMIER.

A PARIS,

Chez TREUTTEL et WÜRTZ, libraires, Quai Voltaire, n°. 2; et à STRASBOURG, Grand'Rue, n°. 15.

AN X. (1801.)

La France a fait et laissé faire en faveur de la maison d'Autriche, beaucoup plus qu'elle n'avait promis et permis par le traité d'alliance : il en doit résulter un jour des conséquences dangereuses pour la maison de Bourbon. Ce serait aux ministères (de l'abbé de Bernis et du duc de Choiseul,) à nous apprendre ce que la cour de Vienne a fait en retour pour la France. C'est au ministère d'aujourd'hui à prévoir et à discuter ce que nous pouvons espérer du nouveau système de la ligue co-partageante..... C'est nous-mêmes qui avons établi l'Autriche à notre place naturelle, à la tête des grandes puissances..... Par sa défection et son alliance avec la Russie et la Prusse, l'Autriche a fait gagner un rang à chacune de ses deux alliées. L'Europe étonnée a vu et voit encore la France rangée en quatrième ligne, dans l'ordre des grandes puissances... Cette supériorité de l'Autriche, celle de ses deux alliées (la Prusse et la Russie,) les avantages qu'elle a pris sur nous de la puissance militaire, fédérative et pécuniaire, ne sont que momentanés, si la France sort une fois de son enchantement léthargique..... Ses moyens consistent dans la formation d'un nouveau système de puissance militaire et fédérative.

Résultat de la correspondance secrète et diplomatique de Louis XV, redigé par FAVIER sous les yeux du comte de BROGLIE. ARTICLE VII.

AU
PEUPLE FRANÇAIS.

Epître publiée par l'auteur en 1789, à la tête des Mémoires du maréchal de Richelieu.

L'HISTOIRE, autrefois si timide en France, en présence des ministres qui ne permettaient que des éloges, a donc récouvré sa liberté et ses droits. Ainsi le sceau des visirs ne flétrira plus les productions de l'esprit humain; leurs émissaires ne briseront plus nos coffres pour enlever nos porte-feuilles, et les satellites de la police ne se saisiront plus de nos personnes. Jamais les geoliers ne réprimeront, dans une prison obscure, les

élans de la vertu et du patriotisme ; et le citoyen d'un naturel libre et véridique ne cherchera plus un asîle chez les peuples étrangers.

C'est à votre courage, FRANÇAIS, que l'histoire doit cette liberté ; acceptez en reconnaissance l'hommage de mes travaux. C'est le portrait du despotisme dans sa vieillesse, de vos dernières servitudes, de vos humiliations, de votre longue patience ; c'est le tableau des courtisans qui badinaient de la vertu et de la liberté, du libertinage puissant et effronté qui ravissait vos femmes, des ministres qui dépouillaient le peuple, des tyrans qui exilaient, emprisonnaient ou dispersaient la magistrature ; des intrigans qui vendaient la nation et nos souverains aux étrangers ; des outrages faits A LA MAJESTÉ DE NOS ROIS ET DU PEUPLE FRAN-

çais ; et des coups-d'état qui vous ont enfin éveillés, en 1789, de votre profonde léthargie.

Mais c'est aussi le tableau touchant de la vertu persécutée ; des citoyens doués de mœurs simples ou austères qu'on tournait en ridicule ; des ministres justes et populaires disgraciés ; des militaires distingués, écartés du commandement ; des talens et de la vertu éloignés des places et des prélatures ; et de toutes les sortes de vertus timides auxquelles il n'est donné de figurer que dans l'histoire.

C'est, enfin, le portrait des hommes illustres dans l'art militaire, dans les sciences, les lettres et les arts ; des philosophes qui ont formé l'esprit public depuis le règne du sultan qui défendait encore en 1710 de penser, de raisonner,

d'écrire, de s'assembler et de faire des remontrances; jusqu'à l'époque mémorable, FRANÇAIS, *où comme jadis sous Clovis, dans le champ de Mars, vous prononcez la loi et la présentez à vos rois au lieu des vaines remontrances qui ne montraient autrefois en vous qu'un peuple asservi.*

SECONDE ÉPITRE
AU
PEUPLE FRANÇAIS.

Je partageais, l'an premier de la liberté, en 1789, vos désirs et votre langage. Comme nous fûmes trompés dans notre espoir! Je m'indignais avec vous des vices et de la lâcheté du despotisme dans sa décrépitude, et nous tombâmes en la puissance d'un despotisme cruel, qui, dans les folies et les fougues de son adolescence, se joua de la liberté et de tous les droits de la société. Vous étiez scandalisé de la licence des courtisans qui badinaient de la vertu et de la modestie; et pendant dix ans nous avons été dominés par des hommes, nos concitoyens, qui régnaient sur nous par les cachots, les proscriptions, ou les échafauds.

L'ancien régime exilait ou emprisonnait la magistrature indocile. Il nommait des commissions judiciaires et leur dictait ses ordres pour rendre la justice à sa volonté. Il imposait silence aux gens de lettres, ou bien il leur ordonnait de parler comme il le voulait. Ainsi vous attendiez après la conquête de la liberté, au 14 juillet que les visirs n'enleveraient désormais ni les écrivains, ni leurs porte-feuilles, et qu'ils n'établiraient plus des commissions judiciaires; et néanmoins vous tombâtes en la puissance des compagnons de votre victoire, qui ont demandé non-seulement les porte-feuilles mais la liberté, et trop souvent la vie de vos historiens, de vos magistrats, de toutes les classes des citoyens, des républicains comme des royalistes, et même des français neutres, modérés ou insoucians, qui refusaient de prendre part aux querelles politiques.

En 1789, la nation française demandait avec unanimité une règle de gou-

vernement, une constitution libre ; et vous avez été les sujets de trois constitutions qui pendant dix ans ont été l'objet d'un litige sanglant et intestin. Vous aviez horreur des banqueroutes, expression odieuse aux français ; et, jusqu'à l'établissement du gouvernement actuel, vous n'avez eu que des administrations banqueroutières.

Le serment était en France une institution sacrée. Le parjure était un crime déloyal ; et cependant nos sermens solennels furent baffoués. Nous fûmes forcés de prêter celui de nous haïr.

Vous n'aviez pas demandé dans vos premières assemblées libres, ni l'incendie de vos autels, ni l'abolition de vos divinités ; et vous souffrîtes les divinités éphémères de la révolution, celles même du paganisme qu'on offrit à votre vénération.

La nation française fière de ses monumens historiques les présentait à l'admiration de l'Europe. Ils avaient été élevés pour rappeler à nos voisins, et aux généra-

tions futures que la France fut la première des nations. Voyez les ruines qui nous environnent, et quels monumens de poussière ou de fumée ont caractérisé les principaux évènemens politiques de la révolution.

En publiant aujourd'hui l'histoire du dernier règne de la monarchie, ce n'est pas le despotisme renversé que je viens rendre intéressant et proposer aux générations futures. Je veux publier le correctif de mon épître précédente de 1789. Après dix ans de proscriptions, je profite du premier moment de liberté pour compléter mes travaux historiques. Je veux prouver que si la France demandait même unanimement le régime renversé en 1789, elle demanderait ce qu'il n'est point en son pouvoir de rétablir. Les élémens en sont détruits : ils n'ont plus de vie. La génération actuelle n'a point les mœurs, ni les connaissances, ni les habitudes qui depuis des siècles étaient le principe vivifiant de l'ancienne monarchie. Les

anglais devenus étrangers sous Charles II aux débats antérieurs du peuple contre la royauté, roulèrent encore de révolution en révolution, après le retour de ce prince. Cette nation inquiète et remuante de sa nature ne trouva que dans le XVIII siècle ses assises solides.

Un tiers des propriétés territoriales de la France était consacré à l'ornement, et à l'appui des deux premiers ordres de l'ancienne société. Maintenant ces propriétés sont devenues l'aliment et la base de la révolution. Nos mœurs ne sont plus celles de la France monarchique et religieuse ; mais celles de la France révolutionnaire. Ce qui était abaissé est de niveau. Ce qui était élevé a été précipité. La hiérarchie sociale n'existe plus.

Ce que je desire, et mon livre en persuade de toutes parts la convenance et l'utilité, c'est que le gouvernement emprunte de l'ancien régime tout ce que son administration avait imaginé à la longue pour former de la France un état

puissant et respecté ; c'est qu'il imite pour la pacification des esprits, les mesures du grand Henri, qui domptèrent la ligue ; c'est qu'il étudie dans nos annales ces époques mémorables et glorieuses pour les français, pendant lesquelles la force, après s'être organisée elle-même en gouvernement, organisa la société qu'elle avait désordonnée.

La France fut heureuse et calme au dedans, elle fut puissante et respectée au dehors, quand le GOUVERNEMENT et la SOCIETE travaillèrent de concert à la félicité commune.

La révolution en établissant la discorde entre la société et le gouvernement nous a conduit à notre situation.

Malheur à la France si la discorde arrêtait les progrès et la marche du gouvernement dans la réhabilitation de la société.

Paris, le 30 *Thermidor, an* IX.

NOMENCLATURE

DES CENT-QUATORZE PORTRAITS

Contenus dans cet ouvrage, représentant les individus de la maison de Bourbon sous le règne de Louis XVI, les princes ses contemporains, et les personnages les plus connus sous l'ancienne monarchie et sous la monarchie constitutionelle; depuis l'avénement de ce prince à la couronne jusques à sa mort.

PLANCHE PREMIERE.

(*A la tête du tome* Ier.)

PREMIERE SÉRIE. *Le Roi et la famille royale.* — 1. Louis XVI. — 2. Marie-Antoinette son épouse. — 3. Le dauphin de France. — 4. Madame, fille du roi. — 5. Monsieur, frère du roi. — 6. Le comte d'Artois, second frère du roi. — 7. Madame Élisabeth, sœur du roi. — 8 et 9. Mesdames, tantes du roi. — 10. Madame Louise, religieuse carmelite. — 11. Le duc d'Orléans père. — 12. Le prince de Condé. — 13. Le prince de Conti.

SECONDE ET TROISIEME SERIE. *Les princes Européens, contemporains de Louis XVI.* — 14 Ganganelli, pape Clément XIV. — 15. Braschi, pape Pie VI. — 16. Marie-Thérèse impératrice, reine de Hongrie et de Bohême. — 17. Joseph II empereur. — 18. Léopold. — 19. François. — 20. Don Carlos, roi d'Espagne. — 21. Charles IV. — 22. Ferdinand IV, roi de Naples.

— 23. Christian VII, roi de Dannemarck. — 24. Georges III, roi d'Angleterre. — 25. Wasghington. — 26. Catherine II, impératrice de toutes les Russies. — 27. Paul I. fils de Pierre III, empereur. — 28. Stanislas, roi de Pologne. — 29. Fréderic II, roi de Prusse. — 30. Fréderic-Guillaume II, roi de Prusse. — 31. Gustave III, roi de Suède. — 32. Gustave-Adolphe, roi de Suède. — 33. Joseph I, roi de Portugal. — 34. Marie, reine de Portugal. — 35. Guillaume, Stathouder. — 36. Victor-Amédée-Marie de Savoie, roi de Sardaigne. — 37. Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne. — 39. Don Ferdinand, duc de Parme, et 38 son fils roi d'Etrurie.

PLANCHE SECONDE.

(*A la tête du tome II.*)

Premiere serie. *Célèbres personnages sous l'ancienne monarchie française.* — 40. Christophe de Beaumont, archevêque de Paris. — 41. Le cardinal de Bernis. — 42. Le duc de Choiseul. — 43. Le duc de la Vrillière. — 44. Le chancelier Maupeou. — 45. Le comte de Maurepas. — 46. L'abbé Terray. — 47. M. de Sartines, ministre de la marine. — 48. Le comte de Vergennes. — 49. Le comte d'Estaing. — 50. Loménie, archevêque de Toulouse, principal ministre en 1788. — 51. Le maréchal de Richelieu.

Seconde serie. *Ministres réformateurs. — Magistrats célèbres dans l'opposition, et les principaux philosophes du règne de Louis XVI.* — 52. Malesherbes. — 53. Turgot. — 54. M. Neker. —

55. La Chalotais. — 56. Desprémesnil. — 57. Voltaire. — 58. Rousseau. — 59. Buffon. — 60. L'abbé de Mably. — 61. D'Alembert. — 62. Diderot. — 63. l'abbé Raynal.

Troisieme serie. *Notables, constituans et premiers révolutionnaires de* 1789. — 64. La Fayette. — 65. Bailly. — 66. Mirabeau. — 67. Beauharnais. — 67. La Roche-Foucault. — 68. Talleyrand-Périgord. — 69. Menou. — 70. Rœderer. — 71. Barnave. — 72 et 73. Les frères Lameth. — 74. Lally-Tollendal. — 75. Lebrun. — 76. Cambacérès (*depuis consuls de la république*). — 77. Defermont.

PLANCHE TROISIÈME.

(*A la tête du tome VI.*)

Premiere serie. *Notables dans la minorité de l'assemblée constituante.* — 78. M. de Juigné, archevêque de Paris. — 79. L'abbé Maury. — 80. Mirabeau (*le vicomte*). — 81. Cazalès. — 82. Malouet. — 83. M. Dulau, archevêque d'Arles. — 84. Boisgelin, archevêque d'Aix. — 85. Cicé, archevêque de Bordeaux. — 86. D'Antraigues. — 87. Montlozier. — 88. D'Ormesson. — 89. Le cardinal de la Roche-Foucault.

Seconde serie. *Notables de la faction* des girondins *qui ont joué un rôle révolutionnaire depuis l'ouverture de la seconde législature.* — 90. Brissot. — 91. Condorcet. — 92. Servan. — 93. Rolland. — 94. Clavières. — 95. Guadet. — 96. Gensonné. — 97. Ver-

gniaux. — 98. Péthion. — 99. Fauchet, évêque constitutionel. — 100. Gorsas. — 101. Rabaut-St-Etienne.

Troisieme serie. *Notables de la faction* des cordeliers, *et de la faction* des montagnards *qui ont joué le rôle principal le* 10 août, *le* 2 septembre, *et durant la procédure de Louis XVI.* — 102. D'Orléans, dit *Egalité.* — 103. Danton. — 104. Marat. — 105. Camille-des-Moulins. — 106. Cloots. — 107. Chaumette. — 108. Chabot. — 109. Fouquet-Tinville. — 110. Carrier. — 111. Vadier. — 112. Couthon. — 113. Robespierre.

TABLE GÉNÉRALE

Des Sommaires de tous les Chapitres de cet Ouvrage.

TOME PREMIER.

ÉPITRE au peuple français, sur le caractère de l'ancien gouvernement de la France avant 1789, publiée à la tête des Mémoires du maréchal de Richelieu, en 1792, au mois de décembre. Page 1.

ÉPITRE au peuple français sur le caractère et les effets de la révolution française, publiée au mois de thermidor, an IX de la république. v.

NOMENCLATURE des 114 portraits contenus dans cet ouvrage. xj.

PRÉFACE sur les sources où l'auteur a puisé les matériaux de ces mémoires.

CHAPITRE PREMIER. État de la France et de l'Autriche, avant le mariage de Louis XVI, avec Marie-Antoinette d'Autriche. — Tableau politique des accroissemens de la France sous la dynastie des Bourbons, et de la décadence de la maison d'Autriche, extrait des papiers du dauphin, conservés dans les porte-feuilles de Louis XVI.—Continuation du même tableau, par l'auteur de ces mémoires, jusqu'au mariage de Louis XVI. 1.

CHAP. II. Raisons du duc de Choiseul pour perdre les jésuites comme agens du dauphin. — Damiens ayant manqué son coup, Louis XV est averti par la faction autrichienne d'un second assassinat. — Raisons du duc de Choiseul pour déshonorer dans le parlement, par un acte légal, la personne du duc d'Aiguillon, chef du parti anti-autrichien. 35.

CHAP. III. Désolation du dauphin sur la perte des jésuites. — Un valet de l'intérieur empoisonne le dauphin et son épouse. — Société de la reine; cette princesse périt comme son fils et sa bru. — Murmures de la France. page 40.

CHAP. IV. Suite du ministère du duc de Choiseul. — Considérations sur le supplice du général Lally, observé comme mesure politique du duc. 51.

CHAP. V. Motifs et moyens du duc de Choiseul pour perdre le duc d'Aiguillon. — Origine des affaires qui anéantirent les parlemens. — Le duc de Choiseul les anime contre le duc d'Aiguillon. — Les deux la Chalotais attaquent ouvertement l'administration du duc d'Aiguillon, commandant en Bretagne. — Le duc d'Aiguillon parvient, par le moyen de son oncle, à les faire emprisonner. — Soulèvement du parlement de Bretagne. — Le roi évoque l'affaire en son conseil des parties. — Les deux magistrats sont élargis, exilés et déclarés innocens. — Crises où se trouvent le duc d'Aiguillon. — Celui-ci s'attache madame Dubarry. — Le premier négocie le mariage du dauphin (*depuis Louis* XVI) avec une archiduchesse pour le maintien du système autrichien. 60.

CHAP. VI. Portrait du duc de Choiseul écrit vers la fin de 1777 de la main de Louis XVI. 86.

CHAP. VII. Portrait du dauphin de France, composé à Chanteloup par le duc de Choiseul pendant son exil. 94.

CHAP. VIII. Après l'exil de Choiseul, Louis XV décompose peu-à-peu son système d'administration. — Triomphe du duc d'Aiguillon. — La magistrature est dissoute, ses membres exilés. 97.

CHAP. IX. Ministère du duc d'Aiguillon; il prend la résolution de suivre l'ancien plan de politique du cabinet de France et du feu dauphin. — Sa haine contre la maison d'Autriche; son amitié pour les puissances secondaires; le duc d'Aiguillon traversé par la faiblesse du roi et le mariage du dauphin

dans l'exécution de ce plan. — Système du duc d'Aiguillon avec l'Autriche, avec l'Angleterre, avec les puissances secondaires, la Suède, le Dannemarck, les Suisses et la cour de Rome. — Il accélère la révolution de Suède. page 109.

CHAP. X. Les causes principales du premier partage de la Pologne. — Mémoire du duc d'Aiguillon, lu au conseil du roi, tendant à rompre avec la maison d'Autriche. 122.

CHAP. XI. Le partage de la Pologne réveille l'attention et la haine du parti de M. de Choiseul, qui l'attribue à la négligence du duc d'Aiguillon. — Ressentiment du duc d'Aiguillon qui analyse le ministère du duc de Choiseul; il prouve que le partage de la Pologne est le résultat du ministère du duc de Choiseul. 133.

CHAP. XII. Portrait de M. le duc d'Aiguillon et tableau de son administration en Bretagne par M. le duc de Choiseul. 139.

CHAP. XIII. Parallèle des maximes d'état du duc d'Aiguillon et du duc de Choiseul. — Portrait de madame de Choiseul et de feue madame d'Aiguillon. 143.

CHAP. XIV. Fin de Louis XV. — Une partie de débauche à Trianon lui donne la mort. — Une faction veut qu'il soit administré des sacremens; une autre faction s'y oppose. — Conduite à ce sujet de Beaumont, archevêque de Paris. — Raisons d'un parti pour qu'il soit administré, raisons pour qu'il ne le soit pas. — Le roi est administré. 149.

CHAP. XV. Caractère de Louis XV, suivant M. le duc de Choiseul. — Portrait de ce prince. — Revue générale de son règne. — Etat de l'autorité en France lorsqu'il laissa la couronne à Louis XVI. — Ses principes politiques sur les protestans, les pays d'état et les parlemens. — Sa réserve envers les deux dauphins. — Caractère particulier de ses amours. — Portrait de ses cinq maîtresses titrées. — Piété et libertinage de ce prince. — Ce qu'il pensait des

hommes, après cinquante-neuf ans d'observations. Page 163.

CHAP. XVI. De l'influence des femmes sur les révolutions et les affaires générales de l'Europe sous le règne de Louis XV, et de l'influence particulière des cinq maîtresses titrées de Louis XV. — Animosité de la favorite régnante contre la favorite antécédente. — Influence de cette alternative sur la politique de l'état. — Des maîtresses dévouées à la Prusse et des maîtresses dévouées à la cour de Vienne. — Spectatives du roi de Prusse, relativement a Marie-Antoinette. 182.

CHAP. XVII. Dans quel état Louis XV en mourant laissait la famille royale, le ministère, les finances, la recette et la dépense, la magistrature, la marine, les troupes de terre et leur commandement. 195.

CHAP. XVIII. Etat des opinions religieuses, à la mort de Louis XV. — Deux puissances étrangères, jalouses de la monarchie française, excitent les philosophes contre le premier ordre de l'état. 199.

CHAP. XIX. Esprit et caractère des dernières assemblées du clergé de France, immédiatement avant la mort de Louis XV. — Elles annoncent une révolution imminente dans les mœurs de la nation et dans le gouvernement. — Elles citent la révolution d'Angleterre pour exemple. — Elles en menacent Louis XV. — Effroi de ce prince. — Tableau de l'anarchie, que les évêques de France montrent au roi comme résultat des efforts de la fausse philosophie du tems. 211.

PIECES relatives à l'alliance de la France avec la maison d'Autriche, et aux partis du dauphin, père de Louis XVI et du duc de Choiseul. 227.

LISTE des seigneurs de la cour, recommandés à Marie-Antoinette, par l'impératrice sa mère. 280.

LISTE opposée des personnages recommandés par

le feu dauphin, père de Louis XVI, à celui qui succéderait au roi Louis XV. Page 282.

PIECES relatives à la mort de la reine Marie, épouse de Louis XV, à celles du dauphin, de la dauphine et de madame de Pompadour. 289.

TABLEAU chronologique des événemens relatifs aux factions des ducs de Choiseul et d'Aiguillon. 332.

TRAITÉS de 1756 et 1758 entre la France et la maison d'Autriche. 345.

TOME SECOND.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE. Fixation des époques principales de la décadence de la monarchie et du règne de Louis XVI. Pag. 1.

Etat des princes de la maison de Bourbon et des princes contemporains de Louis XVI. 1.

CHAP. I. Caractère de la dynastie des Bourbons, depuis Henri IV jusqu'à Louis XVI. Ce qu'elle fit pour la civilisation de l'espèce humaine. 15.

CHAP. II. Histoire naturelle de la maison de Bourbon. — Causes physiques de la débilité d'ame et de caractère des derniers individus de cette dynastie. — Ses alliances exclusives avec son propre sang et avec trois ou quatre familles du Midi de l'Europe, occasionnent sa dégénération. 24.

CHAP. III. Portrait et caractère de Louis XVI. — Opposition de son caractère à celui de ses prédécesseurs. 32.

CHAP. IV. Suite du caractère de Louis XVI. — Opposition de ses mœurs à celles de la cour. — Sa vie intérieure dans les petits appartemens de Versailles. — Description de ses appartemens secrets. 38.

CHAP. V. Portrait, caractère et anecdotes de Marie-Antoinette. — Première source de ses mécontente-

mens en France. — Divisions entre les princesses. Page 60.

CHAP. VI. Portrait de Monsieur et du comte d'Artois, frères de Louis XVI. — Opposition de leur caractère. — Lutte qui s'établit parmi les trois frères, dès 1774, sur la liberté et le despotisme. 77.

CHAP. VII. Portrait et anecdotes de la maison d'Orléans. — Portrait du duc d'Orléans, père d'Egalité. — Il est épris d'amour pour madame de Montesson. — Il l'épouse secrètement. — Raisons de la cour de France pour refuser la permission d'un mariage solennel. — Portrait du duc de Chartres, (*Philippe Egalité.*) 90.

CHAP. VIII. La province de Bretagne travaillée par les agens de l'Angleterre. — Les chefs des mécontens envoient une députation au duc d'Orléans, père de Philippe-Egalité ; ils lui offrent la couronne et une armée soldée par l'Angleterre. — Belle réponse du duc d'Orléans. — Les anglais continuent leurs projets hostiles et secrets contre le repos de la maison de Bourbon. 112.

CHAP. IX. Premières sollicitudes de la cour de France contre la maison d'Orléans. — L'exil du duc de Choiseul et la ruine des parlemens en 1771, entraînent aussi la disgrace des d'Orléans. 117.

CHAP. X. Portrait du prince de Condé, du prince de Conty, et du duc de Penthièvre, contemporains de Louis XVI. 129.

PREMIERE EPOQUE DU REGNE DE LOUIS XVI.

Le rappel du comte de Maurepas au ministère. 137.

CHAP. XI. Histoire du rappel du comte de Maurepas au ministère. — Intrigues opposées des tantes du roi et de la reine pour donner un mentor à Louis XVI. — Influence des mémoires du feu dauphin dans cette circonstance. — La reine est éconduite. — Les tantes du roi l'emportent sur elle.

— Portrait de M. de Maurepas. — Le ministre confirme le roi dans sa haine contre le duc de Choiseul. — Ressentiment de la reine. Page 139.

CHAP. XII. Commencement de la carrière ministérielle de M. de Vergennes. — Le roi de son propre mouvement l'appelle au ministère. — Raison pour l'opposer à M. de Choiseul. — Timidité de son caractère. — Son dévouement à l'ancienne diplomatie. — Il est ennemi secret, mais timide de la reine. — Vains efforts de cette princesse contre lui. — Il respecte l'alliance de 1756, mais il réprime constamment, en secret, l'ambition de l'Autriche. 157.

SECONDE EPOQUE,

OU le rétablissement des parlemens. 169.

CHAP. XIII. Intrigues de la cour de Louis XVI pour le rétablissement des parlemens anéantis sous le règne précédent. — La cour se divise en deux partis à cet égard. — Journée dite la *Saint-Barthélemi* des ministres. — Le roi observateur et silencieux pendant les débats qui déchiraient l'autorité royale. 171.

CHAP. XIV. Développement des principes de droit public, soutenus par Monsieur, frère de Louis XVI, pour laisser les anciens parlemens dans leur anéantissement. — Prédictions de Monsieur, frère du roi. 203.

CHAP. XV. Développemens des principes de droit public, soutenus par la faction favorable aux parlemens exilés, pour obtenir leur rétablissement. — Prédictions de la maison d'Orléans si les anciens parlemens n'étaient pas reconstitués. 210.

CHAP. XVI. Caractère de Louis XVI au milieu de ces débats. — Remontrances des parlemens établis. — Réponse du roi. — Rétablissement des anciens parlemens. — Chansons du parti janséniste victorieux. — Chansons du parti moliniste vaincu dans cette circonstance. 219.

CHAP. XVII. Considérations sur les ministres laissés par Louis XV à son successeur ; sur la journée dite *la Saint-Barthélemi des ministres*. — Oubli des principes militaires de la maison de Bourbon dans le ministère. — Premières tentatives de la liberté dans le sein du gouvernement. Page 227.

CHAP. XVIII. Conduite du parlement envers Louis XVI, au moment de sa rentrée, et le matin de sa réinstallation. 239.

CHAP. XIX. Le parlement de M. de Maupeou est reconstitué en grand conseil. — Conduite de la cour de Versailles, à l'égard de cette magistrature si dévouée à ses ordres. 247

CHAP. XX. Suite du portrait de M. de Maurepas. — Sa manière de gouverner le jeune roi. — On annonce à M. de Maurepas, dans un pamphlet manuscrit, que sa conduite mène l'état à la république. — Copie de ce pamphlet, donnée par le maréchal de Richelieu, à l'auteur de ces mémoires. 257.

TROISIEME EPOQUE,

OU les trois ministères de Turgot, de Malesherbes et Saint-Germain. 265.

CHAP. XXI. Passage de l'ancienne politique militaire de la France vers une politique opposée. — Vues générales sur les ministères paisibles et les ministères réformateurs. — M. Turgot commence et M. Necker continue le système de la perfectibilité. 267.

CHAP. XXII. Anecdotes sur M. Turgot. 272.

CHAP. XXIII. Des idées philosophiques de M. Turgot. 276.

CHAP. XXIV. Ministère de M. Turgot. — Son amour du peuple. — Analogie de ses principes populaires avec ceux du roi. — Mémoire du chevalier Turgot, remis à l'auteur de ces mémoires, sur l'état de la recette et de la dépense à l'avènement de M. Turgot au ministère ; sur la liberté du commerce des blés,

et sur les écrits de M. Necker contre M. Turgot. Page 281.

CHAP. XXV. Histoire de la révolte des blés ; elle se manifeste le même jour dans plusieurs provinces, à Versailles et à Paris. — Portrait des parisiens dans cette circonstance, peint par leur conduite. — Caractère du roi. — Potence de quarante pieds. 289.

CHAP. XXVI. Histoire de l'opposition élevée contre le ministère de M. Turgot. — M. Necker contre le système de Turgot. — Ressentiment du ministre. — Le chevalier Turgot remet à l'auteur de ces mémoires des notes sur les causes de l'émeute des blés. 302.

CHAP. XXVII. Détail du ministère de M. Turgot. 308.

CHAP. XXVIII. Élévation de M. de Malesherbes, l'ami de M. Turgot, au ministère. — Portrait de ce philosophe. — Dialogue curieux entre M. Malesherbes et l'auteur de ces mémoires. 313.

CHAP. XXIX. Considération sur la révolution opérée dans le ministère à l'époque de la chûte de M. de la Vrillière et de l'avènement de M. de Malesherbes au ministère. — La maison de Bourbon, depuis un demi-siècle, usait sa puissance militaire. — Elle confie ses destinées en 1775, à la philosophie appelée à l'administration. — Phénomène de la métamorphose de la puissance militaire en administration philosophique. 323.

CHAP. XXX. Des principes d'administration de M. de Malesherbes, extraits de ses mémoires remis au roi après sa retraite. — Il professe l'opinion de la nécessité de convoquer les États-Généraux, et des États-Provinciaux. — Il demande la prépondérance du Tiers-Etat dans ces assemblées. — M. de Malesherbes était en 1775 un révolutionnaire de 1789. 332.

CHAP. XXXI. Résultats du système d'administration de M. de Malesherbes, ministre et secrétaire d'état, remis à Louis XVI par M. de Malesherbes, peu de tems après sa retraite. — Portrait de Louis XVI,

écrit par M. de Malesherbes dans cette circonstance. — Projet de réforme de la maison du roi. Zèle du ministre pour l'effectuer. — Opposition des courtisans. Page 337.

CHAP. XXXII. Suite de l'administration de M. Turgot, année 1776. — Ses principes sur les rentes viagères. 343.

TOME TROISIEME.

CHAPITRE PREMIER. Continuation du ministère de Turgot. — Ses opinions anti-religieuses. — Allarmes du clergé. — Portrait du clergé de France à l'avènement du roi à la couronne. — Portrait de sa masse. — Portrait de sa minorité incrédule. — Portrait d'une autre minorité dévote et zélée pour les intérêts de la religion. — Portraits de Dillon, de Cicé, de Boisgelin, de Loménie, de Colbert et autres de la première minorité. — Tableau des mœurs des Français au commencement du règne de Louis XVI, présenté à ce monarque par les évêques de son royaume. — Prédictions de la chûte du trône et des autels par une même catastrophe. — La chûte du trône arrivera quand il n'y aura plus de vertu en France, suivant les évêques assemblés en 1775. — Le clergé unit ses griefs contre les protestans à ceux contre la philosophie. — Réponse de Louis XVI. 1.

CHAP. II. Ministère du comte de Saint-Germain. — Ses avantures romanesques. — Il envoie en France des plans de réforme, et plait à MM. de Malesherbes et Turgot, ministres réformateurs. 30.

CHAP. III. Opérations du comte de Saint-Germain. — Ses premières réformes soulèvent contre lui la cour de France et l'armée. 59.

CHAP. IV. Considérations sur les réformes de M. de Saint-Germain dans le ministère de la guerre. — Préjudices qu'elles portaient à l'esprit de la monarchie, et au caractère militaire des français. 68.

CHAP. V. Portrait du comte de Saint-Germain. Pag. 74.

CHAP. VI. De M. Turgot et de M. de Maurepas. — Le vieux ministre jure la perte de M. Turgot. — De M. Turgot et de M. de Malesherbes. 80.

CHAP. VII. Histoire des fameux édits populaires de M. Turgot. — Déchaînemens contre lui. — Remontrances. — Lit de justice. — Poursuite des écrivains économistes. 85.

CHAP. VIII. LE MONARQUE ACCOMPLI. — Histoire de l'ouvrage ainsi intitulé. — Analogie de cet ouvrage de Lanjuinais avec les systêmes politiques du tems. — Il émeut le ressentiment du parlement. — Il est condamné au feu. — Caractère de cet ouvrage. 93.

CHAP. IX. Opinions de M. de Turgot sur les intérêts de la France et de l'Angleterre, relativement aux insurgens de l'Amérique. — Il opine contre la guerre. 99.

CHAP. X. Pamphlet répandu par Monsieur, frère du roi, contre M. Turgot. — Le ministre est accusé d'être inspiré par l'Angleterre pour dénaturer les principes de la monarchie française. — Portrait de madame de Maurepas, de l'abbé de Very, de Turgot, des économistes, des encyclopédistes, des parlemens et de Louis XVI, par Monsieur. — Louis XVI économiste. 106.

CHAP. XI. Portrait de M. Turgot. — Signes précurseurs de sa chûte. 128.

CHAP. XII. Doctrine de M. Turgot sur l'administration, et passages de ses mémoires, souslignés par Louis XVI. — Son plan pour renouveler la France en novembre 1776. 139.

CHAP. XIII. Suite du ministère de M. Turgot. — Systême de municipalisation générale du royaume proposé par ce ministre. — Exclusion du clergé, de la noblesse et des non propriétaires. — Révolution spontanée que se proposait M. Turgot à la fin de 1776. 146.

CHAP. XIV. Chûte de M. Turgot. — Le roi, le ministère, le haut clergé, la cour, la noblesse, les parlemens, la haute bourgeoisie se soulèvent contre lui. — Il ne lui reste que des individus pour amis. — Portrait des économistes. — Distinction entre les philosophes déistes et les philosophes athées. P. 155.

CHAP. XV. Chûte de M. de Saint-Germain. — Il se peint lui-même. Il explique ses intentions relativement à ses réformes. 169.

CHAP. XVI. Suite des excuses de M. de Saint-Germain. — L'état major des armées de Louis XVI divisé en deux partis. 178.

CHAP. XVII. Suite du portrait de M. de Maurepas. — Le conseil d'état divisé en deux factions. — Position relative des ministres, amis de la royauté militaire. — Position opposée des ministres qui travaillaient à une réformation. — Maurepas et Louis XVI à la tête du tiers-parti. — Résultats du ministère éphémère de M. Turgot. 190.

CHAP. XVIII. Dialogue entre le maréchal de Richelieu et l'auteur de ces mémoires sur la chûte du ministère, en 1776; sur son fameux procès. — Sur la décadence de l'autorité royale, et sur l'influence secrète des anglais sur nos troubles d'état en 1776. 199.

TABLEAU POLITIQUE DE L'EUROPE,

Et ses relations avec la France, depuis l'époque de l'avènement de Louis XVI à la couronne, jusqu'à la guerre de l'Amérique. 205.

CHAPITRE PREMIER. Des princes contemporains de Louis XVI. — Georges III détrôné par Louis XVI en Amérique, assassiné par Nicolson, et depuis, en l'an 8, par un soldat. — Joseph, roi de Portugal, assassiné. — Ganganelli, mort de poison. — Le roi de Sardaigne, dépouillé de la Savoie, et le Piémont insurgé sous son successeur. — Gustave III assassiné par Ankarstroom. — La Pologne anéantie et Stanislas détrôné. — Le Stathouder fugitif et

dépouillé. Les syndics de Genève; les doges de Venise et de Gênes ; l'avoyer de Berne ; le roi de Naples, poursuivis par leurs jacobins et par nos armées. — La Turquie, la Russie, la Prusse, l'Autriche et l'Espagne préservées des insurrections. — Considérations. 207.

CHAP. II. De la cour de Rome divisée depuis plusieurs règnes en deux partis. — Les partis opposés de l'impétueux et pieux Clément XIII et du philosophe Ganganelli, divisent en 1774 la cour de Rome. Du cardinal de Bernis, ambassadeur de Louis XVI. — Intrigues du conclave en 1774. — Faction *des zélés*. — Faction *des couronnes*. — Mécanisme des factions de l'intérieur du conclave. — Elles se réunissent en faveur du cardinal *Braschi*. — Adoration *de Pie* VI. — Portrait de ce pontife. — Tableau des dangers de la cour de Rome. 214.

CHAP. III. Réformes religieuses en Toscane. — La cour de Rome assaillie par la cour de Naples. 230.

CHAP. IV. Etat de l'Espagne et de la France. — Acquisitions de l'Espagne depuis ses liaisons avec la France. — Jalousie de l'Angleterre relativement à l'augmentation des forces continentales de l'Espagne. — Du Portugal et de ses liaisons avec l'Angleterre. — Ses intérêts actuels. 244.

CHAP. V. De la Turquie relativement aux liaisons de la France avec l'Autriche et la Russie. — Anecdotes et conduite de M. de Vergennes à Constantinople. — Il anime les turcs contre le roi de Prusse victorieux, qui les avait gagnés à sa cause. 250.

CHAP. VI. De la France et de la Prusse vers la fin du règne de Louis XV et au commencement du règne suivant. — L'Autriche suscite en France, contre Frédéric, des ennemis qu'elle élève au ministère. — La maison d'Autriche se rapproche de celle de Brandebourg avant le partage de la Pologne, et méprise la France. 256.

CHAP. VII. De la France et de la Pologne au commencement du règne de Louis XVI. — Vaines sup-

plications du parti français en Pologne pour soutenir la nation contre les insultes des puissances co-partageantes. — Vieillesse honteuse de Louis XV. — Boucherie du parti français. Page. 261.

Chap. VIII. De l'Autriche et de la France à la fin du règne de Louis XV et au commencement du règne de son successeur. — Dédains de l'Autriche pour la France son alliée. — Velléités de Louis XV pour revenir à l'alliance prussienne. — Il emploie sa correspondance secrète à cette opération. 268.

Chap. IX. Ambassade du prince Louis, depuis cardinal de Rohan, à la cour de Vienne. — Il établit des intelligences dans le sein de la cour de Vienne. — Il découvre celles de la cour de Vienne en France. — Il en établit de pareilles à Vienne. — Il lit les correspondances françaises interceptées par l'Autriche, et les correspondances autrichiennes qu'il intercepte. 274.

Chap. X. Sentimens de l'Autriche après le partage de la Pologne relativement à la France, et à l'époque du voyage de l'archiduc. 284.

Chap. XI. La France et les puissances protestantes. — Chûte du systême de patronage de la France en faveur des puissances protestantes de l'Allemagne par le traité de 1756 et par le mariage d'une archiduchesse avec Louis XVI. — Frédéric devient par le fait protecteur du protestantisme d'Allemagne à notre préjudice. — Profondeur de l'ancienne politique de la cour de France dans le systême de ce patronage diplomatique. 286.

Chap. XII. De la France et du Danemarck. — Le Danemarck divisé en deux partis, celui de la bru et celui de la belle-mère. — Révolution. — La reine mise en jugement. — Caractère de cette procédure. — Supplices. — La Suède. — Suites de sa révolution. Catherine II. 291.

Chap. XIII. Suppression de la correspondance secrète de Louis XV. — La défiance du roi envers ses minis-

tres l'avait instituée ; la confiance de Louis XVI en M. de Vergennes l'anéantit.—Histoire de cette agence. — Inquiétudes des maîtresses et des ministres de Louis XV sur cette correspondance. — Constance de Louis XV à la maintenir. Page 384.

Quatrieme Epoque,

Ou la liberté de l'Amérique ; précédée de l'histoire des causes de la guerre de la France contre l'Angleterre. 337.

Chapitre premier. Histoire des causes de la guerre d'Amérique entre la France et l'Angleterre. — M. d'Aiguillon songe à lier la France et l'Angleterre. — La mort de Louis XV déconcerte ce plan. — Le parti autrichien représenté par la reine, et le parti anglais représenté par le duc d'Aiguillon, se font une guerre d'intrigues indirectes pour savoir laquelle des deux puissances se liera avec la cour de Versailles. — Fausseté de l'une et de l'autre alliance. — La France n'a de véritables alliés sur le continent que les puissances secondaires naturellement ennemies de l'Autriche ; et les puissances secondaires maritimes ennemies de l'Angleterre. 339.

Chap. II. Suite des causes de la guerre d'Amérique. — Des relations de la France et de l'Angleterre, à l'avènement de Louis XVI sur le trône. — Opinion de M. de Vergennes sur l'Angleterre.— Situation de l'Angleterre avec la Prusse, la cour de Vienne, la Suède, le Danemarck, et avec la ligue des couronnes de France et d'Espagne. — Sentimens particuliers de Louis XVI à l'égard de l'Angleterre. 343.

Chap. III. Etat florissant de la nation Britannique après la paix de 1763. — Etat de dégradation de la France. — L'Angleterre jouit de tenir toutes les nations maritimes sous son empire.— Les colons anglais et les français partagent leur situation douloureuse et leur ressentiment. — L'Angleterre avait abusé de sa puissance envers la France. — Louis XV avait

honteusement trafiqué avec la cour de Londres, de l'honneur français, à la paix de 1763. Page 349.

CHAP. IV. Tableau du ministère français et de la cour Britannique dans cette circonstance. — Portrait et vertus de Georges III. — Caractère machiavélique de son ministère. 362

CHAP. V. Insurrection des américains contre Georges III et le parlement d'Angleterre. — L'opposition favorable aux colons. — Caractère et portrait du lord Chatam, l'âme de l'opposition et l'idôle de l'Angleterre. 367

CHAP. VI. De la France dans cette circonstance. — Le comte de Broglie présente à Louis XVI le système hostile des anglais contre nous. — Principe du parti Chatam, *delenda est Carthago*. — Comment il est reçu en France sous Louis XVI. — Contre-projet des Français. 373

CHAP. VII. Opinions contradictoires du gouvernement anglais et de l'opposition, sur les américains. — Haine de Chatam contre la France. — Education de M. Pitt, son fils, suivant les affections de son père. 381

CHAP. VIII. La France publie un manifeste contre la Grande-Bretagne. — Notes marginales de Louis XVI sur le projet de ce manifeste, et sur ses devoirs à l'égard des autres puissances. — Contradiction de ses sentimens particuliers avec ceux de son conseil. — Le manifeste est publié sans égards pour les observations de Louis XVI. — Passage de ce manifeste désapprouvé par le monarque. — Observations et notes contraires. — Son conseil reproche à l'Angleterre l'assassinat de Charles I et de Marie-Stuart; il reproche à la maison de Hanovre, de tenir sa couronne d'une usurpation sur la maison de Stuart. — Le cabinet de Louis XVI apprend à l'Europe, dans ce manifeste, que l'Angleterre avait des espions fidèles en France dans le sein de l'état, qui dévoilaient tout à milord Stormond. 394

CHAP. IX. Considérations sur les effets de l'alliance de la France avec les insurgés. Page 409.

CHAP. X. De l'opposition en France, relativement à la guerre de l'Amérique. 412.

PIECES relatives aux ministères de Turgot, Malesherbes, Saint-Germain. 417.

LETTRE de Turgot à Louis XVI, peu de jours avant son ministère. 426.

TOME QUATRIÈME.

CINQUIEME EPOQUE,

OU le premier ministère de M. Necker, citoyen de Genêve. 1

CHAP. Ier. Elévation du marquis de Pezai, ami de M. Necker. — Correspondance inconnue des ministres, avec Louis XVI. — Première dépêche de M. de Pezai. — Elle plaît au roi. — Première conférence de Pezai avec le monarque. — M. de Pezai fait connaître les plans de M. Necker à M. de Maurepas et au roi. 3

CHAP. II. Elévation de M. Necker au ministère. — Il s'écarte de la route de ces prédécesseurs et recherche la faveur des peuples au lieu de s'appuyer de celle des grands. 15

CHAP. III. Doctrine de M. Necker sur les propriétaires et sur les citoyens sans propriétés. — M. le chevalier Turgot lui oppose la sienne. — Il me délivre les mémoires de son frère pour en faire des extraits. — Emulation entre MM. Necker et Turgot pour réformer la monarchie. 24

CHAP. IV. Opérations de M Necker pendant la première année de son administration. 33

CHAP. V. Chute de M. de Pezai. — Stratagêmes de MM. de Maurepas et de Sartines pour perdre ce favori de Louis XVI et l'ami de M. Necker. 37

CHAP. VI. Opposition de M. Necker à la guerre. —

Il demande au roi d'en connaître les détails. — Il critique les administrations antérieures à la sienne. 40

CHAP. VII. Tableau de la minorité du parlement. — Sources de la haine de Déprémesuil contre le directeur général. — Rivalité entre les financiers et les banquiers. 47

CHAP. VIII. Considérations sur les premières opérations de M. Necker en 1778.—Institution des assemblées provinciales en Berry. — Premières impressions contre l'esprit réformateur de M. Necker. — Monstruosité dans l'état. — L'opposition s'introduit dans le gouvernement, et les principes de la monarchie pénètrent dans l'opposition formée contre les opérations de M. Necker. 53

CHAP. IX. Continuation de l'histoire de l'opposition élevée contre M. Necker. — Le clergé divisé en trois partis à son égard. — Considérations sur le papier monnoie qu'il favorise, sur le caractère de la banque relativement à l'autorité royale. — Il est comparé à Law. — Sur les suppressions des trésoriers et des charges de la maison du roi. 71

CHAP. X. Administration de M. Necker en 1779. — Histoire de ses destructions. — Projets de descente en Angleterre par M. de Sartines et projets de paix par M. Necker. 83

CHAP. XI. Suite des oppositions élevées contre les opérations de M. Necker. — Les trésoriers des frères du roi, réunis contre son administration. 88

CHAP. XII. Embûches des ennemis de M. Necker pour le renverser, pour ruiner la caisse d'escompte. — Publication du fameux parallèle de M. Necker et de Law. — Ce qui en résulta. 101

COMPARAISON de MM. Necker et Law.— Précis de ce qui a été ordonné pour l'administration des finances dans les années 1716, 17, 18, 19 et 1720, d'une part ; et en 1776, 77, 78, 79 et 1780, d'autre part, vérifié d'après les pièces originales imprimées à la suite de l'*Histoire du Système.* 102

CHAP. XIII.

CHAP. XIII. Considérations sur le système des emprunts. — Emprunter pour ne pas imposer, c'est grever les générations futures du capital, et les générations présentes de l'intérêt. — Emprunter quand on ne peut imposer, c'est abuser de la confiance des peuples et perdre un gouvernement. — Résultats. Page 110.

CHAP. XIV. Administration de M. Necker en 1780. — Vente des biens des hôpitaux. — Etablissement des hospices. — Suppression de quarante-huit offices de receveurs généraux. — Révolution dans les fermes. — Nouvelles prisons. 118.

CHAP. XV. Opinion de Louis XVI sur les administrations provinciales proposées par les économistes, par MM. Turgot, Malesherbes et par M. Necker. — Notes marginales de Louis XVI apposées sur le mémoire des administrations provinciales instituées par M. Necker. — Révolution dans l'administration des provinces. 121.

CHAP. XVI. Renvoi de M. de Sartines. — Comment M. Necker y avait contribué. 136.

CHAP. XVII. Publication du compte rendu par M. Necker ; cette institution est une révolution opposée à l'esprit de l'ancien régime. — Du crédit de l'état établi sur les corporations des finances. — Du même crédit établi sur les banquiers. — Du même crédit résultant des publications des comptes. — Cette garantie était nulle en France. — M. Necker par ses innovations tendait à détruire le crédit en France en matière d'emprunt, et l'autorité royale en matière d'impôt. 142.

CHAP. XVIII. Observations remises à Louis XVI par M. de Vergennes, et par ses ordres, le 3 mai 1781, sur l'esprit du compte rendu relativement à la constitution de l'état, et sur le caractère de son auteur, considéré comme étranger par sa naissance, par ses opinions et par ses mœurs, à l'administration des finances de France. 149.

CHAP. XIX. Situation de M. Necker à la cour après le renvoi de M. de Sartines et après la publication du compte rendu. — Comment l'orage qui le menaçait fut momentanément conjuré. — Continuation des reproches à lui faits par les courtisans, les parlemens, le parti de M. de Maurepas, les intendans des provinces et la haute finance. — Dames et seigneurs de la cour partisans de son administration. — Portrait des dames de Grammont, de Brionne, de Beauvau, de Tessé, de Blot, de Châlons, de Simiane. — Fureur des amis et des ennemis de M. Necker. — Horoscope de la France, présentée à Louis XVI. Page 160.

CHAP. XX. De madame Necker; ses vertus, sa piété, sa charité. — Elle améliore le sort du comte de Lautrec. — On lui attribue une réponse aux pamphlets publiés contre son mari. 176.

CHAP. XXI. De l'Angleterre à l'époque des signes de la chûte de M. Necker. — Opinions dans la chambre des communes. 186.

CHAP. XXII. Tableau de l'accroissement et de la multiplication des oppositions contre M. Necker. — La finance, l'administration, le parlement, le haut clergé, la haute noblesse, etc. se soulèvent. 192.

CHAP. XXIII. Histoire de l'opinion publique, citée de toute part par M. Necker et par ses partisans. — Elle était établie dans l'opposition et la formait. — Elle était la puissance destructive des anciennes institutions monarchiques. — Elle égarait la nation. — Doctrine de M. Necker sur cette opinion publique. 197.

CHAP. XXIV. Rapport fait au roi par M. de Vergennes, des principes et de l'esprit de l'administration de M. Necker. — Parallèle de M. Necker et de M. Turgot. — Considérations sur l'opinion publique de M. Necker. 206.

CHAP. XXV. Situation critique de M. Necker. — Il demande au roi l'entrée au conseil. — Anxiété du prince. — Refus de M. de Maurepas. — Retraite de

M. Necker. — L'opposition sort du gouvernement. — Les principes du gouvernement s'y reconstituent. Page 214.

CHAP. XXVI. Sentimens de M. Necker sur sa retraite. — Il raisonne lui-même sur ses causes, sur ses accessoires et ses résultats. 219.

CHAP. XXVII. Portrait de M. Necker par ses amis. 227.

CHAP. XXVIII. Portrait de M. Necker par ses ennemis partisans de l'ancien régime de la monarchie. 236.

CHAP. XXIX. Portrait de M. Necker par l'auteur de ces mémoires. — Jugement de ses principes et de son administration. — Déchaînemens des royalistes de l'ancien régime et des démocrates contre lui. — Ces deux sortes d'ennemis ne sont pas les juges naturels de ce ministre. — Ils ne fixeront point les regards de la postérité. — M. Necker en opposition, depuis son avènement au ministère, à tous les gouvernemens qui se sont succédés en France. 238.

CHAP. XXX. Suite du portrait de M. Necker. — Du cardinal de Richelieu et de M. Necker, considérés comme ennemis des grands. — De Richelieu, considéré comme le fondateur de l'unité de la puissance militaire de la maison de Bourbon, et de M. Necker considéré comme l'auteur de la destruction de cette puissance, par l'opposition de ses plans d'une monarchie mixte. — Triomphe de la monarchie militaire de Louis XIII, instrumen de l'ambition du ministre cardinal. — Chûte de lat monarchie de Louis XVI, instrumtent de l'ambition du ministre génevois. — Richelieu proclame la puissance de ses projets. — M. Necker ose les désavouer. 247.

CHAP. XXXI. Fin du portrait de M. Necker. — Il fait le malheur en ordonnant le bien de la France. — Les cabinets des souverains, principaux moteurs de la révolution. 255.

CHAP. XXXII. Du rétablissement de l'opposition dans sa place légitime, à la retraite de M. Necker,

et du calme du ministère depuis cette époque jusques aux débats de M. Necker avec M. de Calonne. Page 260.

Chap. XXXIII. Caractère de M. Joly de Fleury et de M. d'Ormesson. L'anarchie dans le département des finances. — Résultat des opérations de M. Necker. — Destruction de l'ancien crédit du roi par M. Necker. Refus des banquiers de l'accorder à M. d'Ormesson. La France écrasée sous le poids des engagemens contractés par M. Necker. — M. de Castries propose au roi de rappeler M. Necker. — Sentimens de Louis XVI sur M. Necker au mois de novembre 1783. — Correspondance du roi et de M. de Vergennes à cet égard. — Une révolution dans la caisse d'Escompte accélère la retraite de M. d'Ormesson. 265.

Chap. XXXIV. Portrait de M. Necker par le maréchal de Castries. 274.

Chap. XXXV. M. Necker adresse au roi un ouvrage qu'il consacrait à la nation. — Caractère de la lettre qu'il écrit au roi; formes timides et respectueuses de sa lettre; audace de ses actions. — Jugement que le roi en porte. — Dispositions unanimes du ministère assemblé contre M. Necker, sous les yeux de M. de Vergennes. — Rapport fait au roi pour obtenir la proscription du livre et de la personne de M. Necker. — Bonté de ce prince. 281.

Chap. XXXVI. Analyse définitive de l'opinion publique, durant les deux ministères de M. Necker. — Analyse par les ouvrages de l'art. — Analyse par les ouvrages de la république des lettres. — Orgueil et fragilité de cette prétendue opinion publique. 295.

Fin de la Cinquieme Epoque,

Ou la liberté de l'Amérique, reconnue en Europe à la paix de 1783, avec l'histoire de la conduite

de la maison d'Autriche à l'égard de la France, pendant la guerre contre les anglais. Page 305.

CHAPITRE PREMIER. Continuation de la cinquième époque et de l'histoire de l'établissement de la liberté en Amérique. — Conduite de la maison d'Autriche envers la France son alliée, pendant que cette dernière puissance était en guerre avec les anglais. — Premier abus de l'alliance de 1756 et de notre position. — L'Autriche essaie de s'établir en Bavière. 307.

CHAP. II. Second abus que fait la maison d'Autriche de nos embarras; elle établit en toute souveraineté un archiduc dans l'électorat de Cologne. 321.

CHAP. III. Mission secrète du baron de Thugut près la cour de France. — Portrait de ce personnage. — Il devient le commis de nos ministres des affaires étrangères, les ducs de Choiseul, d'Aiguillon, du comte de Vergennes et de nos ambassadeurs. — Instructions particulières de Louis XVI à M. de Vergennes sur la conduite à tenir envers le baron de Thugut. — Vénalité de Thugut. — Son élévation au ministère en est le résultat. — Il vient proposer à M. de Vergennes une ligue contre Catherine II, en faveur des turcs, pendant la guerre d'Amérique. — Plan faux et romanesque de la maison d'Autriche dans cette circonstance. 324.

CHAP. IV. Troisième abus que fait Joseph II de notre alliance. — Il se ligue avec les russes contre les turcs nos alliés. — Il tente de nous priver des avantages de la coalition de l'Espagne, contre l'Angleterre pendant la guerre de l'Amérique. — Récapitulation des preuves de la fausseté de l'alliance de 1756. — Opinions de Louis XVI sur l'empereur. 335.

CHAP. V. Louis XVI abandonne à ses ministres, la pensée et l'exécution du gouvernement. — Henri IV et Louis XIV étaient au contraire les principes moteurs des évènemens. — Le maréchal de Broglie, le prince de Luxembourg, le comte d'Angiviliers,

le comte de Grimoard, transmettent au roi des mémoires sur l'administration. — Note historique sur le comte et le chevalier de Grimoard. — Mémoire du premier, lu au conseil sur Maëstricht. Page 342.

CHAP. VI. Révolutions ministérielles à Londres, avant la paix définitive de 1783. — Chûte du lord North. — Récapitulation des évènemens arrivés sous son ministère. — Ministère éphémère de Rockingham et de Fox. — L'indépendance de l'Amérique est reconnue. — Ministère de Shelburne. — Retraite de Fox. — Préliminaire de la paix avec la France. — Chûte de Shelburne. — Quatre factions à Londres dans cette circonstance. — Fox et North rétablis dans le ministère. — Leur chûte. — Guillaume Pitt élu ministre principal. — Fox sort du ministère. — Coalition parlementaire contre M. Pitt. — Dissolution du parlement britannique. — La paix. — Erection d'une statue à Louis XVI à Philadelphie. 362.

CHAP. VII. Mémoire historique sur les présentations des hommes et des femmes à la cour. — Mécontentement résultant de ces institutions récentes. 371.

CHAP. VIII. De la marche de l'esprit humain dans la littérature, les sciences et les arts. — Sous le règne de Louis XVI, la philosophie obtient la prépondérance sur tous les genres de savoir. — Celle de Voltaire était destructive des opinions religieuses et sociales. — Celle de Rousseau tendait à établir de nouvelles institutions politiques. — Règne éphémère de leur doctrine. — Progrès des sciences naturelles. — Inventions remarquables. 396.

TOME CINQUIEME.

CHAPITRE PREMIER. Situation politique de la France à la fin de 1786. — Toutes les opérations de M. de Vergennes sont attaquées par le comte de Grimoard dans un mémoire que le maréchal de Castries

lit au roi en présence de M. de Vergennes. — Tableau des principales négociations depuis 1774. — Observations critiques sur la paix de 1783. Page 1.

Chap. II. Continuation du ministère de M. de Vergennes.--Position relative de la reine et de M. de Vergennes. — Position de ce ministre entre deux partis, celui du duc d'Aiguillon qui avait conçu le plan de perdre la reine, et celui du duc de Choiseul qui en avait fait un instrument de son ambition. — M. de Vergennes louvoie avec toutes les factions. — Il veut mourir ministre. — Plan du parti d'Aiguillon contre Marie-Antoinette. — Progrès de la haine nationale contre elle. 97.

Chap. III. Liaison du ministère de M. de Vergennes et de son système relatif à la maison d'Autriche, avec les systèmes antérieurs. — Tableau et résultats généraux de l'organisation d'un parti autrichien en France, pendant toute la durée du règne de la dynastie des Bourbons et d'un parti français contraire. 105.

Chap. IV. Tandis que l'Autriche paralyse le département de la politique extérieure, les systèmes anglais révolutionnent celui de nos finances. — Tableau des ministères français contrariés sous Louis XVI par des ministères anglo-génevois, et des ministères anglo-génevois, contrariés par des oppositions françaises. 116.

Chap. V. Division dans la république des lettres, agitée par Frédéric II et Catherine. — Le clergé de France frappé de nouvelles terreurs sur les progrès de la philosophie. — Humblement prosterné aux pieds de Louis XVI, il conjure le monarque de réprimer les productions des philosophes. 126.

Chap. VI. Nouvelles terreurs du clergé assemblé en 1780 contre l'inexécution des lois relatives aux protestans. — Représentations de l'église gallicane, contre leur culte, leur fierté et leurs entreprises. — Elle déclare que la secte est républicaine. — Elle annonce que l'autel et le trône seront en dan-

ger au moment où le protestantisme brisera ses fers. Page 151.

CHAP. VII. Suite des influences des puissances étrangères sur les affaires de la France. — Conférence entre B. Franklin et l'auteur de ces mémoires sur les révolutions projetées par l'Angleterre, dont l'auteur de ces mémoires avait découvert les preuves. — Intérêt que Franklin témoigne à leur manifestation. — Les anglais, même sous le règne de Louis XIV, avaient conçu l'idée de former dans le sein des provinces protestantes du Midi, une république indépendante. — Francklin parle de cette découverte à M. de Vergennes. — Réponse. — Résolution de Francklin de publier dans le journal de Paris, le projet des anglais. — Extrait de ce journal. 174.

CHAP. VIII. Continuation de la guerre secrète que se font les cabinets de France et d'Angleterre. — Leurs traités ne sont que des trèves. — Les deux nations alimentent en secret les partis contraires aux gouvernemens. — Acheminement de la France vers une révolution. 200.

CHAP. IX. Portrait du gouvernement de Genève. — Deux factions opposées désolent cette peuplade républicaine. — Caractère de son aristocratie et de sa démocratie. — Opposition éclatante de son culte protestant à tous les cultes protestans; de sa politique à celle de tous les gouvernemens; de la doctrine de ses hommes célèbres, aux doctrines établies; et des principes de ses administrateurs aux administrations les plus acréditées. — Combien cette opposition fut dangereuse à la France, combien elle est favorable à la découverte de la vérité dans les sciences naturelles. 205.

CHAP. X. Attachement du parti aristocratique génevois, à la France. — Attachement des chefs du parti démocratique à la cour de Londres. — Ce dernier parti demande à l'autre la collection des lois de la république; le gouvernement ne voit dans cette

demande qu'un projet de renverser les lois en vigueur. — Raisons du parti populaire. — Raisons du gouvernement. — Commission composée des deux partis, pour rédiger le nouveau code. — Ses formes dilatoires. Elle est cassée par le pouvoir exécutif.
Page 214.

CHAP. XI. La France et le gouvernement de Genève, renforcent le parti aristocratique. — Considérations sur l'utilité d'un tiers-parti dans les états mal organisés et sujets à des révolutions. — Les natifs, espèce d'ilotes génevois recherchés des deux factions opposées et belligérantes. — Ils méprisent le parti populaire et se joignent au gouvernement. — Le procureur-général dénonce le chef des natifs, et la France elle-même. — Ressentiment de Vergennes. — Il exige que la dénonciation soit brûlée par la main du bourreau. — Insurrection du peuple de Genève. — De M. Necker dans cette circonstance. — Il favorise le peuple génevois. — Il se retire du ministère, et M. de Vergennes se prépare à châtier les chefs de la démocratie génevoise. 230.

CHAP. XII. Les suisses s'unissent à la France et au roi de Sardaigne pour réprimer le parti populaire génevois. — Les révolutionnaires génevois dans un état de terreur. — Leurs négociations avec le ministère britannique. — Activité et préparatifs dans Genève pour soutenir le siège. — Menaces des généraux des trois puissances. — Sommations militaires contre Genève. — Exil de vingt-deux chefs révolutionnaires. — Délivrance des magistrats prisonniers. — Suppression des membres provisoires du gouvernement révolutionnaire. 247.

CHAP. XIII. Retraite des révolutionnaires à Londres, accueillis par le gouvernement anglais. — Horrible projet contre la France que M. Adhémar leur attribue. — L'Angleterre en négociant la paix de 1783 avec la France, récompense les projets et la haine des bannis contre la France. — Capitulation du gouvernement anglais avec les génevois bannis. — Di-

plôme qui leur assure un subside de cinquante mille livres sterlings. Page 274.

CHAP. XIV. Des effets de la haine respective de l'ancien gouvernement français contre l'Angleterre et réciproquement. — Nécessité pour les deux nations de terminer leurs anciennes querelles. — La guerre punique que l'Angleterre a voulu faire à la France n'a été effective et définitive que pour la maison de Bourbon. 289.

CHAP. XV. Tableau des révolutions que l'Angleterre dirige en France par le moyen des bannis de Genève en 1782, par Louis XVI. — Dumont, Duroveray et Clavières, dirigés contre la France monarchique et constitutionnelle. Marat contre les élémens d'une république. — D'Yvernois, contre toutes les sortes de gouvernement. 295.

PIECES justificatives relatives au tome cinquième des mémoires du règne de Louis XVI. 385.

PIECES justificatives du pillage de Genève, et des proscriptions du tribunal révolutionnaire, institué par les clubs. 431.

TOME SIXIÈME.

SIXIEME EPOQUE,

Ou la naissance du dauphin, la mort de M. Maurepas et l'influence de la reine sur les affaires d'état. 1.

CHAPITRE PREMIER. Distinction des trois époques historiques de la vie de Marie-Antoinette; considérée comme dauphine; comme reine de France, avant la naissance d'un dauphin; comme mère d'un héritier de la couronne, et comme l'un des buts de la révolution française. — Enumération des partis qui se forment contre elle. — Le parti du feu dauphin, composé des princes, du ministère et d'une partie des grands. — Elle s'attache d'abord le comte d'Artois et le duc de Chartres. — Maurepas qui craint le retour

du duc de Choiseul, et le comte de Vergennes lui suscitent des ennemis. — La reine conserve son attachement à sa famille. Page 3.

CHAP. II. Comment les puissances étrangères influèrent sur le discrédit de Marie-Antoinette. — Intérêts de l'Angleterre, de la Prusse, de la maison de Savoie, des puissances secondaires de l'Empire. — Elle est considérée comme la gardienne d'un traité qui leur était odieux. 14.

CHAP. III. Voyages de Joseph II en France. — Sa jalousie. — Il augmente la défiance contre la reine. 22.

CHAP. IV. La reine oppose aux mécontentemens de la cour, une société choisie par elle. — Elle élève les Vaudreuil et les Polignac. — Elle les honore des emplois et des dignités de l'état. — Ressentiment des grands. — Portrait de la duchesse et de Diane de Polignac. 25.

CHAP. V. Naissance d'un dauphin. — Seconde époque de la vie de la reine. — Sa grande influence. 35.

CHAP. VI. Des modes; et des révolutions qu'elles éprouvèrent dans notre commerce, par l'influence de la reine. — Joseph II est accusé de la diriger pour relever ses manufactures des Pays-Bas. — La reine se dégoûte des anciennes maisons royales. — Les courtisans diminuent à Versailles. — Elle se rapproche de la capitale par l'acquisition de Saint-Cloud. — Inconvenance de cette acquisition. — Elle est accusée d'être autrichienne jusques dans la révolution qu'elle opère dans nos modes et nos manufactures. — Plaintes des lyonnais. — Ils s'adressent à madame Adélaïde. — Mœurs de la reine. 37.

CHAP. VII. Nocturnales de la terrasse et du parc de Versailles, et les orgies de Trianon. — Anecdotes. 46.

CHAP. VIII. Les causes de l'inimitié entre la reine et le duc de Chartres. — Ce prince désire d'obtenir la charge d'amiral et se distingue au combat d'Ouessant. — La reine oppose, à la relation officielle du combat, des vers et des satyres. — Réception favorable des parisiens. — Ce prince est couronné à l'Opéra. — Il jure qu'il ne sera jamais le sujet des en-

fans de Coigny. — Le duc d'Orléans se vante d'avoir repoussé primitivement les caresses de la reine. Page 53.

CHAP. IX. Etranges mystifications du duc d'Orléans, par un inconnu. — Elles sont racontées par ce prince. — Esprit du tems, relativement au somnambulisme et aux revenans. — Le duc d'Orléans, conduit par un prétendu magicien à la plaine de Ville-Neuve-Saint-Georges, pour y apprendre sa destinée. 59.

CHAP. X. Suite du tableau des mœurs de la nation française avant la révolution. — Son inclination pour les choses voilées, mystérieuses et allégoriques. — Mesmer, fondateur d'une école de magnétiseurs. 64.

CHAP. XI. Affaire du collier de diamans. — La maison de Bourbon poursuit les restes de la maison de Valois. — Une archiduchesse poursuit le dernier rejeton des anciens souverains de Bretagne. — Scandale de cette procédure. 70.

CHAP. XII. Sur la mort de M. de Maurepas, peint par madame de Château-Roux. — Jugement des sept années de son dernier ministère. — Il reçoit l'autorité des mains vigoureuses de d'Aiguillon, Maupeou, Terray. — Il la transmet à Marie-Antoinette. 86.

CHAP. XIII. De la république des lettres en France, avant la première assemblée des notables. — A l'art de chanter et de peindre la nature, qui domine sous le règne de Louis XIV, succède l'art de raisonner sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI. Les lettres, sous Louis XIV, sont l'appui et l'ornement de l'état. — Sous Louis XVI elles en sont le fléau. — Otez au règne de Louis XIV ses grands écrivains, l'autorité en demeure intacte. — Otez en idée ceux du règne de Louis XVI, Rousseau, Raynal, Voltaire, etc., l'état n'éprouve point de révolution. — Tableau des sociétés littéraires de la capitale. 89.

CHAP. XIV. Des orages de la république des lettres,

vers les approches de la révolution, relativement aux opinions religieuses. — Aveux de Malesherbes et de Raynal. Page 99.

CHAP. XV. Des orages et des partis dans l'intérieur du clergé de France. — Il se déchire lui-même par des écrits. — Portrait du parti religieux et du parti philosophique, immédiatement avant la révolution. 103.

CHAP. XVI. Des mœurs régnantes à la cour et à la ville dans les deux extrêmes de la société, vers les approches de la révolution. — La réputation de la reine autorise le grand-aumônier de France à accepter un rendez-vous indécent. — Les femmes publiques emploient leur réputation à dénigrer les femmes honnêtes. 108.

SEPTIEME ÉPOQUE,

OU ministère de M. de Calonne, et la première assemblée des notables du royaume. 111.

CHAPITRE PREMIER. Portrait de M. de Calonne. — Précis de son ministère. — Immoralité de ses opérations; elles augmentent le ressentiment des français contre la reine. 113.

CHAP. II. Mémoire de M. de Calonne à Louis XVI. — Pour conjurer l'orage qui le menace, il promet de restaurer les finances par un vaste plan. 117.

CHAP. III. Autre mémoire de M. de Calonne au roi, sur la nécessité d'assembler les notables, sur l'époque et la forme de la composition. 120.

CHAP. IV. Causes du traité de commerce entre la France et l'Angleterre. — Conduite de la France envers l'Angleterre, à l'époque où M. de Vergennes est instruit de l'existence d'un *déficit* secret de cent millions. 133.

CHAP. V. Conduite de l'Angleterre à l'égard de la France, à l'époque de la découverte du déficit et de la convocation des notables. — Conduite de l'opposition et du parti du gouvernement. 136.

CHAP. VI. Mort de M. de Vergennes. — Ouverture de l'assemblée des notables. — Manifestation d'un déficit énorme dans cette assemblée. Page 150.

CHAP. VII. Conduite de M. Necker au moment de la manifestation du déficit. — La cour est intéressée à rejeter sa cause sur d'anciens excédens dans la dépense. — M. Necker s'élève contre cette opinion. — Sa brochure sans frontispice. — Vives inquiétudes de la cour. — Débats élevés entre MM. Necker et de Calonne. — Loménie, archevêque de Toulouse, chef du conseil des finances. — Dissolution des notables. 158.

CHAP. VIII. Tableau de la cour après la manifestation du déficit. — Caractère du roi dans cette circonstance. — Caractère de la reine, de Monsieur, du comte d'Artois et du duc d'Orléans. — Conduite des grands. — Tous les partis animés contre la reine et contre les favoris. 169.

CHAP. IX. Continuation des débats contre la cour à l'occasion du déficit. — Histoire des querelles de la cour avec les parlemens. — Exil du parlement à Troyes. — L'archevêque de Toulouse négocie un accommodement simulé. — Retour du parlement. — La cour retire ses édits. — Elle propose un emprunt progressif de 400 millions. — Séance royale. — Exil du duc d'Orléans, fauteur des troubles, de l'abbé Sabatier, de d'Epresménil et de Fréteau. — La cour prépare l'abolition des parlemens et le rétablissement d'une cour plénière. — Siège du palais. — Retraite des deux ministres. — Réjouissances populaires. — Massacres des rues Meslée et Saint-Dominique.

CHAP. X. Dernières remontrances du clergé à Louis XVI sur les libertés et les droits de la nation. Sur l'illégitimité de la cour plénière; sur l'illégalité de la destruction des parlemens. — La propriété est la base de tous les droits en France. Les impôts n'étaient que des dons gratuits en France et des

dons de courtoisie. — Portrait de M. Necker et des anglomanes, par le clergé. Page 195.

Chap. XI. Insurrection de la noblesse et des pays d'état. — Le berceau de Henri IV devient, en Béarn, le point de ralliement. — Insurrection de Bretagne. — Députation des douze. — Ils sont embastillés. — Députation des cinquante-deux. Mouvemens des montagnards en Dauphiné. — Tocsin. — Assemblée des trois états de la province au château de Vizile. — La cour renvoie Loménie avec une calotte de cardinal, et rappelle M. Necker. 204.

Chap. XII. Portrait de M. Loménie, principal ministre de Louis XVI, pendant la dernière année de l'ancienne monarchie française. 219.

Chap. XIII. Portrait du cardinal de Brienne, extrait de ses mémoires manuscrits. Il réfute l'auteur des mémoires du maréchal de Richelieu, sur sa nomination au cardinalat. — Portrait de la cour et des favoris de la reine, par l'ex-ministre, cardinal de Brienne. — Portrait de M. Necker. — Opinion de Louis XVI sur le ministre génevois. — Anecdotes sur son avènement au ministère pour la deuxieme fois. 236.

Chap. XIV. Etat de l'esprit humain en France, immédiatement avant la révolution. — Secte de Mesmer. — Somnambules. — Leurs entretiens et leurs plaisirs avec César, Henri IV, Sémiramis et Sapho, etc. 261.

Huitieme Époque.

Second ministère de M. Necker, ou chûte de la monarchie française. 265.

Chapitre premier. Tableau de l'état politique de la nation à l'époque de l'avènement de M. Necker au ministère, au mois d'août 1788. — La noblesse, le clergé, les parlemens, les pays d'état, et le tiers-état réunis unanimement contre l'ancien régime. — M. Necker soulève le tiers-état et l'oppose à l'insurrec-

tion précédente. — Il le métamorphose en puissance législative, et en augmentant ses forces relatives, il annulle celles de la monarchie. Page 267.

Chap. II. Réunion de résultats pour l'année 1788, la dernière de la monarchie française. — Phénomènes relatifs à la chûte de la monarchie et au commencement de la révolution. — Nuances de ce passage et de la conversion des esprits. 285.

Chap. III. Caractère du roi en voyant dépérir sa monarchie. — M. Necker choisit un pouvoir constituant dans la population française, sans privilège pour les propriétés, ni pour les dignités dans le clergé et la noblesse. — M. Necker, fondateur de la démocratie en France. — Il traite les français comme un peuple nomade qui n'a ni des terres divisées à conserver, ni des cultes et des dignités à respecter. — M. Necker exécute en France les plans des représentans génevois, expulsés de Genève militairement en 1792, par M. de Vergennes, accueillis par l'Angleterre, et par elle envoyés en France pour organiser la révolution. 290.

Chap. IV. Principes démocratiques répandus en 1788, et invoqués depuis par les différentes familles révolutionnaires. — Qu'était-ce que le tiers-état suivant ces principes. 296.

Chap. V. Evènemens arrivés immédiatement avant la dissolution de l'ancienne monarchie. — Répugnance de la majorité de la noblesse et du clergé à se réunir en une seule chambre avec le tiers-état. — La cour est divisée. — Le parti des princes et des grands s'oppose à la réunion. — Le parti de M. Necker la détermine. — Agitations et incertitudes de Louis XVI. — Séance royale où la réunion est proscrite. — M. Necker menace de se retirer. — Attroupemens de la populace pour le retenir. — La séance royale passe pour une intrigue de cour. 308.

Chap. VI. Caractère de l'opinion publique que cultivait

vait M. Necker pendant son second ministère. — L'opinion publique pendant son premier et son second ministère, ne fut jamais celle des grands, ni du clergé ni de la noblesse, ni de la mouarchie : mais toujours l'opinion révolutionnaire des tems. — En 1789, c'était l'opinion des orléanistes, des constituans, des girondins, des montagnards et des cordeliers révolutionnant ensemble. — Tableau de la formation et de la décomposition mécanique de cette opinion publique. — M. Necker, jouet de tous les partis. — Il se retire. 315.

CHAP. VII. Tableau du mécanisme de l'ancien gouvernement, tel que le roi le reçut de ses ancêtres. — Le roi chef suprême de la constitution, de l'administration et de la conservation de la monarchie. — Hiérarchie dans les différens ordres de l'état. — La monarchie en était le résultat. Différentes conditions de la couronne avec les corps. — Ces variantes contribuaient au maintien de l'autorité. — Limites excentriques des diocèses, des provinces militaires, des intendances, autre source de l'autorité. — La France a toujours recherché la liberté. 327.

CHAP. VIII. Suite du mécanisme de la monarchie française avant 1789. — De l'église gallicane considérée comme autorité conservatrice de la règle des mœurs. De la dynastie régnante considérée comme gardienne du pouvoir exécutif. — La France était de toutes les monarchies existantes en 1789, en Europe, la mieux constituée. 346.

NEUVIEME ÉPOQUE,

OU l'établissement éphémère de la monarchie constitutionnelle de 1789. 357.

CHAPITRE PREMIER. Tableau du mécanisme de la révolution française. — Révolutions des constituans, des girondins, des montagnards, des thermidoriens et du pouvoir directorial. — Elles sont conduites par

une opposition révolutionnaire et une opposition contre-révolutionnaire. — Les journées du 14 juillet, 10 août, 31 mai, 10 thermidor, 13 vendémiaire, changent le gouvernement en opposition et l'opposition en gouvernement. — Le parti vainqueur dans ces journées, massacre, proscrit, emprisonne, déporte, dépouille et déshonore le vaincu. — Il soumet la nation entière à d'autres sermens, à un nouveau culte, à des lois nouvelles, à une autre constitution. 359.

CHAP. II. Anecdotes relatives à la versatilité du caractère du roi. — La versatilité pendant une révolution anéantit tous les gouvernemens; elle sauve les individus. 373.

CHAP. III. Caractère des membres de l'assemblée constituante. — Ils s'emparent du gouvernement. — Le gouvernement passe dans l'opposition. — Portrait de l'assemblée nationale par Louis XVI, le Cassandre de la nation. — Il déclare que les systêmes métaphysiques introduits dans le gouvernement, sont incapables de devenir des règles d'administration. — Fuite du roi. — Il est pris et ramené à Paris. — Il accepte la constitution. — Amnistie. 389.

CHAP. IV. L'assemblée législative et les jacobins de 1792. — Parti feuillant. — Parti jacobin. — Vues de l'Angleterre et autres puissances étrangères. — Cause de la guerre de 1792. — Perplexités de la cour. — Elle nomme dans ses terreurs un ministère jacobin. — Déclaration de guerre à l'empereur. — L'Angleterre introduit des génevois ses pensionnaires dans le conseil de Louis XVI. — Chûte du ministère jacobin. — Il soulève les fauxbourgs et les introduit dans les appartemens du roi, qui prend le bonnet rouge. 402.

CHAP. V. Le 20 juin 1792. — Suite de l'étude du caractère du roi et de la reine. — Conférence entre M. de Chambonas et l'auteur de ces mémoires. — Lacroix vend au roi la Gironde, qui propose par l'or-

gane de Brissot l'ajournement de la déchéance. — Scission des brissotins et des montagnards. — Insurrection des sections. — Journée du 10 août. — Thuriot demande la chûte des statues royales et les visites domiciliaires. 420.

Chap. VI. Le second septembre 1792, préparé en Angleterre. — Marat l'exécute et continue en qualité de révolutionnaire génevois, stipendié par acte public et par capitulation diplomatique du gouvernement d'Angleterre, à diriger la révolution française, après la dépréciation graduée des d'Yvernois, Durovéray et Clavières. 438.

Dixieme et derniere Époque,

Ou La république française et la mort de Louis XVI. 445.

Chapitre premier. Cause immédiate de la déclaration de la république. — Quelle était la disposition des factions à cet égard. — Conférence entre M. de Montmorin et l'auteur de ces mémoires au comité de surveillance où l'ex-ministre fut conduit, et d'où il passa à l'abbaye. 447.

Chap. II. Jugement de Louis XVI. — Opinion du parti des modérés de la convention sur la destinée du roi. — Opinions de la montagne, composée des républicains, des orléanistes, de la faction des étrangers et des anarchistes. 479.

Chap. III. Sentimens de Louis dans ces circonstances. 512.

Chap. IV. Mort de Louis XVI. 517.

Chap. V. Examen historique et appréciation des forces, des partis opposés à la révolution. — Tableau de l'accroissement, de la fixation et du terme de la révolution française. 522.

CHAP. VI. Examen historique et appréciation des forces de la révolution. — Tableau de l'instabilité de ses partisans et de ses factions. 528.

CONCLUSION. 534.

REPONSE de l'auteur de ces mémoires, à l'abbé Barruel, auteur d'un ouvrage intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme.* 539.

Fin de la Table des Matières des six Volumes qui composent cet Ouvrage.

PRÉFACE.

De l'indépendance et de l'équité de l'historien. Il est impossible que l'histoire de la chûte de la monarchie et celle des factions qui lui ont succédées soit agréable à tous les partis et leur paraisse juste et impartiale. Preuves de cette vérité. Portrait de Marie-Antoinette, reine de France, pris pour exemple. Variété des opinions des royalistes, des premiers constituans, des girondins et des montagnards sur le compte de cette princesse. Conduite d'un historien dans cette circonstance. Combien l'histoire des dernières années de la monarchie est utile au gouvernement qui commence et qui lui succède.

Sources du présent ouvrage. Collection de toutes les estampes historiques publiées sur le règne de Louis XVI, formant par leur assemblage chronologique, douze volumes in-folio, sur l'histoire de Louis XVI. Collection générale de tout ce qui a été imprimé sur ce règne. Extraits et notices tirés, après le dix août, des porte-feuilles et cartons conservés dans les cabinets et petits appartemens de Louis XVI à Versailles, à Trianon et aux Tuileries.

Il n'est point aussi difficile qu'on le suppose communément, d'écrire l'histoire de son tems avec impartialité. Les meilleurs ouvrages sur l'histoire de France sont des mémoires écrits par des contemporains. L'équité de l'historien n'est pas une qualité plus difficile à mériter, que l'équité du magistrat qui prononce ses

jugemens après avoir contradictoirement entendu les parties. Il me semble qu'il suffit de prendre une résolution constante de rendre la justice à qui elle est due, pour donner à un livre de cette nature le ton que j'appèle *la probité de l'histoire.*

Ce qui me parait impossible, c'est d'être juste et d'obtenir tout-à-la-fois, dans un tems de révolution, l'approbation de ses contemporains. La chûte d'une monarchie ne peut être que l'ouvrage des passions furieuses et opposées qu'il s'agit de juger et de peindre. Comment contenter, dans une telle circonstance, des factions contraires qui sont dans un état d'ivresse ou d'égarement lorsqu'il s'agit des intérêts du vaincu, du vainqueur, et de la décadence ou de la chûte de la plus puissante monarchie européenne? Je vais démontrer cette vérité par un exemple.

Marie Antoinette est un des principaux personnages du règne de Louis XVI, qui ont influé sur les événemens : et j'observe

en publiant cet ouvrage à la fin de l'an IX de la république française, que l'intervalle de huit ans écoulés depuis sa mort n'a pas encore tempéré le ressentiment de la plupart de ses ennemis, ni fixé sur elle un jugement uniforme. Les meilleures intentions et le langage de la vérité relativement à cette princesse ne suffisent pas à l'historien pour obtenir l'approbation des chefs des factions opposées. On peut en juger par les résultats que je vais exposer.

Jugement de la reine Marie-Antoinette, par les royalistes de l'ancien régime.

« Voici quelques anecdotes et quelques » notices historiques que je tiens de vous » sur Marie-Antoinette, ai-je dit à plu- » sieurs personnes très-connues sous l'an- » cien régime par leur opposition à la » reine. Que diriez-vous aujourd'hui, si » je publiais les traits que votre ressen- » timent me fit justement suspecter ?

» Observez la marche et les progrès de » votre haine. C'est vous et les autres » mécontens de la cour qui avez livré » au public, avant la révolution, cette » princesse en spectacle. Si vous aviez » écouté vos intérêts plutôt que vos pas- » sions, vous auriez pallié les fautes et » les erreurs de son âge, de son sexe et » de son rang, que vous avez exagérées. » Le peuple ne connaissait de la reine » que sa beauté et ses entrées triomphales » dans la capitale; il l'adorait en 1774; » et vous, en l'animant, vous avez com- » mencé contre la cour la révolution que » vous déplorez, et qui s'est développée » avec tant de fureur contre vous- » mêmes ».....

C'est l'effet d'une erreur générale dans toute la génération, me réplique un ancien courtisan de Versailles, *et toute la génération pour devenir heureuse, doit, comme nous et avec nous, déplorer les fautes que nous avons commises. Le directoire a fait du* 21 Janvier *une fête na-*

tionale, tandis que la nation ne sera juste qu'à l'époque où, à l'exemple des anglais, elle instituera des jours de repentir, de deuil et de pénitence, pour expier de grands crimes, et partager les regrets que nous sommes encore les seuls à manifester en France sur Louis XVI, et sur Marie Antoinette que nous n'avons bien connue que dans le malheur; et qui fut une femme forte, une femme vertueuse, une femme accomplie et l'ornement du sexe et du trône.

Portrait de la reine, par les constituans.

Mes notes sur Marie Antoinette ont été communiquées à plusieurs du parti des constituans.

« Vous avez mutilé la maison du roi » en 1789, leur dis-je, et vous forçâtes » la cour à dissiper elle-même les troupes » qu'elle avait réunies au champ-de- » Mars. L'autorité, dans ces circons- » tances, fut ravie à la maison de Bour-

» bon, et partagée entre vos comités,
» la mairie et Lafayette. Le peuple des
» fauxbourgs et la garde nationale de
» Paris furent la force de ce gouverne-
» ment anarchique et sans pareil dans
» les tems modernes comme dans l'anti-
» quité. Vous n'avez pu réussir à tant de
» choses, sans blesser les droits de la
» vérité sur le compte de la reine. La
» famille royale par vous détenue aux
» Tuileries, fut livrée à vos insultes, à
» celles de vos journaux, de vos écrits
» et de vos clubs; vous fîtes du château
» des Tuileries, sans vous en douter,
» l'antichambre de la tour du temple.
» Effaçons de l'histoire les trois quarts
» des anecdotes et des propos haineux
» sortis de votre bouche et de vos écrits
» contre la reine, dans ces circons-
» tances. Quand vous teniez cette prin-
» cesse sous votre garde, elle ne pou-
» vait se défendre. L'histoire est deve-
» nue son dernier asyle. Vous l'avez ren-

» due plus intéressante pour la postérité,
» que la plus célèbre épouse des Césars ».

Dès 1789, répliquent les constituans, *nous associâmes notre cause à celle du peuple en révolution, parce que Marie Antoinette, de son côté, s'était mise à la tête des contre-révolutionnaires, qui, les premiers, nous avaient donné l'exemple, avant* 1789, *de la vilipender; avec cette différence qu'ils l'avaient dénoncée à la nation et flétrie en son honneur, par jalousie de ses favoris et des grands de sa création; tandis que nous avons continué leur ouvrage au profit de la liberté dont nous crûmes les français dignes. La reine ne parlait de nous qu'en nous appelant ses* ENRAGÉS *: elle avait résolu de proscrire les chefs du parti de la nation et de la liberté; elle les avait livrés à la vengeance de ses amis et de ses partisans. Une armée devait dissoudre ou canonner l'assemblée nationale en* 1789. *La nation et la révolution, dès cette année-là, n'eurent pas de plus cruels enne-*

mis que Marie Antoinette. Nous l'aurions sauvée des coups que lui portèrent nos successeurs ; mais nous ne connaissions ni leur puissance, ni leur férocité. Nous voulûmes une liberté modérée et digne de la nation ; l'esclavage n'est pas fait pour les français, ou du moins ils n'en supporteraient pas long-tems la position ; mais nous ne voulûmes pas la ruine de la monarchie. La révolution accroissante fut une conséquence des mauvaises combinaisons, et non point le résultat de notre volonté. N'avons-nous pas expié nos fautes et succombé à la puissance des girondins, qui continuèrent la révolution contre la cour, contre la royauté constitutionnelle et contre nous. Quant au portrait de la reine, il sera manqué, s'il n'est fait de manière qu'elle soit représentée à la postérité comme une femme pleine de vices et de défauts, et qu'il fallut, sans l'avouer aux nations européennes, priver de sa garde et constituer aux Tuileries, sous

la garde de Lafayette qui était bien intentionné. Cette mesure parut nécessaire à l'établissement de la liberté pendant la durée de l'assemblée qui nous donna la première constitution.

Telle est en général l'opinion des constituans sur Marie Antoinette.

Portrait de la reine, par les girondins de la convention.

Je communiquai à des notables de la gironde la notice sur Marie Antoinette, avec les observations du royaliste courtisan et du royaliste constitutionnel, et je m'exprimai de la sorte. « Le tems de » l'inexorable histoire est commencé pour » vous, et pour Marie Antoinette qui fut » accablée de vos coups dès l'époque de » la dissolution de l'assemblée constituante. La guerre entre la cour et ceux » que vous appelez les GRANDS DU » ROYAUME, DES FEUILLANS, cessa le » jour de sa clôture; vous la continuâtes

» jusques au *dix août*. Brissot obtint des
» ministres jacobins, en menaçant la
» reine de la dénoncer comme l'auteur
» des fabriques de faux assignats; et la
» cour effrayée les accepta. Revenue de
» sa terreur, elle renvoya ces ministres,
» et vous appelâtes, le 20 juin, les
» hommes des faubourgs au château;
» vous leur abandonnâtes la famille
» royale, et ils mirent au roi le bonnet
» rouge. Les constituans avaient avili la
» reine dès 1789; et vous, pour conti-
» nuer le rôle, vous la livrâtes, en 1792,
» aux hommes du *dix août*. Vos ar-
» mées eurent des revers, et le roi et
» son épouse subirent la destinée du
» comte de Lally et de l'amiral Bing.
» Rayons de l'histoire tout ce que la ma-
» lice des tems a inventé de faux contre
» Marie Antoinette. Qu'opposez-vous
» aux articles de son histoire que nous
» venons de lire »?

La Gironde ne voulut point emprisonner Marie Antoinette, répliquent les

deux conventionnels. *Elle lui assigna, comme à son époux, le palais du Luxembourg, et ensuite celui du ministre de la justice. La gironde qui formait, apres le* 10 *août, la majorité de la législature, eût soutenu le décret, si les vainqueurs des Tuileries n'eussent usurpé la fatale influence qui les rendit les maîtres de Paris et de la France. La reine toutefois fut le premier auteur de ses infortunes. Son parti, dans ses écrits, dans ses caricatures et dans ses comités périodiques, avait menacé de l'échafaud Bailly, Lafayette, les Lameth, Barnave et autres. Sous la législature, la reine continua de caresser exclusivement des hommes de l'ancien régime qui, dans leurs écrits ultérieurs, dans leurs comités et dans leurs caricatures, dévouèrent également aux supplices les Fauchet, les Brissot, les Pétion, les Manuel, les Guadet et les autres patriotes de cette série. La journée du dix août fut déterminée par les craintes mutuelles des deux partis : et cependant*

cependant jamais nous ne voulûmes faire périr ni Marie Antoinette, ni son époux. Au péril de notre vie, nous refusâmes nos suffrages à la montagne et à d'Orléans qui avoient résolu la ruine de la famille royale. Cette montagne conduite par des hommes féroces, pouvait réussir; elle pouvait succomber. Il était prudent de se tenir dans une situation versatile relativement aux deux cas; c'était l'avis sur-tout de Condorcet, de Vergniaux et des autres principaux de la gironde qui ont eté punis de leurs opinions variables. Quant à la reine, l'histoire ne la représentera ni en Brunehault ni en Frédégonde; mais comme une femme pétrie de vices et de crimes.

Jugement et portrait de Marie Antoinette, par les jacobins.

Pour le complément de la tragédie il fallait sonder les opinions du parti qui conduisit Marie Antoinette au temple et à l'échafaud. « Vous voyez, » dis-je

à l'un deux, « les conséquences de » vos invectives contre la reine, et vous » éprouvez aujourd'hui les suites fu- » nestes des événemens qui la firent périr. » Avez-vous été proscrits durant son in- » fluence ? Cependant après l'avoir assi- » milée aux Frédégonde et aux Brune- » haut; après avoir cherché dans l'an- » tiquité les caractères les plus atroces » pour les comparer à celui de Marie An- » toinette, vous la conduisîtes à l'écha- » faud. Le gouvernement révolutionnaire » demeura encore dans vos mains pen- » dant neuf mois; mais au moment où il » vous échappa, les royalistes, les cons- » tituans, les girondins, tous les jacobins » mitigés, s'élevèrent contre la sentence » de Marie Antoinette. Tous l'appelèrent » un crime contre le droit des gens. Vous » demeurez aujourd'hui seuls respon- » sables d'un supplice qui, en livrant » dans le tems la France aux plus dan- » gereuses émotions intestines, anima » contre nous avec plus de fureur les

» puissances ennemies, et vous dépouilla » depuis de toute influence dans les affaires publiques. »

Si les feuillans, répliquent les jacobins, *avaient fait justice de la reine quand elle enleva Louis XVI en 1791, ils en auraient évité la peine aux Montagnards. Vos observations ne prouvent pas que la reine ne fût pas une Messaline, ni une Frédégonde; elles prouvent que l'auteur de l'ouvrage sur Marie Antoinette, n'est pas l'ami de la révolution, puisqu'il condamne les patriotes qui l'ont conduite si justement à l'échafaud.*

On voit, dans ces différentes opinions sur la reine, des couleurs bien différentes. Les restes de l'ancien régime qui la déshonoraient avant la révolution, vous la présentent comme une héroïne. Les plus modérés constituans qui lui donnèrent une honnête prison aux Tuileries, la peignent comme une femme pleine de défauts et de vices; les girondins qui

la livrèrent à ses bourreaux, comme une femme pétrie de vices et de crimes; et ces derniers comme une Messaline, une Médicis, une Brunehault. Dans cette occurrence, les devoirs d'un historien consistent à appeler à son propre tribunal les royalistes, les constituans, les girondins et les montagnards, et à les juger les uns et les autres avec ce ton d'indépendance et de liberté, qu'ils ont montré eux-mêmes dans leurs différentes relations avec cette princesse. Je crois m'être acquitté de ce devoir en français, et en homme juste et impartial.

Ecoutez de même les opinions des royalistes, des constituans, des girondins et des jacobins sur Louis XVI, sur Bailly, sur Lafayette, sur Mirabeau; vous aurez autant de portraits que de partis. Exposez au jugement de ces quatre partis les différens cultes établis en France, les anciennes institutions de la monarchie, les parlemens par exemple, vous trouverez

la même difficulté pour les choses, que pour les personnes. Lisez une histoire des constituans, composée par un royaliste de 1788, par un constituant, par un girondin, par un montagnard, vous trouverez des contradictions et des oppositions inconcevables dans l'art de traiter l'histoire des mêmes tems, des mêmes lieux, des mêmes personnes, des mêmes faits et de la même révolution.

J'avoue que l'histoire de Louis XVI que je publie, est du nombre des ouvrages que les factions silencieuses, mais non encore anéanties, doivent blâmer et proscrire. Le commencement de cet ouvrage, capable de tempérer avant la révolution les excès des abus de l'ancien régime, et composé dans cette vue, paraît être écrit aujourd'hui dans l'intention de blâmer la révolution. Quel moyen de plaire tout-à-la-fois aux artisans de ses crimes, à la postérité qui en sera effrayée, et aux puissances européennes qui en ont horreur? La vérité

de l'histoire est ainsi destinée de sa nature, à peu près comme un jugement équitable et fondé sur des vérités éternelles, à devenir le jouet de la partie injuste qu'elle condamne. Dans une telle rencontre, une indépendance souveraine et absolue de toutes les factions, est le parti le plus sûr et le plus noble que puisse choisir un historien. Il ne doit pas être le panégyriste, mais le juge inexorable des factions. Supérieur aux opinions des tems et des lieux, il doit s'attacher à la justice éternelle et invariable, pour jouir de l'estime des amis de la vérité, de l'estime de la postérité qui nous jugera, et de celle de l'Europe qui nous observe et qui nous a déjà jugés en silence.

Outre le désir d'être vrai et indépendant, j'avouerai que j'ai eu celui d'être utile. La génération qui s'élève; quelques-uns de ceux qui la gouvernent; et en général les hommes qui se sont élevés par la révolution, ignorent l'histoire de l'ancien gouvernement; ils ne font pas toujours

attention que nos ennemis, avec les institutions analogues à celles que nous avons renversées, ont résisté à nos opinions, à nos violences, à notre système offensif et défensif? Lorsque la révolution perd son influence, il devient intéressant pour le gouvernement français de connaître et d'adopter les usages abolis qui peuvent servir à sa force. Le consulat a le même peuple à gouverner, les mêmes cultes à respecter, plusieurs lois anciennes et des opinions nationales qui semblent tenir à notre sol à ménager ; des frontières plus étendues à défendre ; deux anciens systêmes diplomatiques opposés à méditer ; l'influence peu connue des anglais sur le systême de nos finances à connaître, à étudier, à déjouer ; toutes les mesures de l'ancienne France, pour donner à la nation la considération qui lui est due en Europe, à approfondir ; notre ancienne politique protectrice des puissances subalternes à peser dans sa sagesse ; et tous les moyens qui avaient servi à la maison de Bourbon pour se

rendre importante en Europe et se faire respecter, à appeler à son secours. Il doit connaître sur-tout les fautes qui ont contribué à détruire une monarchie qui durait depuis 14 siècles, pour conserver un gouvernement nouvellement établi.

La révolution d'ailleurs a produit un effet peu connu et très-étrange, que l'amour-propre de la génération actuelle ne permet pas aujourd'hui d'avouer, mais qu'il faut lui dire. Les français ignorent maintenant beaucoup de choses essentielles ou utiles, jadis conservées par les anciennes habitudes.

Faute de pièces historiques, la génération qui s'élève connaît moins l'administration, les usages, les mœurs des dernières années de la monarchie, que les mœurs, les usages, l'administration et l'histoire du règne de Louis XIV. C'est que les communications de l'ancien tems avec le nouveau ont été rompues, au point que la révolution a laissé un abîme entre deux.

La classe des français la plus riche et

la plus éclairée, qui seule instruisait la masse de la nation et qui était la régulatrice de toutes choses; une autre classe moins riche, mais plus instruite, qui composait les bureaux des différentes administrations, et possédait exclusivement des connaissances précieuses, n'existent plus. La révolution et l'émigration ont dépouillé la première classe : elle possédait près de deux tiers de la surface de la France en propriété : elle avait reçu l'ancienne éducation, et elle communiquait ses lumières à la masse de la nation par les arts, par ses besoins, par sa sociabilité et ses habitudes. Une génération plus hardie qu'éclairée, a hérité de ses biens, et la chaîne de l'instruction sociale a été rompue. Elle l'a été encore à l'époque de la destitution de la seconde classe. Alors nous avons vu la dissolution des bureaux, la chûte des universités, des collèges, des académies et de vingt mille pasteurs qui avaient reçu l'ancienne éducation ecclésiastique, et étudié dans les

institutions établies les trente traités de morale qu'on y enseignait. Les français qui occupaient ces postes et ces emplois, ont cédé la place à cent mille enfans de la révolution. Voilà les causes principales de l'ignorance qu'on observe dans la génération actuelle. La partie la plus éclairée des français n'est plus comme jadis la plus riche. Les anciennes sources des lumières sont taries. Un grand nombre de ceux qui administrent, créatures de la révolution, en ont les opinions dangereuses à l'administration. Ce malheur fut une des causes de la chûte de cette variété de gouvernemens qui ont désolé la France depuis 1792; car au lieu de gouverner leur pays, ils le révolutionnaient. Les instructions générales de l'état sont heureusement aujourd'hui conservatrices de leur nature, et opposées à l'esprit révolutionnaire directorial, thermidorien, montagnard, et même girondin. Aussi, l'état doit sa conservation au caractère actuel de son savoir. S'il

changeait de maximes, cet événement uni à d'autres causes, le précipiterait comme un gouvernement directorial ou montagnard. C'est pour l'utilité de ce gouvernement et de la génération actuelle, que j'ai voulu publier mes travaux historiques sur les dernières années de l'ancienne France; j'ai voulu conserver un tableau des mœurs, des usages, des préjugés, de l'administration, des habitudes de la monarchie avant sa chûte, parce que les français d'aujourd'hui ont encore besoin des connaissances d'autre fois. Cette génération qui s'élève, manifeste toutefois un désir bien exprimé d'acquérir des connaissances. Voulez-vous une preuve de cette vérité? allez à la bibliothèque nationale, et vous serez édifié. Vous y trouverez chaque jour les tables d'étude pleinesd'une jeunesse de 20 à 30 ans, dont la posture méditative et le recueillement vous diront quel est le zèle qui l'anime. Sous l'ancien régime, une seule salle était à peine

occupée deux fois par semaine. Aujourd'hui elles ne suffisent pas toutes ensemble.

Outre le désir de publier des anecdotes instructives sur l'ancien gouvernement, j'ai eu un but plus général, celui de servir l'humanité. La révolution française est non-seulement le fléau de la population, mais le fléau du bonheur et de la paix intérieurs dont jouissent encore les différentes sociétés européennes. Une preuve que cette observation est légitime et vraie, c'est que toutes les nations établies à côté de nos dissentions révolutionnaires, à l'exception de celles que nos troupes ont soulevées, ont été paisibles observatrices de nos étranges mouvemens. Avec des abus plus crians peut-être que ceux de la monarchie française, elles ont résisté et à nos injustes insinuations et à nos promesses. Elles ont fait des conquêtes équivalentes, à mesure que nous en avons fait. Qui de nous ne prononça des vœux en 1789 en faveur de leur restauration politique ? et qui de nous ne doit maintenant en proférer

pour désirer qu'elles jouissent du repos et du calme. Toutes ont chez elles des royalistes de 1788, fanatiques partisans de l'autorité. Toutes possèdent des constituans, ambitieux de partager la puissance royale, sous prétexte de réforme. Toutes ont des brissotins ou des aventuriers de révolution, susceptibles de toutes sortes de tempéramens, pour créer un gouvernement éphémère. Toutes ont des montagnards robustes qui les gouverneraient, les torches et les poignards à la main. Toutes ont les mêmes élémens de révolution; et la preuve que ces factions sont des factions mères et primitives de la nature humaine en révolution, c'est que la révolution helvétique, la révolution des piémontais, et celle de Hollande, ont développé sous des dénominations différentes des tempéramens analogues.

En publiant cette histoire qui doit circuler en Europe comme la suite de l'ouvrage qui avait pour titre *Mémoires de Richelieu*, j'ai voulu montrer au doigt à

tous les états les semences et les matières combustibles des révolutions que chacun d'eux renferme. Les sociétés modernes étant toutes formées au même moule : au lieu de professer un propagandisme révolutionnaire que nos révolutionnaires égarés tiennent des anglais, je dirai à toutes : *Vous jouissez du calme ; vos peuples peuvent exécuter des spéculations commerciales ; les lumières du dix-neuvième siècle fleurissent parmi vous ; prenez garde à la sévère et dangereuse austérité de vos Turgots ; leurs mœurs étrangères à vos institutions et à votre siècle, seraient le fléau de l'état actuel de votre civilisation. Si vous avez des réformateurs zélés, éloignez-les de vos administrations. Prenez garde à l'inquiète ambition réformatrice des Necker de votre tems, à l'opposition de leurs systêmes à vos mœurs, et sur-tout aux opérations des aventuriers, tous étrangers à l'économie et au caractère de vos lois et de vos habitudes sociales. N'oubliez jamais que de tous les*

abus, le pire est d'oser, comme notre ministre génevois, réformer et détruire sans sagesse et sans mesure les vices mêmes de votre administration. Voyez la situation de la France; elle n'est plus qu'une ruine; tout y est à récréer et à reconstruire. Après le massacre ou la proscription effroyable et inouie de plus d'un million de citoyens, l'art de gouverner y est devenu le seul art difficile. Un seul homme depuis dix ans a pu obtenir des succès au milieu de nos dissentions intestines : un seul a pu arrêter les proscriptions, les confiscations des propriétés, tarir le fleuve de sang de nos concitoyens, et nous faire jouir de cette liberté que nous cherchions comme de pauvres aveugles depuis dix ans. La publication de mon livre n'en est-elle pas la preuve instrumentale? Souvenez-vous des Mazarins, des Law, des Necker en France, des Ripera en Espagne.

Je vais maintenant rendre compte des sources où j'ai puisé mon ouvrage. Il peut

être considéré d'abord comme la continuation de mes travaux sur l'*Histoire de la décadence de la monarchie française*, publiée en neuf volumes, sous le titre de : *Mémoires du maréchal de Richelieu*, qui commencent à la fin du règne de Louis XV, et finissent à l'avènement de Louis XVI à la couronne. Ces mémoires et ceux que je publie, sont le résultat de recherches très-suivies qui ont commencé en 1778. Les personnages les plus distingués de l'ancienne France m'en ont dicté les anecdotes et fourni les pièces curieuses qui ont procuré deux éditions au premier de ces ouvrages. J'ai fréquenté des personnes respectables par leurs talens et leur véracité, qui avaient été élevés à la cour de Louis XIV ; tels le maréchal de Richelieu, le cardinal de Luines, de vieux magistrats, d'anciens ministres, des secrétaires intimes, des agens subalternes du gouvernement, des valets-de-chambre des rois, des anciennes favorites, des dames de la cour. Tous portaient

taient encore des jugemens sains et solides, sur les événemens et sur les personnes, que j'ai conservés dans le livre précité. J'ai préservé des incendies de la révolution les monumens les plus curieux de notre histoire moderne, en publiant avant l'époque de nos malheurs, les œuvres complètes du duc de Saint-Simon (1), les mémoires de Duclos, Massillon, Maurepas, d'Aiguillon, et autres relatifs à l'histoire du règne de Louis XV.

Quant au règne de l'infortuné Louis XVI, je n'ai pas discontinué de fréquenter, sous l'ancienne France, ce qu'elle avait de plus probe, de plus éclairé et de plus distingué dans la monarchie, soit dans la haute administration, soit dans la magistrature. J'ai accumulé sur-tout les monumens des arts; je conserve dans mon cabinet tout ce que le dessin et la gravure ont produit d'estampes sur l'histoire du

(1) En 13 volumes in-8°., chez Treuttel et Würtz, libraires à Paris et à Strasbourg.

règne de Louis XVI, et tout ce que j'ai pu recueillir sur celle de ses prédécesseurs.

L'exécution de ce projet a formé une collection d'estampes composée de cent soixante-deux volumes in-folio, sur l'histoire de notre nation depuis Pharamond jusques à Bonaparte; monument véritablement national, puisque c'est une histoire de France écrite par l'imagination de nos artistes, ainsi que l'histoire de l'Europe moderne avec laquelle la France a toujours eu des relations (1).

---

(1) Pour établir un ordre méthodique dans une collection d'estampes aussi volumineuse et dans laquelle il n'y a que des gravures, j'ai divisé cette masse d'estampes en époques et en âges, relativement aux différentes situations de la France et de l'Europe. En voici l'énumération.

1°. La conquête et l'établissement des Francs.

2°. Les siècles d'ignorance; leurs mœurs et institutions.

3°. Le gouvernement féodal et la chevalerie, etc.

4°. Les Croisades.

A ce recueil des monumens de notre histoire en dessins et en figures gravées, j'ai

---

5°. La découverte du nouveau monde et l'établissement des Européens dans l'Amérique.

6°. La révolution de Luther et de Calvin.

7°. Le règne de Louis XVI, avant-coureur de la révolution.

8°. La révolution française et l'institution des nouvelles républiques.

9°. Le Consulat.

Ces divisions de la collection se sousdivisent en règnes, suivant l'ordre chronologique; le règne de chaque roi se divise en sections.

La première section de chaque règne contient les portraits du roi, de son épouse, de ses enfans et des princes du sang royal.

La deuxième section contient les portraits des princes ses contemporains alliés, neutres, ou ennemis.

La troisième section renferme les portraits des hommes illustres de chaque règne, dans le gouvernement, la guerre, la robe, le clergé, les lettres et les arts.

La quatrième renferme les guerres, campagnes, sièges, anecdotes, révolutions de chaque règne.

La cinquième contient les révolutions ou événemens en Europe: ainsi les estampes des révolutions d'Angleterre, des Pays-Bas, des Suisses et des Américains,

ajouté une autre collection non moins importante: celle des écrits publiés sur le rè-

---

mouvemens indicatifs de la révolution qui nous travaille, y sont recueillies avec un soin particulier.

La sixième section renferme les monumens d'architecture, les tombeaux et mausolées, monnaies, médailles et sceaux de chaque règne.

Cet ouvrage est ainsi: 1°. L'HISTOIRE DE L'ART DU DESSIN, puisque les monumens historiques de chaque âge s'y trouvent; comme les vitraux d'églises, mausolées sculptés, et autres productions de l'art du dessin dans les différens siècles.

2°. C'est L'HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE; puisqu'on y voit les monumens et édifices publics depuis les magnifiques antiquités de Nismes, par exemple, bâties sous les Romains, jusques à l'édifice du Panthéon français, fini sous Louis XVI. Dans cette série d'édifices publics, on voit l'art de l'architecture passer de l'âge du beau, sous les Romains, vers le barbare et le mauresque de la première et deuxième race; vers l'âge gothique; et vers l'architecture régulière du règne de Louis XIV, qui produisait notre colonade du Louvre, notre Panthéon, etc.

3°. Cet ouvrage est encore spécialement L'HISTOIRE DE LA GRAVURE, art nouveau et contemporain de l'imprimerie, dont l'histoire se trouve ici d'une manière instrumentale, conservant pour la postérité les différentes situations de cet art, depuis son enfance

gne de Louis XVI et sur la révolution, que je conserve également dans mon cabinet.

---

jusqu'à son état de perfection. Ainsi on voit passer sous ses yeux l'âge des gravures en bois, les premières mignardises de la gravure en cuivre pendant la jeunesse de l'art, sous Henri IV; ses productions vigoureuses sous Louis XIV; le bon goût qui la distingue sous Louis XV, et cette variété de manières subalternes de graver qui occupe à présent nos artistes, et nous menacerait d'une dégénération, si jamais on perd de vue le ton des Moréau, des Ponce, des Tardieu, des Godefroy, des Wille, etc. etc.

4°. Cet ouvrage devient encore par le fait L'HISTOIRE DE LA SCULPTURE FRANÇAISE. La révolution a renversé les plus anciennes abbayes, les châteaux et la plupart des monumens publics de la féodalité. Elle a détruit des édifices aussi antiques que la monarchie française. Le génie des Français, dans leurs différens âges, était empreint dans tous ces monumens qui ne sont plus: nous avons été les témoins de la férocité des barbares qui, dans leur ivresse révolutionnaire, ont abattu les mausolées, les statues équestres des rois et les plus beaux monumens de l'antiquité française. Ces productions de l'art étaient la pièce justificative et instrumentale de notre histoire et de l'histoire de l'art. Dans l'espace de huit jours on pouvait étudier à Paris cette histoire, et pâlper pour ainsi dire, les productions du génie dans son enfance et dans les siècles barbares et gothiques.

On croira avec peine qu'il existe et que j'ai recueilli plus de trente mille piéces

---

On pouvait observer sa marche graduée vers l'âge du beau, sous les derniers rois de la race des Valois, et ensuite sous les règnes des Bourbons (1). La plupart de ces productions du génie des Français sont anéanties ; elles existaient encore avant 1789 en gravures, mais la terreur et la révolution en ont détruit les cuivres, brûlé, mutilé les exemplaires, et j'ai été trop heureux d'avoir réuni en un corps d'ouvrage, et d'avoir sauvé au péril de mes jours pendant les fureurs révolutionnaires, une collection que la dégradation ou la ruine des monumens rendent si précieuse.

Enfin, chaque règne étant terminé par des gravures représentant les monumens d'architecture, de peinture et de sculpture de ce tems-là, l'ouvrage est une HISTOIRE COMPLETTE DE L'ART EN FRANCE dans ses différentes ramifications et dans ses périodes du barbare, du mauresque, du gothique et du beau.

Occupé de ce grand travail plusieurs années avant la chûte de la monarchie, je ne m'attendais pas qu'il serait terminé par les tableaux sanglans des différentes scènes de la révolution. Le règne de Louis

(1) La postérité devra au zèle du citoyen Lenoir la conservation de la plûpart de ces monumens, qu'il a préservés de la fureur destructive de la révolution : il les a classés d'une manière chronologique.

sur ce sujet, imprimées et publiées par nos chefs de factions, ou par leurs disciples ou adhérens (1). Si bien qu'en écri-

---

XVI et la révolution composent 34 volumes in-folio, dont 22 sur la révolution.

Je terminerai cette notice en observant que les gravures relatives aux campagnes et à l'administration de Bonaparte, composent déjà trois volumes in-folio, au moment où l'on imprime cette préface, le 15 fructidor an 9.

(1) Je les ai divisés, 1°. en ouvrages préparatoires et indicatifs de la révolution; 2°. en histoires générales de la révolution; 3° en écrits sur les relations extérieures; 4°. écrits sur les colonies; 5°. œuvres des notables révolutionnaires, Necker, Bailly, Mounier, Lally, Bergasse, Rivarol, Choiseul, d'Antraigues, Mirabeau, Maury, Villette, Condorcet, Cloots, Cérutti, Sieyes, Rolland, Péthion, Brissot, Marat, Robespierre etc.; 6°. journaux des révolutionnaires et des contre-révolutionnaires prononcés. *L'ami du roi*, par Royou, *l'ami du peuple*, par Marat, Gorsas, Brissot, Carra, Camille Desmoulins. 7°. Toutes les distributions des constituans, des conventionnels et des jacobins; 8°. histoire chronologique année par année depuis 1787; 9°. pièces fugitives et distributions des jacobins feuillans, des jacobins girondins, des jacobins montagnards; 10°. écrits sur Louis XVI,

vant l'histoire de la révolution, on est embarrassé dans le choix des matériaux. On est obligé de se borner à extraire les écrits des plus remarquables personnages de chaque parti, comme contenant la quintessence de l'anarchie du moment qu'il s'agit de peindre, et l'esprit de l'opposition

---

sur la maison de Bourbon, sur d'Orléans; 11°. histoire de la convention sous la majorité de la Gironde, sous la montagne; sous la coalition thermidorienne; 12°. histoire directoriale et celle du consulat. Tous ces ouvrages sont classés à-peu-près comme *le tableau du mécanisme de la révolution* qui est dans le tome sixième de cet ouvrage. Les étiquettes des volumes sont l'histoire sommaire de la révolution française, et la collection est d'autant plus précieuse, qu'elle est encore intacte, tandis que les constituans brûlaient au 10 août les productions antérieures à cette époque. Au 31 mai on détruisait les ouvrages de la Gironde, et au 10 thermidor, celles des montagnards. La collection de Marat, monument des férocités de la faction extrême de la révolution, coûte dans les ventes jusqu'à 600 l. D'un autre côté je ne crois pas qu'il existe un autre exemplaire complet du Publiciste; ouvrage important qui, depuis 1789, a fourni des matériaux très-précieux.

qui agaçait les dominateurs en place dont il faut exposer les débats.

Des pièces bien plus importantes que des gravures et des imprimés, m'ont été communiquées pour la composition des *Mémoires du règne de Louis XVI.* A l'époque de la chûte du trône, le peuple, vainqueur du château des Tuileries, porta au *comité de surveillance*, le soir DIX AOUT, une partie des papiers que le roi conservait sur les années de son règne antérieures à la révolution. On ne doit pas confondre cette partie de ses papiers avec ceux qu'il fit sceller dans un mur, dans *l'armoire de fer.* Les papiers de cette armoire n'étaient relatifs qu'à la révolution; tandis que les papiers de ses cabinets regardaient l'administration et l'histoire de l'ancien régime. Ceux-ci n'intéressaient point les révolutionnaires en place et en activité en ce moment-là; mais ils intéressaient notre histoire. On conçoit combien la circonstance était heureuse pour écrire celle du roi. Pour obtenir la com-

munication des papiers du roi, je m'adressai à Chabot que j'avais connu dès son extrême jeunesse.

Chabot, principal révolutionnaire du tems, l'un des notables aux cordeliers, aux jacobins et au comité de surveillance, pouvait d'un seul mot déterminer le comité à permettre ou à refuser la communication des pièces. Il devait sa grande influence à la hardiesse de ses conceptions révolutionnaires, au fanatisme de ses expressions, et aux ordres dangereux qu'il avait donnés en personne pour les succès de la conjuration du *dix août*. On citait de lui une fameuse offrande, dont les girondins jaloux des montagnards, voulurent depuis s'attribuer le mérite: je parle de l'*offrande de sa peau à la patrie pour garnir un tambour*, au son duquel Chabot voulait exciter à la révolution les parisiens modérés qui bâillaient déjà en parlant d'insurrection. En demandant à Chabot des anecdotes secrètes du 10 août, je fixai son attention; mais quand je lui témoignai le

désir de prendre au comité des extraits sur les papiers du roi que le peuple y avait apportés du château des Tuileries, il s'engagea entre nous une conférence curieuse sur l'esprit et les affaires du tems qu'il est utile de conserver.

SOULAVIE. Depuis que les hommes écrivent l'histoire, il ne leur a pas été donné de la puiser dans de pareilles sources. Les papiers du roi doivent apprendre le pourquoi du pourquoi des événemens de son règne. Vous connaissez, Chabot, l'importance d'un travail de cette sorte; que serait la révolution française pour nos descendans, si nous les privions de la connaissance historique de ce qui se passe? Je demande la communication en place des papiers du roi antérieurs à la révolution.

CHABOT. *Des papiers du roi!* L'expression n'annonce pas de grandes dispositions pour écrire l'histoire. Tu n'es pas même au courant. Parle le langage des révolutionnaires, et ils aideront tes

travaux. Celui que tu appelles *un roi*, nous le nommons UN TYRAN. As-tu fait cette demande à quelqu'un du comité ?

SOULAVIE. J'ai la promesse de Fauchet et de Rôvère. Bazire m'a dit qu'il s'en rapportait à toi ; tu l'as entendu.

CHABOT. Mais si nous te permettons d'extraire les pièces que tu désires, quelle garantie avons-nous que tu ne choisiras pas de préférence celles qui favoriseront les opinions de Capet, et que tu ne mépriseras pas les autres ? Au lieu de le peindre comme un monstre, comme un tyran, tu jugeras peut-être ceux qui l'ont détrôné, qui l'ont emprisonné et qui veulent sa tête ; tu jugeras ses juges. Voilà ce qu'on dira au comité, de ton entreprise, quand j'y parlerai pour toi.

SOULAVIE. Si c'est là ton opinion sur mon compte ; garde tes papiers. Si ce n'est pas ton opinion, je n'accepte le service que tu me rends qu'à condition que tu feras valoir ton opinion.

CHABOT. Mon opinion est que tu trouveras du Turgot, du Necker et du Malesherbes dans ces paperasses, et que tu te partialiseras en faveur de Capet, comme ce membre de notre comité que nous avons surpris pleurant comme une bête sur une lettre d'Elisabeth à son frère Capet. Ecris cette anecdote. Est-ce que la majesté de notre révolution, l'insurrection du peuple, son triomphe éclatant sur les OGRES couronnés qui le dévoraient, n'a pas de quoi rendre l'histoire plus oratoire, plus imposante, plus curieuse que les misérables intrigues de cour que tu veux approfondir ? Souviens-toi que tes travaux te perdront, cela est bien sûr, si tu t'appitoies sur Capet. Tu vois ce que nous faisons des Cazotte, des Durosoi. Quelle leçon pour les historiens et les gens de lettres !

SOULAVIE. Ou je n'écrirai rien, ou j'écrirai la vérité sur tous nos événemens. Mais pour rendre notre entrevue curieuse

et utile, dites-moi ce que vous allez faire en ce moment.

CHABOT. Nous sommes dans de cruels embarras. Les allemands arrivent, ils veulent nous pendre et délivrer le tyran; et nous, nous voulons pendre le tyran, chasser les allemands, nous saisir de leurs rois, les conduire à la barre, en exiger un hommage à la souveraineté du peuple français, les tenir prisonniers et demander une rançon considérable qui sera distribuée à nos frères sans-culottes, vainqueurs du *dix août*; après quoi nous ferons le procès à Capet.

SOULAVIE. Voilà sans doute de grands événemens; mais dans l'intérieur tout est-il bien d'accord pour leur exécution?

CHABOT. Nous tenons les aristocrates à l'abbaye. Il est vrai que Brissot et la Gironde se séparent de nous et nous donnent de vives inquiétudes. Quand nous voulons révolutionner, ces Caméléons, ces animaux amphibies se retirent. Quand nous avons voulu la déchéance,

ils ont varié et dépaysé l'assemblée législative, DANS LAQUELLE A PRÉSENT IL NE SE TROUVE PAS DOUZE PATRIOTES, parce que les feuillans comme les girondins sont vendus. Et nous, avec notre probité, notre pauvreté, notre patriotisme, nous avons à peine dans notre parti quelques habitués des tribunes et la masse des jacobins, mêlée de faux frères.

SOULAVIE. Mais aussi, aux cordeliers vous êtes forts et en nombre.

CHABOT. Forts ! Voilà que depuis qu'ils ont dirigé le 10 août à la tête des Marseillais, ils sont dissous ; on dirait qu'ils ne voulaient que des emplois; car maintenant qu'ils sont riches et REMPLUMÉS *ils s'aristocratisent.* Marat, je commence à le croire, est le seul génie de la révolution : et cependant nous allons le mettre à l'épreuve ; il sera député ; mais s'il s'enrichit, je renonce à croire à la vertu et je me tue ; je ne veux plus vivre dans le sein d'une aussi abominable dépravation.

SOULAVIE. Ta bonne foi, Chabot, tire

les larmes des yeux sur la destinée de notre patrie et de la convention qui se forme. Tu as donc oublié l'unanimité des vœux et des sentimens, le 14 juillet 1789, lorsque toute la France se déclara indépendante de l'autorité de l'ancien régime. Si les premiers révolutionnaires constituans ont été des aristocrates aux yeux du parti de Lameth : si les Lameth et les réviseurs l'ont été aux yeux du parti fusillé au champ de Mars ; si les feuillans le sont devenus au jugement de la montagne de la seconde législature ; si les brissotins sont des aristocrates aux yeux des cordeliers ; et si maintenant les cordeliers s'aristocratisent au jugement de Chabot et d'une douzaine de patriotes purs ; si le patriotisme français est réduit dans ces douze têtes, tandis que la masse des Français demeure aristocratique, souviens-toi que cette masse refusera les impôts, les dons patriotiques et toute soumission au patriotisme des douze. Que si jamais les douze venaient à gouverner

verner la France, je parie qu'après trois mois d'administration les douze patriotes se réduisent à un seul.

CHABOT. Il y a long-tems que sans arranger tout cela comme toi, j'en sens la vérité; aussi j'ai souvent maudit ma destinée et regretté mon ancienne condition. Je sais bien que dans peu, nous pouvons être tués; mais nous en tuerons aussi. Une soumission vaudrait mieux de la part de nos ennemis et de toutes ces familles d'aristocrates; car il peut se faire que nous les exterminions. *Soumission ou extermination*, voilà la devise future du gouvernement: autrement, *vivre libre ou mourir.*

SOULAVIE. *Se soumettre!* les Français d'aujourd'hui ne sont plus les Français d'autrefois. Ne les avez-vous pas tous rendus et constitués souverains? et toutes ces factions aristocratiques de feuillans, de brissotins ennemis des douze patriotes qui seuls méritent, dis-tu, de gouverner la France, ne sont-ils pas dans la classe

du souverain ? le peuple souverain est donc en France en opposition aux douze, et tu parles de leur soumettre le souverain. Se *soumettre* ou être *exterminé* est autre chose. N'oublies pas que nous sommes convenus tout-à-l'heure que le souverain était une masse composée d'aristocrates, de feuillans et de brissotins ; songes-y bien, Chabot, les douze n'extermineront pas cette grande masse ; ils pourraient en être exterminés. Apperçois-tu déjà les effets du 2 septembre, on a cru régner en tuant : à côté du meurtre s'élève l'opposition nouvelle de la masse.

CHABOT. Tes observations me tourneraient la tête et me rendraient hypocrite et faux ; car j'ai résolu de vivre et mourir patriote, et dans la classe des patriotes les plus prononcés. Mais si nous proposions un serment de soumission à ces gens-là ?

SOULAVIE. Il serait en contradiction avec le serment de liberté et d'égalité qui, je crois, a été décrété sur ta proposition. Un serment, mon cher Chabot, est comme

une constitution ; ou c'est une momerie, ou c'est un sentiment religieux. En trois ans de tems tu as déjà prêté ou vu prêter aux Français le serment de fidélité au roi avant 1789, le serment de fidélité à la loi et au roi, en 1790, et le serment de liberté et d'égalité, en 1792. Ton dernier serment détruit la gradation que la nature a imprimée dans toutes les sociétés. En Europe comme dans les peuplades barbares de l'Afrique ; tu trouveras l'équivalent des titres de *monseigneur*, *monsieur*, le *sieur* et le *nommé*. En France vous en avez détruit la dénomination ; mais la révolution française en détruisant le mot, a renforcé la distinction et la chose. Dis, Chabot, en vertu de quelle loi m'as-tu dit que pour me punir de mes opinions, le comité m'enverrait prisonnier à l'Abbaye ; veux-tu que j'écrive que tu es le tyran de mes opinions ! et que tu abuses du pouvoir éphémère que mon suffrage a pu servir à te donner pour t'investir d'une puissance souveraine sur ma liberté.

CHABOT. Mais tes idées renversent toutes les opinions reçues. Tout-à-l'heure tu vas me proposer l'ancien régime.

SOULAVIE. Un honnête homme en détestera toujours les vices ; mais je proposerais tout ce qu'il y avait de mécaniquement nécessaire pour exister en grande puissance. J'ai prêté, tout comme toi, le serment de liberté et d'égalité, et me suis joué de ton décret. Veux-tu savoir ce que j'ai dit, écoute-le. La toute puissance de la monarchie couvrait de son égide l'ordre des capucins ; et cependant la masse de cet ordre, pour subsister dans la société et parvenir à l'exécution de ses réglemens, avait besoin de supérieurs pour te gouverner et de frères quêteurs pour te nourrir. Ton serment vient d'intervertir l'ordre naturel de la société.

CHABOT. Tes observations sont, peut-être, vraies ; mais que veux-tu que nous fassions ? nous sommes là, il faut y périr ou nous en tirer ; du canon, et puis du canon, voilà nos moyens. Je t'ai promis

la communication des papiers, tu l'auras. Adieu, me promets-tu tous les quinze jours une conversation semblable sur les sottises que nous ferons ?

L'abbé Fauchet et Rovère m'ayant été favorables à l'assemblée du comité, et Chabot ayant assuré que j'étais un bonhomme, il me fut permis de copier, d'analyser et de faire des extraits. Je recueillis des faits précieux sur la déclaration de la guerre, sur la campagne de Frédéric-Guillaume, sur la prison du Temple, sur le 2 septembre, sur Montmorin ex-ministre des affaires étrangères, qu'on conduisit au comité, et qui fut pendant 3 heures avec moi seul dans la dernière salle ; sur la déclaration de la république et sur d'Orléans, appelé au comité pour des mesures révolutionnaires. Ces notes donnant un nouveau jour sur l'histoire de la révolution, je les ai placées dans mes mémoires encore manuscrits sur cet objet.

Depuis quelques jours je travaillais au comité, lorsque Chabot venant s'asseoir à côté de moi, me tient ce langage. « Je l'avais bien dit que tu me donnerais des inquiétudes. On imprime de toi chez Buisson, des mémoires apologétiques de l'ancien régime. On l'a dit au comité, je me suis chargé de m'informer de tout cela et d'en rendre compte.

SOULAVIE. Je suis en règle.

CHABOT. En règle ! Nous avons, au péril de nos jours, organisé le *dix août* contre le tyran que tu déclares un honnête homme ! Nous le maudissons, et tu le bénis ! Nous avons organisé la révolution du 10 contre ses déprédations ; et tu les rejettes sur ses courtisans.

SOULAVIE. Je suis encore en règle sur cet objet ; car tu m'as fourni des pièces prises au comité, qui prouvent les dilapidations de la cour et la lézine du roi.

CHABOT. Tu es en règle ! Il faut que j'y sois aussi, c'est-à-dire, qu'il faut un carton, ou voir le comité entrer en fureur contre moi et contre toi, et peut-être....

Il faut donc un carton, et dire de Capet non qu'il était un honnête homme, mais bien qu'il fût ce qu'il est encore, un tigre ou un tyran. Il faut que tu dises que si le peuple a fêté le roi quand le roi était populaire, il l'a honni et bafoué le 6 octobre, à son retour de Varennes et à son entrée au Temple, dont il ne sortira que pour monter à l'échafaud. Sans cela je ne puis désarmer Bazire. Il peut faire signer un mandat d'arrêt que je signerais comme un autre.

Mes poches étant pleines de bonnes feuilles des mémoires de Richelieu, qui s'imprimaient et qui m'étaient envoyées de l'imprimerie, Chabot en les parcourant y trouva en effet, après un quart d'heure de lecture, que je parlais de Louis XVI comme d'un homme de probité. *C'est donc là ce que tu m'avais promis*, me dit-il. *Ne va-t-on pas m'accuser au comité de soutenir un panégyriste de Capet* (1) ?

(1) Voici la phrase. *Qui ignore que l'avilissement*

Je répondis à Chabot qu'il avait pensé lui-même de Louis XVI ce qu'il en lisait, quand on envoyait le commencement de l'ouvrage à l'imprimerie.

J'ajoutai à Chabot. Tu feras ce que tu voudras; mais je n'effacerai jamais que Louis XVI était un honnête homme, parce que je le pense ainsi. Je te promets de mettre à la fin du tome IX un errata explicatif; mais avec la date de son impression, à la fin de décembre 1792.

CHABOT. Rédigeons-le (1).

---

des principes sous Louis XV et les folles dissipations que nous avons déplorées sous le monarque honnête homme que nous bénissons, ont enlevé pour jamais à la maison de Bourbon le pouvoir arbitraire que le français, peuple loyal et généreux, avait laissé dans les mains de ses princes. (Mémoires de Richelieu, seconde édition, page 42, tome Ier. Paris 1793, chez Buisson).

(1) Extrait de la note du tome IX des mémoires de Richelieu, page 505, Paris, chez Buisson, 1793. On concilie l'éloge du monarque honnête homme avec son emprisonnement, en comparant la date de l'impression du tome I et du tome IX. Louis XVI

Nous rédigeâmes ensemble cette note explicative, et je me hâtai de finir un travail aussi dangereux, pour le continuer au château des Tuileries où Rolland, ministre de l'intérieur, avait ordonné de faire des inventaires des papiers les plus précieux du roi, qu'on avait trouvés dans plusieurs armoires intactes; j'obtins ensuite du conseil exécutif, que j'irais à

---

n'a perdu que peu-à-peu sa réputation et les sentimens que nous avions eus pour lui. La phrase ci-dessus est l'expression du peuple, lorsque le roi doubla la représentation du tiers, et qu'il accorda les états. Le peuple depuis a perdu ce sentiment à mesure que le roi a refusé de suivre la révolution. Observez qu'il arriva en voiture, le mois de juillet 1789, à l'hôtel-de-ville, et que l'assemblée y vint à pied; qu'il fut même fêté à son retour, et proclamé quelques jours après, *le restaurateur de la liberté des Français;* tandis que dans son second voyage, du mois d'octobre, le peuple encore trompé se moqua de lui. Dans son troisième voyage, au retour de Varennes, le peuple indigné le regarda avec fierté et mépris. Dans son quatrième pour se rendre au temple, il fut hué et conspué. Quel sera le dernier acte de cette tragédie?.....

Versailles dans les petits appartemens de Louis XVI, pour rechercher également des notes historiques relatives à son règne ; et je demandai que les commis du directoire du département, du district et de la municipalité fussent présens à mes travaux. Tout le monde était déjà suspect, et comme je craignais le pillage futur qui a eu lieu, je ne voulais pas être soupçonné. La municipalité nous donna deux commissaires, et pour conducteur l'affreux Gamin, serrurier-instituteur de Louis XVI, qui trahit depuis son maître et son apprentif, au point de l'accuser dans le sein de la convention *d'avoir voulu l'empoisonner*, *pour cacher à tout le monde*, disait Gamin, *le secret de l'armoire de fer* dont cet ouvrier disait avoir fabriqué et placé la porte.

Quoique la mémoire du roi n'ait pas besoin de la réfutation d'une calomnie qui valut la pension de 1200 liv. que la même convention accorda à cet ouvrier, je dirai qu'il n'est pas possible que le roi eût

tenté, en lui donnant à boire au château des Tuileries, de lui donner la mort après la construction de l'armoire de fer, comme le dit Gamin. Ce serrurier d'abord ne se plaignait point du roi au mois d'avril 1793, lorsqu'il dirigeait encore nos recherches à Versailles, et lorsqu'il nous conduisit, les commissaires du département et moi, dans la cachette où le roi lui avait ordonné d'aller céler *le livre rouge*, au moment où il eut fini l'*armoire de fer* des Tuileries : d'où il résulte que le fourbe ne pouvait avoir été empoisonné aux Tuileries par Louis XVI, quand il eut terminé cette *armoire de fer*, puisque ce prince lui confia en ce moment-là ce *livre rouge* et divers autres papiers, qu'il cachait aux regards de la reine, *sur la maison d'Autriche*, *sur l'affaire du collier*, *sur la vénalité du baron de Thugut etc.* ; papiers que ce prince, dans ses transes, voulut ôter des Tuileries et placer loin du foyer de la révolution, en les confiant à cet ouvrier.

Les mémoires du règne de Louis XVI que je publie ont donc été composés d'après des matériaux tirés d'une source précieuse, des porte-feuilles mêmes de Louis XVI; des dépôts où la reine, où les ministres n'avaient aucun accès. Ils ont été composés après avoir consulté tout ce qui a été publié en estampes et en ouvrages imprimés; après avoir recherché depuis 1778 les personnages le plus instruits et le plus distingués de ce règne, et placés le plus favorablement pour observer. L'ouvrage aura le mérite d'ailleurs d'avoir été soumis à toutes les censures de mes contemporains, et à la contradiction des partis opposés que je provoque. Cette contradiction occasionnera des explications et des développemens utiles à l'histoire de notre tems et de notre pays.

Les mémoires dits *du maréchal de Richelieu* commencent avec le 18e. siècle, et finissent à la mort de Louis XV.

Les mémoires du règne de Louis XVI

commencent à son mariage en 1771, et finissent à sa mort.

Mon histoire de la révolution qui est sous presse, commence à la première assemblée des notables, et finit avec le 18e. siècle. C'est le complément du travail que je m'étais proposé en 1778.

On a commencé d'imprimer le tome premier des Mémoires de Louis XVI au mois de brumaire l'an neuf, l'impression du tome sixième a fini le 30 fructidor de la même année.

LISTE

Des Ouvrages de l'Auteur de ces Mémoires.

I. *Histoire naturelle de la France méridionale.* Première partie, *les minéraux*, 7 vol. in-8°., Paris, 1780, avec fig., imprimés avec privilège de l'académie des sciences.

II. *Idem.* Deuxième partie contenant *l'Histoire physique des Plantes distribuées par climats depuis les sommets alpins et glacés des Pyrénées, des Cevennes et des Alpes, jusques aux climats de la Basse-Provence.* Un vol. figures.

III. *Élémens d'Histoire naturelle.* A Pétersbourg, de l'imp. impériale de l'académie des sciences; un vol. in-4°. avec fig, ouvrage relatif à la classification des productions de la nature, où l'on prouve

que les huit grandes révolutions arrivées à la surface du globe ont produit les huit classes de minéraux.

IV. *OEuvres du chevalier Hamilton*, ministre de Georges III près le roi de Naples, *avec des commentaires sur les phénomènes communs aux volcans agissans de l'Italie, et aux volcans éteints de la France.* Un vol. in-8°. fig. Paris, chez Moutard, 1781, imprimé avec priv. de l'ancienne acad. des sciences.

V. *Des mœurs et de leur influence sur la prospérité ou la décadence des empires.* Discours composé pour la cérémonie de l'ouverture des états de Languedoc, 1784, in-8°.

VI. *Mémoires du maréchal de Richelieu*, 9 vol. in-8°.; deuxième édition, fig., Paris 1793; chez Buisson.

VII. *Collection générale des estampes gravées depuis l'invention de l'art, et relatives à l'histoire de France*, composant par leur arrangement chronologique

une histoire générale en dessins et en figures gravées de nos révolutions, costumes, guerres, sièges, combats, monumens historiques, monumens d'architecture, tombeaux et portraits des hommes illustres de chaque règne, cérémonial, etc. etc.; 162 vol. in-fol., depuis Pharamond jusqu'à Bonaparte.

VIII. *L'histoire, le cérémonial, et les droits des états-généraux.* Paris, Buisson (1789 février), 2 vol. in-8°. La première partie de cet ouvrage est de l'ex-duc de Luynes. La deuxième, du citoyen Soulavie.

IX. *Mémoires* dits *de Barthélémy.* Un vol. in-8°., ouvrage publié pendant sa déportation, dans l'intention d'adoucir un traitement arbitraire et cruel, ordonné par des tyrans. Cet ouvrage a paru en France trois jours avant le retour de Bonaparte de l'Egypte. (*L'auteur n'avoue pas quelques altérations qui ont eu lieu dans le manuscrit, en son absence, pendant l'impression.*)

X. *Mémoires*

X. *Mémoires du règne de Louis XVI.* Six vol. in-8°.

OUVRAGES MANUSCRITS DU MEME AUTEUR.

XI. *Histoire de la Révolution française, depuis la seconde assemblée des notables jusques en l'an IX de la république.* Douze vol. in-8°. avec des tableaux et 200 portraits ; composée en partie sur les papiers du roi apportés, après le 10 août, au comité de surveillance : comprenant l'histoire des cinq parties intégrantes de la révolution sous les *constituans*, les *girondins*, les *montagnards*, les *thermidoriens* et le *directoire exécutif.*

XII. *Du gouvernement et de la société, avant et pendant la révolution, et sous le consulat.*

XIII. *Révolutions de Genève.* Ouvrage écrit sur les pièces de la légation de France à Genève, et terminé à Paris l'an V de la république, dans les bureaux des relations extérieures, sous

les yeux du gouvernement, sur les pièces officielles des ministres de Genève, sur les contre-correspondances des secrétaires de légation et des envoyés secrets du gouvernement. Deux vol. in-8°.

XIV. *Histoire de l'établissement et des progrès du Protestantisme, depuis l'époque de Calvin et de Luther jusqu'à celle de la révolution française.* Ouvrage écrit en partie sur les papiers du cardinal de Richelieu, le fléau des protestans en France, leur protecteur et leur ami en Allemagne; papiers conservés dans la bibliothèque du feu maréchal de Richelieu son petit neveu; 4 vol. in-8°.

XV. *Développemens du mémoire concerté entre B. Francklin et J. L. Soulavie, cité dans le tome* V, *pag.* 194 *du présent ouvrage, et annoncé dans le journal de Paris, année* 1782, *le* 26 *juin, en ces termes:*

« Lorqu'une portion d'une puissante » monarchie s'est abandonnée aux trou-

» bles domestiques et aux guerres reli-
» gieuses, pendant plusieurs siècles, et
» que la rebellion s'est soutenue dans
» l'état et a résisté à un monarque, quels
» sont les moyens politiques les plus sages
» et les plus conformes à l'humanité, que
» la raison et l'expérience ordonnent
» pour rétablir la tranquillité publique ».

XVI. *Dictionnaire historique des principaux personnages qui se sont fait un nom dans l'état ou la république des lettres, depuis l'année 1774 jusqu'en 1800*; avec des notices historiques et littéraires sur leurs actions et sur leurs ouvrages : pour servir de supplément à tous les dictionnaires historiques qui ont paru avant la révolution française. 1 vol. in-8°.

XVII *Apologie des intentions des philosophes du XVIII siècle. Tableaux de la révolution, extraits des ouvrages tant de ceux qui sont décédés avant la révolution, que de ceux qui y ont pris part.*

Voltaire, Rousseau, Buffon, Mably, Freret, l'auteur du Système de la Nature, etc. etc., sont dans la première classe. Cloots, Condorcet, Mercier, Brissot, Fauchet, Lanjuinais et autres, sont dans la seconde.

OUVRAGES DONT L'AUTEUR DE CES MÉMOIRES EST ÉDITEUR.

OEuvres complètes du duc de St. Simon, contenant ses mémoires sur les règnes de Louis XIV, sur la régence du duc d'Orléans, et sur le règne de Louis XV, etc. 13 vol. in-8°.; Paris et Strasbourg, chez Treuttel et Würtz.

Mémoires historiques et politiques etc.,

De Massillon, 1 vol. in-8°.

De Maurepas ; 4 vol. in-8°.

De d'Aiguillon ; 1 vol. in-8°.

Ces derniers mémoires ont été composés par Mirabeau sur les notes et les pièces fournies par le maréchal de Richelieu. Paris, troisième édition 1789 ; chez Buisson.

MÉMOIRES

HISTORIQUES

ET

POLITIQUES.

CHAPITRE PREMIER.

État de la France et de l'Autriche, avant le mariage de Louis XVI, *avec Marie-Antoinette d'Autriche. — Tableau politique de l'accroissement de la France sous la dynastie des Bourbons, et de la décadence relative de la maison d'Autriche, extrait des papiers du dauphin, conservés dans les porte-feuilles de Louis* XVI. *— Continuation du même tableau, par l'auteur de ces mémoires, jusqu'au mariage de Louis* XVI. *— Résultat des principes politiques autrichiens, introduits dans le cabinet du roi de France, et d'une opposition française, contraire à cette politique étrangère. — Résultat des principes poli-*

tiques français dans le conseil royal, traversés par une opposition autrichienne, organisée en France. Ces deux situations contradictoires du cabinet français, sont les deux causes opposées des règnes glorieux, ou désastreux, des rois de France. — Preuves historiques de cette vérité. — Politique anti-autrichienne de Henri III. *— Ligue autrichienne, espapagnole, contre lui. — Gouvernement anti-autrichien de Louis* XIII. *— Opposition de la reine mère, et de la reine, épouse du roi. — Politique anti-autrichienne de Louis* XIV. *— Silence et soumission de toutes les oppositions, et conquêtes éclatantes du roi sur les autrichiens. — La maison d'Autriche ne règne plus en Espagne. — Les Bourbons lui succèdent. — Alliance du régent, avec la maison d'Autriche. — Opposition et conjuration des espagnols contre lui. — Politique anti-autrichienne de la cour de Louis* XV, *jusqu'à la paix de* 1748. *— La maison d'Autriche ne règne plus à Naples ; les Bourbons lui succèdent. — L'Autriche perd la Lorraine et la Silésie. — Opposition du parti de madame de Pompadour, à*

l'ancienne diplomatie anti-autrichienne du cabinet. — Révolution diplomatique en France. — Traité et alliance offensive et défensive, de la France et de l'Autriche. — Opposition du Dauphin, père de Louis XVI. *— Fin des mémoires diplomatiques du Dauphin. — Continuation des mêmes observations. — Le roi de Prusse s'unit en secret au parti du Dauphin, contre l'alliance de la France avec la cour de Vienne. — Louis* XV *est assassiné. Le duc de Choiseul, devenu chef du parti autrichien, persuade à Louis* XV, *que le Dauphin, le roi de Prusse, et les jésuites, ont concerté ce coup. — Terreur de Louis* XV. *— Organisation du parti autrichien, à la cour et dans le cabinet de Versailles. — Portrait du duc de Choiseul. — Portrait du duc d'Aiguillon, son ennemi, et l'agent secret du Dauphin, père de Louis* XVI. *— Le duc de Choiseul, en terrorisant Louis* XV, *le porte à s'abandonner à la cour de Vienne. — Second traité, qu'il avait conclu avec la maison d'Autriche : il engage la France à donner des hommes, et des millions, à Marie Thérèse, pour détrôner Frédéric* II, *que la*

France avait aidé dans la guerre de 1741, à conquérir la Silésie. — Désolation du Dauphin, sur ce traité.

LE système diplomatique de la France conservé depuis Henri IV jusqu'au traité de 1756, comme le feu sacré des vestales, considéré par les bons français et les bons esprits comme la véritable source de la puissance extérieure et du crédit de notre nation, fut anéanti et oublié trente-trois ans avant la révolution française.

Pour habituer les derniers rois de la maison de Bourbon à des systêmes opposés, la maison d'Autriche nous procura d'abord le duc de Choiseul pour ministre des affaires étrangères. Elle nous donna depuis Marie-Antoinette, qui ne paraît destinée à la France que comme gardienne des derniers traités et de la politique nouvelle. Il s'établit en conséquence, dans le sein de la cour de Versailles, dans le ministère, et jusques dans l'intérieur de la France, une lutte mémorable entre l'ancienne diplomatie de la France et le systême politique des Autrichiens, qui mit le désordre dans la famille royale et dans l'intérieur de la cour; qui accéléra les scènes tragiques de la révolution française, et fit périr alternativement sur des écha-

fauds, les partisans des deux doctrines opposées, comme dans l'ancienne France elle avait alternativement élevé et exilé les ministres qui osèrent se dire les soutiens de l'un ou de l'autre système.

Initié dans les secrets de la diplomatie territoriale de la France, par le maréchal de Richelieu, dernier partisan remarquable sous l'ancien régime de la diplomatie du cardinal son grand oncle; occupé pendant plusieurs années, dans son cabinet, de l'étude des mémoires manuscrits du cardinal, du maréchal de Richelieu et du duc d'Aiguillon, je dois à ma patrie après l'émigration ou le supplice de tant de français illustrés dans la connaissance de nos intérêts, d'exposer les principes, le vœu, les luttes et les projets sur la France des deux doctrines opposées. Il est tems, sous un gouvernement sur-tout qui recherche de toutes parts des vues et des connaissances utiles au maintien de notre puissance et de nos intérêts, d'exposer à la France et à l'Autriche les tristes résultats de leurs systêmes, de leurs erreurs et de leurs querelles, et la nécessité absolue de changer le plan de leurs relations extérieures si elles ne veulent l'une et l'autre encourir les dangers de Carthage et de Rome, puisqu'elles sont par-

venues dans la marche de leurs destinées au point où les deux républiques étaient arrivées. Pour remplir ce but, je commencerai l'histoire de Louis XVI et de son épouse par le tableau de cette lutte.

Les rapports généraux de la France avec Marie-Thérèse à l'avènement de Louis XVI au trône, étaient ceux d'une puissance qui après avoir regardé, pendant des siècles, la maison d'Autriche comme une ennemie irréconciliable que nous devions humilier et réduire pour notre sûreté, avait conclu en sa faveur les deux traités de 1756 et de 1758.

Depuis Henri IV jusqu'à l'époque de ces traités, la France n'avait fait aucune guerre ni aucune paix avec la maison d'Autriche sans lui enlever un royaume ou une province, tantôt à notre profit, tantôt au profit de nos alliés. Depuis Henri IV jusqu'au traité de 1756 la France ferme dans le plan de destruction qu'elle n'avait jamais abandonné, et qu'elle voulait conduire jusqu'à la réduction de sa rivale au niveau des autres puissances principales, avait enlevé à l'Autriche allemande ou à l'espagnole le *Roussillon*, la *Bourgogne*, l'*Alsace*, la *Franche-Comté*, l'*Artois*, le *Hainault*, le *Cambrésis*, les royaumes d'*Espagne* et de

Naples, la *Sicile*, la *Lorraine*, le *Barrois*, etc. L'Autriche était, à l'égard de la France, dans un tel état de décadence, que Marie-Thérèse récemment dépouillée de la Silésie par le roi de Prusse, qui l'assaillait au nord de ses états, quand la France l'attaquait au midi, résolut de changer à notre égard les principes politiques de son conseil; de tout tenter et de tout faire en France pour y produire le même changement.

De là, nos deux traités avec l'Autriche, qu'il ne faut pas confondre, celui de 1756, négocié par l'abbé, depuis cardinal de Bernis, et celui de 1758, que le duc de Choiseul trafiqua avec la cour de Vienne.

L'un et l'autre de ces traités sont devenus aux yeux de toutes les puissances, l'opprobre de Louis XV, qui, en se liant les mains, permit à Marie-Thérèse d'exécuter au nord de l'Europe, au préjudice de nos alliés, des dévastations et des démembremens les plus révoltans.

Ainsi, avant les deux traités, la France était à l'égard de la maison d'Autriche, dans la situation d'une puissance toujours active et victorieuse qui jouissait en Europe de la grande considération qu'elle n'a jamais accordé qu'à

des succès et à la force, tandis que les deux traités nous réduisaient à l'état de puissance secondaire armée par l'Autriche, dans la guerre de sept ans, pour dépouiller le roi de Prusse, notre ami naturel, au profit de l'Autriche notre ennemie. Cette alliance nous réduisait à la position d'une puissance observatrice et passive qui laissait égorger son parti à Varsovie, à l'époque où la coalition de Marie-Thérèse, de Frédéric et de Catherine anéantit la Pologne, la plus ancienne de nos amies.

Quant aux démembremens antérieurs de l'Autriche, au profit de la France et de ses alliés, les victoires des Français ne s'étaient pas ainsi succédées sans que la politique autrichienne n'eût souvent opposé les moyens du plus rusé à la marche audacieuse du plus fort. Elle avait souvent retardé, ajourné et dénaturé les plans des Bourbons, si désastreux et si humilians pour elle. Affectant depuis des siècles la souveraineté du monde; profitant de l'influence de ses archiduchesses qui furent souvent dévouées en France à leur famille, habile par leur moyen dans l'art de corrompre, et par l'appât de l'or, et par celui de l'avancement dans les emplois, nos commis, notre cabinet, nos ambassadeurs, nos ministres et nos généraux;

ayant recours à des coups d'état pour se préserver d'une guerre imminente à laquelle elle n'était pas préparée, sachant dépenser à Paris des sommes considérables pour organiser des oppositions au système qui, depuis des siècles dépeçait ainsi ses possessions ; elle eut dans tous les tems, à l'exception du règne de Louis XIV, lorsqu'il gouverna par lui-même, l'art d'occuper notre cabinet de querelles domestiques, et de faire des diversions salutaires à ses intérêts.

Du côté de la France, l'animosité contre l'Autriche avait toujours été violente et profonde pendant toute la dynastie des Bourbons. Aussitôt que les français voyaient s'établir à la tête du gouvernement, une princesse autrichienne avec des favoris, leur impatience d'un joug étranger préparait toujours de grands évènemens. La lutte d'un parti autrichien introduit dans le gouvernement français, et contrarié par une opposition française, ou la lutte d'un gouvernement guidé par des principes français et contrarié par une opposition autrichienne, est un spectacle si nouveau et si peu connu; l'ancienne France elle-même, observait sur cet objet de si grandes réserves, les têtes couronnées se portaient entr'elles des

coups si étranges, et leurs intérêts, à l'égard des peuples, les obligeaient à de telles précautions, que le tems est arrivé d'exposer sommairement, et les causes secrètes de l'accroissement de la puissance territoriale que la monarchie a laissé à la République, et les obstacles que la maison d'Autriche opposait, à cet agrandissement dans le sein même du gouvernement.

Dans ce tableau nous monterons jusqu'à l'époque où la maison de Bourbon commença à suivre une doctrine politique contre les projets insensés de Philippe II. Nous verrons d'un côté la France s'élever graduellement et se donner les limites naturelles de l'Océan, des Pyrénées et des Alpes: tandis qu'on voit celle d'Autriche décliner dans la même proportion jusqu'au traité de 1756.

§ Ier. *Politique anti-autrichienne de Henri* III. — *Ligue autrichienne, en France, contre lui. Elle le fait assassiner.*

Philippe II avait conçu le plan de composer de ses états et de ceux de la France, de l'Angleterre, etc., ce qu'il appelait sa MONARCHIE CHRÉTIENNE. Pour commencer cette grande conquête, il se mit à la tête de la ligue armée qu'il forma contre la France. Un religieux sorti

du sein de ce parti assassina Henri III. La férocité des ligueurs se dirigea dès-lors contre Henri IV son successeur.

§. II. *Du gouvernement anti-autrichien de Henri* IV. — *Continuation de l'opposition de la ligue autrichienne.* — *Première époque de la décadence de la maison d'Autriche établie en Espagne.* — *Chûte de la ligue et paix de Vervins.*

Philippe II, ne pouvant obtenir la couronne, soudoya les ligueurs en faveur de sa fille; mais les victoires de Henri IV déconcertant la faction, ce prince protestant désarma la ligue catholique étrangère et intérieure par sa conversion. Si pour fléchir Rome coalisée contre lui avec l'Autriche, il laissa humilier et fouetter ses ambassadeurs à genoux devant le pape; il déclara la guerre à l'Autriche espagnole, qui avait organisé en France toutes ces factions contre lui. Après avoir été assassiné trois fois par des ligueurs autrichiens, il périt de leurs mains du coup qui lui fut porté par les menées de sa femme, née d'une mère autrichienne sortie de la maison de Médicis, alors vendue à la cour de Vienne. Par cet assassinat, la reine déconcerta le plan que Henri avait

conçu, d'une contre-ligue, contre la cour de Vienne. Telle est du moins, l'opinion d'un mémoire très circonstancié, conservé dans les papiers du roi, qui donne un nouveau jour à l'un des plus difficiles problêmes de l'histoire, relativement à l'assassinat commis par Ravaillac. Les sentimens des cours Autrichiennes, de Madrid et de Vienne, étaient à-peu-près les mêmes à l'égard de la France : l'Espagne était l'appui de la cour de Vienne, notre rivale de tout tems, et la cour de Vienne, l'était de la cour de Madrid; ces deux cours, souvent opposées de sentimens, ne s'accordaient que dans leurs intérêts opposés à la France.

Le traité de Vervins, conclu par Henri IV, est la première époque de la décadence de la maison d'Autriche espagnole. Ses plans offensifs, contre la France, ne furent désormais que défensifs. On trouva, dans les papiers de Philippe II, que l'opposition armée qu'il avait organisée en France, lui avait coûté 514 millions d'or.

§. III. *Régence et principes autrichiens*, de Marie de Médicis, *veuve de Henri* IV. — *Opposition, armée, du duc de Rohan, des princes du sang, des grands de l'état, et du parlement, contre sa puissance et sa politique.*

Henri IV, en imaginant contre l'Autriche, une ligue formée de l'Angleterre, du Dannemarck, de la Savoie, des princes protestans d'Allemagne, de Venise, etc., conçut le premier, le plan de politique et la savante combinaison d'alliances, contre cette puissance ennemie; mais, à sa mort, sa veuve se trouva dans des principes si opposés, qu'elle engagea Philibert, fils aîné du duc de Savoie, à demander pardon, *à deux genoux*, au roi d'Espagne, pour ses derniers engagemens, déjà pris en faveur de Henri IV, contre l'Autriche. Elle congédia Sully, qui avait travaillé à ce plan anti-autrichien; elle dilapida le trésor, maria sa fille avec le roi d'Espagne, et donna à Louis XIII, Anne d'Autriche pour épouse. C'était neutraliser les plans *offensifs* et *défensifs* de son mari. Toute l'ancienne cour de Henri IV, se souleva, les armes à la main, contre elle. Il fallut l'exiler, sous le règne de

son fils, quand il fut résolu, dans le conseil, de revenir à la politique de Henri IV.

§. IV. *Gouvernement anti-autrichien de Louis* XIII, *ou plutôt des cardinaux de Richelieu et Mazarin. — Opposition de Marie de Médicis, veuve de Henri* IV. *— Seconde époque de la décadence de la maison d'Autriche. Guerre de trente ans, contre elle, et traité de Westphalie.*

Le profond Richelieu, continuateur des plans de Henri IV qu'il perfectionna, Richelieu, le fléau de l'Autriche, reprit le projet de Henri IV. Soudoyant les protestans d'Allemagne qui étaient en opposition à la puissance autrichienne; uni à la Suède qui était dans le Nord, ce qui y est aujourd'hui la Prusse; ligué aux princes protestans de l'Allemagne; opposé au catholicisme des autrichiens, il eut le courage de ressaisir les plans de Henri. Par la journée, *dite des dupes*, il culbuta ses ennemis de l'intérieur et déconcerta l'opposition des deux reines. Il obligea la reine, mère, à s'enfuir dans les terres autrichiennes, la laissa périr de misère, et redoutant des intrigues étrangères dans la personne de la reine, il réussit à la faire détester de son époux. Il

déclara la guerre à l'Espagne ; il soumit par la force les factions de l'intérieur que cette puissance allait de nouveau exaspérer et corrompre ; il leva cinq armées, et laissa à Mazarin le soin de continuer un plan aussi vaste. La paix de Westphalie, après trente ans de guerre, en fut le résultat. Elle assura à la France l'Alsace et les trois Évêchés, etc. etc. etc. La France devint la protectrice des *libertés* du corps Germanique ; genre d'influence ou suprématie d'autorité qu'exerce aujourd'hui par ses succès, son génie et son audace, la fière maison de Brandebourg. Nous avons perdu en Allemagne cette influence célèbre sur le parti protestant, et c'est Frédéric qui nous y a succédé. Nos rois, les plus fanatiques, nos cardinaux ministres les plus dévots, le cardinal de Fleuri lui-même, avaient renoncé à tous leurs préjugés de religion, pour maintenir par une constante amitié avec les princes protestans, cette liaison d'intérêts naturels qui unissaient deux extrêmes: *une cour fanatique en France contre les protestans ; une cour leur protectrice en Allemagne.*

§. V. *Principe de gouvernement anti-autrichien de Louis* XIV. *L'opposition autrichienne est nulle, jusqu'à l'élévation de la maison d'Orléans, dont les premiers attachemens extérieurs sont autrichiens. Troisième époque de la décadence de l'Autriche, fin de son règne en Espagne.*

L'éclat du règne de Louis XIV et du traité de Westphalie, ne permit pas à l'Autriche de se relever, ni de former en France aucune opposition. Les protestans, les parlemens, le clergé soumis, n'étaient que des admirateurs passifs du règne de Louis XIV. Ce prince dirigea contre l'autriche allemande, et contre l'autriche espagnole, le génie de ses généraux, la profondeur et le savoir de ses ministres et de ses négociateurs. Cette longue suite de grands hommes qu'il sût distinguer, s'illustrèrent à l'envi à poursuivre notre rivale et à la vaincre par les armes et la politique. Marie-Thérèse d'Autriche, son épouse, fut silencieuse, soumise et nulle. L'Espagne autrichienne fut, sous son règne, une espèce de province française.

L'Europe qui jouissait depuis des siècles, de voir l'Espagne s'armer contre la France, et affaiblir nos forces, vit avec effroi Louis XIV changer

changer cette nation valeureuse et rivale en monarchie toute dévouée à la France. L'avènement de la maison de Bourbon, au trône d'Espagne, fût le coup le plus désastreux que la France eût porté à la maison d'Autriche ; l'époque majeure et la preuve la plus apparente de sa décadence relative et progressive.

§. VI. *Régence Autrichienne du duc d'Orléans. Conjuration de Cellamare, contre cette alliance.*

Un enfant débile succèdant, en 1715, à Louis XIV, le duc d'Orléans voulait règner en France si cet enfant venait à mourir. L'Espagne, de son côté, avait les mêmes espérances.

L'Autriche et l'Angleterre promettaient tout au régent ; l'Espagne en était furieuse ; le régent conclut le traité de la triple et depuis de la quadruple alliance entre la France, l'Autriche, l'Angleterre et la Hollande. Le maréchal d'Uxelles, président du conseil des affaires étrangères, et le duc du Maine, élevés à la cour dans des maximes contraires, refusèrent de signer le traité. Tous les seigneurs de la cour de Louis XIV se soulevèrent ; la

conjuration d'Espagne éclata, elle consistait à enlever le régent, à le mener prisonnier en Espagne, à établir un autre régent; à continuer les plans de démembrement contre l'Autriche en faveur de la France et de l'Espagne, au lieu de s'allier avec elle. Le régent en triompha et fit couper la tête à trois chefs bretons qui avaient trempé dans le projet.

§. VII. *Gouvernement anti-autrichien de Louis XV jusqu'aux traités de* 1756 *et* 1758. — *Reprise de l'ancien système français après la régence du duc d'Orléans. — Époque de Frédéric, roi de Prusse. — Alliance de la Prusse et de la France. — Quatrième époque de la décadence de la maison d'Autriche.*

La France sous le cardinal de Fleury revint tout naturellement à l'ancien plan. Unie à l'Espagne, elle conçut le projet d'enlever à l'empereur le royaume de Naples, et elle y réussit. Nous établîmes au fonds de l'Italie un nouveau prince de la maison de Bourbon, et nous continuâmes l'ancien système de démembrement. En 1740, il parut en Allemagne un roi qui s'apperçut de cette décadence assurée et progressive de la maison d'Autriche. Il l'atta-

qua au nord, quand nous l'attaquions à l'ouest et au sud, et lui enleva la Silésie, la plus importante de ses provinces, tandis que le roi de Sardaigne démembrait cette puissance en Italie.

Ainsi à chaque guerre la fière Autriche perdait une ou deux de ses provinces, un ou deux de ses royaumes. L'Espagne et Naples n'étaient plus sous le joug autrichien. Nous enrichissions nos alliés des provinces que nous ne pouvions atteindre; et ce qui était à notre bienséance était incorporé dans nos possessions.

§. VIII. *Principes de Louis XV favorables à l'Autriche depuis* 1756 *jusqu'à sa mort en* 1774. — *Opposition du dauphin.* — *Louis XV est assassiné quelque tems après le traité de Vienne, et le dauphin empoisonné quelques années après.*

Dans cet état de décadence, Marie-Thérèse désolée de tant de pertes résolut de s'unir à une monarchie aussi heureuse dans ses plans de destruction. Pour y réussir elle envoya le comte de Kaunitz, ce politique immortel à qui la maison d'Autriche doit la conservation de ses domaines et les compensations de la Pologne.... Kaunitz avait la légéreté extérieure d'un français, la profondeur et les ruses d'un autrichien.

Il proposa à Versailles une alliance en palliant tout ce que l'histoire y trouve maintenant d'humiliant pour le nom français. Il la négocia avec madame de Pompadour flattée de plaire à Marie-Thérèse, avec l'abbé de Bernis, qui avait une fortune à faire, et qui convoitait le chapeau de cardinal.

Toutes les puissances européennes du second ordre, anciennes amies de la France, en furent effrayées. Elles connaissaient le dauphin attaché à la politique de sa maison. Quelques-unes le recherchèrent en secret. La Hollande que jadis nous avions métamorphosée en république aux dépens de l'Autriche; la Suisse, dont nous avions fait reconnaître la souveraineté au traité de Westphalie; la maison de Savoie, de qui nous avions augmenté le territoire dans les deux dernières guerres au préjudice des états de l'empereur; toutes les puissances germaniques protestantes ou catholiques, qui perdaient par le traité de 1756 un ancien et naturel appui, multiplièrent à Versailles les représentations et les mémoires.

Favier, élevé dans les principes anti-autrichiens, et ferme dans ce parti, produisit en un clin-d'œil sur cet objet un mémoire devenu un ouvrage élémentaire, la règle de nos bons mi-

nistres et des négociateurs qui n'oublient point qu'ils sont nés français.

Le mémoire du dauphin, père de Louis XVI, remis à l'abbé de Bernis sur la même alliance n'est pas moins remarquable par les vues, les pronostics qu'il renferme. Ce mémoire est à la fin de ce volume en forme de pièce justificative.

On y prouva que l'alliance serait le renversement de toutes les notions et de tous les principes ; on démontra qu'elle tiendrait dans la gêne et la terreur toutes les puissances, et que la France perdrait le titre précieux de *protectrice de l'indépendance de l'Italie, de la balance du Nord* et *de la confédération du corps germanique.*

Parmi tous ces souverains effrayés et désolés de la réunion et de la masse des grandes puissances et de la perte de la France, on distinguait le roi de Prusse. Ce prince en conçut contre le roi, contre l'abbé de Bernis et contre la favorite un ressentiment qu'il a porté jusqu'au tombeau et au-delà; car il perce dans ses mémoires. Il se ressouvenait de tout ce que la France avait sacrifié d'hommes et de millions dans la guerre de 1741 pour élever sa monarchie aux dépens de celle de Marie-Thérèse. A la paix de 1748 il avait su se conserver la

Silésie, et maintenant il voyait renverser en Europe le système politique de l'agrandissement de sa monarchie. Il voyait son ennemie naturelle, Marie-Thérèse, se coaliser contre lui avec la France jadis son appui, avec la Suède, avec la Russie et avec l'Empire ses alliés naturels. L'union de ses forces à celles de la France lui avait procuré la Silésie. Les forces de la France unies à celle de l'Autriche tendaient à la lui enlever. Marie-Thérèse, qui en avait conçu le dessein, faisait entrer dans son plan, de le dépouiller et de le réduire à un tel point que, devenu simple *marquis de Brandebourg*, il ne pourrait plus rien tenter contre les domaines de la maison d'Autriche. Elle avait à cœur de donner une grande leçon aux puissances germaniques, dont elle affectait la suzeraineté, et elle avait condamné la France à en faire les frais.

Louis XV, en ce tems-là, fut assassiné par Damiens, et la faction autrichienne déjà formée à Paris et réunie chez madame de Pompadour, cette faction ennemie des jésuites, du roi de Prusse et du dauphin dont elle redoutait le règne et la politique opposée, s'empara de cette affaire. Pour s'asservir le roi, elle lui fit accroire que Damiens s'était porté

à cet attentat enivré d'un fanatisme par les ordres secrets du dauphin, du roi de Prusse et des jésuites. Elle ajouta que Frédéric avait voulu par un changement de règne et de cabinet conjurer l'orage qui grondait sur sa tête et dissiper une coalition qui allait renverser sa monarchie. Elle assura que, les jésuites en attendaient le bénéfice d'un règne favorable du dauphin, et que le dauphin *et son ambitieuse épouse* qui vivaient dans une contradition éternelle avec le roi, et avec ceux qu'il honorait de sa bienveillance, accéléraient par cet assassinat le terme de leur situation pénible (1).

---

(1) Le roi de Prusse, dans ses mémoires, parle de l'assassinat de Louis XV, en peu de mots; mais ils méritent d'être approfondis, car ils annoncent combien il avait de sagacité sur ses intérêts. « Pendant que la » cour de Versailles préparait si laborieusement les » moyens de bouleverser l'Allemagne: un fou, dit » Frédéric, pensa causer une RÉVOLUTION EN FRANCE. » C'était un *fanatique obscur*, qui, ayant servi en » qualité de domestique dans un couvent de jésuites, » en Flandre, se propose d'assassiner Louis XV.... » Jusqu'à présent, le public n'a été instruit que *va-* » *guement des motifs* qui ont porté le monstre a cet » attentat atroce. »

Mais, si Damiens était un *fou*, comme le dit le roi de Prusse, il n'avait pas des motifs; et si au contraire

Le comte de Stainville, ambassadeur du roi à Rome, arriva en ce moment-là et fut accusé d'avoir persuadé le roi que les jésuites, le roi de Prusse et le dauphin, étaient les seuls auteurs du crime de Damiens. On lui prêta d'avoir dit que l'agent de l'impératrice en avait des preuves, et que, pendant tout le règne des jésuites en France, et de Frédéric à Berlin, et pendant la spectative du règne du dauphin, la vie du roi ne serait jamais en sûreté. Puis, laissant *à la sagesse du roi* à juger de la conduite qu'il avait à tenir envers le dauphin, il présenta la destruction des jésuites, comme l'expédient le plus sûr pour étouffer une conjuration depuis long-tems combinée, et assura que l'alliance la plus intime avec Marie-Thérèse était le seul moyen de porter le fer et le feu jusqu'à Berlin, et d'anéantir un prince dangereux aux têtes couronnées et au repos particulier de la France.

Aux yeux de la faction autrichienne le comte de Stainville se trouvait naturellement un

---

Damiens était un monstre avec des motifs pour causer une révolution, ce n'était pas un *fou*. Il y a, dans le récit de Frédéric, une indécision, une alternative, digne de remarque.

homme de génie, un homme d'état, un homme à grands moyens. Elle l'envoya à la cour de Vienne, en qualité d'ambassadeur de Louis XV, pour y prendre les ordres de Marie-Thérèse et des instructions propres à réduire Frédéric au marquisat de Brandebourg, pour fortifier par un traité l'union des grandes puissances, et pour étouffer la conjuration de la cour de Berlin.

Au mois de novembre suivant, et après deux mois et demi de séjour à Vienne, le comte de Stainville, créé duc de Choiseul, revint à Versailles pour y exécuter les intentions de Marie-Thérèse, en qualité de ministre des affaires étrangères. L'abbé de Bernis avait été trop bon français dans le premier traité de Versailles avec la cour de Vienne, pour ne pas être relativement au duc de Choiseul, un homme indécis, dangereux et bon à éloigner. Le premier traité avec la maison d'Autriche avait procuré à cet abbé la promesse du chapeau de cardinal, et maintenant que la folie de ce traité se manifestait et que la bataille de Rosbac et la rupture de la convention de Closter, l'effrayait avec raison, il allait être renvoyé par Choiseul et par madame de Pompadour. C'est-à-dire, qu'il tombait dans le néant lorsqu'il

menaçait de devenir sage, lorsqu'il se préparaît à terminer une guerre ruineuse, et à laisser à la maison d'Autriche, les soins de se venger toute seule du roi de Prusse. Ce n'était ni le compte de Marie-Thérèse, ni celui de Choiseul, ni celui de madame de Pompadour. On donna à l'abbé de Bernis la calotte de cardinal qui lui avait été promise. Il avait ouvert les portes du cabinet de Versailles à la cour de Vienne. On l'exila lorsqu'il apperçut le précipice, et qu'il voulut les fermer. Le duc de Choiseul prit sa place de ministre des affaires étrangères, et Bernis fut envoyé depuis à Rome pour prévenir les effets de son repentir et l'obliger de continuer les plans de la faction à l'égard des jésuites qu'il n'aimait pas, et dont il prépara la destruction avec tant de succès et de suite.

La cour de France, délivrée de l'orage qui s'élevait contre sa diplomatie naissante, fut subjuguée dès ce moment-là par cette faction étrangère. Les Choiseul, sortirent de tous les coins de la terre, et s'élevèrent de toutes parts. Ils se multiplièrent dans le conseil du roi, et à la tête des affaires administratives. Les plus grands seigneurs lorrains, devenus français, depuis l'union de leur pays, augmentèrent ce parti-là. Les uns étaient parens ou pensionnés

de l'impératrice; les autres, avaient depuis leur naissance, les mœurs et le cœur autrichiens. Madame de Grammont, fameuse sœur du duc de Choiseul; femme intrigante, dangereuse, spirituelle, était l'âme de cette faction: madame de Pompadour, ennemie du dauphin, des jésuites, favorisant la philosophie moderne, se disant la fondatrice de la nouvelle politique qui s'établissait dans le cabinet, en était la protectrice. Elle avait déterminé la disgrace et l'éloignement du cardinal de Bernis; elle favorisa, ouvertement, à la cour de France, tout ce qui s'y dit autrichien.

Cette faction étant ainsi organisée, elle se soumit le roi, avec les mêmes moyens que la faction de madame de Maintenon et des princes légitimés, avait subjugué le vieux Louis XIV dans son âge extrême. Elle inspira à Louis XV, des craintes sur la sûreté de ses jours; elle supposa des dangers du côté du dauphin et de la dauphine, auxquels elle attribua une ambition secrette; elle accusa *la politique régicide* des jésuites, et l'immoralité du roi de Prusse, *capables*, disait-elle, *des plus grands attentats*; Frédéric, pour conserver les provinces conquises sur Marie Thérèse, et les jésuites, pour s'y soutenir sous un prince incré-

dule. On persuada à Louis XV, que les jésuites avaient fait un traité secret avec Frédéric, pour vivre en paix sous ce prince irreligieux et protestant, dans leurs propriétés, tombées par l'évènement, en sa puissance militaire. On lui dit qu'ils avaient promis d'avancer le terme du règne de Louis XV, pour anéantir au plutôt la ligue effrayante de l'Autriche et de la France, contre le repos des puissances secondaires. Ce plan de conjuration étrangère, contre la vie et les nouveaux principes de Louis XV, était séduisant. Il glaça de terreur le cœur pusillanime d'un roi qui ne vit plus que de nouveaux Damiens de toute parts. Parvenu, par un libertinage effréné, dans une sorte de caducité anticipée, c'est dans cette circonstance, que ce roi, incapable de toute entreprise éclatante, abandonna son cabinet au parti autrichien, nouvellement établi à la cour de France.

Deux ans et demi après, le roi de Portugal fut encore assassiné. On impliqua de nouveau, et avec bruit, les jésuites dans cette affaire. La terreur de Louis XV augmenta, et M. de Choiseul, fort des craintes d'un roi craintif de la mort, se porta à toutes les mesures violentes, mais nécessaires à l'établissement du plan de

politique qui devait gouverner la cour de Versailles. Nommé ministre, depuis le premier novembre 1758, il trouva le duc d'Aiguillon chef du parti contraire.

Le duc d'Aiguillon, petit neveu du cardinal de Richelieu, était l'intime ami du dauphin; et, ce que ce prince ne pouvait que penser, à cause de la discrétion nécessaire à l'héritier de la couronne, le duc d'Aiguillon l'exécutait. Choiseul, au contraire, né lorrain, et fils d'un ambassadeur de l'époux de Marie-Thérèse à Versailles, étranger à la France, sujet et parent de l'empereur, était tout dévoué aux intérêts de la cour de Vienne. Fort de la puissance de madame de Pompadour, que l'impératrice avait énivrée de gloire et de vanité, en lui donnant le titre de *ma cousine*, et des cadeaux analogues; appuyé du crédit des parlemens, dont il se disait *le protecteur*; ennemi déclaré des jésuites, depuis qu'il avait manifesté sa haine à leur général, à Rome. Ces circonstances, et sa vanité singulière, le rendaient peu soucieux de faire sa cour au dauphin qui professait sur l'autorité du roi envers les parlemens, et sur la politique française à l'égard de la maison d'Autriche, des principes absolument opposés. Audacieux et vain, et

cependant réfléchi et profond, avec beaucoup de suite et de tenacité dans ses plans, il avait toutes les qualités requises dans un tems où le roi paraissait maîtrisé par la crainte, pour devenir en France, très-impunément, le premier commis de la cour de Vienne, pour resserrer les nœuds de l'alliance de 1756; éloigner l'abbé de Bernis, d'un ministère ou il n'avait pas assez fait pour la cour de Vienne, et détruire à tout prix, les obstacles qui s'élevaient à ses plans. Né avec une fortune au-dessous de la médiocre, et ayant peu à perdre, son système lui offrait la perspective de cette pompe et de cette puissance que nous lui avons vu. Pour s'y élever, et s'y maintenir, il avait dans la légation de Vienne, dans le conseil de madame de Grammont, sa sœur, femme profonde et hardie, et dans la favorite du roi, un conseil pourvu de moyens assez puissans pour arriver à ses fins.

Le duc d'Aiguillon, son ennemi, avait des principes bien différens. Toujours appuyé en secret du dauphin, pour toutes les oppositions contre la nouvelle politique, héritier des maximes de Richelieu, son grand oncle, qui avait établi en France, le despotisme, et qui était le fondateur de la haine des Bourbons contre

la maison d'Autriche; il était peu capable d'administrer les affaires d'état, autrement qu'en suivant le système de gouvernement militaire: ami du dauphin, il gémissait chaque jour avec lui, mais en silence, de l'alliance autrichienne; il aimait les jésuites, il était l'ennemi secret des parlemens qui montraient une plus grande inclination pour la liberté. Il haïssait les philosophes novateurs, et il formait un parti puissant à la tête des jésuites, de St.-Sulpice, et des dévots de la cour. Le parti de Choiseul avait tout à craindre; le parti d'Aiguillon avait tout à espérer d'un changement de règne, et de l'avènement du dauphin à la couronne. Tels étaient les deux personnages et les deux systêmes contradictoires du gouvernement, qui agitèrent la France vers la fin du règne de Louis XV. D'un côté, le duc de Choiseul, avec son alliance autrichienne, ses jansénistes, ses parlemens et ses philosophes, attaque les jésuites dans l'intérieur, et sacrifie, au-dehors, la gloire et la prépondérance de la France, aux intérêts et à la vanité de la maison d'Autriche. D'un autre côté, le duc d'Aiguillon, s'unissant aux jésuites, soit pour les sauver, soit pour les rétablir après leur chûte, travaille avec eux

à la ruine du parlement et à l'établissement de l'autorité absolue. En donnant des fers à la nation, d'Aiguillon voulait au-dehors retirer les puissances secondaires amies de la France, de la gêne où les tenait la monstrueuse union des grandes puissances, la France, la Russie et l'Autriche. Le duc de Choiseul, en formant cette union, préparait de loin des fers à la Pologne, à la Prusse, à la Turquie. Ainsi, le duc de Choiseul, devenait, par ses principes, le tyran des puissances subalternes, terrorisées par la grande alliance, et il favorisait la liberté dans l'intérieur de la France; tandis que d'Aiguillon tendait à soulager les puissances secondaires, et à tyranniser l'intérieur; et c'est ainsi qu'avec des Choiseul, des Grammont et des Pompadour, le duc de Choiseul, anéantit le système des Henri IV, des Richelieu, des Davaux, des Mazarin, de Louis XIV, des Servien, des Belle-Isle, et même du cardinal de Fleury, qui fit deux fois la guerre à la maison d'Autriche, et lui enleva soit de vive force, soit par négociation, le royaume de Naples et des Deux-Siciles, la Lorraine et le Barrois. C'est enfin ainsi, que d'Aiguillon, d'un autre côté, travaillait à consolider le système de despotisme

despotisme, que son grand oncle avait établi dans l'intérieur.

La cour de Vienne, ayant enchaîné la France, qui jadis la tenait dans la crainte, osa depuis reprendre en Europe le systême offensif de Charles-Quint, et obliger la France, comme on l'exige d'un pays conquis ou d'un ennemi dompté, à faire la guerre elle-même à ses dépens contre la monarchie prussienne, et à soudoyer ses ennemis.

Aux termes de ce deuxième traité, qui est du mois de décembre 1758, le roi promettait à Marie Thérèse de fournir des troupes et de l'argent pour dépouiller la Prusse, de payer la cour de Suède, qui serait obligée de marcher contre Frédéric. Il promettait de soudoyer les troupes saxonnes que commandait la cour de Vienne, il promettait de livrer à Marie Thérèse, pendant toute la durée de la guerre, dix-huit mille hommes d'infanterie, et six mille cavaliers, ou de lui payer trois millions 456,000 florins par an. Le roi s'engageait à défendre avec cent mille français, le corps germanique et les Payis-Bas autrichiens, et à procurer, à la paix, la Silésie à la cour de Vienne, et la dignité impériale à Joseph II.

Ce traité, qui changeait la France, comme

on le dit, *en province autrichienne*, répandit dans l'ame du dauphin la consternation que le traité du régent avec la cour de Vienne avait autrefois inspiré aux enfans de Louis XIV. Ce prince, qui y voyait la ruine de sa maison, disait au duc d'Aiguillon : *Lorsque la France fait la guerre à son profit, elle en retire au moins quelques avantages qui compensent ses pertes ; mais la France cette fois asservie au duc de Choiseul ne fait la guerre que pour les plaisirs d'autrui, et ne s'épuise que pour relever la maison d'Autriche notre rivale, à l'humiliation et au démembrement de laquelle ma maison doit sa gloire et sa puissance. Et comment voudrait-on que je puisse être insensible à l'oubli de tous nos intérêts et au mépris des principes de notre agrandissement et de notre considération.*

Ces paroles extraites des papiers de Louis XVI, prouvent toute la profondeur des vues politiques du dauphin son père.

CHAPITRE II.

Raisons du duc de Choiseul pour perdre la compagnie de jésus et tous les jésuites comme agens du dauphin. — Damiens ayant manqué son coup, Louis XV *est averti par la faction autrichienne d'un second assassinat. — Raisons du duc de Choiseul pour déshonorer dans le parlement, par un acte légal, la personne du duc d'Aiguillon, chef du parti anti-autrichien. — Le duc de Choiseul ordonne de publier les ouvrages avec lesquels il avait travaillé l'imagination de Louis* XV *après son assassinat. — Les jésuites accusés de poison, d'assassinats projetés ou exécutés sur les personnes de Henri* IV, *Louis* XIII, *Louis* XIV, *le grand dauphin, le régent et Louis* XV. *— Le duc de Choiseul anime M. de Voltaire contre les jésuites. — Abolition de cette société en France en* 1762.

Le duc de Choiseul ayant établi sa puissance au-dehors sur la protection de l'impératrice, s'étudia à la consolider au-dedans. Le

dauphin de France était bien résolu, à son avènement au trône, de renverser l'édifice autrichien établi à la cour de Versailles. La mort de ce prince fut résolue. La maison d'Autriche voyait sur le trône un prince débonnaire, dominé par une favorite toute dévouée au nouveau système, il était de ses intérêts de profiter de la vieillesse du roi, de laisser gouverner à sa place le duc de Choiseul, et de prévenir un nouveau règne. Toutes les opérations du duc de Choiseul, tendaient à diriger les affaires vers ce but principal. Damiens ayant manqué son coup, et le dauphin étant toujours intimément lié avec les jésuites ; l'animosité du roi de Prusse étant toujours la même, le duc de Choiseul avait à redouter, comme sous Henri IV, un second, un troisième ou un quatrième assassinat qui eût déconcerté tous les plans. Il en menaçait sans cesse le pusillanime Louis XV, et la destruction des jésuites fut définitivement résolue.

Le dauphin voyait dans le duc d'Aiguillon, le seul homme de la cour capable de renverser toutes les mesures de la faction et de reprendre l'ancien système de politique : tout le reste des courtisans était nul ou gagné. Pour avilir ce qu'il ne pouvait lui-même corrompre, Choiseul

résolut de s'unir avec plus d'intimité avec les parlemens et les anima contre le duc d'Aiguillon ; il résolut avec eux de le déshonorer et s'il était possible, de lui faire perdre la vie. Ces intrigues de cour tendaient à priver le dauphin et les partisans peu nombreux de l'ancienne diplomatie, d'un courtisan qui avait du caractère et les moyens de soutenir le système de son oncle le grand cardinal de Richelieu.

La publication solennelle des faits dont on avait accusé en secret la société des jésuites auprès de Louis XV, pour saisir de frayeur son imagination, fut la première attaque politique.

Le duc de Choiseul, hardi dans ses conceptions, crût qu'il était expédient de persuader au public ce qu'il était parvenu à faire accroire à Louis XV ; et l'ouvrage intitulé : *Les jésuites criminels de lèse-majesté dans la théorie et dans la pratique*, fut imprimé par ses ordres à la fin de 1758. Depuis, on fouilla dans les ouvrages théologiques des jésuites de toutes les nations. On y recueillit que les jésuites, de tous les tems et de tous les pays du monde, avaient enseigné et approuvé le régicide des tyrans au profit de la religion. Dans la deuxième

partie, le duc de Choiseul avançait que, cette doctrine avait été mise en pratique, notamment contre la personne sacrée de Henri IV, de Louis XIII, même de Louis XIV, du grand Dauphin, du duc d'Orléans régent, de Louis XV et du roi de Portugal. Dans un premier exemplaire conservé dans le cabinet de Louis XVI, on trouve des remarques curieuses de la main du dauphin, sur le parti que prend le duc de Choiseul pour terrorifier l'imagination de son père. Dans un second exemplaire provenu des papiers de Louis XV, on voit au contraire, des notes manuscrites contre les jésuites, que l'éditeur ne jugea pas à propos de faire connaître au public, ou que le duc de Choiseul ajoutait pour travailler l'esprit de Louis XV. Les jésuites y sont représentés, comme des assassins toujours prêts à porter le poignard sur le cœur d'un prince qui n'est pas leur disciple, à la seule instigation d'une puissance étrangère qui consent à faire des sacrifices pour l'établissement de leur congrégation. Le roi de Prusse y est nommé particulièrement complice de l'assassinat de Louis XV.

M. de Voltaire ne tarda pas à recevoir du duc de Choiseul même, l'invitation d'écrire

contre les jésuites, et de les peindre, comme les assassins des rois. Ces religieux l'avaient maltraité dans plusieurs numéros de leurs journaux, et le duc qui cherchait par-tout les moyens de les détruire, obtint facilement du philosophe qu'il leur reprocherait *les attentats qui avaient saisi d'horreur l'Europe étonnée, et les ouvrages innombrables de ces théologiens jésuitiques que l'enfer avait vomis et qui avaient mis le couteau dans des mains parricides :* telles étaient les expressions du duc de Choiseul dans ses correspondances et telles furent celles du philosophe qui donnait l'exemple au parti qui le reconnaissait pour son patriarche. L'assassinat du roi de Portugal et l'expulsion des jésuites, de ses états, que le duc de Choiseul accélérait par tous les moyens que lui donnait sa qualité de ministre des affaires étrangères, contribua depuis à augmenter encore dans Louis XV cette terreur panique et cette pusillanimité qu'on observa en lui depuis son assassinat.

Après avoir livré les jésuites au ressentiment des philosophes, le duc de Choiseul les abandonna à ses amis les gens du parlement, ennemis irréconciliables des jésuites depuis leur institu-

tion. L'histoire publique de leur abolition est assez connue ; mais ce qui l'est peu, c'est la répugnance que marqua Frédéric à les expulser de la Silésie, il ne consentit à leur enlever leurs établissemens qu'après des négociations politiques de plusieurs puissances et lorsqu'il fut obligé de céder à la nature des instances à cet égard, les jésuites furent mieux traités qu'ils ne l'avaient été dans les autres états qui avaient résolu leur destruction.

CHAPITRE III.

Désolation du dauphin sur la perte des jésuites. Il perd des partisans actifs et vigilans sur ses intérêts. Un valet de l'intérieur empoisonne le dauphin et son épouse. Société de la reine ; cette princesse périt comme son fils et sa bru. Murmures de la France. Etat du parti des jésuites et du dauphin.

LA destruction des jésuites désolait le dauphin de France, et le duc de Choiseul ne manquait pas de couvrir de ridicule la personne de ce prince, qui contrecarrait, autant que le pouvait

l'héritier présomptif de la couronne, les opérations du cabinet. La maison d'Autriche, satisfaite d'avoir à Versailles un ministre à sa dévotion, approuvait les moyens que le duc de Choiseul employait pour parvenir à l'exécution du plan général, montrait de la froideur aux jésuites, et permettait qu'on leur enlevât impunément en Hongrie quelques-unes de leurs institutions. Cette société, assaillie de toutes parts, perdait chaque jour en Europe, le ton qu'elle y avait acquis ; elle était réduite en France à se défendre après avoir si long-tems attaqué, poursuivi, persécuté, les protestans, les rigoristes, les parlemens, les jansénistes, les philosophes sur-tout, dès qu'ils parurent en France, vers l'année 1740. Ainsi le dauphin qui s'était appuyé des jésuites, du parti de l'archevêque de Paris, voyait dans l'avilissement et la punition de ses amis, une attaque indirecte de ses principes, et il en conçut le plus cruel déplaisir. Par politique il en comprima les apparences ; mais, il dit au cardinal de Luynes : *mon tour arrivera bientôt: heureux si on pardonne à mes amis.*

La dissimulation était d'autant plus nécessaire à ce prince, qu'il se voyait environné et observé de plusieurs personnages dont la puissance

s'élevait, à mesure qu'il perdait ses amis. Madame de Pompadour qu'il détestait avec toute la nation, et dont il censurait le libertinage par sa conduite exemplaire et maritale dans l'intérieur de sa maison, ne voyait en lui que le persécuteur de sa vieillesse, s'il devait succéder à Louis XV. Elle avait beau dissimuler ses sentimens ; elle avait beau graver de ses mains avec le burin, le portrait du dauphin et de la dauphine sur de plus beaux dessins que ceux qu'elle avait gravés de Louis XV, cette affectation ne pouvait en imposer au vulgaire des seigneurs de la cour. Les chefs du parti de Choiseul et les chefs du parti du dauphin, savaient apprécier la valeur des expressions de madame de Pompadour.

Ce prince se voyait lui-même dépérir insensiblement. Depuis 1760, une maladie lente et inconnue le consumait. Son embonpoint admiré de toute la cour, son teint frais, les couleurs vives de son visage se changèrent en marasme, en pâles couleurs, et définitivement en teint cadavéreux, avant-coureurs de la mort prématurée qui coupa le fil de ses jours.

Plusieurs mémoires, des notes, et des billets que Louis XVI avait réunis et cachetés de son petit sceau, accusent de ce forfait le duc

de Choiseul. Le duc de la Vauguyon, ennemi particulier de ce ministre, placé par le dauphin à la tête de l'éducation des enfans de France et de celle de leur aîné le duc de Berry, depuis Louis XVI, ne cessa de l'attribuer au duc de Choiseul. Les Richelieu, les d'Aiguillon, la dévote madame de Marsan, les jésuites, les sulpiciens, s'accordaient et s'entendaient avec la Vauguyon sur la même accusation. Ce gouverneur des enfans de France ne cessa d'entretenir dans la suite l'aîné des princes, (*Louis* XVI) de cette funeste opinion. Il ne cessa de travailler son imagination tendre, timide et faible, et parvint à aliéner le duc de Choiseul de l'esprit de son élève, et à persuader au jeune prince que le même valet avait accéléré la mort de son père, et peu de tems après celle de sa mère. Le roi ne put jamais dans la suite effacer cette impressoin.

La dauphine née Saxonne, avait de la religion, du savoir, et un très-grand caractère; elle savait le latin et plusieurs autres langues; elle avait un grand désir de se distinguer. L'usage voulait, en cas de mort de M. le dauphin, qu'elle fût appelée à la régence de France pendant la minorité du duc de Berry, depuis Louis XVI. Le cas arrivant, la grande

alliance autrichienne périclitait. La maison de Saxe, connaissant à fond les intérêts du corps germanique, dont elle est une des parties constituantes, et par conséquent l'utilité pour sa famille, pour le corps germanique, et surtout pour la France, de rétablir l'ancienne politique anti-autrichienne du cabinet de Versailles et de renverser l'édifice monstrueux du duc de Choiseul, réveilla les craintes de ce ministre. C'est une archiduchesse qu'il avait à établir à la cour de Versailles, comme gardienne de son traité et non une Saxonne intéressée à en montrer les inconvéniens et à le détruire. Les raisons d'état du duc de Choiseul, suivant le duc d'Aiguillon, engagèrent donc ce ministre à perdre cette princesse, comme son époux, suivant les personnages et les mémoires précités qui ne prouvent pas le fait et qui toutefois en chargent le duc de Choiseul. Ce qu'on sait bien positivement, c'est que la dauphine était ambitieuse, et que le ministre craignait son influence, son autorité future et la part que la maison électorale de Saxe devait y prendre.

C'est ainsi, suivant la faction des Richelieu et des d'Aiguillon, que nous fût enlevé un dauphin que le duc de Choiseul était parvenu,

quelques années auparavant, à rendre ridicule en exagérant ses pratiques de dévotion. Ce prince, vers les approches de sa mort, s'apperçut de la nature de la maladie de son épouse, qui accéléra elle-même celle du dauphin. Tous les deux languirent dans la persuasion que leur maladie n'était pas naturelle, mourant de douleur, l'un et l'autre, plusieurs fois par jour lorsqu'ils embrassaient Berry, depuis Louis XVI. On eût dit, en voyant leur désolation qu'ils prévoyaient sa destinée, ils confièrent aux Nicolaï des mémoires pour le diriger sur le trône, s'il y montait dans l'âge tendre. Ne pouvant régner en réalité, ils voulurent régner par des conseils, par des ministres de leurs choix, et proscrire après eux le duc de Choiseul, dont on peut lire les sentimens sur le dauphin dans les mémoires que le ministre a publiés dans son imprimerie secrette de Chanteloup. Ainsi finit ce prince infortuné, qui eût rendu la France heureuse et dont le gouvernement eût été vigoureux et ferme. Il mourut le 20 décembre 1765, et son épouse le 13 mars 1767.

Tel était, sur le déclin du règne du roi, le dépérissement extraordinaire de la famille royale. La reine, retirée dans ses appartemens,

n'ayant pour courtisans que le président Hénault, le père Griffet jésuite, le cardinal de Luynes, le duc de (Luynes, qui écrivait tous les ans, à la cour, un volume in-folio, de mémoires que le duc son fils, actuellement maire, nous a permis de consulter et d'extraire,) la duchesse de Luynes son épouse, quelques autres personnages éloignés des affaires et des intrigues, donna de l'inquiétude à son tour à l'ambition du duc de Choiseul. On craignit de nouveau le retour des anciens principes de diplomatie : on redoutait en cas de mort du roi, la régence d'une femme faible d'esprit, qui n'ayant aucune connaissance des affaires, livrerait l'état à la direction d'un seigneur de son âge et de sa confiance : Le duc de Choiseul, imaginant de marier Louis XV une seconde fois, de lui donner une des filles de l'impératrice, et de le retirer ainsi des dangers d'une maîtresse, depuis sur-tout qu'il s'était ouvertement brouillé avec madame de Pompadour, fut accusé de l'avoir fait empoisonner par le même valet, suivant les mêmes mémoires qui ne le prouvent pas davantage. Pendant ces spéculations criminelles, la reine vieillissait dans des pratiques de dévotion. Se voyant dépérir, comme madame de Pompadour, comme son fils et sa bru, elle fit le

sacrifice de ses jours avec la résignation d'une princesse religieuse. Sans se plaindre de sa destinée, elle expira le 24 juin 1768. On trouva ses entrailles gangrenées et pourries; et le duc de Choiseul, fut le premier à en expliquer les causes, en assurant que les drogues et les épiceries avec lesquelles ses cuisiniers polonais assaisonnaient leurs ragoûts avaient produit cet effet dans les entrailles de la reine. Ce fait est tiré d'une note des mémoires de Luynes.

Toute la France murmura de ces morts inopinées. Le cardinal de Luynes, les Nicolaï dévoués au dauphin, le comte du Muy, tous les personnages employés dans le service du dauphin; le duc d'Aiguillon, le maréchal de Richelieu, les jésuites et leurs partisans; l'archevêque de Paris, et les autres seigneurs ou prélats qui composaient le parti du dauphin, qui étaient pénétrés de vénération pour lui, et qui en attendaient un règne amical et favorable, renouvellèrent le bruit que ces morts n'étaient pas naturelles, et en accusèrent hautement le duc de Choiseul. Lieutaud, médecin des enfans de France, accusé d'avoir préparé des remèdes empoisonnés, et d'avoir servi le duc de Choiseul, ne prit pas la peine de se justifier d'un forfait qui n'était pas prouvé, et dont

il était d'ailleurs incapable; mais il fit graver à la tête de sa médecine pratique, la maladie d'Alexandre, environné de son médecin et de ses délateurs. Au lieu d'ajouter foi à l'accusation d'empoisonnement, on voit Alexandre boire dans la coupe qu'on disait empoisonnée.

Le maréchal de Richelieu, remit une note à l'auteur de ces mémoires, relative aux bruits répandus contre le duc de Choiseul. Cette note communiquée au cardinal de Luynes, personnage fort réservé, au lieu d'avoir été contredite, a trouvé dans le prélat un assentiment formel; il avait été l'ami du dauphin, de la dauphine et de la reine; il avait observé la maladie et conservé le souvenir de tout ce qui impliquait le duc de Choiseul dans les accusations. Le maréchal fit remettre une note semblable au comte de Mirabeau, auteur des mémoires que j'ai publiés sous le titre de *Mémoires du duc d'Aiguillon*, où se trouvent les mêmes détails sur les poisons, dont l'existence ne paraîtra certainement point démontrée, mais dont les accusations font partie de l'histoire, obligée de développer l'animosité des partis qui dominaient à la cour.

La famille royale, saisie d'effroi, se voyant ainsi décimée, ne pouvait cacher la terreur dont

dont elle était frappée. Madame Louise, quatrième fille du roi, écrivait à son père et à l'archevêque de Paris, la résolution qu'elle avait prise de finir ses jours dans un couvent. Elle voyait sa maison dépérir avec la même rapidité que la postérité de Louis XIV. Sa sœur, madame Infante, duchesse de Parme, vint mourir à Versailles, sous ses yeux; la duchesse d'Orléans, la princesse de Condé, le duc de Bourgogne son neveu, le dauphin de France, son frère, la dauphine, la comtesse de Toulouse, son ayeul Stanislas, la reine sa mère venaient d'être moissonnés dans un très-petit espace de tems. Dans ses terreurs paniques, madame Louise se retira au monastère des Carmelites, où elle ne cessa, depuis, de s'occuper des affaires de religion et de cloître.

N'oublions pas que c'est ici l'époque de la haine de Mesdames pour le duc de Choiseul, pour ses opérations et pour le choix qu'il fit de Marie-Antoinette qu'il donna depuis à la France pour souveraine. Le vieux roi, libertin et dévot, parut vouloir retourner à dieu dans cette circonstance. Son testament est daté de l'époque de la mort de son fils; il eut des entrevues amicales avec l'archevêque de Paris. Échappé au poignard de Damiens, il ne fut

plus depuis ce tems-là le même personnage, il végéta sans désir, sans volonté, sans caractère; demandant pardon à dieu, et passant de son prie-dieu dans les bras de madame de Cavanac.

Telle était donc la situation de la cour de France, qu'elle était composée de deux partis qui ne cessèrent de se détester, de se poursuivre et de se calomnier réciproquement; conduits par deux hommes de caractère, dont l'un, le duc d'Aiguillon, accusait l'autre d'avoir, par le poison, fait périr la moitié de la famille royale; tandis que l'autre, le duc de Choiseul, accusait son antagoniste des plus étranges déprédations et vexations dans son commandement en Bretagne, le poursuivant en secret dans les cours de justice, pour l'avilir et le déshonorer. C'est dans la haine de ces deux personnages, dans leur politique contradictoire, dans leurs doctrines et dans leurs efforts, pour se ruiner et se perdre réciproquement, que l'histoire attribuera tous les malheurs de la France, qui se développèrent vers la fin du règne de Louis XV.

CHAPITRE IV.

Suite du ministère du duc de Choiseul. — Considérations sur le supplice du général Lally, observé comme mesure politique du duc.

LE règne sanguinaire du cardinal de Richelieu et les tragédies sur-tout de la révolution d'Angleterre, ayant révolté l'Europe entière dès le milieu du dix-septième siècle, il se forma une opinion puissante contre les assassinats politiques qui força les gouvernemens à destiner les supplices, au châtiment exclusif du meurtre et des vols de grand chemin. Louis XIV ne punit de mort que la félonie du chevalier de Rohan, qu'il eût pardonné si sa grâce avait été sollicitée.

Pendant la régence, l'immoral et implacable Dubois dressa des échafauds en Bretagne ; mais Louis XV ne voyant, sous l'administration du cardinal de Fleury, que des images pacifiques, le système de douceur fut maintenu dans le gouvernement, et cependant madame de Pompadour, qui succéda presque immédiatement au crédit dont le cardinal avait joui sur l'esprit du roi, avoua une fois qu'elle s'étudiait sans

cesse à tempérer la colère du prince si souvent hors de lui-même pendant les résistances de la magistrature. *Si une fois le roi exige de répandre du sang*, disait-elle, *je le connais, la cour peut en être inondée.*

Louis XV avait un esprit faible ; la seule puissance militaire de l'état pouvait lui permettre des fureurs momentanées ; mais le duc de Choiseul avait une sorte d'énergie dans l'esprit et un caractère assez prononcé pour empêcher le recours aux moyens de terreur qu'on pratiquait encore dans le seizième siècle. La génération de son tems était bien façonnée et toute pliée à la volonté royale. Les cruautés exercées sur les jésuites, sur les jeunes comme sur les vieillards, le baillon de Lally, qui fit horreur à toute l'Europe, et qui souleva les Anglais contre cette mesure, comme nous le fûmes en apprenant le supplice de l'amiral Bing, sont des taches ineffaçables de son étrange administration.

Le général Lally était un homme de qualité, qui s'était dévoué à toutes les destinées de la maison de Stuart, expulsée du trône d'Angleterre. Il avait choisi la France comme une nouvelle patrie, et s'était distingué dans la guerre de 1740 contre les Anglais, sur-tout en enfonçant la fameuse colonne ennemie à la

bataille de Fontenoi. Envoyé dans l'Inde il fut moins heureux. L'escadre française, supérieure à celle des anglais, abandonna Pondichéry, la plus belle de nos possessions. Le parti de Choiseul était humilié des malheurs de la guerre; il lui fallait une victime à trois fins, d'abord pour persuader au-dehors que l'irlandais nous avait trahi, et sauver l'honneur de notre pavillon, ensuite pour maintenir dans l'intérieur l'audace et le ton du ministère à l'instar de Richelieu, et pour perdre enfin le proche parent du général Lally, M. de Saint-Priest, intendant de Languedoc, qui, destiné par un parti puissant à remplacer le duc de Choiseul, eut le courage de ne pas désavouer Lally pour son parent, de le défendre et de le proclamer innocent.

Les anglais n'avaient pas réussi en coupant la tête de l'amiral Bing. L'accusation officielle et également insensée d'*avoir trahi les intérêts de Louis* XV, ne réussit pas mieux en France dans la procédure de Lally. Le duc de Choiseul, qui trompa le roi dans cette circonstance, perdit insensiblement de sa réputation dans l'esprit de son maître, lorsque ce prince, mieux instruit, apprit depuis qu'il avait été égaré par son ministre. On eut beau revêtir des formes de la justice le supplice du général, le

roi reconnut la faute qu'il avait faite de confier au parlement, qu'il ne regardait que comme le tribunal des querelles particulières de ses sujets, une cause de haute administration dont M. de Choiseul l'avait investi. Ainsi, par le plus étrange renversement des idées, le parlement fut chargé du jugement d'une affaire d'état, d'une affaire militaire qui ne pouvait être instruite que par des généraux, et d'une affaire de haute administration, dans laquelle le parlement ne pouvait s'immiscer sans renverser toutes les idées politiques d'une monarchie. M. de Choiseul changeait son cher parlement en commission ministérielle, dénaturant d'un autre côté les moralités du premier tribunal de la monarchie, d'un tribunal qui, sous les ministères antérieurs, avait été l'ennemi naturel et nécessaire des peines arbitraires, l'ennemi des commissions du gouvernement, et le dernier asîle des français quand ils étaient poursuivis par l'inimitié des ministres ou des courtisans.

Toutes les parties de cette étrange procédure aboutissaient à la main invisible du duc de Choiseul, qui dirigeait tout; c'est lui qui fit donner au parlement des lettres d'attribution pour qu'il instruisît l'affaire. La capitale n'était

pas disposée à un supplice de cette nature, et sur-tout pour punir des crimes commis à plus de deux mille lieues; il fallut animer le public, et diriger contre le général les moyens des ministres dont la puissance est en péril, ou en courroux, ou en état d'ébriété actuelle. Lally fut accusé d'*avoir trahi les intérêts du roi et de la compagnie des Indes à Pondichéry.*

Les cinq magistrats chargés du rapport déclarèrent d'abord entr'eux, après une longue procédure, que le général Lally était innocent. Cependant le jour de la clôture de leur rapport, deux d'entr'eux le condamnaient à la mort, et deux autres le déclarèrent innocent. Le troisième pouvait encore le sauver ; mais flottant entre les deux avis, tâtonant, biaisant et tergiversant; qu'*il meure*, dit-il pour se délivrer de ses doutes, *mais finissons.*

Au parlement Lally eut contre lui les plus chauds partisans du duc de Choiseul; ils allèrent jusqu'à proposer le supplice de la roue. *Si vous voulez qu'il meure*, répliquait le plus adroit, *désignez un autre genre de mort ; le roi ne souffrira jamais que Lally soit rompu vif.* Lally fut condamné à être décapité pour avoir trahi les intérêts du roi et de la compagnie des Indes... *Il faut un exemple à la nation,*

disaient les juges ; *et ne trouvant pas des faits à citer au public, c'est sur l'ensemble que nous l'avons condamné.* Ils avaient éludé les témoignages militaires des Crillons, des Montmorency, compagnons du général dans l'Inde, et ils avaient écouté les dépositions d'un palefrenier et du cuisinier de Lally, mécontens d'un maître qui avait eu un caractère austère à leur égard.

La fureur des juges était telle contre le général que l'un d'eux alla supplier le roi de ne pas accorder la grace à Lally. Mademoiselle Dillon, seule parmi ses nombreux parens en France, eut le courage d'écrire au roi, le suppliant de recevoir MM. de Montmorency et de Crillon témoins oculaires du zèle et de la bravoure du malheureux Lally. Ce prince subjugué et observé du duc de Choiseul ne put être fléchi. Madame de la Heuse alla se jeter à ses pieds, demandant grace en suppliante; le roi fut inflexible, le duc de Choiseul ne cessant de l'environner à Choisy.

Le jour de l'exécution, ce ministre fermant toutes les avenues, prévint les repentirs d'un prince dont il se défiait. En attendant on accélérait à Paris le moment de ce supplice ; on jeta le général dans le premier tombereau, et pour

qu'il n'instruisît point le peuple, de la nature de sa cause, le bourreau lui mit, par ordre de Pasquier, un baillon à la bouche. La consternation et l'effroi étaient dans la capitale. On ne trouvait des exemples d'une pareille cruauté que dans les fastes de Rome abrutie sous Néron.

Arrivé au lieu du supplice, le général Lally fait sa prière. Avant qu'il la finit, le bourreau le frappe et le manque. Trois bourreaux se saisissent de lui, et le scient.

Le fils du général Lally, élevé dans un collége, apprend au moment même de cette scène tragique de qui il tient le jour, s'échappe du collége pour rendre ses premiers et ses derniers hommages à son père; fend la presse, et ne trouve que le ruisseau de son sang. A cette nouvelle les fureurs du duc de Choiseul et du parlement se renouvellent. L'enfant est dépaysé, et on anéantit les preuves de sa naissance.

La vertueuse mademoiselle Dillon profite d'un tems plus calme pour éclairer le roi, et le prince se laisse persuader enfin que le général Lally avait été dur et sévère dans le commandement, mais fidèle à l'honneur, au roi et à sa patrie. Louis XV fit rendre l'enfant à mademoiselle Dillon, avec des lettres-patentes dressées sous ses yeux, qui attestèrent son extraction, et lui

rendirent son nom et les biens de son père. C'est cet enfant dont la piété filiale et les mémoires émurent la capitale. Il réussit à réhabiliter la mémoire de son père, malgré les oppositions puissantes des parlemens.

Louis XV témoigna de vifs regrets sur la mort de Lally, et en porta ses plaintes au duc de Choiseul. *Ce ne sera pas moi*, dit-il, *qui répondrai du sang répandu ; vous m'avez trompé* (1).

Ce ne fut cependant que sous Louis XVI que le jeune comte de Lally-Tolendal réussit à laver la mémoire de son père. Après l'exil du duc de Choiseul la protection que lui accordait Marie-Antoinette était un grand obstacle à cette réintégration qui déshonorait un ministre qu'elle protégeait, sans réparer ses torts. Le jeune Lally dans sa conduite se comporta avec délica-

(1) Un des zélés partisans du duc de Choiseul, vient de publier un portrait de ce ministre ; il assure que le duc fut forcé d'abaudonner le général Lally aux cris du peuple. Nous sommes trop voisins des tems affreux où la soif populaire du sang était un fléau pour adopter une pareille excuse. Le duc de Choiseul vivait dans un tems où les ministres n'écoutaient pas l'opinion des peuples, mais la formaient et la modifiaient à leur gré.

tesse dans cette circonstance, et s'attira l'estime de la reine. On le voyait plein de grace, d'amabilité et d'esprit, avec une figure très-intéressante, solliciter près toutes les personnes en crédit la reprise de son affaire. Je lui promis en 1786, dans son cabinet rue Saint-Hyacinthe, de me joindre à tous les défenseurs de son père, et de peindre sur-tout le duc de Choiseul que ses intérêts lui défendaient de nommer en toutes lettres. Je tiens ma parole, et puisse ce chapitre attirer vers cet illustre proscrit les regards des républicains. Il aimait la liberté, et la voulut telle qu'il la fallait alors à la France. Etait-ce là un titre à la proscription? En est-ce un légitime sous un gouvernement plus modéré pour l'y maintenir? La postérité, sensible aux actes de dévouement, n'oubliera ni la défense de son père, ni la défense de son roi. Dès le mois d'octobre 1791, Lally demanda à la convention la permission de venir défendre Louis XVI, elle repoussa ce dévouement par l'*ordre du jour*; il n'en reste que son plaidoyer; mais c'est un chef-d'œuvre de sentiment comme celui dans lequel il avait défendu son père.

CHAPITRE V.

Motifs et moyens du duc de Choiseul pour perdre le duc d'Aiguillon. — Origine des affaires qui anéantirent les parlemens. — Le duc de Choiseul les anime contre le duc d'Aiguillon. — Le duc de la Vrillière défend son neveu d'Aiguillon dans le conseil d'état. — Les deux la Chalotais attaquent ouvertement l'administration du duc d'Aiguillon, commandant en Bretagne. — Le duc d'Aiguillon parvient par le moyen de son oncle à les faire emprisonner. — Soulèvement du parlement de Bretagne. — Commission composée de Calonne, Lenoir, Senac de Meilhan pour perdre les deux magistrats bretons. — Insurrection des parlemens. — Le roi évoque l'affaire en son conseil des parties. — Les deux magistrats sont élargis, exilés et déclarés innocens. — Insurrection contre ce traitement et la déclaration. — Crises où se trouvent le duc de Choiseul et d'Aiguillon. — Celui-ci s'attache madame Dubarry. — Le premier négocie le mariage du dauphin (depuis Louis XVI)

avec une archiduchesse pour le maintien du système autrichien. — L'abbé de Vermont envoyé à Vienne pour lui apprendre les usages français. — Mariage du dauphin, depuis Louis XVI, *avec Marie-Antoinette en* 1770.

TANDIS que le duc de Choiseul travaillait à la ruine du roi de Prusse, par la guerre de sept ans, à celle des jésuites et à celle du dauphin de France, il poursuivait avec la même activité, et en même-tems, les seigneurs que le dauphin avait opposés en silence à ses audacieuses opérations. Le duc d'Aiguillon, jeune à la cour de France en 1744, sous le nom de duc d'Agenois, était éperduement aimé à cette époque de madame de la Tournelle, que Louis XV lui enleva lorsqu'il en fit sa maîtresse publique. D'Agenois se distingua dans la guerre d'Italie, où il fut blessé, le premier août 1744, à l'attaque de Bellins; accident, dont la nouvelle fit tomber en pâmoison la favorite du roi. Jouant à la cour un rôle sage et prudent, il mérita la confiance du roi, dont il ne s'était jamais avisé de contredire les mœurs. Nommé en chef pour commander en Bretagne, en 1753, reçu trois ans après,

chevalier des ordres, ayant défait en 1758, à Saint-Cast douze mille anglais, il crut après cette action d'éclat pouvoir ambitionner le ministère. Ennemi déclaré du duc de Choiseul, qui courait la même carrière ; ami du dauphin, qui détestait Choiseul ; recherché de ce prince à cause de ses liaisons avec les jésuites, et à cause de l'inimitié que les parlemens lui avaient déclaré, toutes ces circonstances engagèrent le duc de Choiseul à travailler à sa perte. Pour y réussir, il résolut d'employer les parlemens ; mais la maison d'Aiguillon était plus puissante que le général Lally. Il est tems de prendre le fil des affaires de la magistrature, dans lesquelles le duc de Choiseul ne fut pas heureux ; elles sont liées avec l'histoire de Louis XVI, qui, trouvant en exil cette magistrature, à son évènement à la couronne, la rappela à ses fonctions.

Les jésuites désolés de leur destruction en France, tentèrent en Bretagne, pays de tout tems ombrageux et remuant, de traverser l'édit de leur suppression, et d'exciter des troubles. Les deux la Chalotais, distingués dans le parlement par leur éloquence, leurs vertus, leur caractère austère et plein de fermeté, soutinrent les opérations du duc de Choiseul;

tandis que le duc d'Aiguillon, comme l'ami des jésuites, et commandant en Bretagne depuis neuf ans, tolérait les excès des jésuites dans cette province, et jouissait en silence des troubles qu'y suscitaient les amis du dauphin. Le parlement attaqua dans cette circonstance les systêmes administratifs du duc d'Aiguillon. On le fit passer aux yeux du peuple pour un voleur des deniers publics. La Chalotais réussit à soulever contre lui toute la province de Bretagne, et le duc obtint de la cour, par les intrigues de son oncle, duc de la Vrillière, l'enlèvement des deux la Chalotais, père et fils, qui furent jetés dans une prison d'état pour les punir de leur patriotisme.

Le roi nul dans ces premiers débats, voyait d'un côté le duc de Choiseul, son ministre, susciter les la Chalotais contre le duc d'Aiguillon, tandis que le duc de la Vrillière, son autre ministre, les emprisonnait pour défendre l'administration du duc d'Aiguillon. Le duc de la Vrillière prétendait que les deux la Chalotais étaient les ennemis de la tranquillité publique, et les auteurs de divers pamphlets injurieux à la majesté et à l'autorité royale. Le duc de Choiseul et son parti, soutenaient de leur côté, que le duc d'Aiguillon se permettait des rapines

scandaleuses. Pour juger ce différent, le roi nomma une commission composée de Calonne, Lenoir et Senac de Meilhan. Vendue au parti du duc d'Aiguillon, elle porta en Bretagne un projet de sentence de mort, dicté à Versailles contre les deux magistrats. On faisait si peu de cas à Paris de la délicatesse et de l'humanité de cette commission royale, qu'on l'accusa d'avoir préparé des instrumens de supplice, et choisi un bourreau adroit pour s'assurer de l'exécution des deux la Chalotais, que la Bretagne regardait comme ses deux héros, et dont la France toute entière admirait déjà le courage et le dévouement. Telle était donc alors la condition de la cour de Louis XV dans cette affaire, qu'elle avait dirigé contre des hommes réputés vertueux, trois commissaires, que le public ne regardait, que comme trois ambitieux affamés qui ne demandaient qu'à signer une sentence pour obtenir des emplois. Calonne passait pour un homme capable de consentir à tout signer, pourvu qu'il obtînt des moyens de satisfaire à ses immoralités. On disait de Lenoir, que l'argent serait sa seule divinité dans cette procédure : on disait de Senac de Meilhan, que l'amour de l'argent et ses immoralités le guideraient dans cette affaire. Les vigoureuses remontrances

remontrances du parlement de Paris, que le duc de Choiseul animait, déterminerent le conseil à rappeler les commissaires, et à donner au parlement de Bretagne la connaissance de l'affaire des deux la Chalotais.

Les magistrats voyant ce parlement mutilé par les soins du duc d'Aiguillon, recusèrent cette magistrature, vu l'état où elle était. On l'appelait plaisamment en Bretagne (*le bailliage d'Aiguillon*). Pour fléchir les la Chalotais, la cour leur envoya Duclos, homme de lettres, chargé de les sonder, et de faire valoir les récompenses de la cour et les avantages d'une vie paisible. Aussitôt que l'aîné la Chalotais apperçut Duclos, il lui dit dans son inflexibilité sévère: *Si vous venez ici, comme mon ami, je suis à vous, et je vous embrasse; si vous venez, comme séducteur, tournez le dos, et repartez.* Le roi évoqua l'affaire en son conseil des parties, et les deux la Chalotais furent transférés à la bastille.

Le parlement de Paris poussa de hauts cris, multiplia les remontrances contre ces actes de despotisme. Les états de Bretagne orageux et menaçans, faisaient craindre des mesures éclatantes et dangereuses. Dans cette crise le roi envoya en Bretagne le président

Ogier, personnage doux, conciliant, lié à la magistrature; et le duc de Duras, qui n'était point l'ami du duc d'Aiguillon, et qui, par sa femme née bretonne, tenait au chef du parti contraire à celui du commandant. Leurs dépêches officielles déterminèrent Louis XV à rendre à la Bretagne les magistrats démis, à reconstituer le parlement dans son intégrité, a l'exception des deux la Chalotais, auxquels le roi ne voulut jamais rendre ses premières faveurs, lors même qu'il les proclamait innocens.

Cette déclaration évidemment contradictoire avec la rigueur de leur sort, anima davantage les parlemens. Tous éclatèrent d'un commun accord. Pour finir cette interminable querelle, la cour toléra la fameuse procédure instruite dans la cour des pairs, où dix-huit cents témoins bretons furent entendus contre l'administration du duc d'Aiguillon.

Le duc de Choiseul avait résolu de tout faire, pour obtenir du parlement une flétrissure du commandant en Bretagne. Le roi, au contraire, favorable à l'opinion du duc de la Vrillière, avait du penchant à soutenir l'administration des provinces, dans son indépendance naturelle de la jurisdiction des

parlemens. Maupeou fils, dirigeant dans cette affaire le parlement de Paris, dont il était le premier président, pour en faire un moyen de s'élever jusqu'à la dignité de chancelier de France, s'était tout-à-la-fois dévoué au duc de Choiseul et au duc de la Vrillière. Il promettait au premier de faire condamner le duc d'Aiguillon, s'il avait les sceaux; il promit à d'Aiguillon de perdre Choiseul, s'il voulait les lui procurer. Assuré des deux partis contraires, Maupeou obtint les sceaux sur la démission de son père, qui s'était élevé lui-même à cette dignité par de semblables stratagêmes.

Au milieu de ces troubles, Choiseul et d'Aiguillon se trouvaient souvent dans les plus crucls embarras. L'abbé de Broglie, qui avait une correspondance suivie et secrète avec le roi, le comte de Broglie, chargé de la contre-correspondance des affaires étrangères entretenue par des agens secrets qui épiaient les cours et nos ambassadeurs, et qui trompaient en secret l'impératrice, donnèrent l'éveil à Louis XV sur la politique du duc de Choiseul. Ils démontrèrent qu'il était plus dévoué à la cour de Vienne, qu'aux affaires de France. Janel, directeur de la poste, avertit Choiseul des trâmes dirigées contre lui. Senac, médecin

du roi, qui était dans le secret, obtint de ce prince qu'il entendrait le duc de Choiseul. Le ministre fit revenir le roi des impressions qu'avaient fait sur lui ces secrètes correspondances. La mort du dauphin arriva en ce moment-là, et Choiseul jouit sur ses ennemis d'un double triomphe. Le duc d'Aiguillon, de son côté, environné des dangers, où l'exposait le duc de Choiseul, éprouva ces situations dangereuses, qui remplirent son ame de fiel contre la faction qui l'attaquait de tant de manières. Le régiment du roi lui était promis en 1767. Il fut donné cette année à l'autre parti, au duc de Châtelet, l'ami le plus intime du duc de Choiseul. Le duc de Duras, son ennemi, était devenu commandant en Bretagne, et il n'eut que les chevaux-légers. Il voyait l'ancien parlement de Bretagne, qu'il était parvenu à dissoudre, se reconstituer; tandis qu'il était poursuivi par celui de Paris, qui travaillait à le perdre légalement, et à le déshonorer. Une maîtresse, madame de Pompadour, avait élevé le duc de Choiseul jusqu'au ministère. Le maréchal de Richelieu, et le duc d'Aiguillon, usèrent du même moyen pour le précipiter, et se soutenir.

C'est dans cette circonstance, que madame

Dubarry fut présentée à la cour du roi. C'était un enfant beau, comme l'amour; mais il avait fait un premier apprentissage de débauche dans des maisons publiques de la rue Saint-Honoré, et elle l'avait continué depuis avec quelques jeunes courtisans qui lui persuadèrent de traiter le roi, comme les filles de cette sorte, traitent les vieux libertins de la capitale. Louis XV, dont l'imagination était aussi usée que le corps et le caractère, trouva plaisant de se divertir avec une femme de cette espèce. Le duc de Choiseul, qui n'avait pas encore perdu de vue le plan qu'il avait conçu de donner au roi une archiduchesse pour épouse, pour le maintien de sa politique, éleva toutes sortes d'obstacles contre ce nouvel amour de Louis XV. Il fit chanter madame Dubarry dans la capitale, par tous les charlatans des places et des carrefours, sous des noms empruntés. Madame Dubarry, piquée au vif, publia, de son côté, *les amours du duc de Choiseul avec sa sœur, madame la duchesse de Grammont.* Le parti de Choiseul fit des paris que madame Dubarry ne serait pas présentée. Le parti du duc d'Aiguillon en fit de plus forts qu'elle le serait. Le maréchal de Richelieu, habile dans les affaires de cette nature, la pré-

senta. Il ne manqua dès-lors à la favorite, ni courtisans ni adorateurs. Elle reçut les hommages habituels des princes de Conti et de Condé; elle eut à sa cour le maréchal de Richelieu, le duc d'Aiguillon, madame de Château-Renaud, madame de l'Hôpital, et madame de Va...., la femme la plus corrompue de la cour. Madame de Mirepoix, éternelle joueuse, qui avait besoin d'argent, et qui en recevait par le canal de la favorite, devint sa complaisante, et madame d'Aiguillon, qui avait dans les mœurs et le caractère bien plus de décence et de retenue, fut contrainte par son mari de la fréquenter. Le chancelier se rangea bientôt ouvertement de ce côté, et on ne tarda pas de distinguer, à la cour, *le parti du duc de Choiseul*, qui s'affaiblissait tout doucement, et celui de madame Dubarry, qui grossissait chaque jour. On oublia bientôt, à Versailles, tout ce que le nom de madame Dubarry offrait de vil et d'ignominieux : on oublia que le comte Dubarry, son mari présomptif, jeune homme vicieux, rampant, et qui n'avait plus qu'un nom de famille à déshonorer, avait consenti à un mariage simulé pour donner ce nom à une fille de joie, qui n'en avait pas.

Le duc de Choiseul, d'un caractère fin et

inflexible, sentant que cette maîtresse n'était point sa créature, négocia bientôt pour le dauphin le mariage qu'il avait projeté pour Louis XV. L'impératrice avait plusieurs archiduchesses, toutes très-belles, qu'elle destinait à gouverner l'Europe entière. Dès la plus tendre enfance elle leur enseignait que sa maison impériale était autant au-dessus des couronnes que les princes eux-mêmes sont au-dessus de leurs sujets; elle leur disait que les liens du mariage ne rompaient jamais les liens de famille, et que les archiduchesses avaient toujours été une des sources de la gloire et de la puissance de sa maison. Cette princesse, qui avait des amans secrets, fermait les yeux sur les leçons de galanterie que ses filles recevaient de leurs instituteurs. Quand le duc de Choiseul négociait le mariage du dauphin avec Marie-Antoinette, l'impératrice lui demanda un abbé français pour apprendre à sa fille les usages de Paris et la langue française. Le duc de Choiseul s'adressa à Loménie pour le choix de cet instituteur, et l'abbé de Vermont fut envoyé près la jeune Marie-Antoinette; mais au lieu de lui apprendre que les reines de France furent très-heureuses sous les deux derniers rois, en se bornant à vivre dans la piété et à plaire à leurs maris, Vermont

donna des leçons d'inconséquence et de dissimulation, et quelques-uns ajoutent d'immoralité, à Marie-Antoinette. C'est cet abbé que nous avons vu depuis, refuser les dignités ecclésiastiques les plus éclatantes, content de la confiance secrète de la reine, tout puissant dans sa maison, comblé de présens de l'impératrice, concourant au choix des ministres et à la nomination des évêchés, et profitant du caractère futile qu'il était parvenu à donner à la reine, pour dominer avec obscurité dans les affaires domestiques de ses petits appartemens.

L'impératrice de son côté donnait à sa fille des leçons d'un autre genre relativement à la nation française. Asservir le cabinet de Versailles en était le but, et la ruine de la France le résultat nécessaire. Par ses instructions laconiques, insignifiantes en apparence, mais pleines de sens, Marie-Thérèse donnait à sa fille une règle de conduite dont elle ne se désista jamais (1). Elle lui recommande *le duc et la duchesse de Choiseul*, *le duc et la duchesse de Praslin*, *M. d'Hautefort*, ancien ambassadeur de France près la cour de Vienne. Elle lui recommande *les du Châtelet*

(1) Voyez ci-après, la pièce justificative.

ses *parens*, *les d'Estrées*, M. d'*Aubeterre*, qui avait tenu à Vienne la même conduite que d'Hautefort. Elle lui rappelle les frères *Montazet*, *M. d'Aumont*, *et Blondel* qui avait eu le secret de madame de Pompadour pour la conclusion du traité d'alliance, et qui avait résidé à Vienne. Elle parle de *Gérard* et de la *religieuse Beauvau*, qui se mêlait d'intrigues du fond de son couvent, et qui avait été lorraine. L'impératrice ordonnait enfin à sa fille de marquer à *M. de Duras* et à l'*abbé de Vermont* toute sa reconnaissance.

Le premier en effet avait tout tenté en Bretagne pour écraser son ennemi le duc d'Aiguillon, et le second avait élevé Marie-Antoinette comme le désirait l'impératrice, c'est-à-dire, en reine de France toujours archiduchesse d'Autriche à Versailles, et toujours disposée et capable de tout faire en France au profit de sa maison; *le sort de ces deux personnes m'est à cœur*, disait Marie-Thérèse, *et mon ambassadeur est chargé d'en avoir soin*. Elle engageait sa fille à rendre en tout tems, et en général à tous les lorrains, les services qui dépendraient d'elle.

Les seigneurs de cette province, jadis le berceau de la maison de son époux, avaient déjà

porté dans la cour de France, des sentimens favorables à leur premier souverain, et le duc de Choiseul, né lorrain, ennemi le plus déterminé de tout ce qu'il y avait à la cour de seigneurs attachés aux anciens principes de la maison de Bourbon, en donnait le premier l'exemple. L'impératrice, en attachant sa fille en général à tous les lorrains, consolidait sa faction dans le sein de la cour de France. Quant à *Blondel*, chargé des affaires du roi pendant les négociations du traité, il avait eu des conférences particulières avec Marie-Thérèse, et avait saisi ses premières insinuations relatives à une alliance; le marquis d'Hautefort, notre ambassadeur à Vienne, avait suivi le même plan, et tandis que le comte de *Kaunitz* négociait à Paris, d'*Hautefort* le secondait à Vienne, ainsi que d'*Aubeterre* et *d'Estrées*. Il ne se trouva pas un *seul français* dans notre légation à Vienne. Tous y sacrifièrent leur patrie à l'ambition d'une cour étrangère. Tant était dégradé notre ancien caractère national sous un règne sous lequel l'intérêt vil et sordide prit la place de l'antique honneur français, qui avait fait en Europe tant de prodiges sous le règne de Louis XIV et sous les règnes antécédens, dans l'art diplomatique comm e dans l'art militaire.

C'est ainsi que, dans le ferme dessein d'être toujours autrichienne dans la cour de Versailles, Marie-Antoinette partit de Vienne pour épouser le dauphin, instruite par l'abbé de Vermont dans l'art d'associer la dissimulation et la futilité, et par sa mère dans la connaissance des personnes auxquelles elle devait exclusivement accorder sa confiance. On ignora long-tems quel était le vrai caractère et quels évènemens allait préparer en France une princesse élevée dans une cour qui dissimulait contre nous les plus profonds et les plus anciens ressentimens. Elle arriva à Compiégne le 14 avril 1770: elle fut reçue par le roi et le dauphin; le 15 elle coucha à la Muette seule avec ses femmes, et vint à Versailles le 16 se réunir à la cour et recevoir la fatale bénédiction d'un mariage qui lui a procuré la mort. Vingt millions, somme prodigieuse relativement aux frais des fêtes des anciens mariages des rois ou des dauphins de France, furent dépensés à cette cérémonie. Elle attira de toutes parts un concours étonnant de français; une seule voix, celle d'une philosophie inquiète et mécontente des profusions, publia dans des pamphlets qu'il valait mieux décharger les impositions du peuple d'une somme pareille. Une fête contra-

riée par des critiques amères et philosophiques fut le premier tableau qui se présenta en France à Marie-Antoinette. Les angoisses préliminaires et l'appareil d'un supplice furent le dernier qu'elle fut condamnée à considérer et à souffrir.

Les témoins oculaires des fêtes de Versailles attestent encore qu'aucune description ne pourrait en peindre la magnificence. Les fêtes les plus célèbres du règne de Louis XIV, ne sauraient être comparées à celles du mariage du jeune dauphin. La beauté des parures des dames de la cour, toutes couvertes de diamans; l'élégance de la mode dans cette circonstance; l'illumination du jardin éclairé tout-à-coup, et comme par un enchantement, de plusieurs millions de lampions, offraient un spectacle ravissant. On peut juger la fête par le bouquet du feu d'artifice. En un clin d'œil, on vit s'élever dans l'espace, trente mille fusées d'un écu la pièce. Dans un instant le ciel parut tout en feu. L'éclat du jour succéda à l'obscurité de la nuit.

Un évènement inopiné affligea bientôt la France entière. La ville de Paris ordonna un second feu d'artifice autour de la statue équestre de Louis XV, et le jour de cette fête fut choisi

pour un massacre préparé par le dépit et le ressentiment des partis opposés en secret à l'alliance. Les ordres de la cour et les écrits du tems, accusèrent d'incapacité les maires et échevins de la capitale. On assura qu'une rivalité de charges et de droits occasionna une négligence. On dit que l'architecte de la ville de Paris avait imprudemment laissé la place de Louis XV encombrée de grosses pierres ; mais le massacre de douze cents français continué jusques dans des rues non-encombrées, manifesta trop bien que ce malheur fut le résultat d'un dessein prémédité : on tua des parisiens, des femmes, des vieillards, et même des enfans, paisibles observateurs de la fête dans les Champs-Élysées, sur les ponts et sur les quais. On vit des assassins fendre la presse, armés d'épées, de poignards. Le parisien superstitieux et crédule était loin de se soulever, il se contenta de dire que ce règne ne serait pas heureux. Une seule phrase des papiers du roi nous apprend, *que le dépit de ceux qui avaient apporté des obstacles à son mariage, se changea en rage le jour de la fête, et qu'il était fort essentiel de couvrir d'un voile impénétrable ce qui s'était passé dans cette journée, et de ne pas laisser soupçonner les*

coups affreux qu'on voulait porter et qui manquèrent. Là, s'arrêtent les mémoires du roi.

Le mariage du dauphin avec une archiduchesse, déplut extrêmement au parti du feu dauphin et aux jésuites qui n'aimaient pas Marie-Thérèse. Ces religieux aussi habiles dans l'art de l'intrigue profonde, que Choiseul, leur adversaire, l'était pour un coup audacieux; toujours redoutables à leurs ennemis sur les ruines mêmes de leurs colléges, résolurent de perdre le duc de Choiseul et les parlemens. Pour y réussir ils excitèrent de nouvelles querelles. Ils étaient instruits que les chefs du parlement avaient été soulevés en secret dans tous les tems, par la maison d'Autriche dont les possessions furent le berceau des jansénistes. Le duc de Choiseul et les parlemens de leur côté, voyant que le moment d'une crise définitive approchait, redoublèrent d'efforts contre le parti des jésuites et de l'archevêque de Paris, et contre le duc d'Aiguillon; les premiers disaient hautement que M. d'Aiguillon déshonorait l'autorité royale par les déprédations qu'il s'était permises dans la province. Le parti des jésuites et le duc d'Aiguillon se défendaient, en disant que les parlemens dans leurs fureurs étaient juges et

parties de leur antagoniste et renversaient les premiers fondemens de la monarchie en soumettant l'administration au jugement d'une autorité établie pour les querelles et les débats des sujets entr'eux. Le roi, dans le plus cruel embarras au milieu de ces avis contraires, était dans l'intention de conserver son autorité indépendante des parlemens, et madame Dubarry, animée contre le duc de Choiseul, l'engagea à toutes les mesures qui favorisaient cette disposition. Elle eût même recours à l'influence de la terreur si puissante dans la main des maîtresses et des ministres pour déterminer les princes à des actions éclatantes. Elle mit sous les yeux du pusillanime Louis XV, un tableau du roi Charles I. décapité par ordre du parlement, et lui dit sans cesse, que si ce monarque avait porté sa tête sur un échafaud, l'histoire en montrait la cause dans sa complaisance sans cesse accroissante pour son parlement et dans les entreprises successives de ce corps sur les prérogatives des monarques anglais. Le roi, dans sa perplexité, choisit un moyen terme, il entendit les accusateurs et les accusés dans plusieurs séances des pairs, déclara qu'il ne voulait plus entendre parler de cette procédure, annulla tout ce qui avait

été fait à ce sujet contre les deux la Chalotais et contre le duc d'Aiguillon. Il mena celui-ci souper avec lui, le soir même de cet arrêt, et déclara qu'il exilait les deux magistrats bretons.

Cette tournure contrariait les projets du duc de Choiseul. Ce ministre voyait dans le duc d'Aiguillon un aspirant au ministère, un antagoniste ferme, courageux et disposé à suivre un plan contraire à celui qu'il avait établi lui-même ; il voyait en lui un ennemi déclaré de son système de politique étrangère ; un ennemi secret du mariage de l'archiduchesse avec le dauphin. Les jésuites, qui aspiraient encore à un rappel aussi solennel, que leur expulsion était humiliante, quelques vieux seigneurs de la cour de Louis XV encore attachés aux anciennes maximes, madame Dubarry, l'archevêque de Paris ennemi du duc de Choiseul, fondaient aussi leurs espérances sur leur bon ami le duc d'Aiguillon. Choiseul, avec une sentence déshonorante du parlement négociée avec la plus grande activité, voulait rendre d'Aiguillon incapable du ministère et l'arrêt du conseil déconcertait les vues de ce plan. Cependant, comme les arrêts du conseil, au lieu d'appaiser la magistrature, animaient son courage alors sur-tout qu'elle

qu'elle était émue par des agitations et des influences qui lui étaient étrangères ; le parlement de retour à Paris, après la fameuse séance de Versailles, qui avait déclaré le duc d'Aiguillon innocent, déclara au contraire par un arrêté, que le duc de d'Aiguillon était gravement inculpé relativement aux opérations administratives de son commandement en Bretagne, et le suspendit des fonctions de la pairie jusqu'à ce qu'il se fut purgé par une sentence légitime. A ce coup du parlement, le roi opposa l'ordre au duc d'Aiguillon de continuer ses fonctions de pair de France. Les parlemens animés allaient juger le duc d'Aiguillon, lorsque par un coup d'autorité imprévu, le roi vint enlever à Paris, les pièces de la procédure, laissant l'issue de cette affaire embarrassante et épineuse, à terminer au chancelier qui résolut la destruction des parlemens.

Le duc de Choiseul se trouvait de nouveau dans un état de crise. Son intrigante sœur, la duchesse de Grammont parcourait les provinces et en soulevait les parlemens. L'activité personnelle du duc de Choiseul était encore plus dangereuse. S'imaginant qu'une guerre étrangère occuperait les esprits agités et don-

nerait au roi de nouvelles idées, il préparait une descente en Angleterre, sous des prétextes frivoles. La guerre intestine, dont il était le moteur dans l'intérieur, et la guerre extérieure, qu'il voulait renouveler, accélérèrent sa ruine. Il n'était déjà plus à la cour que l'objet des sarcasmes et des plaisanteries de madame Dubarry. On avait assuré le roi, on écrivit à cette favorite, et on a remis depuis à Louis XVI, une note qui déclarait que monsieur de Choiseul, avait la promesse par écrit de Marie Thérèse, d'une petite province en toute souveraineté, avec toute garantie pour ses descendans, s'il parvenait à dédommager la maison d'Autriche, au préjudice de la monarchie prussienne, des pertes qu'elle avait faites. Madame Dubarry, le duc d'Aiguillon et le maréchal de Richelieu, n'appelaient plus le ministre, que *le petit roi*, ou, *le roi Choiseul*, dans les entretiens intimes des petits appartemens. Cette crise des deux partis se termina enfin par une foudroyante lettre de cachet, du 24 décembre 1770, que l'oncle même du duc d'Aiguillon, le duc de la Vrillière, porta au duc de Choiseul. Les ordres sévères du roi lui déclaraient qu'il aurait été exilé bien au-delà de Chanteloup,

si le roi n'avait eu des considérations pour la santé de son épouse. Il lui était ordonné de se rendre dans vingt-quatre heures dans ce château, et la lettre de cachet le menaçait même d'un pire traitement en cas de mauvaise conduite ultérieure: le duc de Praslin, eut un sort un peu moins rigoureux.

Tel fut le terme de la vie publique de ce fameux duc de Choiseul, qui employa tant de personnages, d'autorités, de moyens audacieux et de talens, à faire en France les plus grandes folies et à conduire des opérations qui ont toutes concouru à sapper les fondemens de la monarchie. Il connaissait si bien les dangers de ces opérations, qu'il en laissa presque toujours la direction apparente à des corps ou à des personnages étrangers, se réservant d'en conduire les fils imperceptibles. D'abord, il fit attaquer le duc d'Aiguillon par les deux frères la Chalotais, et par tous les parlemens du royaume; ensuite, livrant les jésuites au ressentiment des parlemens, opposant aux principes établis en France, les innovations des philosophes, et couvrant de ridicules la cour du dauphin, il donna au caractère national une nouvelle tournure qui contribua à discréditer le règne du roi et à faire désirer un

changement de règne et de formes dans l'administration des affaires publiques. Ennemi déclaré d'une alliance avec le roi de Prusse, auteur de la continuation de la guerre de sept ans que l'abbé de Bernis voulait terminer et qui fut aussi malheureuse que honteuse, il jeta la France dans un tel état de discrédit au-dehors, et de désordre dans l'intérieur, que le faible et paisible Maurepas eut honte, sous le règne de Louis XVI, de prendre les rênes du gouvernement, sans effacer par des succès éclatans, les défaites de la guerre maritime. Le trésor royal qu'il épuisa sur-tout pour enrichir le parti autrichien; la France, qu'il changea en province asservie aux intérêts de Marie Thérèse; le prince qu'il fit périr dit-on sous ses coups, l'archiduchesse qu'il destina au dauphin, au mépris des instructions que le prince Louis, notre ambassadeur, envoya sur son caractère, sur ses mœurs et sur sa facilité, sont des fautes ou des délits de telle nature, qu'ils ont rendu sa mémoire également odieuse à l'ancienne monarchie et à la république française. Son alliance monstrueuse a influé sur la déclaration de guerre contre l'empereur, en 1792; et, tous ses rapports avec Marie Antoinette, ont contribué de loin, à

conduire cette princesse à l'échafaud. Tel fut cet audacieux lorrain, à la tête des affaires de France. Son aministration démontre les dangers d'élever jusqu'au ministère un fou, un étranger, le parent d'un prince régnant qui n'est point français; un homme enfin, sans morale et sans fortune. Ces qualités furent toujours dans l'administration, les plus grands fléaux des états.

C'est ainsi que le jugea Louis XVI, dans un portrait du duc, qu'il a laissé dans ses papiers; il est si curieux, qu'il est nécessaire de le donner au public; s'il était de la composition de ce prince, il prouverait la solidité de ses principes et la variété de ses talens.

CHAPITRE VI.

Portrait du duc de Choiseul écrit vers la fin de 1777 de la main de Louis XVI, *et copié sur ses papiers. — Jugement de l'administration de ce ministre. — Résultat de son ministère et de ses opérations.*

« LE duc de Choiseul tenait de la nature ce que les courtisans en reçoivent rarement, ou plutôt ce que la frivolité de leur éducation, la corruption des mœurs, la mollesse de l'esprit permettent rarement d'avoir, et étouffent presque généralement, je veux dire *un caractère.*

» Hardi, entreprenant, décidé, il avait un fonds d'énergie dans l'ame qui le rendait capable d'orgueil. Il avait assez de talens pour passer pour un génie, et assez de moyens pour s'en faire supposer davantage.

» Il avait de la force dans l'ame, de l'amour de la gloire et une telle fermeté en se décidant, qu'il bravait les obstacles et franchissait les écueils, croyant les affaires possibles parce qu'il les avait conçues.

» Le duc de Choiseul avait un caractère atroce, rien ne lui coûtait pour réussir dans le plan qu'il s'était proposé ; il avait aussi le caractère des gens faibles, lorsqu'il employait la main d'autrui pour se cacher et pour agir.

» Il avait un caractère à lui seul, et que je n'ai pas encore discerné dans le monde, lorsqu'il prodiguait les graces de l'état au profit seul d'un gouvernement étranger, et lorsqu'il préférait des récompenses éventuelles aux récompenses assurées qu'il avait dans ses propres mains.

» Le duc de Choiseul, dans un pays où l'on craint les revenans, s'était fait des amis enthousiastes, des créatures ardentes qui le rendaient dangereux. Il comprimait la majesté royale.

» Avant de s'élever, le duc de Choiseul ne négligea aucun des moyens de plaire à la favorite du feu roi. Arrivé au point où il avait voulu, il ne fit aucune démarche près d'une autre favorite pour se soutenir. Il y a quelque chose d'intraitable et d'inflexible dans le caractère de cet homme, qui ne peut le rendre propre que pour certaines affaires.

» Aussi n'est-il resté de monumens de sa périlleuse administration que ce rocher dans la

Méditerranée, ensanglanté pendant deux meurtrières campagnes, et conquis enfin à très-grands frais pour ne rien nous produire, et pour entraîner à des dépenses continuelles. »

1°. *Sa destruction des jésuites* n'a produit qu'un vide qu'aucun autre corps n'a pu remplir encore, au grand détriment de l'éducation de la jeunesse et de la belle littérature.

2°. *Sa ligue avec les parlemens* a détruit beaucoup de liens qui attachaient les sujets à leur souverain. Il a fallu dissoudre ces cours de justice; il a fallu les rétablir. Cette plaie ne sera sondée qu'avec beaucoup de prudence et de tems.

3°. *Son alliance avec la maison d'Autriche* est bonne autant qu'elle a fait cesser le fléau de la guerre avec cette puissance, ce qui nous permet de poursuivre aujourd'hui les anglais sans danger de diversions; mais cette alliance est contraire à nos intérêts par sa grande nouveauté et parce qu'elle permet aux empereurs de faire en Europe impunément tout le mal qu'ils ont intérêt de faire à nos anciennes amitiés du Nord.

4°. *Le mariage de la reine* est entièrement son ouvrage. Il le négocia et le conclut dans

l'intention de fortifier cette alliance ; mais il est essentiel d'observer si l'influence de cette union n'augmentera pas les désavantages particuliers que nous avons trouvé dans ce traité.

5.° *La guerre de sept ans* que le duc de Choiseul a conduite, est, à la honte de la France, sur terre et sur mer, un autre fléau. Une seconde guerre est devenue nécessaire pour réparer les maux et l'opprobre qui en sont résultés pour la France.

6.° *La philosophie a été soutenue et protégée par M. le duc de Choiseul.* Les motifs de cette conduite ne sont point pénétrables comme ceux des autres grandes opérations de son ministère. Le résultat est la création, en France, d'un parti avec lequel il est devenu nécessaire de traiter quelquefois ou d'user de ménagement. Il a inoculé la philosophie dans quelques-uns des membres du clergé de France; ce qui est en politique un phénomène nouveau.

« On reproche au duc de Choiseul des opérations d'une autre nature. On les lui reproche même assez publiquement. Lorsqu'un ou plusieurs crimes énormes sont problématiques pour la multitude, la nature de ces forfaits défend elle seule d'en parler. Il faut

se contenter de gémir en secret sur la perversité du tems et des hommes.

» La France a résisté aux coups d'état de M. de Choiseul, et aux opérations funestes qui lui ont été dictées quelquefois en fait de politique par des puissances, ou par une puissance étrangère avec laquelle nous devons bien vivre; mais que nous devons sans cesse observer (1). »

Si M. de Choiseul était ministre aujourd'hui et s'il imaginait des opérations du genre de celles qu'on vient de voir, la France pourrait-elle résister encore? Pour jouir en paix de nos richesses territoriales, de notre industrie, de notre force relative, nous n'avons besoin que de repos et de calme, et d'une sage direction dans le gouvernement. Un ministre remuant, vain et ambitieux, touchant aux affaires de politique spéculative, fera toujours le malheur de la France : et M. de Choiseul, depuis le commencement de son ministère, jusqu'à son exil, s'est occupé sans cesse, et à détruire ce que la sagesse, l'espérience et les principes des tems passés avaient établi, et à établir, ce que

(1) (*L'Autriche*) mot écrit sur l'original, d'une main étrangère.

les principes, l'expérience et la sagesse avaient tenu à l'écart ou circonscrit.

« Le gouvernement avait sans cesse travaillé à maintenir les parlemens dans la soumission; M. de Choiseul n'a cessé de soulever les parlemens contre l'administration. »

» Le gouvernement depuis des siècles était en Europe l'état protecteur des puissances secondaires; et M. de Choiseul a conclu une alliance avec l'Autriche qui nous envahit ces puissances dont l'amitié et l'appui nous étaient si nécessaires.

» Le gouvernement dans tous les tems avait accordé sa protection spéciale à cette compagnie célèbre qui élevait la jeunesse dans la soumission et dans la connaissance des arts, des sciences et d'une littérature brillante; M. de Choiseul a livré cette compagnie célèbre à la poursuite des parlemens ses ennemis, et a abandonné la jeunesse aux systêmes de la philosophie ou à l'influence des opinions dangereuses des parlemens.

» Le gouvernement avait tout fait pour soutenir au Nord la monarchie prusienne, comme pour y balancer par ce nouvel état la prépondérance des ennemis naturels de la France, et M. de Choiseul a prodigué nos

trésors et notre population militaire, pour détruire cette monarchie au profit de notre ennemi naturel.

» Le gouvernement n'a jamais permis aux écrivains de donner au peuple des idées contraires à la forme heureuse et paisible de la monarchie telle qu'elle existait en France ; et M. de Choiseul a évidemment soulevé les philosophes modernes, les jansenistes, les parlemens, contre la constitution actuelle de l'état, contre l'église et contre l'autorité royale.

« Ainsi, M. de Choiseul a constamment travaillé dans tous les départemens qui lui ont été confiés à *détruire* ce qu'il a trouvé de plus sagement *établi* ; et M. de Choiseul n'est jamais parvenu à rien *édifier*, sinon :

» *L'insurrection des philosophes et des parlemens* ; il faut donc tempérer cette émotion dangereuse.....

» *L'insurrection de notre ennemie naturelle contre notre ancien ami* le roi de Prusse et autres états du second rang ; il faut donc chercher des rapprochemens avec le roi de Prusse.....

» *La prépondérance maritime* des anglais est le résultat de la désastreuse guerre que M. de Choiseul a soutenue contre eux : il faut donc

nous rétablir avec la dignité dont nous sommes susceptibles dans cet état de prospérité et de commerce maritime dont nous avons joui sous le règne de Louis XIV, et dont la décadence commence à l'époque de cette malheureuse guerre de sept ans. »

Ainsi, M. de Choiseul n'a été en France qu'un étranger, dont le cœur a été sans cesse établi hors des départemens dont il avait obtenu la direction; d'où l'on déduit la question de savoir, si M. de Choiseul peut avec sûreté, pour la France, rentrer dans le ministère. Ses profusions ont mis le désordre dans les finances. Notre marine a été anéantie sous son administration. Nos troupes ont été constamment vaincues dans le continent. Nos affaires ont été influencées par une ancienne rivale. M. de Choiseul a donc été le fléau de la France et de ses différentes administrations. »

Tel est le portrait du duc de Choiseul que Louis XVI conservait dans les porte-feuilles secrets de ses petits appartemens de Versailles. Le portrait de Louis XVI par le duc de Choiseul; celui de ses précepteurs, de ses gouverneurs mérite également d'être conservé. Il montre bien que la reconnaissance n'était pas une qualité dominante dans l'ex-ministre;

il montre que ce courtisan après son exil avait toujours des inclinations étrangères à la maison qui régnait en France.

CHAPIRE VII.

Portrait du dauphin de France, composé à Chanteloup par le duc de Choiseul pendant son exil. — Portrait de Louis XV, *des ministres et de quelques courtisans.*

LE duc de Choiseul ne souffrit pas sans ressentiment son exil à Chanteloup ; il s'y établit avec une imprimerie dont les caractères sont étrangers et s'occupa de l'impression de ses mémoires en deux volumes et de divers pamphlets avec lesquels il se plût à diffamer le roi Louis XV, le dauphin et le duc de la Vauguyon. Dans ces mémoires, il accuse Louis XV de n'avoir jamais eu de fermeté que pour faire le mal, et prend à son égard le ton de l'égalité, de la jactance, de la supériorité même, relativement à ses calculs. Il accuse le duc de la Vauguyon de ne parler au dauphin que de sa naissance et de la sienne et de l'enivrer de la toute-puissance royale

à laquelle rien ne pourrait résister ; il attribue à ce duc de persuader sans cesse à son élève, qu'il méritait la confiance exclusivement, à l'exception de quelques courtisans qu'il lui indiquerait. Le duc de Choiseul, reproche enfin au dauphin de France, de n'avoir aucun goût pour les femmes, d'être né grossier, d'avoir mauvaise grace et de répéter inutilement et à tout propos et par tic, trois mots vides de sens, (les mots Ba, Baca, Bacala).

Ce qui est très-remarquable dans la haine du duc de Choiseul contre Louis XV, et contre son successeur, c'est qu'il calcule sur les effets de la négligence du roi dans l'éducation du jeune dauphin de France, et sur le danger des mauvais exemples que lui donnait le roi; *si ce prince reste tel qu'il est*, dit le duc de Choiseul, *il est à craindre que son imbécilité, les ridicules et le mépris qui en sont la suite, ne produisent* NATURELLEMENT *dans cet empire, une décadence,* LAQUELLE ENLÈVERAIT LE TRONE A LA POSTÉRITÉ DE VOTRE MAJESTÉ. Il fait tenir à une fée ce propos que la révolution, espèce de fée, a réalisé. Cette phrase seule suffit pour apprécier la profondeur des talens de monsieur de Choiseul.

Quant aux ministres et conseillers d'état que Louis XVI trouva en place, à son avènement au trône, Choiseul, averti qu'ils travaillaient sans cesse à le tenir dans l'éloignement du prince, représente monsieur de Soubise et le duc de la Vrillière, comme deux personnages sans affection, sans caractère et sans autre volonté que celle du roi; il montre Bertin absolument dévoué à Terray, à ce ministre des finances à qui rien ne coûtait pour arracher de l'argent aux peuples déjà trop écrasés. Le duc de Choiseul, relégué à Chanteloup, exhalait son ressentiment contre la famille royale, à laquelle il devait ses dignités.

CHAPITRE

CHAPITRE VIII.

Après l'exil de Choiseul, Louis XV décompose peu-à-peu son système d'administration. — Triomphe du duc d'Aiguillon. — La destruction de la magistrature du royaume est résolue. — La faiblesse même du roi est la cause de ce coup de violence. — Personnages qui influèrent sur cette opération. — Portrait de madame Dubarry, qui y détermina Louis XV par les terreurs qu'elle lui inspira. — Anecdotes secrètes sur madame Dubarry, extraites en partie des billets du maréchal de Richelieu. — La magistrature est dissoute, ses membres exilés. — Pusillanimité des princes. — Comment la cour les conduit à reconnaître le nouveau parlement.

Le duc de Choiseul était à peine arrivé à son exil qu'on travailla à la cour à décomposer son système de gouvernement et à remettre toutes choses sur l'ancien pied. Le duc de Choiseul avait soulevé la magistrature contre l'autorité absolue du roi; l'abolition de cette magistrature fut résolue.

Le roi d'Espagne, incité par le duc de Choiseul, travaillait à se brouiller avec l'Angleterre, et aussitôt que la disgrace de Choiseul fut connue à Madrid, le roi d'Espagne donna aux anglais une satisfaction entière sur les îles Falcland et le port d'Egmont, qui étaient le prétexte des querelles, et ne voulut pas même examiner la nature de ses droits.

Le duc de Choiseul traitait, suivant son système autrichien, les puissances secondaires avec un dédain qui contrastait trop avec la protection que la France, avant son ministère, leur avait si utilement et si constamment accordée ; on reçut donc avec les plus grandes démonstrations d'amitié Ebrahim Effendy, l'envoyé du bey de Tunis, qui fut admis à l'audience du roi.

Une alliance plus particulière avec le roi de Sardaigne fut conclue par le mariage de Monsieur, frère aîné du dauphin, avec une princesse de la maison de Savoie.

Le duc de Choiseul n'avait jamais voulu consentir à donner à Gustave, prince héréditaire de Suède, qui voyageait en France, une réception analogue à son état ; il se ressouvenait de tout ce qu'avait opéré de grand et d'éclatant en Europe contre l'Autriche l'ancienne alliance de la France et de la Suède; mais Louis XV, après

l'exil du ministre, admit Gustave à des conférences secrètes, et travailla de concert avec lui à consolider, par de nouveaux liens, l'ancienne amitié des deux monarchies.

L'acte le plus éclatant du nouveau gouvernement contre le système du duc de Choiseul, fut ce fameux coup d'état qui renversa la magistrature. L'Europe vit avec étonnement que sous un roi faible, que l'on appelait déjà par dérision dans les sociétés *Louis le Débonnaire*, le gouvernement fût capable d'un coup de cette nature. Les parlemens étaient forts de la majorité des pairs que le duc de Choiseul avait secrètement attachés à la magistrature ; ils étaient forts de l'appui secret de la maison d'Autriche, qui répandait obscurément quelques sommes d'argent parmi les conseillers ; ils étaient forts de la réputation et du crédit des jansénistes individuellement vendus à la cause du parlement, qui les avait soutenus dans tous les tems contre les efforts de la cour de France et de la cour de Rome.

Le parti contraire au parlement, était soutenu aussi avec beaucoup d'influence et de zèle, par des personnages qui jouissaient du crédit du moment. Le duc d'Aiguillon, délivré de Choiseul, son cruel antagoniste ; l'arche-

vêque de Paris, qui soutenait depuis plus de vingt ans des procédures que le parlement jugeait sans cesse à son préjudice; la favorite du roi, qui présentait continuellement la magistrature à Louis XV, comme capable d'imiter en France la tragédie de Charles I.er; Maupeou chancellier de France; l'abbé Terray fatigué des cris et des plaintes des parlemens contre lui à mesure qu'il multipliait les iniquités dans les finances; les jésuites qui pleuraient sur les masures de leurs établissemens; madame Dubarry qui se chargeait d'animer le roi dans ses entretiens libertins et secrets; tous ces partis et personnages puissans se réunirent pour perdre la magistrature. La faiblesse du caractère de Louis XV, fut la cause principale de ce grand coup d'état. Il est tems de développer la source du pouvoir de la comtesse Dubarry, qui y contribua avec tant de suite et de succès dans les petits appartemens.

La variété des opinions sur la naissance de cette dame, prouve assez quels sentimens elle pouvait avoir reçu des auteurs de son existence; on dit long-tems qu'elle était née d'une cuisinière et d'un religieux. D'autres contredirent cette origine; mais tous furent d'accord

à dire qu'elle s'était publiquement prostituée dès l'âge de douze ans. Lavauvernardière devint son premier amant titré et connu; bientôt il la quitta, la reprit et l'abandonna. Elle devint de nouveau femme publique. Le comte Dubarry, natif de Lévignan, à trois lieues de Toulouse, jeune homme sans mœurs, sans foi, sans probité et vivant dans des maisons publiques; appelé depuis à la cour, à tant de titre, *le roué*, se l'attacha; la procura à de jeunes seigneurs de la cour, à des premiers commis, et enfin à Saint-Foix, l'un des chefs des bureaux des affaires étrangères, qui en fit sa maîtresse en titre. Saint-Foix la rendit à Dubarry, et Dubarry la plaça à la tête d'une maison de jeu qu'il établit et qui devint célèbre. C'est-là que Lebel, premier valet de chambre de Louis XV, la trouva digne de la couche du roi.

Lebel était le chef et l'inventeur de la fameuse institution dite, *le parc aux cerfs*. Ce parc était une suite de maisons de débauche, où Lebel accumulait près de Versailles les plus beaux enfans qu'il trouvait dans la capitale pour les plaisirs du vieux prince. On sait que nos rois suivant l'étiquette, ne mangeaient d'aucun plat à table, qu'après l'essai fait par des gens en place: Lebel avait introduit cette

étiquette dans les parties de plaisir du roi, ne livrant ses demoiselles à l'amusement du monarque, qu'après s'être assuré par des expériences personnelles, qu'elles jouissaient d'une bonne santé. Mademoiselle Lange n'eût pas de peine à se soumettre à ces essais. Les ingénieuses instructions du maréchal de Richelieu qui conduisait cette affaire et qui lui recommandait beaucoup de n'être ni surprise ni étonnée dans la couche du roi, favorisèrent les premiers succès ; elle promit de paraître chez le roi en demoiselle qui avait dix ans d'expérience ; Louis XV fut tout émerveillé de ce nouvel enfant dont il ignorait encore l'origine et la manière d'exister dans la capitale.

La satisfaction du prince étant bien connue ainsi que l'entier dévouement de la favorite à Lebel, au maréchal de Richelieu, au duc d'Aiguillon, on travailla à lui donner un nom. Dubarry qui l'avait choisie et procurée, négocia son mariage avec son frère. Le mariage fut conclu, et la comtesse Dubarry fut présentée au roi et reconnue solennellement sa maîtresse par les intrigues du maréchal de Richelieu. Telle est la femme qui fut employée pour détruire les parlemens et pour animer le roi contre eux.

Le chancelier de son côté, établissait par des raisons d'état, la nécessité d'abolir la magistrature. Il méditait un coup de partie, *qui devait pour toujours*, disait-il, *délivrer l'autorité royale d'une opposition constante, qui, depuis cinquante-cinq ans, ne cessait de traverser le conseil de Louis* XV. Ce prince crédule se laissait si bien conduire à ce sujet par son chancelier, qu'il en prenait par écrit des leçons, la veille de ses réponses aux remontrances du parlement. Suivant exactement les plans du chancelier, le roi consentait de se montrer aux magistrats, avec un air sévère, méprisant, ou colère, suivant les circonstances. Pendant ces débats entre l'autorité royale et la magistrature, et seize jours avant l'exil du duc de Choiseul, le parlement avait cessé ses fonctions. Tous les parlemens des provinces, insurgés par les intrigues de ce ministre, multiplièrent les remontrances, à chacune desquelles madame Dubarry, disait : Sire, *encore une représentation pour vous ôter peu-à-peu l'autorité royale et en venir de loin à vous détrôner.*

Le 7 septembre 1770, le roi dans un lit de justice, ordonna aux parlemens de ne plus employer dans leurs actes les mots,

unité, indivisibilité des parlemens, et menaça de les détruire. Le parlement vil et courageux tout à-la-fois, avait trois jours auparavant, reconnu dans ses remontrances, *qu'il n'était qu'une réunion d'officiers du roi, qui n'avait pas d'autre caractère ni juris-diction que celle qu'il tenait de lui.* Il avait déclaré *que les arrêts des parlemens, n'avaient de force qu'au nom et par l'autorité du roi;* et *que cette autorité était l'ouvrage en partie du parlement. Les parlemens*, disaient-ils, *avaient dans tous les tems humilié la fierté des grands vassaux, établi la puissance publique et royale, dont ceux-ci relevaient; maintenu l'indépendance de l'état contre l'ambition de la cour de Rome, et conservé de mâle en mâle, à l'aîné de la maison royale, la succession à la couronne.* Telle était alors la doctrine du parlement, mais aucune soumission ne pouvait désarmer le monarque, quand la magistrature traversait la volonté royale. Le parlement aussi ferme que Maupeou, persista à cesser ses fonctions. Les actes menaçans de la cour se multiplièrent. On ordonna aux magistrats de reprendre leurs travaux; le parlement encore plus ferme, déclara qu'il attendait avec soumission les évènemens

dont il était menacé. La nuit du 19 au 20 janvier le coup résolu contre les parlemens, éclata.

Cette nuit, tous les magistrats sont éveillés à la même heure au nom du roi. Des mousquetaires leur présentent l'ordre de reprendre leurs fonctions et demandent une réponse par oui, ou non, sans périphrases. Quelques-uns obéissent; mais réunis en corps, le lendemain ils se rétractent unanimement. La nuit suivante, on réveille de nouveau les magistrats rétractés et les magistrats refusans : on leur notifie l'arrêt du conseil qui déclare leurs charges confisquées : des mousquetaires chargés d'ordres du roi, les exilent, les dispersent de toutes parts : et à la place du parlement on installe le grand-conseil, son ennemi. L'archevêque de Paris victorieux, célèbre lui-même, ce qu'on appelait *la messe rouge*, et donne pour conseiller-clerc, son propre neveu l'abbé de Beaumont, à la nouvelle magistrature pour servir d'exemple. Mais aucune mesure ne pouvait ennoblir ce parlement, appelé par dérision, *parlement Maupeou* : dès le jour de son institution, un parti considérable dans la nation le conspua ; les princes du sang, membres essentiels des cours souveraines, n'osèrent le reconnaître, ni se mettre en opposition évidente

avec la rumeur générale qui se manifesta. Le seul comte de la Marche, ce même prince de Conti resté dans le sein de la France révolutionnaire, et déporté après le 18 fructidor, en haine du nom des Bourbons, protestant avec les princes, et bientôt abandonnant ce parti, reconnut le nouveau parlement, et assista à ses séances. Quant à la pairie dont l'autorité, suivant la frêle constitution de l'état, était dans le parlement, elle protesta aussi contre la ruine de la magistrature, mais pour la forme.

La plupart de ces oppositions devaient être bientôt neutralisées par les voies corruptrices de la cour. Le prince de Conti était ferme et terrible contre cette opération.

Le comte de Clermont mourut dans la disgrace de la cour, et Louis XV n'envoya point demander de ses nouvelles; mais la nation, qui avait des torts à lui reprocher, les oublia à cause de ses protestations. Le prince de Condé, élevé dans les principes de sa maison, toute dévouée au despotisme, eut la promesse verbale du chancelier que le comte d'Artois, épris d'amour pour *Mademoiselle*, l'épouserait. Le désir de tenir par de nouveaux liens au frère du roi lui fit oublier les devoirs de prince

et de pair; il reconnut le nouveau parlement, ainsi que le duc de Bourbon son fils, qui se soumit de concert avec lui aux volontés de Louis XV.

La maison d'Orléans, plus riche et plus indépendante, était plus difficile. Le père céda momentanément sur les instances de madame de Montesson, son épouse secrète, tandis que le fils, le duc de Chartres, que nous avons vu depuis porter le nom de duc d'Orléans sous les rois, et le sobriquet d'*Égalité* sous la République, convint de ses faits avec le comte d'Artois, qui commença à l'admettre dans ces parties de débauches ordurières et obscures qui devaient bientôt déshonorer la cour de France. Mais le père et le fils n'ayant pas obtenu de la cour divers avantages qu'elle leur avait promis en faveur des parlemens, retournèrent ensemble dans le parti de la magistrature. On voit comment, en ce tems-là, les inférêts de la nation étaient sacrifiés à la convenance d'un mariage et à des avantages frivoles ambitionnés par les princes et par les grands. On voit les progrès qu'avaient fait l'égoïsme et la puissance des rois sur l'esprit des grands. On destituait une magistrature qui enseignait *que le roi tenait de Dieu sa puissance et sa couronne.* La cour, dans les

égaremens de son administration, ne pouvait souffrir ni ses représentations respectueuses, ni l'opposition à l'enregistrement de ses actes: et le parlement de Paris, la cour des princes et des pairs, comme les parlemens de province, furent cassés sans opposition, et presque sans inconvénient.

CHAPITRE IX.

Ministère du duc d'Aiguillon ; il prend la résolution de suivre, autant que les circonstances le lui permettent, l'ancien plan de politique du cabinet de France et du feu dauphin. — Principes de ce prince extraits des papiers de son fils Louis XVI. — Sa haine contre la maison d'Autriche ; son amitié pour les puissances secondaires ; le duc d'Aiguillon traversé par la faiblesse du roi et le mariage du dauphin dans l'exécution de ce plan. — Systême du duc d'Aiguillon avec l'Autriche, avec l'Angleterre, les puissances secondaires, la Suède et le Danemarck, les Suisses et la cour de Rome. Il accélère la révolution de Suède, et il rappelle de Bourgogne, Vergennes, disgracié pour l'exécuter. Il réprime le systême anarchique alimenté en Suède par les cours de Russie, de Berlin et de Vienne. — Révolution de Suède en faveur de l'autorité du roi et du parti français.

APRÈS ce coup d'état, le conseil ayant besoin d'une administration active, vigilante

et courageuse pour le soutenir, le roi nomma le duc d'Aiguillon ministre des affaires étrangères. On a vu comment la magistrature entière du royaume soulevée contre lui par le duc de Choiseul, avait voulu l'avilir, le déshonorer et le rendre incapable du ministère par des sentences infamantes qui devaient le classer légalement parmi les exacteurs et les voleurs des deniers publics. D'Aiguillon était donc intéressé à tenir dans le néant cette magistrature qui, pour perdre un pair de France, s'était livrée aveuglément aux altercations suggérées par le duc de Choiseul et par les agens de la cour de Vienne.

Occupé d'un plan diplomatique, d'Aiguillon travailla en silence à tempérer le système forcé et contre nature du duc de Choiseul, autant que le pouvait permettre l'alliance de 1756. Marie-Antoinette prenait déjà sur le dauphin un empire décidé; d'un autre côté la mort du roi pouvait être prochaine, parce qu'il ne se privait plus d'aucun plaisir malgré son âge avancé. La vieillesse du roi et la jeunesse de la dauphine étaient deux obstacles insurmontables pour le rétablissement des anciens principes dans leur intégrité, et pour maintenir l'indépendance de la France que le traité de 1756 avait tellement

compromise que le ton et la dignité de la nation n'existaient plus que dans l'histoire, dans le souvenir du passé et dans les mémoires du feu dauphin ; tant ce traité, la présence de l'archiduchesse à la cour de France, les folies du duc de Choiseul et la triste mort du dauphin, avaient attaché les esprits aux nouveaux plans. La cour de Vienne, qui avait pris impunément en Europe la situation que nous y avions avant la fatale alliance, tenait le langage que nous y avions tenu jusqu'alors. Qu'on en juge par le ton d'un mémoire du dauphin sur le gouvernement, dont nous insérons ici la partie politique, parce que le duc d'Aiguillon se proposait d'en faire le but de sa conduite dans son administration.

« Je réduirai en peu de mots, dit ce prince, les principes de ma maison, sur cette partie, la première et la plus importante de toutes.

» Je dois me souvenir, sans cesse, que mille gouvernemens ont été anéantis ; que plusieurs familles royales se sont éteintes en Europe, et que les principaux états qui m'environnent sont les rivaux de la maison de Bourbon.

» L'histoire en connaît deux principaux, *l'Angleterre* et *l'Autriche.*

» L'Angleterre est des deux rivales la moins

redoutable. La France, doit se souvenir qu'elle peut être sans, ou avec une marine; car, les puissances qui n'en ont pas, existent bien par leur agriculture, leur commerce et leur industrie naturelle. Nous avons été fort considérés et redoutables, même sans marine, pendant le ministère du cardinal de Fleury, à qui mon père avait remis en totalité, le soin du gouvernement.

» Que l'Angleterre ait donc une plus grande ou moindre prépondérance sur mer, cela ne fait qu'augmenter ou diminuer le bien-être de la France, sans lui porter un préjudice essentiel; l'Angleterre seule doit compter son commerce comme essentiel au maintien de sa situation actuelle; l'Angleterre n'est donc pas une rivale essentiellement à craindre.

» Mais, l'Autriche a bien d'autres titres et des moyens hostiles et dangereux par rapport à nous; il est de nos intérêts de la surveiller, de l'environner, et de l'empêcher de nous nuire; car sa politique va toujours plus loin que ne veut sa religion; c'est une puissance moderne en Europe, que nous avons vu sortir du néant, et qui s'éleva jusqu'à la monarchie universelle sous Charles-Quint, aux dépens de ses voisins et à notre grand péril.

« Je

» Je dois m'efforcer de trouver dans l'histoire de mes aïeux, par quel moyen ils ont repris à cette maison, *l'Espagne*, *Naples*, la *Lorraine*, les *Pays-Bas* en partie, *l'Alsace*, la *Franche-Comté* et le *Roussillon*, et ne pas oublier que si je ne maintiens cette politique observatrice, l'Autriche me reprendra ce qu'elle a pris sur mes ancêtres, depuis le commencement qu'elle a existé, ce qui n'est pas fort ancien. Et on se souvient de ce qu'était la France sous Charlemagne.

» Mes aïeux, ceux au moins de ma branche, avaient été constamment attachés aux principes énoncés ci-dessus, lorsqu'il est arrivé en France un homme, lorrain de cœur et d'origine, qui fait en ce moment le malheur de ce pays-ci. M. le duc de Choiseul, pensionnaire de la maison d'Autriche, a imaginé de renforcer les premières idées de l'abbé de Bernis qui avait intérêt de plaire à l'Autriche. L'un et l'autre ont jeté les premiers fondemens des plus grands malheurs qui menacent ma maison, si jamais les principes autrichiens viennent à y prévaloir. Monsieur le duc de Saint-Simon m'a fait passer, il y a dix ans, un mémoire fort bien fait à ce sujet, où il prouve que la France ne peut se soutenir sans combattre perpétuellement

contre la maison d'Autriche; on le trouvera dans mes papiers. Il prouve qu'on ne peut s'arrêter qu'après l'avoir réduite à la situation d'un électorat actuel.

» Mon père, toutesfois, par des principes que je ne puis me permettre de censurer, a fait alliance avec la maison d'Autriche, au préjudice des intérêts des petites puissances que mes aïeux se sont fait une gloire de soutenir et protéger; il n'a jamais voulu approfondir la coupable témérité de M. de Choiseul, qui vient de renverser un édifice affermi par les siècles, et par les hommes d'état les plus réfléchis, et les plus attachés à notre maison.

» On doit, sans doute, observer très-religieusement les traités; mais la délicatesse a des bornes, et lorsque l'état aura reconnu par l'expérience, combien est onéreux aux sujets un traité, qui lie les mains à la France qui n'a de vie que par la faculté de l'exercice de sa puissance militaire; sans doute qu'il sera donné des limites, sans déclaration de guerre à l'empereur, à un traité qui nous circonscrit de toutes partset qui nous empêche d'être français. »

Tels étaient les sentimens du dauphin, digne héritier à ce sujet de Henri IV, Louis XIII

et Louis XIV ; on voit combien il appréciait le plan politique qui avait rendu sa maison puissante et respectable. D'Aiguillon, avec le caractère ferme et suivi dont il était doué, eût tout fait pour rétablir ce plan ; mais le duc de Choiseul en avait si bien détruit les fondemens, il avait si bien profité de la nullité du caractère de Louis XV pendant la vieillesse anticipée de ce prince, qu'on ne trouvait nulle part aucune voie ouverte au rétablissement de l'ancien plan. Voici, toutefois, celui que se proposait de suivre le duc d'Aiguillon, en attendant des tems plus favorables pour remplir les vues du dauphin.

1.° L'Autriche, fière de ses succès et d'avoir enchaîné la France à son char, abusait scandaleusement de cette situation ; d'Aiguillon avait pris la résolution de profiter de ses fautes, pour mettre en évidence les abus d'une alliance aussi illusoire et aussi grotesque que celle des cours de Vienne et de Versailles.

2.° Les puissances subalternes, jadis les protégées de la cour de France, étaient effrayées de la grande alliance ; d'Aiguillon résolut de les écouter, de les accueillir, de leur donner du calme, de la confiance et de les relever de

l'état d'inquiétude perpétuelle où elles étaient depuis 1756.

Le Dannemarck et la Suède n'étaient pas d'intelligence ; nos ennemis alimentaient entre ces deux puissances une vaine et ancienne rivalité ; la France devait les réunir et fortifier par une amitié réelle les liaisons qu'elle pouvait renouveler avec elles.

Le duc de Choiseul avait traité fort lestement les suisses, nos anciens aliés. Il les molestait par l'ouverture du port de Versoix, sur le lac de Genève, il était si passionné contre la nation Helvétique, qu'il disait d'un homme méprisable, qu'il était vil comme un suisse, ce qui est, ajoutait-il, beaucoup dire. Le duc d'Aiguillon fit cesser ces ouvrages inquiétans de Versoix.

Le duc de Choiseul avait enlevé au pape le Comtat-Venaissin et la ville d'Avignon ; il disait dans ses rapports à Louis XV, que la perte des Colonies devait ainsi être compensée. Le duc d'Aiguillon né avec des principes religieux opposés, rendit à Ganganelly le Comtat et la ville d'Avignon.

L'Angleterre nous voyant attachés à la maison d'Autriche, s'était dévouée à la maison de Brandebourg. Pour satisfaire à ses animosités,

l'Angleterre avait contribué à la guerre continentale de sept ans, en faveur de Fréderic II, que Choiseul avait voulu détrôner dans ses accès de folie; et maintenant le duc d'Aiguillon méditait une paix et un traité de commerce avec l'Angleterre, qui eussent renouvelé entre les deux puissances, cette longue paix dont on se souvenait encore et qui avait duré 30 ans, depuis la paix d'Utrecht, sous Louis XIV, jusqu'à la guere de 1741. Telles étaient les vues générales du duc d'Aiguillon, dans le département qui lui fut confié. Il commença à les exécuter relativement à la Suède, cette ancienne et fidèle alliée du Nord, avec laquelle la France avait fait jadis de si grandes choses.

La Suède, depuis les fameuses expéditions de Charles XII, effrayée du règne militaire de ce prince, avait saisi toutes sortes de moyens pour réprimer l'autorité royale. Ses factions écoutaient la Russie, l'Autriche, le Dannemarck et le roi de Prusse, au préjudice de l'autorité du roi. La France, qui jadis avait eu toute l'influence dont ces puissances jouissaient aujourd'hui en Suède, n'était plus écoutée comme sous le grand Gustave Adolphe. La cour de Vienne, avec ses traités de 1756 et 1758, s'était saisie de toutes les situations avantageuses, d'où ce traité nous

avait expulsé, ensorte qu'il était difficile de reprendre notre influence à Stockholm, autrement que par une révolution qui rétablirait le roi de Suède dans toute son autorité, et détruirait le système de désordre et d'anarchie alimenté en Suède par les cours de Berlin, de Vienne et de Saint-Pétersbourg.

Gustave III fut le premier des monarques suédois qui rougit de se voir le jouet de tous ses voisins et qui résolut de sortir de cette situation humiliante. Il avait sondé le duc de Choiseul avant son exil, et lorsqu'il était encore prince héréditaire; mais ce ministre s'était bien gardé de rien accorder à des projets contraires aux intérêts de la cour de Vienne. Après l'exil du duc, le roi, qui garda plusieurs mois le portefeuille des affaires étrangères, écouta Gustave, plus favorablement; mais, avant le ministère du duc d'Aiguillon, Gustave n'avait reçu aucune promesse positive à ce sujet du cabinet de Versailles : dans les différens mémoires qu'il présentait lui-même à Louis XV, pendant son voyage à Paris, profitant des troubles de la magistrature et de son insurrection en France, contre l'autorité royale, il donnait à entendre à Louis XV, que le tems était arrivé de réprimer en Europe, le pouvoir toujours croissant des

magistratures, au préjudice de l'autorité des rois. Il représentait l'administration du royaume suédois, traversée de toutes parts, par l'autorité usurpée du sénat, par celle des factieux qui y dominaient, et se disait incapable de conclure aucun traité avec la France, sans l'avoir préalablement négocié avec plusieurs seigneurs considérables dont il dépendait. Ce prince avait bien soin de ne pas toucher à notre alliance avec la cour de Vienne, ce traité était encore l'acte favori de Louis XV: Gustave ne montrait dans les traités qu'il projetait, que leurs simples rapports, avec l'empire de Russie et avec le roi de Prusse, dont la prépondérance à Stockholm était plus évidemment contraire aux intérêts de la monarchie française. Tels étaient les motifs des mémoires remis à Louis XV par Gustave.

D'Aiguillon, devenu ministre, trouva dans les propositions de ce prince des vues favorables à ses plans, et résolut de tout faire pour le rétablir dans la plénitude de l'autorité royale et de tout sacrifier pour l'abolition de l'autorité aristocratique; et malgré la détresse des finances de France, il fut résolu de payer à ce prince les arrérages des anciens subsides qui lui étaient dûs, pour l'aider à s'appuyer de son

parti et rendre à cette puissance son indépendance des prussiens et des russes.

Choiseul avait rappelé de Constantinople et avait tenu dans la disgrace le comte de Vergennes pour les raisons qui seront déduites ci-après; le duc d'Aiguillon fit revenir de Bourgogne cet homme de mérite, et le destina à l'exécution de ses plans sur la cour de Suède, et à diriger Gustave, qui, dans sa jeunesse, avait besoin d'un conseil prudent et fidèle. Ainsi le duc de Choiseul avait réuni de grands états en faveur de la cour de Vienne, pour dominer, diviser et envahir les faibles, et maintenant d'Aiguillon secourait les états faibles pour les maintenir et reprendre peu-à-peu le plan du dauphin et celui de l'ancienne diplomatie française, qui ne consistait que dans cette maxime si féconde en succès et en victoires, *aider et protéger les faibles; humilier les forts.*

On sait que la révolution de Suède rendit au roi Gustave la puissance souveraine que les grands partageaient avec lui. M. d'Aiguillon et M. de Vergennes délivrèrent ce prince de la tutelle des factions, dont les cours de Berlin, de Vienne et de Russie se servaient pour se l'assujétir. La France rétablit l'autorité du gou-

vernement en cinquante-quatre heures, et sans effusion de sang, le 18 août 1772.

Le duc de Choiseul enfin avait aliéné de la France le roi Frédéric, et s'était associé à tous ses ennemis pour détruire et partager sa monarchie: et le duc d'Aiguillon avait conçu le plan de rétablir avec ce prince nos anciennes liaisons.

CHAPITRE X.

Les causes principales du premier partage de la Pologne. — Catherine II *traite la Pologne en pays conquis, et lui donne pour roi son amant. — La Russie quitte l'alliance de France et de Vienne, et s'attache au roi de Prusse, l'ennemi secret de Louis* XV. *— Ressentiment du duc de Choiseul : le duc suscite les turcs contre la Russie. — Désordre des turcs. — Succès éclatans de la Russie. — Effroi de l'Autriche, qui recherche la cour de Berlin. — Réunion des trois cours contre la Pologne ; partage de la Pologne. — Nullité de la France alliée de l'Autriche. — Ressentiment de son cabinet contre l'Autriche. — Mémoire du duc d'Aiguillon, lu au conseil du roi, tendant à rompre avec la maison d'Autriche.*

TANDIS que le duc d'Aiguillon relevait en Suède avec audace le parti français, les trois cabinets de Russie, d'Autriche et de Prusse se partageaient la Pologne, l'ancienne amie des français. L'Europe indignée se souvient encore

du sceptre de fer que l'impérieuse Catherine étendait jusques dans l'intérieur des états qui eurent le malheur de l'avoisiner, et de ne pouvoir mesurer leurs forces avec les siennes.

Cette princesse avait forcé la Pologne à recevoir pour roi, ce Poniatovski qui n'avait de remarquable que sa beauté, sa jeunesse et sa qualité d'amant de Catherine; et depuis qu'elle s'était assurée qu'un roi de parade régnait à Varsovie, elle se préparait à l'envahissement de ses possessions.

Après la guerre de sept ans, le duc de Choiseul ne vit dans les premières liaisons des cours de Russie et de Berlin, qu'une simple défection de Catherine de l'alliance de Vienne et de Versailles, que ce ministre regardait comme la plus sacrée de ses opérations, puisqu'elle était la source de sa grandeur et de sa fortune. La cour de Vienne était d'ailleurs effrayée de se trouver sans alliance réelle; la réunion du cabinet de Russie à celui de Berlin et l'état de nullité où tombait la cour de France renversaient peu-à-peu le plan du prince de Kaunitz.

C'est dans cette circonstance que le duc de Choiseul avait ordonné à M. de Vergennes, ambassadeur français à Constantinople, de susciter hostilement la Porte contre Catherine.

Vergennes, qui voyait dans cette guerre la ruine de la Porte, en fit pressentir les dangers, et irrita le duc de Choiseul, qui persista à demander la guerre. Vergennes parla plus clairement, et annonça la défaite et tous les désastres connus de l'empire Ottoman. M. de Choiseul, offensé de cette annonce prématurée, le rappela, et l'obligea de se retirer en Bourgogne sans crédit et sans emploi, en récompense de son patriotisme et de sa véracité.

Les succès de la Russie augmentèrent bientôt les sollicitudes de la cour de Vienne. Catherine ayant envahi la Valachie et la Moldavie parut menacer de passer le Danube. L'Autriche, effrayée du contact de ces conquêtes avec ses possessions territoriales, se rapprocha du roi de Prusse, qui aidait cette rixe par des subsides, et alla jusqu'à solliciter une neutralité amicale en cas de guerre contre les succès des Russes; ainsi Frédéric II, qui s'était battu tout récemment contre la France, la Russie et l'Autriche armées et réunies pour le détrôner et le perdre, observait dans sa vieillesse les deux cours impériales qui le recherchaient et le flattaient à l'envi, tandis qu'il voyait le duc de Choiseul, cet instrument criminel de guerres et de troubles, exilé à Chanteloup. La grande

alliance des français, des russes et des autrichiens contre Frédéric était ainsi dissoute par les rapprochemens des cours de Vienne et de Berlin, et par l'état de faiblesse de la France épuisée et tombée dans le rang d'un électorat de l'empire ou d'une puissance secondaire du midi. C'est dans ces circonstances que se manifesta le partage de la Pologne qu'avait commencé l'Autriche en introduisant ses troupes dans Zips. On sait que les cours de Berlin et de Russie, en voyant ce que signifiait cette invasion des troupes de Marie-Thérèse, la prirent au mot. On sait aussi que les trois puissances se jouant de ce roi de théâtre établi à Varsovie introduisirent également leurs troupes en Pologne, et se partagèrent à l'amiable les cités et provinces de la plus ancienne et de la plus essentielle de nos alliées du Nord.

Rien n'égala à Versailles le ressentiment profond et impuissant du conseil contre la cour de Vienne; M. d'Aiguillon en développa la perfidie avec toute l'énergie dont il était capable: « Voyez, disait-il, quelle foi la France peut ajouter à l'amitié de la maison d'Autriche, et ce que nous devons attendre d'une maison, l'alliée du roi par le double lien d'un traité et d'un mariage? Un jour la cour de Vienne

veut augmenter ses possessions *aux dépens du du roi de Prusse*, et alors elle soulève contre ce prince conjointement avec la France, la Russie, la Suède (1); un autre jour elle veut augmenter ses domaines *aux dépens de la Pologne* notre meilleure amie, alors elle se rapproche du roi de Prusse, l'ennemi du roi, elle s'allie avec lui et avec la Czarine qui est plus que jamais envenimée contre nous (2). »

» D'un autre côté, rien n'égale l'ambition démesurée du jeune empereur Joseph II; il n'attend plus que le moment de régner seul, pour développer le système qu'il roule dans sa tête : il a des vues éloignées sur la Bavière; il convoite le Frioul Vénitien ; il veut ouvrir l'Escaut, fermé par tant de traités ; il désire la possession de la Bosnie : et qui nous a dit qu'il a oublié les pertes de la Lorraine, de l'Alsace et de la Silésie ? (3) Celui qui ose nous ravir

---

(1) De là, la guerre de sept ans.

(2) De là, le partage de la Pologne, où la France est la seule puissance européenne qui a réellement perdu dans le système fédératif dépendant de sa situation relative.

(3) Toutes nos correspondances, tous nos renseignemens annonçaient en lui ces différens projets.

le meilleur de nos amis, celui qui le dépouille de ses domaines, n'est-il pas capable de se resaisir, s'il le peut, des possessions que nous lui avons prises? Celui qui méprise une alliance aussi importante que celle de la cour de Versailles, pour opérer des envahissemens inouis à notre préjudice, n'est-il pas capable de former des liaisons contre nous? Le résultat de notre alliance avec la cour de Vienne, de cette alliance qui nous a tant épuisé d'hommes et d'argent, est, que nous sommes *sans amis* et qu'il existe *une ligue très-redoutable au nord de l'Europe contre nous*, celle de Vienne, de Berlin et de St.-Pétersbourg. Dans un clin d'œil ces trois puissances peuvent mettre sur pied trois cents mille hommes; dans un clin d'œil elles peuvent les établir à discrétion sur le territoire des puissances faibles qui leur restent à envahir; dans un clin d'œil elles peuvent consommer l'entière destruction de la Pologne. La France, *sans alliés*, la France avec peu de moyens de résistance actuelle, la France épuisée par la dernière guerre entreprise pour le maintien de la maison d'Autriche et pour favoriser le recouvrement de ses domaines, se trouve donc *dans une crise* des plus fâcheuses, elle est réduite au silence le plus humiliant; elle est

obligée de réprimer son propre caractère et de ne développer que celui d'une nation observatrice bénévole, qui approuve tout ce qui se fait aujourd'hui, sans qu'on daigne la consulter. Que sont donc devenus ces tems où il n'était pas permis en Europe de tirer un coup de canon sans l'aveu du roi. »

« Quelque critique que soit aujourd'hui la situation politique de la France, il lui reste néanmoins des ressources égales et peut-être supérieures à celles de la ligue du nord. Mais, que de préjugés, soit réels, soit exagérés, n'avons-nous pas à détruire pour préparer l'alliance avec une puissance dont l'amitié est, en ce moment-ci, nécessaire au roi pour réprimer les projets des puissances du nord ? Si nous voulions nous unir à la cour de Londres, que de sources d'inimitiés à tarir, que de préjugés à vaincre. On a des preuves que le cabinet de Saint-James est persuadé que M. de Choiseul s'est immiscé dans les troubles de Wilkes; on a des preuves que ce cabinet nous regarde comme peu étranger aux troubles de l'Amérique. Le caractère de M. de Choiseul et la guerre qu'il a voulu encore susciter contre l'Angleterre, dans une circonstance où l'état des affaires de l'Europe

l'Europe pouvait faciliter un rapprochement urgent et nécessaire, suffiraient pour entretenir la cour de Londres dans l'appréhension, que nous sommes toujours ses ennemis.

» Malgré cette situation avec la cour de Londres, l'aspect du nord armé, réuni, allié et envahissant les domaines de nos amis, m'oblige de proposer au roi une contre-ligue du midi, composée de la France, de l'Espagne, de l'Angleterre et de la Sardaigne. Les nouveaux liens qui nous unissent avec le roi de Sardaigne nous assurent de son amitié. L'Espagne se laissera persuader avec plus de difficulté, parce que M. de Choiseul l'a singulièrement animée, et contre la cour de Londres, et contre mon ministère. Quant au roi d'Angleterre, que de moyens n'avons-nous pas de tempérer cette lutte perpétuelle et cette rivalité hostile qui contrarient nos liaisons commerciales ? Je vais exposer ses intérêts relatifs au partage de la Pologne. »

» Toute l'Europe est persuadée que ce partage change la monarchie Prussienne en puissance vraiment maritime. De l'état de monarchie militaire et agricole, elle passe à l'état de puissance commerçante et maritime ; et comme dans quelques années, nous avons vu le roi

de Prusse, envahir des provinces sur des voisins plus forts que lui; comme nous l'avons vu, les défendre depuis contre toute l'Europe, qui voulait les lui reprendre; en quelques années aussi, nous pouvons le voir, à cause de sa parcimonie et de son activité, devenir le *roi de la Baltique*. Possesseur de Dantzick, la Vistule va être pour lui une nouvelle Tamise; ensorte que cette puissance si peu comptée et si peu connue, il y a quelques années, peut devenir sous le roi Frédéric, un état redoutable aux puissances continentales comme aux puissances maritimes. L'Angleterre le sait, et cette nation est si éclairée sur son commerce et ses intérêts maritimes, qu'il s'élève en ce moment dans Londres, une rumeur extraordinaire et très-éclatante, contre la métamorphose de la puissance Prussienne, en état commerçant et maritime. (1)

---

(1) Monsieur le duc d'Aiguillon connaissait peu, ce semble, les vrais projets de Frédéric. Une grande puissance maritime commerçante sans marine militaire, est une puissance idéale et impossible, et la Prusse avait trop à faire et à dépenser dans le continent, pour songer à rivaliser avec la Grande-Bretagne dont toutes les forces, les idées et les occupations ont pour but le

» La Russie, d'un autre côté, menaçant Constantinople et manifestant sérieusement des projets sur la navigation de la Mer-Noire, et peut-être sur celle de la Méditerranée, peut envahir dans ces contrées tout le commerce maritime des anglais. Que de bases d'une alliance contre la ligue du nord; que de moyens pour nous aider des anglais, contre les dangers qui les menacent et qui nous menacent avec eux : je propose ces vues à la sagesse du

---

succès de sa puissance maritime. Le roi Frédéric rejeta même plusieurs projets de commerce dans l'Inde et à la Chine, pour lesquels les sociétaires-entrepreneurs ne demandaient que sa protection royale; le roi ne voulut pas garantir ces entreprises contre la jalousie future des autres puissances insulaires et littorales qui dominaient sur mer : *Quand on n'a pas*, disait Frédéric, *cent vaisseaux de ligne, et cent mille matelots, on ne doit pas s'exposer dans l'Océan.* Ces craintes étaient exagérées; car, les vénitiens, les gênois et les hollandais, avec une puissance continentale bien moins redoutable que la Prusse, étaient commerçans et marins. Le roi de Prusse, d'ailleurs, avait dans le Continent, assez de forces pour faire respecter sa puissance maritime; et il n'est pas possible qu'un jour la Prusse ne pense à étendre son commerce par mer.

(*Note de l'auteur.*)

roi, et puisque le nord est ligué et armé contre nos amis, puisque l'Autriche nous abandonne à nos propres ressources ; je ne trouve à opposer à cette ligue menaçante que l'alliance des quatre puissances capables de la contre-balancer : *la France*, *l'Angleterre*, *l'Espagne et la Sardaigne*. Je donnerai le développement de ces bases dans des mémoires ultérieurs.

CHAPITRE XI.

Le partage de la Pologne réveille l'attention et la haine du parti de M. de Choiseul, qui l'attribue à la négligence du duc d'Aiguillon. — Ressentiment du duc d'Aiguillon qui analyse le ministère du duc de Choiseul ; il prouve que le partage de la Pologne est le résultat du ministère du duc de Choiseul.

LE partage de la Pologne en développant les perfidies de la cour de Vienne à notre égard, manifestait encore celles du duc de Choiseul en faveur de Marie-Thérèse. La partie la plus éclairée de la nation ne voyait plus dans les évènemens de la Pologne, qu'un simple résultat des guerres, des négociations, des traités et des alliances de ce ministre. L'état de détresse où il laissait les affaires, confirmait les esprits dans la croyance qu'il n'avait été à Versailles que le premier commis de la cour de Vienne. Du fonds de son exil, le duc observait en silence la marche de l'opinion à ce sujet, s'efforçait, suivant ses intérêts, de la rectifier, ou de la combattre, ou de la contre-

balancer, ou de se la rendre favorable par le secours des amis puissans qu'il avait laissés à la cour. La nouvelle du partage de la Pologne fut à peine arrivée à Paris, que ses partisans s'entendirent pour attribuer au roi une plainte qu'on supposa sortie de sa bouche, en ces termes; *Si monsieur de Choiseul eût été en place, il eût prévenu le partage de la Pologne.*

D'un autre côté, le ressentiment du duc d'Aiguillon contre ces expressions, détermina ce ministre à remettre un mémoire au roi, qui lui démontrait (s'il avait réellement proféré ces paroles,) *que le partage de la Pologne n'était que le résultat évident et nécessaire du système politique du duc de Choiseul.*

» Il est aisé, dit M. d'Aiguillon, aux créatures et aux amis du dernier ministère, d'avancer que le partage de la Pologne est l'ouvrage de mon ministère. On peut facilement censurer ce même ministère, puisqu'il n'offre à l'Europe qu'un système purement observateur à l'égard des évènemens du nord; on peut enfin prêter au roi tels propos qu'on voudra sur cet objet, et les répandre dans la capitale; il me sera facile aussi de prouver que ces évènemens sont la conséquence nécessaire de tout ce qui a été fait dans le département

des affaires étragères, et sur-tout de tout ce qui y a été fait obscurément sans la participation du roi.

» Nous sommes, dit-on, dans un état purement observateur à l'égard des puissances qui se partagent impunément les possessions de la Pologne. C'est une affligeante vérité; mais est-ce le ministère actuel qui nous a conduit à cette situation? Il est bien connu du roi, que les frais de la derniére guerre que M. de Choiseul a voulu diriger et prolonger à son gré, et les dépenses de ses ministères, ont obligé S. M. à renvoyer à d'autres circonstances tout ce qui peut conduire à une déclaration de guerre; le système dissipateur de M. de Choiseul et la guerre qu'il a si mal conduite sur terre et sur mer, ont persuadé les puissances du Nord qu'elles pouvaient tout tenter et tout exécuter avec impunité, puisqu'il ne nous reste aucune ressource pécuniaire pour l'exécution des moyens que nous aurions à opposer contre leurs projets de partage et d'envahissement.

» On suppose d'un autre côté, que nous avions au moins la ressource des alliances: on dit que nous pouvions exécuter par des négociations et des traités, ce que nous ne-

pouvons obtenir par la force. Eh bien! le système du dernier ministère a privé le roi de cette autre ressource. Rapportons les faits:

» Une ligue s'est formée entre l'Autriche, la Prusse et la Russie; mais cette ligue est si bien le résultat des opérations passées, qu'il était impossible au cabinet, quand j'y ai été appelé, d'opposer un intérêt équivalent à celui que toutes nos opérations antérieures avaient favorisé. Pouvions-nous traiter avec la Russie? M. de Choiseul avait armé contre elle les Turcs, et il est soupçonné, à Pétersbourg, d'avoir excité les troubles qui ont compromis le repos de Catherine.

» Pourrions-nous nous unir avec les turcs? Désolés de leur situation, ils maudissent la confiance qu'ils nous ont témoigné en déclarant la guerre, sur nos instances, à une puissance qui leur dicte maintenant des lois si dures.

» Pourrions-nous par une alliance inspirer d'autres sentimens au roi de Prusse? J'ignore les motifs qui ont porté le roi à diriger contre lui toutes les forces de son royaume; mais ce prince n'est pas encore revenu du ressentiment qu'il a marqué contre le ministère de M. de Choiseul, qui souleva toute l'Europe

contre un prince que nous avions soutenu de tous nos moyens dans la guerre de 1741.

» Que pourrions-nous tenter auprès de la maison d'Autriche pour prévenir le démembrement de la Pologne ? N'est-il pas bien évident que l'impératrice contente de nous avoir lié les mains par le traité de 1756, et de s'être servie de nos deniers et de nos troupes pour tenter de détrôner le roi de Prusse, n'a pour nous qu'une amitié de circonstance et passagère, puisqu'elle nous abandonne aujourd'hui à nos propres moyens, pour s'unir avec la Prusse qu'elle n'a pu anéantir, et pour tenter de faire avec elle ce que les circonstances ne lui ont pas permis d'exécuter avec nous. En nous livrant sans réserve à la cour de Vienne, nous avons usé nos forces à son égard, et nous l'avons mise dans la situation immorale où se place une fausse alliée qui veut, avec notre argent et nos troupes, reconquérir la Silésie, ou s'emparer de la Pologne de concert avec les troupes russes et prussiennes. La France désormais ne peut considérer ces évènemens comme un simple partage du territoire de la Pologne, mais bien comme le partage de la puissance fédérative et politique du roi, dont Marie-Thérèse est au moins la complice.

» Ainsi quand sa majesté m'a fait l'honneur de m'appeler au ministère, j'ai trouvé tous les cabinets de l'Europe aliénés, mécontens, portés à des alliances étrangères, et peu disposés à en contracter de nouvelles avec nous. Dans cet état de mécontentement ils se sont coalisés contre nos amis, et ils se sont entendus pour l'exécution d'un plan de partage, qui ne peut être l'ouvrage de la négligence du ministère actuel, mais bien de l'activité de M. de Choiseul à sacrifier les intérêts politiques de la France aux puissances auxquelles on l'a vu si long-tems dévoué, et au système destructeur dont le roi a réprimé les ravages en renvoyant un ministre qui a si constamment négligé les intérêts du roi et les intérêts de ses amis. »

CHAPITRE XII.

Portrait de M. le duc d'Aiguillon et tableau de son administration en Bretagne par M. le duc de Choiseul. Ce dernier accuse M. d'Aiguillon et se disculpe d'avoir voulu le faire périr dans la fameuse procédure.

EXILÉ dans sa terre de Chanteloup, M. le duc de Choiseul envoyait à ses amis des portraits malins des princes de la famille royale et des seigneurs qui avaient contribué à ses malheurs actuels, ou avec lesquels il avait mal vécu à la cour. Il écrivait en même-tems les mémoires de son ministère, qui seront sans doute publiés: les lambeaux que nous en avons, font désirer le reste, non sans doute, comme monument capable de fixer un jugement, mais comme pièce historique produite par un chef de parti qui en accuse un autre. Ainsi les historiens les consulteront avec équité, comme le magistrat écoute deux adversaires avant de prononcer dans une instance. « La peur, dans M. d'Aiguillon, dit le duc de Choiseul, comme celle des poltrons et des intrigans, ne raisonne pas ordinairement avec justesse..... La manière

de M. d'Aiguillon est de proposer aux autres, pendant son ministère, les places qu'il désire. Cependant, on ne comprend pas trop cette manière. Elle est aussi *béte*, que fausse. M. d'Aiguillon disait que j'avais voulu le faire *pendre* pendant son procès de Bretagne, lors même que M. Duchâtelet, ami commun, l'assurait, au contraire, que j'avais toujours jugé qu'il était impossible qu'il ne triomphât pas du procès criminel QU'ON lui avait suscité. Tel était effectivement mon avis : je croyais toutefois que M. d'Aiguillon avait porté dans son commandement le caractère malheureux du despotisme, de *basse vengeance*, et même *de cruauté*, avec lequel il était né ; je savais que le premier motif de toutes les vexations qu'il avait faites en Bretagne, et des troubles qu'il y avait excités, était celui de se venger de M. de la Chalotais, qui avait écrit après l'affaire de Saint-Cast, *que les troupes et les bretons s'étaient couverts de gloire, et leur général de farine.* M. d'Aiguillon, pendant l'affaire, s'était retiré effectivement dans un moulin, par précaution. Je n'ignorais pas que ce sarcasme connu de M. d'Aiguillon excitait sa fureur vengeresse. Il écrivait à Louis XV que M. de la Chalotais disait des horreurs de ce

prince. J'ai été au fait de tout ce qu'avait de répréhensible et d'odieux la conduite de M. d'Aiguillon en Bretagne ; mais en même-tems j'étais instruit que l'on ne pouvait juger dans un procès criminel, que les faits, et non les intentions, et j'étais sûr que pour les faits, M. le duc d'Aiguillon avait pour chacun, des ordres du roi de sa propre main, ou signés par M. de la Vrillière, et que s'il lui en manquait quelques-uns, il pourrait se les faire donner en anti-datant. Il avait persuadé au roi qu'il était le martyr de son autorité, de son dévouement à sa personne. J'étais plus encore persuadé qu'il aurait mieux valu, pour M. d'Aiguillon, que son procès eût été continué et terminé à la cour des pairs, comme il y avait été commencé. Dans cette occasion il a été la dupe du chancelier qui l'effrayait, ainsi que sa timorée maîtresse la Dubarry, pour se rendre nécessaire à l'un et à l'autre, s'acquérir le crédit prépondérant en même-tems, qu'en manquant, sans rime ni raison, à toutes les formes, il entâmerait son procès de vengeance particulière contre les parlemens. Voilà ce que dans cette affaire, j'ai vu. J'ai cru que M. d'Aiguillon s'était *déshonoré*, et, je le crois encore ; mais je n'ai pas cru que l'on pût le

faire *pendre*. M. d'Aiguillon peut se plaindre de mon opinion sur son compte, mais non pas de ma volonté, ni de mon désir qu'il lui fût fait aucun mal (1). »

Telles étaient les expressions que manifestait le duc de Choiseul contre le duc d'Aiguillon. Celui-ci avait également trop de vengeances dans le cœur, pour qu'il ne fît pas connaître ses opinions sur son grand antagoniste. On les trouvera dans les mémoires du duc d'Aiguillon que j'ai publiés, et dont les notes furent fournies au comte de Mirabeau par le maréchal de Richelieu. On jugera par le parallèle des deux écrits, combien les deux ministres avaient d'animosité et de caractère dans leurs querelles. L'inconvénient de ces dissentions était d'autant plus grave, qu'elles avaient pour objet des questions d'état, de religion et de droit public. Elles don-

(1) L'opinion la plus répandue était, que sans l'enlèvement militaire des papiers du duc d'Aiguillon par Louis XV, ce courtisan était perdu. Dans les affaires de politique, le parlement condamna sans cesse le parti contraire. Sur cent procès, Beaumont, archevêque de Paris, en perdit quatre-vingt dix-neuf. Il en gagna effectivement *un* en sa vie.

(*note de l'auteur.*)

nèrent à l'état les plus violentes secousses, et contribuèrent avec d'autres causes à changer la France de situation, dès le commencement du règne suivant.

CHAPITRE XIII.

Parallèle des maximes d'état du duc d'Aiguillon et du duc de Choiseul. — Bon mot de Mirabeau à ce sujet. — Portrait de madame de Choiseul et de feue madame d'Aiguillon.

M. le duc de Choiseul dès le commencement de son ministère, avait protégé en secret, la philosophie et l'incrédulité qui jusqu'alors avaient été persécutées, et M. le duc d'Aiguillon dévoué au parti des dévots, ne cessa de poursuivre la philosophie naissante suivant les anciennes maximes de l'état. On le voyait fréquenter Saint-Sulpice, y élever une chaire et des autels.

M. le duc de Choiseul abolit en France le système diplomatique de la maison de Bourbon et du cardinal de Richelieu, et M. le duc d'Aiguillon se promettait d'en être le disciple et le continuateur.

M. le duc de Choiseul s'était dévoué aux parlemens, qui, par reconnaissance, consentirent à devenir une espèce de commission à ses ordres, spécialement dans les affaires du duc d'Aiguillon, du général Lally et dans celle des jésuites, quoiqu'il s'en lave les mains dans ses mémoires; et M. le duc d'Aiguillon poursuivi criminellement par la magistrature, ne pensait qu'à la détruire pour éluder ses projets de perdre sa maison, l'un des suppôts de l'ancien despotisme.

M. le duc de Choiseul avait donné des preuves d'attachement à la liberté, aux droits et usages des pays d'état, aux prérogatives des parlemens contre le pouvoir absolu. Ces droits et ces prérogatives étaient des bases toutes établies pour accuser et perdre son ennemi, et M. d'Aiguillon, héritier du systême de son grand oncle, de ce *systéme qui avait pour but extérieur d'élever les petits états et d'humilier les grandes puissances; et d'élever dans l'intérieur, la grande puissance de l'état, et d'humilier les pouvoirs subalternes*, était le partisan de l'autorité militaire et absolue. Le comte de Mirabeau, historien du duc d'Aiguillon, avait si bien connu le jeu singulier, dans les affaires d'état, des intérêts

intérêts des deux factions, qu'il le peignit depuis dans l'assemblée constituante, en deux mots, suivant le caractère particulier de son imagination. *Ces factions se battaient*, dit-il, *à coups de clergé et à coups de parlement.* C'est ainsi, en effet que les deux partis se firent la guerre, sur-tout vers le passage de l'un à l'autre règne, qui les intéressait également.

M. le duc de Choiseul était l'ami des jansénistes, et en même tems il protégeait les philosophes. Mais il était l'ami des jansénistes, parce qu'ils étaient du parti des parlemens, et les ennemis déclarés des jésuites; et il était l'ami des philosophes, parce qu'ils étaient également opposés aux jésuites. Le duc de Choiseul gouvernait ainsi deux partis opposés, deux sectes ennemies, également disponibles par l'homme d'état, contre son ennemi principal, les *jésuites.* Et M. d'Aiguillon, également conséquent dans le maintien du mécanisme de son système opposé au précédent, était l'ennemi déclaré des jansénistes, comme des philosophes, par les raisons nécessaires de la *contrariété.*

M. le duc de Choiseul, ayant établi en France, Marie-Antoinette, devait être protégé par elle dans toutes les circonstances; et par la même raison des contraires cette princesse devait

renvoyer le duc d'Aiguillon, dès le moment qu'elle aurait quelque influence.

Le duc de Choiseul était l'ennemi secret de Louis XVI. Il dévoua ce prince au mépris et à la risée publique, dans des espèces de farce qu'il imprimait à Chanteloup, pendant son exil, avec des caractères d'imprimerie anglais. Il était l'ennemi des tantes, du père, de la mère du roi et de leur parti. Toute la haine de cette faction puissante pesait sur lui. Il n'avait en sa faveur que la reine et les Orléans. Le duc d'Aiguillon, au contraire, était haï ou repoussé en sens opposé, à l'exception de Louis XVI, qui, suivant la règle de conduite que ce prince s'était faite, relativement à la cour de Vienne, lui eût été dévoué, s'il n'avait été dédommagé par M.M. de Maurepas et de Vergennes, qui professaient les sentimens dont il avait besoin pour remplir les intentions du dauphin son père, et qu'il eût trouvé dans M. le duc d'Aiguillon.

Le duc de Choiseul avait choisi une très-jeune épouse qui développa comme lui et avec lui, un très-grand caractère. Madame de Choiseul, fut courageuse, patiente, résignée; mais fière comme son époux, pendant la disgrace de la famille. Elle voulut elle-même défendre son mari contre les dernières injustices

de Louis XV. Généreuse, libérale de sentiment, elle lui pardonna dès sa tendre jeunesse, pendant laquelle elle l'avait épousé, des infidélités révoltantes. Sacrifiant une grande fortune, après ses malheurs, et sur-tout après sa mort, pour payer ses créanciers, elle résolut pour y parvenir, de se réduire au pur nécessaire; elle se jeta dans un couvent, et s'exposa même à manquer du nécessaire, quoiqu'elle fut née dans le sein de la plus grande opulence de l'ancien régime. Certes, ce sont là des certificats bien favorables à la mémoire de son mari. Pendant la révolution, on la vit se maintenir dans la même élévation de sentimens. Toujours prudente, toujours courageuse, et souffrant avec patience, son grand nom, son grand exemple n'étaient-ils pas des modèles à suivre pendant cette émigration à laquelle la France attribue une partie de ses maux ?

M. le duc d'Aiguillon, au contraire, choisit une femme d'un caractère opposé, simple, timide, silencieux, réservé, mais vertueuse et sensible. Elle a développé comme madame de Choiseul, pendant la révolution, la même patience, mais avec un caractère et des talens bien différens, refusant d'émigrer avec son

fils et le reste de sa famille, même après le 10 août; ayant appris, comme madame de Choiseul, à braver et à soutenir les dangereux orages de la cour.

Quant aux deux époux, ni l'un ni l'autre n'ont vu la révolution que la violence excessive de leurs systêmes avait préparé à la France; tous les deux avaient fini leur carrière d'une manière digne de remarque, peu d'années avant qu'elle éclata.

M. le duc de Choiseul, perdu de dettes, et dévoré d'ambition, voulut cesser d'exister en se détruisant par des jouissances voluptueuses, multipliées et forcées. La disgrace du duc d'Aiguillon, produisit un effet différent; il fut saisi d'une maladie extrêmement rare, mais non inconnue. Ses os perdirent leur dureté. L'ambition du duc de Choiseul avait été comprimée par le roi, qui ne cessa de le repousser du ministère avec une étonnante fermeté; l'ambition du duc d'Aiguillon, repoussée par la reine avec une pareille fermeté, portant la douleur jusques dans la moëlle des os de ce ministre, ses *tibia*, ses *femur*, son *crâne*, devinrent mols, flexibles et maniables comme la cire pendant la canicule.

CHAPITRE XIV.

Fin de Louis XV. — *Une partie de débauche à Trianon lui donne la mort. — Une faction veut qu'il soit administré des sacremens, une autre faction s'y oppose. — Conduite à ce sujet de Beaumont archevêque de Paris. — Raisons d'un parti pour qu'il soit administré, raisons pour qu'il ne le soit pas. — Le roi est administré. — Une affreuse complication de maladies différentes et honteuses l'enlève de ce monde.*

L'INFLUENCE de la France sur les puissances de l'Europe si accoutumées jadis à nous respecter, à nous craindre et à nous rechercher, était beaucoup affaiblie, lorsque le roi attiré à Trianon par une partie de débauche, fut frappé d'une maladie mortelle.

Des chirurgiens de confiance avaient beau présider aux plaisirs du prince et au choix, dans le parc aux cerfs, de jeunes personnes qui y étaient entretenues; le roi se livra cette fois, à l'aventure, à une petite fille qui lui plut et qui depuis quelques heures avait la petite vérole.

Elle l'inocula une seconde fois dans le sang de ce prince, qui dans sa jeunesse avait eu cette maladie. Le roi de son côté, lui donna en échange la maladie mal-guérie qui le détruisait lentement depuis quelques années et qui avait résisté à tous les remèdes possibles. L'histoire doit frapper d'un éternel opprobre les chirurgiens de l'âge avancé de Louis XV; ils n'osèrent attaquer l'opinion inhumaine que le maréchal de Richelieu, Bertin et Lebel, lui avaient inspiré. *Le partage et le don de la maladie du roi à de jeunes personnes robustes, vives et bien portantes*, disaient-ils, *est le seul spécifique qui nous reste, pour attirer au-dehors les humeurs morbifiques du roi, et pour rajeunir sa personne.*

Le terme d'une vie aussi licentieuse et d'un règne désastreux approchait. La France flétrie au-dehors et malheureuse dans l'intérieur, allait être bientôt délivrée d'un roi dont le règne commencé en 1715, avait duré 59 ans. Dans sa maladie hideuse et mortelle, il restait à ce prince de témoigner quelque repentir pour se rendre intéressant pendant quelques minutes; mais les vues des factions qui déchiraient l'état, s'opposèrent à ces démonstrations de repentir qu'ordonnait la religion

de Louis XV ; il se manifesta deux partis dans sa cour en 1774, comme dans sa maladie à Metz, trente années auparavant ; partis, dont l'un voulait que le roi fut administré, tandis que l'autre travaillait à le priver des sacremens.

L'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, ardent apôtre des fréquentes communions, était arrivé de Paris dans l'intention de solliciter en public l'administration du roi, et de la retarder autant qu'il le pourrait secrètement. Cette cérémonie, ne pouvait avoir lieu, *sans l'expulsion éclatante et antérieure de la concubine*, suivant les canons de l'église, et le parti jésuitique, dont Christophe était le chef; ce parti qui s'était servi de madame Dubarry pour anéantir les parlemens, pour soutenir le duc d'Aiguillon et pour ruiner la faction des Choiseul, ne consentait pas volontiers à la déshonorer canoniquement, après des services aussi éclatans. L'archevêque de Paris avait toujours dit très haut, dans tous les tems, qu'elle avait rendu à la religion les plus signalés services. A ce parti moliniste, se joignaient les ducs de Richelieu, de Fronsac et d'Aiguillon, Bertin, Meaupeou, et Terray. Madame Dubarry étant leur appui auprès du roi faible et pusillanime, ils devaient la défendre, prévenir

un affront et les vengeances qu'avait médité en pareil cas la duchesse de Châteauroux, en 1745.

Le parti opposé, celui des Choiseul, qui se rencontrait par tout, brûlait au contraire d'accélérer une cérémonie religieuse qui devait faire rentrer dans le néant, une favorite qui avait précipité de la cour leur chef, le duc de Choiseul. Il était plaisant de voir le parti de celui-ci, qui fut en France le fléau de la religion, l'appeler à son secours, pendant la maladie du roi, pour se venger de madame Dubarry; tandis qu'on voyait le parti contraire, celui de l'archevêque et des dévots, se réunir pour empêcher la communion de Louis XV. *Ils agiotaient et trafiquaient de sang-froid, en ce moment, de la conscience et des remords du roi*, me dit le cardinal de Luynes.

Il s'engagea donc une espèce de rixe à la cour; on mit en question, *si le roi devait, ou ne devait pas être sur-le-champ adminitré.... Faut-il*, disait le maréchal de Richelieu, *faut-il laisser renvoyer madame Dubarry avec ignominie, et pouvons nous oublier ses services et nous exposer aux vengeances de son retour? Ou bien, devons-nous attendre l'état désespéré du malade, pour effectuer*

un simple départ, et procéder sans bruit et sans éclat à une simple administration de sacremens.

Tel était l'émotion et tel était l'état des esprits à la cour lorsque, le 1er. mai, l'archevêque de Paris se présenta pour la première fois au roi malade, à onze heures et demie du matin. Il était à peine à la porte de l'anti-chambre du roi, que le maréchal de Richelieu vient à sa rencontre et le conjura de ne pas faire mourir le roi par une *proposition théologique*, qui faisait périr tant de malades. *Mais si vous êtes si curieux d'entendre des péchés jolis et mignons*, disait-il au prélat, *mettez-vous là, monsieur l'archevêque, je me confesserai, et je vous en apprendrai de tels que vous n'en avez jamais entendu de pareils depuis que vous êtes archevêque de Paris. Que si vous voulez absolument confesser le roi et renouveller les scènes de M. l'évêque de Soissons à Metz, si vous voulez congédier madame Dubarry avec éclat, réfléchissez sur les suites et sur vos propres intérets. Vous opérez le triomphe du duc de Choiseul, votre cruel ennemi, dont madame Dubarry a tant contribué à vous délivrer, et vous persécutez* VOTRE AMIE *au*

profit de votre ennemi ; oui, monsieur, je vous le répète.... VOTRE AMIE et elle est si bien votre amie, qu'elle m'a dit hier : que M. l'archevêque nous laisse, il aura sa calotte de cardinal. C'est moi qui m'en charge et qui en réponds.

L'archevêque de Paris comprit facilement que l'affaire des sacremens souffrirait de grandes oppositions. Il se trouva avec madame Adelaïde dans la chambre du roi, avec le duc d'Aumont, l'évêque de Senlis, et le maréchal de Richelieu, avec lesquels l'archevêque résolut de ne point parler ce jour-là de confession. Cette circonspection satisfit tellement Louis XV, qu'à la sortie de l'archevêque, il fit rappeler madame Dubarry dont il baisa encore les belles mains avec attendrissement.

Le 2 mai, le roi se trouva un peu mieux ; madame Dubarry lui avait donné deux médecins affidés, Lorry et Bordeu, chargés de lui cacher la nature de sa maladie et de lui taire sa situation réelle, pour écarter les prêtres et prévenir un congé humiliant. Le meilleur état du roi lui permit de reprendre avec lui ses airs libres et de le divertir avec ses gentillesses et ses propos accoutumés : mais la Martinière qui était du parti des Choiseul,

la Martinière à qui on n'avait point ôté ses entrées, et qui se sentait offensé de la confiance accordée à Lorry et Bordeu, ne cacha point au roi la nature ni le danger de sa maladie. Il répondit à ses demandes, sur la nature des pustules qui se multiplaient de toutes parts d'une manière effrayante : *Sire, ces boutons sont trois jours à se former, trois jours à suppurer, et trois jours à sécher.* Le roi qui n'avait pas oublié qu'il avait eu la petite vérole, convaincu de la gravité de sa maladie, fit appeler madame Dubarry, et lui dit : *Ma mie, j'ai la petite vérole, et mon mal est très-dangereux à cause de mon âge et de mes autres maladies : je ne dois pas oublier que je suis* LE ROI TRÈS-CHRÉTIEN, *et* LE FILS AINÉ DE L'ÉGLISE; *j'ai soixante-quatre ans ; le tems approche peut-être où il faudra nous séparer. Je veux prévenir une scène semblable à celle de Metz ; avertissez le duc d'Aiguillon de ce que je vous dis, afin qu'il s'arrange avec vous, si ma maladie empire, pour nous séparer sans éclat.*

Les jansénistes et le parti du duc de Choiseul triomphaient de la nullité de l'archevêque. On les entendait dire hautement dans les compa-

gnies, que M. d'Aiguillon et M. l'archevêque de Paris avaient résolu de laisser mourir le roi sans sacremens pour ne pas déranger madame Dubarry. Beaumont, tourmenté de leurs critiques, prit le parti d'aller s'établir à Versailles dans la maison des lazaristes pour en imposer au public, et profiter du dernier moment du roi pour placer à propos ses cérémonies, et sacrifier madame Dubarry lorsque le roi serait dans un état désespéré. Il arriva le 3 mai à Versailles, mais sans voir le roi. Ce prélat n'avait plus cette impétuosité de zèle que nous lui avons connu, ni son ancien ton de mépris de toute politesse et des formes les plus usitées de la bonne société, lorsqu'il s'agissait de remplir ses devoirs; il n'avait pour but que de soumettre dans ces circonstances les ennemis de son parti, et de soutenir jusqu'à la dernière extrêmité la favorite qui lui avait servi à les dompter.

Un zèle contraire animait l'évêque de Carcassonne, qui était aux prises avec le cardinal de la Roche-Aimon. Un esprit de complaisance et de bassesse avait élevé celui-ci à ses dignités et à ses places à la cour. Moins religieux que courtisan, il pensait, avec les Richelieu et la maîtresse, qu'on ne devait pas effrayer le mo-

narque par aucun propos relatif à l'administration des sacremens. Il disait, comme eux, que la seule annonce des sacremens pouvait faire sur l'esprit du roi des impressions très-dangereuses. L'évêque de Carcassonne, ce second Fitz-James, évêque de Soissons, qui avait joué le même rôle à Metz, voulait au contraire *que le roi fût administré, que la concubine fût expulsée, que les canons de l'église fussent exécutés, et que le roi donnât un exemple de repentir à la France et à l'Europe chrétienne qu'il avait scandalisées.... De quel droit me donnez-vous des avis*, lui disait le cardinal de la Roche-Aimon? *Voilà mon droit*, lui répliquait l'évêque de Carcassonne en détachant sa croix pectorale: *Apprenez, monseigneur, à respecter ce droit, et ne laissez pas mourir votre roi sans les sacremens de l'église, dont le roi très-chrétien est le fils ainé.* Dans cette agitation les scènes scandaleuses de Metz allaient se renouveler, lorsque le duc d'Aiguillon et l'archevêque de Paris, témoins de ces débats, jugèrent à propos de les terminer. D'Aiguillon alla prendre les ordres du roi relativement à madame Dubarry. *Il faut la mener sans bruit dans votre campagne à Ruelle*, lui dit le

roi; *je saurai gré à madame d'Aiguillon des soins qu'elle prendra pour elle.*

Madame Dubarry vit encore le roi un moment le 4 au soir, lui promit de revenir à la cour à sa convalescence, et on observa que le moribond saisit ses mains de sa droite et son sein de la gauche, lui renouvelant ses regrets et le déplaisir de perdre *ces touchantes beautés.* Madame d'Aiguillon la mit dans son carrosse avec mademoiselle Dubarry l'aînée et madame de Serre, et l'emmena à Ruelle pour attendre l'évènement. A peine était-elle sortie que le roi la demanda.... *Elle est partie*, répondit-on à Louis XV. Dès ce moment la maladie empira. Il se crut mort sans ressource.

Les journées du 5 et du 6 se passèrent sans qu'on parlât de confession, du viatique ou de l'extrême-onction. Le duc de Fronsac menaça le curé de Versailles *de le jeter par la fenêtre* s'il osait en prononcer les mots. C'est de lui-même que je tiens l'anecdote. Mais le 7 à trois heures du matin le roi demanda *impérieusement* l'abbé Maudoux. La confession dura dix-sept minutes. Les ducs de la Vrillière et d'Aiguillon voulaient retarder le viatique; mais la Martinière pour consommer l'expulsion de madame Dubarry dit au roi ces paroles: *Sire*,

j'ai vu votre majesté dans des circonstances bien intéressantes, mais jamais je ne l'ai admirée comme aujourd'hui; si elle me croit, elle achèvera de suite ce qu'elle a si bien commencé. Le roi fit rappeler son confesseur Maudoux, pauvre prêtre qu'on lui avait donné depuis quelques années, parce qu'il était vieux et aveugle. Il lui donna l'absolution.

Quant à la réparation éclatante que désirait le parti de M. de Choiseul pour humilier et anéantir avec solennité madame Dubarry il n'en fut plus question. Le grand aumônier, de concert avec l'archevêque, avaient composé une formule qui fut ainsi proclamée en présence du viatique : QUOIQUE LE ROI NE DOIVE COMPTE DE SA CONDUITE QU'A DIEU SEUL, *il déclare qu'il se repent d'avoir causé du scandale à ses sujets, et qu'il ne désire vivre encore que pour le soutien de la religion et le bonheur de ses peuples.* On multiplia ensuite les descentes et les ouvertures de la châsse de Sainte-Geneviève pour obtenir sa guérison.

Dans les journées du 8 et du 9 la maladie empira; le roi vit son corps tomber de toutes parts en lambeaux et en pourriture. Délaissé de ses amis et de cette foule de courtisans qui avaient

si long-tems rampé devant lui, la piété filiale de mesdames fut la seule image consolante qui s'offrit à lui.

L'abbé Maudoux son confesseur lui montra un égal attachement. Le roi né religieux et craintif des jugemens de Dieu, se disait effrayé de sa destinée dans l'autre monde. Il lui échappait quelquefois des expressions d'espérance; mais elles étaient suivies de celles de la crainte et de la terreur qui augmentaient les symptômes effrayans de sa maladie. Le prince ne voyait alors que la mort en perspective, et ne parlait que de *l'abîme de feu, qui allait s'ouvrir, disait-il, pour punir une vie jusqu'à la fin si luxurieuse.* Il voyait avant sa mort le plus beau corps se détruire. Ses bras et ses cuisses se changeaient en pus; les marques de la virilité tombèrent en lambeaux. Quelquefois néanmoins il disait qu'il espérait encore en Dieu; mais bientôt il était glacé de terreur au souvenir de ses anciennes aventures, et promettait encore s'il revenait en santé d'édifier son peuple, comme il l'avait promis à Metz. On le voyait se frapper la poitrine, demander un crucifix et de l'eau bénite qu'il jetait sur lui-même et sur son lit pour en chasser les démons. Il envoyait à Saint-Sulpice, à Notre-Dame et aux Capucins de l'argent

l'argent pour faire dire des messes pour son salut, et faisait ouvrir chaque jour la châsse de la patrone de Paris. Il avait vécu dans des alternatives perpétuelles de libertinage et de dévotion; la mort le surprit dans des alternatives cruelles d'espérance et de désespoir.

Le roi n'était pas encore expiré que les deux véroles avaient changé son corps en un cadavre infect. Sa seule présence et l'odeur qui s'en exalait donnèrent la mort aux domestiques qui lui rendirent les derniers services; on ne trouva que les vidangeurs de Versailles assez hardis pour l'ensévelir dans une bierre de plomb sans baume et sans aromates; il fallut renfermer cette bierre dans du son et couvrir le tout d'une double caisse de bois, enlever furtivement ce dépôt et sceller la pierre d'entrée des tombeaux de Saint-Denis. Telles furent la maladie et la fin de Louis XV, le dernier des rois de la maison de Bourbon mort tranquillement dans son lit.

Pendant le cours de sa maladie les princesses, ses filles, se distinguèrent par leurs services et leur tendresse. En voyant leur zèle et leur dévouement on les prit sans cesse pour des gardes-malades. Nuit et jour elles étaient a côté du roi lui rendant les services les plus dégoûtans

et les plus pénibles. Elles oublièrent leur rang, leur danger et leur délicatesse pour servir leur père jusqu'à son dernier soupir. Il leur donna sa maladie. (1)

---

(1) Ces notes relatives à la dernière maladie de Louis XV, m'ont été données par M. de Laborde, premier valet de chambre de Louis XV, et gouverneur du Louvre (qui a laissé des mémoires précieux sur la cour de Louis XV); par l'abbé Dupinet, chanoine de Notre-Dame, qui les tenait de M. l'archevêque de Paris; par le cardinal de Luynes; par madame d'Aiguillon; par le duc de Frousac et par le maréchal de Richelieu. J'ai puisé dans les deux partis opposés, ce que j'avais à dire sur les intrigues qui tourmentèrent le mourant.

CHAPITRE XV.

Caractère de Louis XV, *suivant M. le duc de Choiseul. — Portrait de ce prince. — Revue générale de son règne. — État de l'autorité en France, lorsqu'il laissa la couronne à Louis* XVI. *— Ses principes politiques sur les protestans, les pays d'état et les parlemens. — Sa réserve envers les deux dauphins. — Caractère particulier de ses amours — Portrait de ses cinq maitresses titrées. — Anecdote singulière relative au roi de Prusse, à madame de Pompadour, et à la guerre de sept ans. — Piété et libertinage de ce prince. — Ce qu'il pensait des hommes, après cinquante-neuf ans d'observations et de règne.*

LOUIS XV, suivant M. le duc de Choiseul, *était très-hardi pour faire le mal, et n'avait de courage que dans ce cas. Le mal qu'il pouvait faire, lui procurait le sentiment de l'existence, et une sorte d'effervescence qui ressemblait à de la colère. Ce pauvre*

prince, dans cette malheureuse existence, sentait qu'il avait une ame ; mais il n'en avait pas pour faire du bien.

Ce portrait composé dans un moment d'humeur et de ressentiment, pendant l'exil du duc de Choiseul, à Chanteloup, est sans doute une caricature. Il est bien connu que la bonté de caractère était la seule qualité que le dix-huitième siècle ait voulu reconnaître dans la personne de ce prince. Ses contemporains lui ont reproché toutesfois des actes solennels et arbitraires contre les magistratures des provinces et les assemblées des pays d'état. L'ancienne France trouva les ordres du roi, trop sévères et peu conformes à son naturel; mais aujourd'hui que l'Europe observe aussi avec effroi cette série non interrompue de catastrophes sanglantes qui ont, dans l'espace de dix ans, exterminé si souvent le gouvernement français; aujourd'hui qu'une grande et douloureuse expérience nous a appris de quel côté les empires menacent ruine; aujourd'hui que les sens et la vue nous sont rendus, et que nous pouvons juger les malheurs d'une révolution qui ne peut-être comparée à aucun évènement, la probité de l'histoire commande d'aprécier définitivement les coups d'état de Louis XV, et

le portrait que fait M. de Choiseul, de ce prince.

Sous le cardinal de Fleury, sous M. de Meaupeou, comme dans des circonstances antérieures, Louis XV eut recours plusieurs fois au développement de la force militaire de l'état, pour l'exécution arbitraire de ses ordres. Mais dans ces différentes circonstances, dans les débats de la royauté et de l'aristocratie, Louis XV eut le bon esprit de reconnaître les dangers de la métamorphose d'une compagnie de juges qui achetaïent leurs charges, en sénat aristocratique, pour partager avec le prince la puissance de l'état, et en même tems pour rendre la justice. Et il fallait, ou que le roi gouvernât l'état, ainsi qu'il l'avait trouvé établi, et le protégeât de son autorité militaire; ou qu'il confiât la moitié du sceptre à ces corporations judiciaires, répandues dans les provinces et centralisées à Paris.

La France a fait des expériences trop coûteuses sur la distinction et la nature des pouvoirs, pour ne pas regarder comme un fléau, comme une monstruosité politique, le partage de l'autorité de l'état, à des compagnies dont on achetait la charge. Le roi

qui avait le jugement sain, jugea constamment la question à l'avantage de l'autorité, et montra une force d'ame que les seuls évènemens de la révolution française permettent d'approfondir et d'apprécier. On ne doit donc pas être étonné que M. de Choiseul, l'ame et l'appui des parlemens, ait écrit, suivant leurs intérêts et les siens, *que Louis* XV *n'avait d'ame que pour faire du mal, et qu'il ne fléchit jamais.* On a vu, en 1787 et 1788, les destinées de l'autorité publique que le ministère abandonna aux arrêtés et aux actes du parlement de Paris, et les repentirs de cette compagnie, lorsqu'elle s'apperçut, en 1789, de son impuissance à conserver l'autorité qu'elle avait usurpée.

Il y eut donc dans Louis XV, dans ce prince que nous avons jugé le plus faible des hommes, un système bien suivi de résistance contre le plan également bien soutenu des autorités judiciaires, qui s'efforcèrent sans cesse de se métamorphoser en sénat administrateur. La constance de ce prince sera bien mieux appréciée lorsque, dans le cours de l'histoire de son successeur, les plus remarquables orateurs du parlement de Paris, paraîtront s'agiter par des impulsions étrangères, et par la politique des

puissances européennes, si souvent intéressées à tempérer la volonté militaire de nos rois.

Louis XV ne peut être aussi facilement disculpé sur les actes d'autorité qu'il exerça contre les assemblées administratives des provinces et des pays d'état. On n'a pas encore oublié que vers le milieu du siècle, il ordonna la suppression des états de Languedoc, et se permit divers coups d'autorité militaire contre ceux de Bretagne. Il ne s'agissait plus ici de réprimer des juges ou des légistes comme dans l'insurrection des conseillers au parlement. Le roi développait son autorité militaire contre l'union de l'autorité royale à celle du clergé, de la noblesse et du tiers-état, constitutionnellement réunis dans ces provinces. Il faisait plus; il déchirait les traités et les transactions, jadis conclus entre la couronne et la souveraineté de ces pays, lesquels, à l'époque de leur volontaire réunion à la France, avaient stipulé avec elle la conservation de leurs priviléges, de leur constitution administrative, et de leurs parlemens.

Malgré des statuts aussi solennels et aussi bien consacrés par la jouissance des tems, le roi, à l'exemple du second et du troisième monarque de la maison des Bourbons, suspendit,

dispersa, ou ferma quelquefois ces assemblées. Souvent même il distribua des lettres de cachet. Voulant être obéi sans exception, il soutint avec courage les débats de la cour contre celles de ces provinces qui se trouvèrent avec lui en état de discorde, et se détermina à les punir quand elles mirent en péril l'autorité de la couronne, ou, quand elles cessèrent d'être à l'unisson, et quand il fut avec elles en état de guerre politique. L'obéissance générale n'existant plus, il voulait tout tenter et tout faire pour la rétablir en France.

Je ne veux pas dire ici que la cour de France, dans ces différentes dissentions, n'ait eu presque toujours le plus grand et le premier tort. Je considère ces guerres passées entre la couronne et les provinces, non en moraliste, mais en simple mécanicien. Je vois dans Louis XV un monarque faible de volonté, sortant de son caractère, parlant avec résolution de son autorité et réprimant toute opposition à sa source, comme si ç'eût été une rebellion consommée. Je le vois dans un état de lutte perpétuellement victorieuse de cette opposition. Sans cesse elle se manifeste et se compose d'intérêts compliqués, et sans cesse le roi la fait rentrer dans elle-même. Si elle se soulève contre un

individu chargé d'exécuter les ordres du roi, si l'individu est assailli par un pamphlet, par une calomnie fâcheuse, même par une médisance, le roi encore plus animé contre l'opinion, porte son protégé à un grade plus lucratif ou plus honorable : en deux mots, le roi sans oser le proclamer, regardait son autorité comme infaillible, et il la traita sans cesse en conséquence, quelles qu'en fussent la justice ou les moralités. Ainsi, je ne considère dans le caractère du roi et dans l'usage qu'il fit de l'autorité royale que le pur mécanisme de l'ancienne organisation sociale qu'il conserva toute sa vie. Ses coups d'état contre les parlemens nous préservèrent de la ridicule et dangereuse association du plus puissant état de l'Europe avec une corporation de juges, tandis que ces coups d'état, contre les administrations des provinces, conservèrent l'état uniforme et indivisible. C'est à cette étude perpétuelle, c'est à cette constance de l'ancien gouvernement, que la république doit l'étendue et les limites qu'elle a trouvées établies. Elle les doit évidemment à la vigilance de la monarchie, et c'est parce que Louis XVI, son successeur, oublia la politique conservatrice de son aïeul et de tous ses prédécesseurs; c'est parce qu'il confia son

autorité à des magistrats châtiés par Louis XV et vindicatifs, qu'il travaillèrent aveuglément à la destruction de la monarchie ; et c'est encore parce que Louis XVI oublia les maximes de ses aïeux envers les pays-d'état, que ceux de Bretagne, de Béarn et de Dauphiné, se réunirent des extrêmités du royaume contre ses opérations, et commencèrent à le détrôner.

Ce fut dans les mêmes principes que Louis XV, si souvent sollicité d'accorder aux protestans, non point la révocation de la révocation de l'édit de Nantes, mais un mode de constater la légitimité des mariages et des naissances, refusa constamment cet acte de justice à une portion intéressante de ses sujets. On le sonda dans les époques de la plus grande détresse du trésor public ; on lui promit que les protestans acheteraient la loi ; on annonça de toutes parts qu'ils rempliraient le trésor ; on lui fit entendre que les réfugiés protestans rentreraient dans le sein de la France et appauvriraient à notre profit les contrées qu'ils avaient enrichies à nos dépens sous Louis XIV. Le roi repoussa constamment ces ouvertures. Il prétendait que les protestans avaient des principes républicains, et qu'ils étaient les ennemis de la hiérarchie et des mœurs de la monarchie

française. Il répétait sans cesse cette phrase, soit dans son conseil ou à ses ministres, toutes les fois qu'il s'agissait des protestans.

Si mon bisaïeul eut tort de les chasser du royaume, j'en aurais un irréparable en les rétablissant.

Il jugeait idéalement les Rabaut-Saint-Etienne et les Lasource avant leur naissance, et il les jugeait en faveur de l'autorité établie. Que ne l'appuya-t-il aussi cette autorité, si précieuse dans tous les empires, de la force qu'elle tire de la décence et de la dignité.

Quant à l'autorité de la couronne relativement à la famille royale, il la voulait si bien conserver une et indivisible, que les deux dauphins furent constamment écartés et de son conseil et de la connaissance des affaires. Il porta la jalousie contre son fils à un degré inoui. Il refusa d'appeler son petit-fils au conseil. Et cependant quelle est donc la destinée des chefs des empires! il crut régner et il ne régna jamais. Son précepteur, le cardinal de Fleury, personnage très-fin, conserva l'autorité sans partage depuis l'extrême jeunesse du roi jusqu'en 1743. Au cardinal succédèrent madame de Châteauroux et madame de Pompadour. En 1758, cette der-

nière et le duc de Choiseul se partagèrent l'autorité; mais à l'époque de l'exil de ce ministre, la puissance paraît se disséminer; Maupeou, d'Aiguillon, Richelieu, Terray, etc. continuent à diriger les destinées de l'état.

On voit maintenant à quoi se réduisent les reproches de M. le duc de Choiseul contre la mémoire du roi, relativement à *sa faiblesse pour la vertu et à sa force pour ordonner le mal.*

Je dois ajouter que Louis XV châtiait avec douleur les magistrats, les ministres et les évêques, que les dissentions précitées obligèrent de réprimer. Il signait ses lettres de cachet avec une extrême inquiétude. Il le témoigna, par exemple, lorsqu'il dépêchait d'un côté contre l'archevêque de Paris une lettre d'exil, qu'il neutralisait le même jour par une lettre amicale et flatteuse, lui accordant des faveurs antérieurement refusées. Il signa de même des ordres pour faire enlever le célèbre chevalier d'Eon, et d'un autre côté il l'avertissait de se tenir en garde contre l'exécution de ses volontés.

Quant aux inclinations de ce prince pour le sexe, que la génération vivante lui reproche encore avec tant d'amertume, l'histoire ne

peut l'en absoudre. Elle n'en connaîtra jamais ni le nombre ni la chronologie. Voyez la progression de la corruption dans ce prince considéré comme simple individu! D'abord éperduement amoureux de la reine, il ne trouvait encore en 1728 aucune femme qui lui fut comparable, soit pour le mérite, soit pour la beauté. Lorsque le cardinal voulut lui donner la comtesse de Mailly, pour s'assurer d'un prince auquel il ne se fiait pas, elle fut obligée de faire toutes les avances. A cette époque il était encore si parcimonieux des finances de l'état, que lorsqu'il se sépara d'elle, et qu'il la sacrifia avec une extrême injustice, à sa sœur, les premiers frais de ses plaisirs, avancés par la bonne madame de Mailly, n'étaient pas payés encore. Le maréchal de Mailly m'a assuré qu'elle mourut avant d'avoir payé plusieurs dettes par elle contractées pour les plaisirs du roi.

Madame de Vintimille, sœur de madame de Mailly, lui succéda. Elle avait, disait madame de Flavacourt, *la figure d'un grenadier, le col d'une grue, une odeur de singe ;* et néanmoins avec un caractère impérieux et adroit dans l'art de persuader et de subjuguer. Madame de Flavacourt qui n'est

morte que l'an sept de la république, victorieuse des comités révolutionnaires qui l'avaient épargnée pour ses facéties, assurait que madame de Vintimille fut celle de ses trois sœurs qui eut véritablement le talent de gouverner le roi. C'est la seule aussi que Louis XV aima d'une véritable passion. Madame de Flavacourt racontait encore que sa sœur Vintimille, pensionnaire dans un couvent, avait dit: *j'irai à la cour auprès de ma sœur Mailly; le roi me verra; le roi me prendra en amitié, et je gouvernerai ma sœur, le roi, la France et l'Europe.* Son règne dura quelques mois; car, (*suivant madame de Flavacourt*) le jaloux cardinal de Fleury, l'empoisonna. Le monarque désolé, passa immédiatement des bras de la seconde sœur, dans ceux de la troisième que nous connaissons sous le nom de la belle madame de Châteauroux, tant ce prince avait du goût pour le sang des Mailly. Heureusement celle-ci eut-elle une ame élevée, et les principes et le ton des seigneurs de sa maison.

Mad. de Châteauroux, voulut que Louis XV se montrât en *roi* de France à la tête de ses armées, et ce prince y alla. Durant sa faveur, elle lui inspira sans cesse de régner en roi de France, et dans un très-grand ton. Elle

respectait la reine, et depuis sa faveur, elle redoublait d'attentions. Une intrigue de dévots pendant la dangereuse maladie du roi à Metz, la fit renvoyer. Elle mourut des suites de cette intrigue, et madame de Pompadour lui succéda.

Celle-ci, avec des principes opposés, voulut que le roi fut sédentaire, et Louis XV ne s'éloigna plus. Il consentit à demeurer à Versailles, paisible observateur des évènemens d'une guerre malheureuse. Ils furent si humilians et si désastreux, que les français s'en souviennent encore avec une douleur extrême. Madame de Pompadour, qui en était la cause principale, n'en rougissait pas. Le ton de sa maison, ses équipages, ses châteaux, ses valets, ses parcs, son mobilier, n'étaient pas ceux d'une maîtresse; mais d'une reine de France. La véritable reine, la vertueuse Marie Leczinska, oubliée, retirée à l'écart, sans crédit, gémissant avec le dauphin, avec les princesses ses filles, avec le cardinal de Luynes, le président Hénault, le père Griffet jésuite, de la vie scandaleuse du roi, de ces profusions et de la dégénération politique du cabinet, était à la tête d'une opposition qui s'élevait en silence contre les erreurs et les vices de la cour. Choiseul développait le nouveau système

diplomatique, et le dauphin soutenait les opinions opposées. Une archiduchesse dauphine vint s'établir depuis dans le sein de la maison de Bourbon, pour balancer l'opposition de la famille royale, et nous verrons quelle lutte cette princesse eut à soutenir à cet égard.

Madame Dubarry vint après madame de Pompadour, et cet évènement dérangea encore le système de la cour de Vienne. Aux trois sœurs favorites du roi, odieuses à Marie-Thérèse, avait succédé la complaisante madame de Pompadour, que l'impératrice appelait *sa cousine*, et avec laquelle elle négocia l'alliance de sa maison en 1756. Maintenant au contraire, la petite Dubarry était devenue l'appui et la dernière ressource du duc d'Aiguillon, en opposition ouverte au parti du duc de Choiseul et de Marie-Thérèse, et cette nouvelle opposition dura jusqu'a ce que Louis XV voulut appaiser les troubles de sa conscience, aux approches de la mort, en renvoyant madame Dubarry, objet de ses derniers remords.

Louis XV, libertin et dévot, s'était déjà converti à Dieu, plusieurs fois. Il en avait fait une affaire de spectacle et d'exemple dans sa maladie, à Metz. On vit, dans cette circonstance, madame de Châteauroux, errante et fugitive,

fugitive, poursuivie tout-à-la-fois par les canons de l'église, ennemis des concubines, et par les lettres de cachet de son amant. Le roi élevé par un dévot, par Fleury, ne cessait d'éprouver en santé, comme dans ses maladies, les singulières alternatives des sentimens religieux et des sentimens libertins. L'amour et la conscience furent en lui dans une lutte perpétuelle. *Je me fais une fausse conscience*, disait-il sans cesse à *madame de Pompadour* qui, pour ne pas le perdre, ôtait de sa bibliothèque, les sermons de Massillon et de Bourdaloue, pour lesquels il avait beaucoup d'attraits. Il redoutait la mort, comme les enfans redoutent la foudre. Les décès de ses amis et de ses parens le glaçaient de terreur. J'ai raconté les symptômes de sa dernière maladie et les affres de son imagination toujours religieuse et toujours tourmentée par les craintes des châtimens de l'autre monde. La mort de son ami, le marquis de Chauvelin, l'affecta, à la fin de ses jours, d'une manière particulière, comme celle de l'ambassadeur de Gênes.

Louis XV n'avait ni constance, ni réciprocité dans ses amours. Il n'aimait pas madame de Mailly qui l'adorait. Il idolâtrait madame de Vintimille, qui ne lui était attachée que par

ambition. Il chérissait madame de Châteauroux, l'amante de d'Agenois, depuis duc d'Aiguillon: et quoiqu'il fut dégoûté, dès la première nuit de madame de Pompadour, qui était bien moins belle qu'elle le paraissait, il s'en laissa gouverner, recevant d'elle des petites filles. *Madame Dubarry*, qui porta dans l'intérieur de la cour, le ton de l'état qu'elle avait quitté, sut enfin s'asservir ce prince né avec le goût de la décence, de la délicatesse et qui vécut sur un bon ton jusqu'à l'élévation de madame de Pompadour.

Ainsi Louis XV aima celles de ses maîtresses que naturellement il ne devait pas aimer et il reçut froidement et renvoya depuis avec ignominie celle qui l'idolâtrait. Je veux laisser à la postérité une phrase qui juge ce prince définitivement. La voici:

Louis XV *était instruit que madame Dubarry était passée d'une maison de prostitution, à la cour de France, en qualité de sa favorite.*

Je tiens le fait du maréchal de Richelieu, de son fils, de madame de Flavacourt et du maréchal de Mailly. Tous les quatre s'interressaient à sa mémoire, et tous les quatre, s'accordèrent à le certifier.

Le dauphin de France, depuis Louis XVI, était retiré, silencieux, exemplaire dans ses mœurs, et soigneusement réservé dans ces circonstances. Il montrait au roi une grande répugnance à laisser paraître Marie-Antoinette dans l'intérieur des appartemens de Louis XV. Le monarque mécontent, se plaignant de ce qu'il ne s'en croyait pas aimé, le tenait dans l'éloignement de toutes sortes d'affaires de gouvernement.

M. de Choiseul qui découvrit, proclama et fit chanter l'origine de madame Dubarry, qui paya la chanson *de la Bourbonaise*, qui la publia et la fit chanter et répandre dans les provinces, fut sacrifié. Sa conduite fière et éclatante, et son opposition ouverte au scandale et aux excès du roi, contribuèrent à le faire exiler et à le faire soigneusement observer à Chanteloup.

Les deux Richelieu, d'Aiguillon, Maupeou, Terray, Bertin, une cour pleine de femmes presque toutes prostituées, des seigneurs avilis et nuls, *les roués* de la compagnie Dubarry, Dubarry lui-même qui avait vendu son nom et signé un mariage qui donnait un titre et un ton à la jeune prostituée, dominaient à Versailles exclusivement.

C'est le cas de saisir les foudres de l'histoire. Les lois de l'état et de la religion s'étaient jadis réunies pour donner à la société des moralités conservatrices, pour organiser la décence et les passions, pour faire du mariage une institution sacrée et conforme aux vœux de la nature. Aujourd'hui le descendant de St.-Louis, le roi très-chrétien, le religieux et dévot Louis XV livrait ces lois et la première de nos institutions à la risée *des roués.* Appelés à côté du trône, dispensateurs des graces et des dignités de l'état, tous les libertins du royaume apprirent du roi et de la cour qu'il était du bon ton de se marier pour la forme, et de choisir dans les maisons publiques une prostituée pour épouse ou pour maîtresse quand on en avait le goût. C'est ainsi que l'avant dernier roi de la maison de Bourbon commença à avilir la couronne. (1)

(1) Le directoire, sous la république, a insulté aux mœurs publiques et à la dignité du mariage dans un autre sens. J'ai vu sous son administration, de jeunes époux conduits à Paris pour la célébration de leur mariage, devant des espèces d'autels municipaux ornés de deux statues bien étranges. L'une était le buste de l'auteur de la *Pucelle,* et de *l'épitre à Uranie.* L'autre était celui du père dénaturé qui

Le long règne de Louis XV doit être partagé en deux tems, celui qui précéda et celui qui suivit l'assassinat de Damiens. Avant cet attentat Louis XV était d'un caractère faible. Après ce crime il fut d'un caractère nul. Les opérations du monarque furent celles d'un homme qui, précipité dans une extrême faiblesse par la peur, ne dévelopait de caractère qu'à l'aspect des armées qu'il commandait. Avant sa mort, deux courtisans lui demandèrent de leur communiquer quelques observations générales qu'il avait pu faire *dans sa sagesse* pour le bien de l'état pendant son règne. *Ce que j'ai observé durant toute ma vie*, leur répondit le roi, *c'est que les hommes sont d'une espèce pernicieuse. Je n'en ai pas encore trouvé un seul intègre et délicat.* C'était effectivement une des opinions de ce prince le plus défiant qui ait jamais existé. Il avait commencé à régner en 1715. Il mourut en 1774. Il avait observé les hommes 69 ans.

---

perdit cinq de ses enfans en les jetant successivement aux enfans trouvés, dans la masse desquels ils ont été à jamais confondus.

CHAPITRE XVI.

De l'influence des femmes sur les révolutions et les affaires générales de l'Europe sous le règne de Louis XV, *et de l'influence particulière des cinq maîtresses titrées de Louis* XV *sur la politique interne et extérieure de l'état. — Animosité de la favorite régnante contre la favorite antécédente. — Influence de cette alternative sur la politique de l'état. — Des maîtresses dévouées à la Prusse et des maîtresses dévouées à la cour de Vienne. — Spectatives à cet égard du roi de Prusse relativement à Marie-Antoinette. — Restriction mentale et diplomatique de Frédéric* II *sur la maison d'Aiguillon. — Ses prédictions et annonce d'une maîtresse future de Louis* XVI. *— Il en fait le portrait et en désigne le caractère.*

Madame de Maintenon, épouse secrète de Louis XIV, en influant par des voies très-détournées, sur la persécution des protestans et des jansénistes, et en élevant les enfans légitimés du roi au rang des princes légitimes

susceptibles d'hériter de la couronne, dégrada et bouleversa la fin du beau règne de Louis XIV.

A sa mort une autre femme, également impérieuse et réfléchie, parut lui succéder. Je parle de la reine d'Espagne, seconde épouse de Philippe V, qui, pour donner des couronnes aux Infans de son lit, arma la France et l'Espagne contre l'Autriche, à laquelle elle enleva les royaumes de Naples et des deux Siciles.

L'impératrice Marie-Thérese l'éclipsa. Supérieure à son sexe dans la guerre de 1740, victorieuse de la ligue de la France et de l'Europe armées pour la dépouiller de ses états, mais vaincue dans la guerre de sept ans quand elle se ligue avec la France pour ruiner la Prusse, elle joue à la fin de ses jours le rôle subalterne et méprisable d'une puissante souveraine qui usurpe les terres de la Pologne dont elle dépouille Stanislas.

Catherine II partage avec Marie-Thérèse ses projets et sa renommée; mais Catherine poursuit avec succès son système méridional, aux dépens des possessions de la Porte ottomane, après avoir consommé une grande révolution dans le sein de la cour.

Marie-Antoinette enfin termine le siècle des agitations opérées par des femmes. Ces mémoires nous la montreront toujours archiduchesse à la cour de France, soulevant constamment contre elle les tantes du roi; ses belles-sœurs; la maison du premier prince du sang; les grands de la cour; les notables; les parlemens; les constituans; les girondins et les montagnards. La révolution et toutes ses sections se sont perpétuellement déclarées contre la reine.

Ainsi le dix-huitième siècle fut sans cesse agité par les femmes élevées sur des trônes. Leurs vues et leurs intérêts ne furent que des révolutions. Tout ce qui est exception de la loi ou de la règle, à la tête d'un état, peut-il être autre chose qu'un évènement très-éclatant ou une révolution? L'ambition d'être reine de France dans madame de Maintenon; le désir de couronner ses enfans dans la reine d'Espagne; les vengeances de Marie-Thérèse contre la France et contre Frédéric; l'envie de régner dans Catherine, et celle de gouverner en France dans Marie-Antoinette, ont occasionné les révolutions et les troubles européens du dix-huitième siècle.

L'intérieur de la France elle-même a été

autant bouleversé par l'influence, les passions et les systêmes particuliers des cinq maîtresses en titre de Louis XV. D'abord elles l'emportèrent sur la reine, en crédit, en autorité, et j'ajoute même en faste et en ton dominateur dans l'intérieur de la cour de Louis XV. Les trois premières maîtresses en titre, madame de Mailly, madame de Vintimille et madame de Châteauroux, ces trois fameuses sœurs, nées Mailly, attirèrent sur elles les regards des puissances de l'Europe, quand on s'apperçut que le roi commençait à s'en laisser dominer. L'étranger dès-lors leur prodigua les flatteries; elles reçurent les ambassadeurs. Distinguées par leur haute naissance, par l'élévation de leurs sentimens, par leur délicatesse dans le ton et les procédés, elles respectèrent les opinions politiques que professaient encore les maisons de leur rang relativement à la maison d'Autriche. La politique sous leur règne ne dégénéra pas. Frédéric eut successivement pour elles les attentions d'un prince poli et galant. Pendant leur faveur la France soutint deux fois la guerre contre la cour de Vienne; et pendant la faveur de madame de Châteauroux la France et la Prusse se réunirent contre Marie-Thérèse. Les maris des trois favorites avaient été ou étaient

encore à l'armée ; et madame de Châteauroux, jalouse de plaire à Frédérie, y envoya Louis XV son amant, à la tête de ses troupes ; lui montrant adroitement le bel exemple et l'activité de Frédéric en pareil cas.

Frédéric s'aperçut bientôt que madame de Pompadour avait des vues bien différentes. Eloignée de la cour tant que madame de Châteauroux y avait joui de la faveur, longtems menacée d'une punition éclatante quand elle osait suivre le roi et l'agacer dans les parties de chasse de la forêt de Sennar, pleine de ressentiment contre la favorite à laquelle elle succédait, elle prit le contrepoids de tout ce qu'avait fait ou tenté madame de Châteauroux. L'Autriche cette fois fut plus active et plus adroite que Frédéric. Kaunitz accéléra des négociations qui renversèrent l'ancienne diplomatie et nous aliénèrent le meilleur de nos amis, Frédéric II. (1).

---

(1) Un homme très-instruit dans les affaires politiques de ce tems là, me raconte que le roi de Prusse avait dans son cabinet les portraits des trois sœurs, maîtresses de Louis XV, et le portrait aussi de madame de Pompadour. *Cotillon* quatrième, dit-il un jour à notre ambassadeur, *s'oppose en ce moment-ci à l'amitié de la France et de la Prusse.* Ce sarcasme

Madame de Pompadour très-glorieuse de l'alliance qu'elle avait vu se négocier en France sous ses yeux, de la déroute de notre ancien cabinet qui était son ouvrage, et de l'elévation des suppôts de la nouvelle diplomatie, grava elle-même sur le cuivre une allégorie très-curieuse relative à l'alliance.

Quant à la haine du roi de Prusse pour madame de Pompadour, il l'a assez manifestée dans des pièces fugitives publiées dans le tems. Il la manifesta encore en ordonnant à un de ses agens d'acheter ce qu'il y avait de plus précieux dans son mobilier. La vente de ses effets après la mort de madame de Pompadour dura plus de six mois. Frédéric voulut se donner les plaisirs de jouir de ce somptueux mobilier. Ces chandeliers d'or massif, ces lustres, chef-d'œuvre de nos artistes, qui ornent les châteaux du monarque prussien, proviennent de la succession de cette femme célèbre. Un sarcasme ou une pointe d'esprit de Frédéric, à l'arrivée

---

rapporté à madame de Pompadour, ne fut pas oublié. Il accéléra la guerre de sept ans, contre le roi de Prusse. Si ce fait est vrai, comme les lumières et la véracité du personnage, de qui je le tiens, me le persuadent, on peut juger du caractère de ce monarque, et de madame de Pompadour.

de chacun de ces beaux morceaux à Potsdam, manifestait la satisfaction de ce prince, qui se voyait délivré d'une femme qui tenait en sa disposition les trésors et les armées de la France, et qui avait mis son existence en péril.

Quant à la haine de madame de Pompadour pour madame de Châteauroux, elle s'était manifestée dès le moment de l'arrivée de la première à la cour, par un trait qui mérite d'être cité. Dagé était en ce moment-là le coiffeur recherché des princesses du sang et des premières dames de la cour; madame de Châteauroux l'ayant mis à la mode. Il était bien venu des femmes parce qu'il avait élevé son art au plus haut point de délicatesse et de perfection. Il donnait à la coiffure des formes convenables au caractère de la tête et passait pour avoir l'art d'embellir une belle, sur-tout une jolie figure; et de la rajeûnir. Les princesses du sang et les dames titrées avaient mis de côté leur valet-de-chambre et voulaient être coiffées par ce perruquier qui devint l'enfant gâté des dames de la cour. Dagé avait une belle mine, il était bien fait de sa personne, facétieux de caractère et gascon. Se prévalant de la protection de madame la dauphine belle-fille de Louis XV, il faisait l'important vis-à-vis du parti opposé au point qu'il

fit le difficile quand on vint le prier de coiffer madame de Pompadour, nouvellement arrivée sous le nom de *madame le Normant d'Etioles.* Il citait ses anciennes pratiques et il affectait de dire qu'il ne pouvait y suffire. Madame de Pompadour, quoique fort embarrassée de son rôle, voulut se mettre au ton qui régnait en ce moment-là, demanda Dagé et fut obligée de négocier. Victorieuse de la résistance du coiffeur, *comment vous êtes vous donné*, lui dit-elle le premier jour qu'elle l'employa, une *aussi grande vogue et la réputation dont vous jouissez?*..... Cela est - il surprenant madame, lui répondit le facétieux Dagé, JE COIFFAIS L'AUTRE. La toilette de madame de Pompadour était ce jour-là très-brillante et très-nombreuse. L'embarras des assistans fut douloureux et complet. Madame la dauphine, les dames de France répétèrent depuis le bon mot *que Dagé coiffait l'autre*, et ce mot ne contribua pas peu à former à la cour les divisions qui éclatèrent peu de tems après entre la famille royale et la favorite. Les princes et les princesses appelèrent madame d'Etioles *madame celle-ci*; et madame de Chateauroux *madame l'autre.* Louis XV en fut désolé.

Madame Dubarry qui succéda à madame de Pompadour en qualité de maîtresse en

titre, fut toute dévouée à M. d'Aiguillon ministre des affaires étrangères. Elle eut donc des opinions politiques opposées aux antérieures. On lui dit que madame de Pompadour était l'ennemie du roi de Prusse et l'ami de la cour de Vienne, et que pour se soutenir il fallait à présent changer de politique. Comme elle n'avait aucun savoir, ni des idées suivies, elle se laissa diriger par M. d'Aiguillon, et se trouva en concurrence pour la beauté et l'éclat, avec madame la dauphine, qui la fit renfermer à la mort de Louis XV dans une abbaye.

De ces enchevetremens d'intérêts dans le sein de la cour, on peut bien conclure la nullité absolue du roi. Pour ne pas déranger l'ordre de ses plaisirs, ce prince dérangeait lui-même le système général de la politique européenne; système dans lequel sa puissance, à cause de la grande influence de la France, tenait le premier rang. Et c'est parce que ces maîtresses titrées avaient osé se mêler de diplomatie, qu'au moment de la mort du roi nous nous trouvâmes sans alliance. La Prusse, la Russie et l'Autriche nous enlevaient notre amie la Pologne. La Suéde et le Danemarck l'observaient en silence. L'Angleterre était simple spectatrice, et le roi sans ton en Europe,

quoique roi de France, souffrait sans se plaindre d'être ainsi compté. Le nom de *Louis le débonnaire* quelque tems avant sa mort lui fut donné et lui resta.

Frédéric II connaissait à fonds l'organisation, les intérêts, les vues et la nullité de la cour de France asservie sous Marie-Antoinette, et sans énergie en Europe. De là le bon mot de ce prince qui dans son langage militaire ne sut pas retenir un fort singulier secret de circonstance qui parvint depuis jusqu'à Marie-Antoinette. Quelques mois avant sa mort, ce prince dit à Potsdam, avec ce ton de sarcasme et de plaisanterie qu'il affectait quelquefois quand il parlait des femmes; *à l'âge de quarante ans, mon frère Louis* XVI, *à l'exemple de ses prédécesseurs, ne couchera plus avec sa moitié devenue inquiette et vieille. Ce prince aura une maîtresse; mais certes cette Pompadour-ci ne sera pas autrichienne: elle sera d'intérêt et de naturel militaire et prussienne. Cette fois-ci ce sera le tour de mon successeur, d'être l'allié le plus utile de la maîtresse du roi très-chrétien.*

Oui, sans doute, comme le prévoyait de loin le sagace Frédéric, le règne de la reine devait finir en France, où, depuis des siècles, à cause de la

vivacité de nos sensations, le tems vieillit, use, et anéantit les systêmes, les administrations, les familles et les hommes ; mais nos destinées voulaient qu'une république fut à la place de la maîtresse prophétisée par le génie de Frédéric ; elles voulaient que le successeur de Frédéric fût dompté par elle ; et qu'après beaucoup d'erreurs et de guerres il fut le premier des rois européens à reconnaître cette redoutable République française et à bien vivre avec elle.

Je ne vois donc pas comment il a pu échapper à Frédéric, de dire dans ses mémoires que *Louis XVI se fit une loi de suivre en tout les volontés de son père, et que ce fut en conséquence de ce testament que M. de Maurepas, disgracié par Louis* XV, *devint premier ministre de Louis* XVI, QUE *M. d'Aiguillon fut exilé et que M. de Choiseul perdit à jamais l'espoir de rentrer en faveur.* M. d'Aiguillon était l'ami du feu dauphin ; il était le partisan de toutes les idées diplomatiques opposées à celles du duc de Choiseul ; il fut, il devait être nécessairement très-agréable au roi de Prusse, et comme tel il fut sacrifié par Marie-Antoinette. On ne peut donc concevoir l'erreur volontaire de Frédéric sur le duc de Choiseul : car, Frédéric a connu

connu à fonds cette singulière mécanique de parti prussien et de parti autrichien établi en France depuis l'existence de la monarchie prussienne. Le roi Frédéric a-t-il voulu, pour conserver la maison d'Aiguillon dans ses intérêts et la soustraire à la haine du parti opposé, dépayser ses lecteurs sur cet article ? Le duc d'Aiguillon, membre de l'assemblée constituante et fils de celui dont il s'agit, a fait des violentes motions, et contre Marie-Antoinette, et contre l'alliance autrichienne: il a manifesté en public comme dans ses conversations, toutes ses opinions prussiennes.

Sans doute, si la France n'eût été en révolution dans ces circonstances, il n'eût pas développé là-dessus ses sentimens, ses principes et son savoir très-étendus, que Frédéric pouvait connaître et conserver pour des tems plus favorables à sa maison. C'est, sans doute, ce que se proposait l'adroit et profond Frédéric, en affichant une ignorance consommée sur le système et la famille du duc d'Aiguillon.

Ainsi, les puissances étrangères ont eu dans tous les tems, en France, (le roi Frédéric, comme Marie-Thérèse), des maisons affidées et conservatrices de leurs intérêts. Il est utile de le dire à la république. On verra, d'ailleurs,

dans le cours de ces mémoires, les alliances naturelles de telle ou telle puissance avec telle ou telle de nos factions politiques, lorsque nous publierons le mécanisme diplomatique de la révolution française. Revenons à l'état de la France, à la mort du roi.

CHAPITRE XVII.

Dans quel état Louis XV en mourant laisssait la famille royale, le ministère, les finances, la recette et la dépense, la magistrature, la marine, les troupes de terre et leur commandement.

LOUIS XV en mourant léguait à la monarchie une foule de présens funestes qui devaient dix-huit ans après la renverser et en détruire les élémens.

La fille de Marie-Thérèse, devenant reine de France, portait dans l'intérieur de la maison de Bourbon des semences de divisions. On était à la veille de voir des haines funestes se manifester entr'elle et les enfans de Louis XV, ses deux belles-sœurs, et les grands qui avaient des charges auprès d'elle.

Le comte d'Artois menait déjà cette vie libre qui lui attira, avant ses malheurs, le mépris de tout français qui faisait encore quelque cas de la décence et de l'honnêteté publique.

Quant au ministère, le roi y laissait de véritables fléaux. Le duc de la Vrillière y

vieillissait dans le mépris. Bertin qui s'y était soutenu en qualité de ministre du parc aux cerfs et de surintendant des orgies crapuleuses du roi, n'était pas renvoyé. Une banqueroute publique et permanente avait rendu l'abbé Terray l'objet de notre exécration. Tandis que les coups d'état du duc d'Aiguillon et de Maupeou avaient animé contre l'autorité royale tout ce qui était fatigué en France de la puissance absolue et militaire des rois, et même tout ce qu'il y avait de partisans de l'autorité absolue, parce que le roi avait outre passé les bornes de son pouvoir, en avilissant l'état au-dedans, et encore plus au-dehors. La nation entière désirait une autre administration.

La recette dans les finances était élevée au point que plusieurs provinces ne pouvaient payer la totalité de leurs impositions. Des paysans du Limousin, des Sevennes, des Pyrénées et du Dauphiné, pays arides et d'une culture difficile, abandonnaient le champ de leurs pères, les récoltes ne pouvant couvrir ces impositions meurtrières.

Quant à *la dépense*, le désordre de la cour était tel que sans une réforme radicale et profonde dans cette partie des finances, réforme dont la cour était incapable, l'état était menacé

d'une banqueroute générale, ou d'une révolution.

La magistrature connue sous le nom de *Parlement Maupeou*, n'était point solidement établie: la faction des Choiseul, toujours audacieuse et ingénieuse dans l'attaque et dans la défensive, l'assaillait de toutes parts. Les jansénistes pleuraient leurs parlemens dissous et exilés, et leurs larmes ainsi que leurs intrigues n'étaient pas inutiles; tandis que les jésuites et leur parti pleuraient de leur côté sur leur dernière dissolution. On se plaignait on se lamantait dans les deux partis opposés.

L'état était auparavant agité par deux factions puissantes et opposées qui s'étaient fait la guerre. Maintenant elles la faisaient conjointement à l'état; circonstance dangereuse, avant-coureur des dissolutions sociales, qui arrivent alors que les gouvernemens dans leur détresse ou leur aveuglement, sont privés de l'un des deux partis pour partager la haine et l'attaque, l'amour et la défense. La persécution injuste et éclatante qu'éprouvait la magistrature, la rendait respectable, et la faisait regretter de beaucoup de monde.

Quant aux autres sections du gouvernement, tout s'y ressentait du relâchement de l'autorité.

La marine qui avait été presque détruite dans la dernière guerre avec les anglais, n'était pas rétablie. La Grande-Bretagne avait déshonnoré les français par un traité digne des tems de Charles VI.

L'armée de terre n'était pas mieux considérée; des gens de cour la commandaient, et des observateurs impartiaux ne démêlaient en eux que le sentiment de leur ignorance, de leur nullité dans l'art militaire, et des honteuses défaites qu'ils avaient essuyées dans la guerre de sept ans. Dans le nombre de cinqcents officiers supérieurs, et tous en âge de commander, la France ne comptait pas douze seigneurs capables de soutenir l'ancienne réputation de nos armées, et dignes d'être cités.

CHAPITRE XVIII.

État du clergé et des opinions religieuses, à la mort de Louis XV. — Les puissances étrangères, jalouses de la monarchie française, excitent et soulèvent le parti des philosophes, contre le premier ordre de l'état. — État des belles-lettres, des arts et des sciences. — État des mœurs et du caractère national.

Le haut clergé, à la mort de Louis XV, avait assoupi ses disputes ridicules, et les haines respectives de Jansénius et de Molina. Le clergé moliniste n'emprisonnait et n'exilait plus le clergé janséniste; il n'était plus ni cruel, ni farouche contre les protestans. Ce haut clergé riche d'un cinquième de tous les produits du territoire de la France, vieillissait paisiblement dans la plus grande indifférence sur les intérêts de la religion et de l'état, dans un dégoût bien caractérisé des fonctions ecclésiastiques, dans la jouissance des plaisirs du siècle, et souvent dans les débordemens du libertinage. Deux cents chapitres se croyaient en France, très-importans, parce qu'ils chantaient des

pseaumes ; mais l'ordre de Saint-Benoît, se rendait utile pour l'éducation, et par des recherches curieuses sur notre histoire. Les Oratoriens, les Victorins, les Genevovefains, sur-tout, cultivaient les lettres et les sciences avec distinction ; le reste des ordres religieux était tombé dans la plus grande insensibilité sur la célébrité et le mérite. Le clergé n'avait plus à soutenir des disputes éclatantes, depuis que les jésuites ne les suscitaient pas. Les jansénistes ne développaient plus des talens ; et leur sévérité n'était ni citée, ni digne de l'être, comme auparavant. Le fanatisme ne règnait plus dans le clergé. Christophe de Beaumont, jadis ardent et implacable, vieillissait et vivait plus tranquille. Pendant toute sa vie, il avait cru travailler à obtenir un chapeau de cardinal ; et pendant toute sa vie il s'était trompé sur les moyens d'y parvenir, oubliant qu'il vivait dans le siècle des négociations, et non dans celui du fanatisme. La philosophie naissante, en rendant les querelles et les divisions du clergé, ridicules ou plaisantes, l'avait adouci. Il était plus timide et moins agissant. Cette philosophie avait même fait des progrès d'un autre genre ; elle avait doucement pénétré dans le clergé, et s'y était établie. La nation regardait Dillon, Boisgelin,

Loménie, Cicé, et quelques autres, comme des prélats aimables et philosophes, parce qu'ils avaient, ou des sentimens de tolérance, ou des liaisons avec les novateurs du tems. Cette réputation avait obligé la cour à leur confier celles des prélatures qui avaient le droit de diriger l'administration des pays d'état, ce qui établissait en France la distinction des évêques philosophes qui *administraient des provinces*, d'avec les évêques théologiens qui *administraient des sacremens.*

Quant au parti des philosophes, il est bien essentiel d'observer, dans les circonstances actuelles, ses mœurs, sa doctrine, ses intrigues et son ambition. La politique remuante de notre cabinet, en excitant des troubles en Russie, en Amérique et en Angleterre ; en humiliant *le parti russe des bonnets* en Suède, et en relevant *le parti royal et français des chapeaux*, avait animé en secret divers cabinets de l'Europe contre la France. Catherine II nous détestait, et Frédéric II se souvenait que nous avions soulevé l'Europe entière contre sa monarchie. Catherine ne voulant, ou ne pouvant nous atteindre de vive force; trouvant en France, dans les factions même les plus hardies, une entière soumission à la cour, protégeait hautement les

doctrines révolutionnaires capables de renverser la forme alors établie du gouvernement. La cour de France avait soumis les protestans ; une rébellion de calvinistes était devenue impossible avec les moralités modernes des français ; les parlemens et les jansénistes n'étaient capables que d'attaquer partiellement notre organisation sociale ; mais lorsque les encyclopédistes eurent développé et répandu le système nouveau qui détruisait le mécanisme de la monarchie française, lorsqu'ils voulurent briser les ressorts de l'ancien gouvernement, Catherine et Frédéric se mirent à la tête du parti révolutionnaire et destructeur, qui avait un plan vaste et suivi; et l'on vit les deux premières têtes couronnées de l'Europe, descendre, pour ainsi dire, du trône, et se mettre de niveau avec les chefs de la philosophie française, pour s'en faire entendre. Catherine et Frédéric les appelèrent à leurs cours, les attachèrent à leurs personnes par des présens et des pensions, par un commerce de lettres périodiques et amicales. L'animosité de Voltaire, d'Argens, Diderot, Condorcet, d'Alembert, etc ; contre J.-C., contre les papes, le haut clergé, la sorbonne, les parlemens, et enfin contre l'organisation politique de la monarchie française, fut encouragée et

soutenue pendant vingt ans par Frédéric et Catherine seconde. Si la cour et les parlemens poursuivaient les écrits de Voltaire; si le roi envoyait Diderot au château de Vincennes, une lettre de Catherine, une flatterie de Frédéric, une clef de chambellan, une pension, le titre d'instituteur d'un prince, dédomageaient le philosophe et l'excitaient à de nouvelles attaques. L'alliance des couronnes du nord avec la philosophie française ennivra les encyclopédistes, au point qu'ils n'eurent plus ni parens, ni patrie. L'humanité devint leur famille, et le globe terrestre leur pays natal. Catherine, avant sa mort, fut effrayée et rougit du patronage qu'elle avait accordé à la philosophie française, quand elle en eut vu, en 1789, les premiers résultats. Elle a craint d'être mise dans la classe des causes de la révolution. Ces assertions paraissent hardies, sans doute; écoutons un moment Frédéric, et apprécions-le lui-même.

« Ce sont les philosophes, (1) écrivait Frédéric à d'Alembert, le 23 juillet 1772, ce sont les philosophes, ces ames divines, nées de

---

Voyez: Œuvres posthumes de Frédéric II, roi de Prusse; édition originale de Berlin et de Strasbourg, tome IX. p. 151.

la raison universelle, qui en apprenant à penser aux hommes, ont enfin nettoyé leur esprit des contes de *Peau d'âne* et de *Barbe bleue*, si long-tems consacrés par des fripons en soutane. Voilà pourquoi j'aime ces philosophes, et pourquoi tout homme sensé devrait leur ériger des autels. »

Frédéric se jouait bien évidemment du philosophe français, car en même-tems il écrivait à d'autres ces paroles remarquables : *Si je voulais anéantir mon état et mes provinces, je n'aurais qu'à en confier le gouvernement à des philosophes.* Il connaissait donc l'influence destructive des philosophes, et il soulevait contre l'autorité établie, la philosophie dans le sein de la France; et quand on se souvient des dangers qu'il encourut lorsque l'Autriche et la France se réunirent pour le réduire à l'ancien marquisat de Brandebourg, on trouve que Frédéric employait toutes les voies, pour contrarier un état redoutable coalisé avec l'Autriche pour l'anéantir par la guerre de sept ans sous le feu roi, et pour le contrarier sous Louis XVI dont le mariage avec une archiduchesse, conservait le même systême et les mêmes erremens. Frédéric n'a jamais été de bonne foi avec les philosophes français ses

correspondans. Il écrivait dès 1740 à M. de Voltaire : « mon cher ami, j'ai assisté aux derniers momens d'un roi.... je n'avais pas besoin de cette leçon POUR ÊTRE DÉGOUTÉ de la vanité des grandeurs humaines..... Ne voyez en moi qu'un citoyen zélé, un philosophe un peu sceptique.... ne m'écrivez qu'en HOMME, méprisez avec moi les titres, les noms et tout l'éclat extérieur ». Frédéric en écrivant cette lettre, travaillait à détrôner, à son profit, la jeune Marie-Thérèse, il écrivait contre la vanité des grandeurs humaines, et fondait en Europe une nouvelle monarchie. Une autre fois il mandait à Voltaire : « On dit qu'on a brûlé à Paris votre poème de la *loi naturelle*, la *philosophie du bon sens* et *l'esprit d'Helvétius*... je tire une espèce de gloire que la même époque de la guerre que la France me fait, devienne celle qu'on fait, à Paris, au bon sens.....» M. de Voltaire lui marque dans sa lettre de juin 1759 : « Votre majesté me reproche de caresser quelquefois *l'infâme*. Eh! mon dieu, non, je ne travaille qu'à l'extirper, et j'y réussis beaucoup parmi les honnêtes gens. » Le roi de Prusse, Catherine II, Voltaire, d'Alembert, Diderot et Condorcet, pendant quinze ans, ne désignaient autrement la religion romaine que par

cette dénomination (*l'infâme*), et Voltaire et Dalembert ne terminaient leurs correspondances que par cette finale ECR. l'INF., qui donna long-tems de l'inquiétude à la police, qui décachetait leurs lettres.

Le 8 janvier 1766 Frédéric écrit à Voltaire : « *L'infâme* ne donne que des herbes vénimeuses, il vous est réservé de l'écraser avec votre redoutable massue, avec les ridicules que vous répandez sur elle, et qui portent plus de coups que tous les argumens »... Il lui écrivait le 25 février 1766 : « Votre vieillesse est comme l'enfance d'Hercule ; ce dieu écrasait des serpens dans son berceau ; et vous, chargé d'années, vous écrasez *l'infâme* ».

En 1767, les succès de la philosophie étaient frappans : Frédéric et Voltaire s'en applaudissaient ; « J'ai lu toutes les pièces que vous m'avez envoyées, écrivait Frédéric au philosophe... vos pièces contre *l'infâme* sont si fortes, que depuis Celse on n'a rien publié de plus frappant... Il ne reste plus de refuge au fantôme de l'erreur, il a été flagellé sur toutes ses faces, sur tous ses côtés.... Il est tems de prononcer son oraison funèbre et de l'enterrer ».

Dans la lettre, enfin, du 16 mars 1771, Frédéric parle plus ouvertement que jamais ;

« J'approuve fort la méthode, écrit-il à Voltaire, de donner des nasardes à *l'infâme* EN LA COMBLANT DE POLITESSES ».

Cette *infâme* était l'église Gallicane, le premier ordre d'un état encore redoutable à toutes les puissances de l'Europe ; c'était une des trois bases qui supportaient l'édifice d'un gouvernement dont la philosophie de Frédéric, de Catherine II, Voltaire et Diderot devenaient le fléau. Frédéric et Catherine, qui avaient une monarchie militaire à fonder, et qui ne la confiaient pas à l'administration des philosophes, opposaient à la France, objet éternel de leur inquiète jalousie, l'influence destructive des philosophes. Catherine ne pouvait désoler la monarchie française par la force des armes; mais elle l'attaquait dans ses fondemens constitutifs, en favorisant une doctrine subversive qui, en 1789, l'a renversée.

Cette lutte des rois du nord contre la religion du midi devait affaiblir les affections religieuses des grands et des peuples. Vers la fin du règne de Louis XV il n'y avait guère que le prince et un parti faible à la cour qui manifestèrent des opinions religieuses. L'exercice du culte était abandonné à la bourgeoisie et au peuple. Ceux du grand monde qui ne tournaient pas

la religion en ridicule se bornaient, par un reste de considération qui s'affaiblissait de plus en plus, à trois sortes de témoignages d'attachement à la religion.

Le dimanche on sortait, et on allait en visite pour ne pas assister à la messe; on était censé l'avoir entendue. Le tems pascal, on le divisait tous les ans en deux parties; la première moitié on la passait à Paris, et la seconde à la campagne. On dépaïsait ainsi les observateurs et les curieux qui examinaient si on faisait ses pâques. Enfin à la mort, le survivant des deux époux éloignait le confesseur. On ne voulait pas que le curé fût instruit des secrets du mourant, ordinairement infidèle aux devoirs du mariage, dans un siècle qui ne regardait plus la régularité des mœurs que comme un objet digne de plaisanterie. Les enfans, les parens, l'époux ou l'épouse cachaient aux curés les dangers des maladies, ou demandaient un prêtre quand il n'était plus tems.

C'est à-peu-près les trois occasions où j'ai vu les grands; avant la révolution, témoigner leur attachement à la religion, à l'exception peut-être de quelques vieillards, et sur-tout de quelques dévotes âgées, retirées de la cour, et habituées

tuées de la paroisse de Saint-Sulpice, qui était la paroisse des grands.

La révolution qui a tout bouleversé et tout métamorphosé, montre aujourd'hui les restes de cette ancienne noblesse dépouillée, souffrante, recourant aux pratiques religieuses qu'elle avait abandonnées dans l'ancien régime. La même révolution montre la bourgeoisie, qui seule jadis donnait des exemples suivis de régularité et de respect pour le culte, devenant insensible et mécréante ; en sorte que ce qui était incrédule en France a été ramené par le malheur vers des idées consolatrices.

Nous avons tous vu en peu de tems ces alternatives et ces révolutions dans nos mœurs ; conservons-en la mémoire à nos descendans, et ne désespérons pas du perfectionnement de la morale publique. Si le gouvernement consulaire en donne toujours l'exemple, la France, sensible au ton de décence et de dignité de Louis XIV, dégénérée sous la régence du duc d'Orléans, ramenée vers l'honnête sous le long ministère du cardinal de Fleury, immorale sous le règne des dames de Pompadour et Dubarry, réformée au commencement du règne de Louis XVI, livrée enfin aux crimes, au pillage, aux débordemens et à tous les vices de ces hordes de

bandits que nous avons vu récemment envahir le gouvernement, la France, disons-nous, reviendra à ses mœurs douces, honnêtes et loyales. Il paraît que le gouvernement actuel en a conçu le plan, et qu'il commence à l'exécuter en citant déjà les *idées libérales*; mot heureux et nouveau qui annonce de grandes choses, et qui est un pas vers la restauration de l'état.

CHAPIRE XIV.

Esprit et caractère des dernières assemblées du clergé de France, immédiatement avant la mort de Louis XV. — *Elles dénoncent au roi, les protestans et les philosophes. — Elles annoncent une révolution imminente dans les mœurs de la nation et dans le gouvernement. — Elles citent la révolution d'Angleterre pour exemple. — Elles en menacent Louis* XV. — *Effroi de ce prince. — Tableau de l'Anarchie, que les évêques de France montrent au roi comme résultat des efforts de la philosophie.*

LES évènemens dont nous sommes témoins et dont nous publions l'histoire, avaient été bien prévus par les autorités et les ordres de l'état, chargés depuis des siècles, de conserver, par leur exemple, par leurs lumières et par leurs mœurs, les formes de la monarchie française. Le clergé qui ne manquait pas de sagacité ni de prévoyance sur ses intérêts, mais bien de conduite et de régularité dans ses mœurs, avait

dénoncé à Louis XV, les principes de la philosophie regnante. Il voyait bien où aboutissait cette philosophie, mais il n'appercevait pas aussi clairement que ses moralités actuelles l'avaient suscitée. A l'époque de la réforme des protestans, il n'avait jamais vu, ou il ne voulut jamais avouer, que ses mœurs et son amour des richesses avaient également enfanté le protestantisme.

Le clergé de France que Louis XIV avait invité à des travaux dignes du premier ordre de l'état, n'avait plus des Bossuets, ni des Fénélons, ni des Massillons, ni des Arnauds, ni des Huets. Au lieu d'exposer aux peuples, avec les talens du raisonnement ou de l'éloquence, les grandes vérités de la morale évangélique, il s'occupait des querelles subalternes de Jansénius et de Molina. Au lieu de rendre la religion aimable et imposante, ils avaient introduit dans l'état, des querelles polémiques. La religion était devenue en France, un objet problématique, et sujet à de violentes contestations. Les mœurs du clergé n'étaient plus aussi réservées. La décence s'était réfugiée, en général, dans l'ordre des curés. L'épiscopat menait dans la capitale, une vie très-libre. Ainsi le clergé voyait bien où aboutissaient les efforts et les écrits de la philosophie, mais il ne voyait pas

relativement à la réformation, que c'était au premier ordre de l'état à en donner l'exemple aux peuples; et nous ne voyons pas que le clergé y ait même pensé.

Il y avait même dans le haut clergé, une antipathie contre toute réforme, qui le rendait injuste envers les protestans, dans ses remontrances. Les protestans sont dans la république chrétienne, ce que les jansénistes sont dans la religion romaine. Leurs mœurs ombrageuses, leurs principes sévères, leur équité gênante dans la société, les rendaient les ennemis nés du clergé de France, qui professait une morale très-relâchée. Le clergé ne pouvait voir dans le sein des diocèses, une censure vivante et perpétuelle de ses mœurs plus libres. Le parallèle était offensant. C'est pourquoi, dans ses remontrances, comme on va le voir, le clergé s'inquiète des prédications, des baptêmes, et des mariages des protestans. Fallait-il donc que les protestans fussent sans cesse militairement obligés de se soumettre à un culte étranger pour avoir le droit du mariage, ou se livrer à des concubinages?

Les remontrances, les observations, les prophéties du clergé de France, sont devenues des pièces essentielles à l'histoire, mais elles doivent être jugées avec poids et

mesure; c'est le cas de dire que le clergé le premier, devait nous donner l'exemple, et ne pas confier ses doléances près le roi, à un prélat qui ne croyait pas en Dieu, à M. de Loménie, archevêque de Toulouse.

« Nous n'insisterons pas, disaient les évêques à Louis XV, dans l'assemblée de 1765, sur l'intérêt pressant qu'a V. M., d'arrêter les progrès de la nouvelle philosophie, dont les ouvrages que nous venons de flétrir, sont le fruit malheureux, et qui, renchérissant sur la philosophie que l'évangile avait ensévelie, renaît de ses cendres, non pour rétablir le culte et les sacrifices, ni même pour s'en tenir à la fausse sagesse de Rome payenne et d'Athènes, mais pour détruire et avilir tout ce qu'il y a de sacré parmi les hommes. V. M. est trop instruite des avantages que la religion apporte aux nations, et sur-tout du puissant appui qu'il prête à l'autorité des rois, pour ne pas regarder l'impiété qui cherche à le détruire, comme le plus grand fléau dont son règne puisse être affligé.

» Ce fléau dont nous nous plaignons ne cessera de ravager ses états, que lorsque la librairie sera assujétie à des réglemens fidèlement exécutés. Ainsi pensèrent et agirent vos illustres

prédécesseurs, lorsque le luthéranisme, après avoir désolé l'Allemagne, cherchait à s'introduire en France. La piété de ces grands rois et des magistrats dépositaires de leur autorité, prit des mesures vigoureuses pour repousser les livres pernicieux. Ces mesures sont dans les édits de 1542, 1547, 1551.

» Nous vous supplions, sire, de vous faire représenter ces édits et réglemens. Votre majesté y verra des exemples de sagesse et de sévérité dignes d'être imités ; elle y verra les auteurs, les libraires et ceux qui achètent ces livres, condamnés à des peines sévères ; la voie des monitoires employée contre ceux qui les recèlent et s'obstinent à les garder.

» Nous sommes bien éloignés, sire, de vouloir donner des entraves au génie et arrêter les progrès des connaissances humaines, mais nous devons représenter à votre majesté que la contagion dont vos états sont menacés, est comparable à celle du luthéranisme contre laquelle vos illustres prédécesseurs prirent tant de mesures. NOUS TOUCHONS *au moment fatal où* LA LIBRAIRIE PERDRA L'ÉGLISE ET L'ÉTAT. Le clergé est, de tous les ordres de l'état, le premier, et celui à qui il importe le plus de maintenir les mœurs, la religion et *même les* LOIS

FONDAMENTALES DE LA MONARCHIE. Il serait juste et sage que la librairie fut soumise à notre inspection, et que nous fussions appelés à une administration où nous avons tant d'intérêts à prévenir les abus. Nous ne sollicitons pas une nouvelle loi; nous nous bornons à demander à votre majesté, de remettre en vigueur les lois anciennes. Les malheurs dont nous sommes menacés rendent leur exécution encore plus nécessaire.

» Votre clergé, sire, n'ignore pas que votre majesté a donné souvent des ordres pour qu'on réprimât cette licence, qui répand parmi vos peuples tant de mauvais livres... Mais si tous ceux à qui l'exécution de vos ordres est confiée ne daignent pas ouvrir les yeux sur les contraventions, ou si par des permissions tacites ils semblent vouloir établir une intelligence entre l'impiété et le gouvernement... il faut que, malgré les intentions pures de votre majesté, la religion s'affaiblisse parmi nous, et que la France se précipite tôt ou tard dans la nuit de l'erreur. »

Le clergé de France offrait, contre les protestans, dans ses remontrances au roi, un zèle égal à celui qu'il professait contre les incrédules.

« C'est en vain, disait-il, que l'exercice public de toute autre religion que la romaine est dé-

fendue dans vos états. Au mépris des lois, les protestans font de toutes parts des attroupemens. Dans les diocèses de Valence, Viviette, Die, Grenoble, Castres, Cahors, Nîmes, Rodez, Montauban, Montpellier, Luçon, Agen, Beziers, etc., ils tiennent des assemblées. Leurs ministres y prêchent l'hérésie, font la cêne, et nous avons la douleur de voir élever autel contre autel, et la chaire de pestilence à côté de la chaire de vérité.... Si la loi qui a revoqué l'édit de Nantes, si votre déclaration de 1724 avaient été exactement observées, nous osons le dire, il n'y aurait plus de calvinistes en France. Nous trahirions notre ministère, si nous ne présentions ces attentats à V. M. comme une des causes qui contribue à éteindre la foi, à fortifier l'incrédulité et à retarder les succès de notre ministère pour la conversion des *impies* et des *protestans*.... Nous n'insisterons pas, sire, sur les suites funestes qui résulteraient nécessairement en France d'une tolérance qui deviendrait cruelle par ses effets. V. M. connaît le caractère de sa nation... Et nous, qui sommes les chefs de la tribu sainte, les guides, les pasteurs de votre peuple catholique...; pouvons-nous garder le silence?.. Ce n'est pas seulement à la religion et à l'église que vous devez, sire,

votre protection, vous la devez à vous-même. Si vous n'employez votre autorité pour arrêter les entreprises de l'hérésie, les progrès de l'impiété, il ne sera plus tems d'y remédier.... Que n'avons-nous pas à craindre de nos ennemis ? Déjà ils nous menacent... Rendez, sire, rendez aux lois toute leur vigueur, et à la religion son éclat, que le renouvellement solennel de votre déclaration de 1724 soit le fruit de nos très-humbles remontrances ».

Le roi parut inquiet des vues et des prophéties du clergé de France. *J'ai ordonné la plus grande vigilance sur le débit des livres*, dit-il dans sa réponse. *Je partage les allarmes du clergé sur la licence de penser et d'écrire introduite depuis quelque tems ; je seconderai le zèle des évêques ; quant à l'article des protestans, je le regarde comme un des plus importans pour la tranquillité de mon royaume.*

Dans l'assemblée générale du clergé, en 1770, les remontrances furent encore plus vigoureuses, les prophéties plus expressives et plus détaillées. Isaye et Jérémie sont de bien petits prophètes en comparaison des évêques du clergé de France, assemblés à Paris en 1770. Ils citaient leurs remontrances antérieures, leur inutilité et

les accroissemens de l'incrédulité, de l'athéisme et des systêmes destructeurs de la monarchie. Le clergé se plaignait que l'incrédulité passait de la capitale dans les provinces, et arrivait jusques sous le toît du laboureur et de l'artisan pour tourmenter leur innocence et leur simplicité. « L'impiété, disait le clergé, en veut tout à-la-fois à Dieu et aux hommes. ELLE NE SERA SATISFAITE QUE LORSQU'ELLE AURA ANÉANTI TOUTE PUISSANCE DIVINE ET HUMAINE.

» Si V. M. révoquait en doute cette triste vérité, nous sommes en état de vous en montrer la preuve, dans un livre irréligieux récemment répandu parmi vos peuples sous le nom spécieux de SYSTÈME DE LA NATURE. L'athéisme y est enseigné à découvert. L'auteur de cette production, la plus criminelle que l'esprit humain ait encore osé enfanter, ne croit pas avoir assez fait de mal aux hommes, en leur enseignant qu'il n'y a dans le monde, *ni liberté, ni providence, ni être spirituel, ni vie à venir*.... Il porte ses regards sur les sociétés et sur les chefs qui les gouvernent; il n'y trouve qu'un vil assemblage d'hommes ignorans, corrompus, prosternés DEVANT DES PRÊTRES QUI LES TROM-

PENT ET DES PRINCES QUI LES OPPRIMENT. Il ne voit dans l'heureux accord du sacerdoce et de l'empire, qu'une ligue contre la vertu et contre le genre humain. Il apprend aux nations que les rois n'ont et ne peuvent avoir sur elles d'autre autorité que celle qu'il leur a plu de leur confier, qu'elles sont en DROIT DE LA BALANCER, MODÉRER, RESTREINDRE, DE LEUR EN DEMANDER COMPTE, ET MÊME DE LES EN DÉPOUILLER, si elles le jugent convenable à leurs intérêts. Il les invite à user avec courage de ce droit, et il leur annonce qu'il n'y aura de véritable bonheur pour elles, que lorsqu'elles auront mis des bornes au pouvoir de leurs princes, et qu'elles les auront forcés à n'être que les représentans du peuple ET LES EXÉCUTEURS DE SA VOLONTÉ.

» *L'anarchie*, sire, *et l'indépendance sont les deux gouffres où l'impiété veut précipiter la nation.* Pour remplir ce funeste projet, l'impiété brise par degrés tous les liens qui attachent l'homme à ses devoirs. Son affreux secret vient d'être découvert, il lui a échappé. La voilà convaincue d'être l'ennemie du repos des peuples, des rois, et de la divinité. Qui le croirait, sire, ce livre se vend publiquement dans le sein de votre capitale, et peut-être

aux portes de votre palais. Il pénétrera jusques aux extrêmités de votre empire ; il y répandra les germes de désobéissance ; et l'autorité tranquille ne songe pas à arracher des mains de vos sujets, cet assemblage de blasphêmes et de principes destructeurs de l'autorité.

» La religion, sire, ne craint pas les lumières, elle ne craint que les égaremens de l'esprit, et non ses efforts : elle ne s'oppose pas aux progrès des sciences humaines. Mais, pour ne pas arrêter les progrès de l'esprit, faut-il que nous lui permettions de tout détruire parmi nous ; ne pourra-t-il être libre que lorsqu'il n'y aura plus rien de sacré pour lui ; cette liberté effrénée, qui se manifeste en France, ne peut qu'arrêter la marche de l'esprit par les écarts où elle le jette et par les troubles dont elle remplit les états. C'est cette fatale liberté qui a introduit chez les insulaires, nos voisins, cette multitude de partis et d'opinions ; c'est cet esprit d'indépendance et de rebellion qui y a ébranlé, ensanglanté le trône, et qui finira par leur enlever cette constitution même dont ils se glorifient.

» Cette liberté produirait encore des effets

bien plus funestes PARMI LES FRANÇAIS. Elle trouverait dans l'inconstance de la nation, dans son activité, dans son amour pour les nouveautés, dans son ardeur impétueuse et inconsidérée, un moyen de plus POUR Y FAIRE NAITRE LES PLUS ÉTRANGES RÉVOLUTIONS, ET LA PRÉCIPITER DANS TOUTES LES HORREURS DE L'ARNARCHIE. Et plût à Dieu, sire, que V. M. n'eût pas déjà eu lieu de s'apercevoir que cette liberté a laissé des preuves de son passage. Elle a altéré déjà la bonté du caractère national; elle a introduit dans presque toutes les conditions, des mœurs et un langage inconnu à nos pères, et dont leur fidélité, leur amour pour le roi eût été allarmé. Daignez donc, sire, employer l'autorité que le ciel vous a donnée, pour réprimer la licence des écrivains irréligieux. Ce n'est pas seulement comme évêques que nous vous faisons cette prière; mais encore comme membres d'un état dont nous avons l'honneur de former le premier ordre, et dont la conservation et la gloire nous sont si chères à tant de titres. »

A la suite de ces pressantes et prophétiques remontrances, le clergé dénonçait au roi *le Christianisme Dévoilé*, 1767. — *Dieu et les*

Hommes, 1769. — *Le Systéme de la Nature*, 1770. — *De la Contagion Sacrée.* — *L'Enfer détruit*, 2 vol. in-12, 1769; et divers autres ouvrages. Il paraît même que Louis XV fut encore allarmé des prédictions des évêques; il répondit aux députés du clergé, à Versailles, qu'il partageait les craintes du clergé; *j'applaudis*, dit-il, *à ses instances. Je regarde l'impiété comme un fléau d'autant plus dangereux, qu'elle sait éluder les soins qu'on prend pour en arrêter le cours. Mon amour pour la religion et son rapport avec le bien de mon état, doivent répondre à l'assemblée de ma vigilance. Les ordres nouveaux que je vais donner seront une preuve de l'attention particulière que j'aurai toujours à ses représentations.*

C'est dans cette circonstance que l'assemblée du clergé fit composer son fameux *avertissement aux Français sur les périls de l'incrédulité*, et qu'elle résolut de récompenser les écrivains ecclésiastiques. La plupart écrivirent d'une manière si gauche, que le résultat de leurs écrits persuadait qu'ils défendaient une doctrine problématique et sujette à discussion.

Le parlement ne voulut pas rester spectateur oisif des travaux du clergé. Un arrêt du 18 août

1770 condamna au feu les ouvrages précités, dénoncés au roi par le clergé de France.

Dans l'assemblée des évêques, de 1772, les prélats renouvelèrent leurs remontrances. « L'impiété disaient-ils, abuse, cette fois trop audacieusement de l'art d'écrire pour rompre les liens du christianisme et ceux de la dépendance... Les livres impies sont devenus une peste générale qui désole la nation... De là l'effervescence des esprits et cette affligeante révolution qui s'achève tous les jours sous nos yeux, dans les mœurs publiques... Nous ne pouvons nous dispenser, sire, de représenter à V. M. que dans plusieurs provinces les protestans tiennent des assemblées pour l'exercice de leur religion ; elles ne sont plus voilées du secret et de l'obscurité dont elles cherchaient auparavant à se couvrir pour échapper aux magistrats. Nous n'insisterons pas, sire, sur le danger dont peuvent être, pour l'état, ces associations ».

Le roi dans sa réponse promit de remédier à la circulation *des mauvais livres*, et de *contenir les calvinistes*, et mourut deux ans après la dernière assemblée des évêques de son royaume, sans avoir exécuté sa promesse.

Ces remontrances du clergé contre les philosophes

losophes ; les arrêts contre leurs ouvrages ; la flétrissure des magistrats, qui les condamnaient à être brûlés, lacerés, étaient bien inutiles et bien illusoires. Les assemblées périodiques de d'Alembert, du baron d'Holbach (qu'on regarde communément comme l'auteur du *Systéme de la Nature*), de madame Helvétius, de madame Geoffrin, etc. avaient plus d'influence sur les esprits, que ces remontrances du clergé et ces arrêtés des parlemens.

PIECES

RELATIVES A L'ALLIANCE

DE LA FRANCE

AVEC LA MAISON D'AUTRICHE,

ET

Aux partis du dauphin, père de Louis XVI,
et du duc de Choiseul, etc.

OBSERVATIONS

Sur le traité d'alliance défensive, conclu entre Louis XV et Marie-Thérèse, signé le 1.er mai 1756.

Ouvrage composé par ordre de M. le dauphin, père de Louis XVI; *terminé le* 1.er *juillet* 1756; *remis par le dauphin à l'abbé de Bernis, auteur du traité, et par l'abbé, depuis cardinal de Bernis, à l'abbé Mourette, son agent, pour y faire des observations : et définitivement remis par l'abbé Mourette au C. Soulavie, auteur de ces mémoires, pour y être imprimé comme pièce justificative.*

Lorsque le roi s'est déterminé à choisir pour son allié principal une puissance qui, après lui, tient le premier rang en Europe, il s'est vraisemblablement proposé deux objets; l'un prochain et immédiat; l'autre plus étendu et plus éloigné.

Il semble que la convention de neutralité signée le même jour que le traité d'alliance eût rempli le premier de ces objets, qui a

sans doute été d'éviter une guerre de terre; mais on peut dire aussi que cet objet n'aurait été rempli qu'imparfaitement, si, en laissant subsister la rivalité des deux maisons, on n'avait pas prévenu les cas où l'une d'elles aurait pu être déterminée à l'infraction de la convention par un avantage présent, et par l'espérance presqu'assurée d'acquérir une grande supériorité sur l'autre. En envisageant les choses sous ce point de vue, la convention de neutralité est l'acte principal, le traité d'alliance est un accessoire destiné à s'assurer le principal.

Mais si nous pouvons désirer que nos alliés envisagent ainsi l'opération dont il est question, parce que dès-lors ce ne sera plus un changement de système caractérisé, il faut que la cour de Vienne en ait une toute autre idée, si pourtant sa façon de penser à cet égard ne nous est pas indifférente.

Mais si nous consultons l'intérêt de notre gloire, nous devons avouer que le système de l'Europe est changé par le nouveau traité, et que ce changement est notre principal objet.

Si cela n'était pas, nous aurions péché contre la bonne foi, et cela sans aucun fruit réel; ou bien, pour remplir un objet très-

peu essentiel, nous aurions fait de bonne foi un très-grand sacrifice.

Si notre intention n'a pas été de changer de système, nous avons trompé l'impératrice, puisqu'afin de nous mettre en sûreté de son côté, nous lui avons juré une amitié que nous lui refusons dans le cœur.

Si notre intention a été de changer l'ancien système, ou nous y avons été déterminés par la nécessité d'opter entre ce changement et les dangers dont nous nous sommes crus menacés, et alors de deux maux nous avons choisi le moindre, ou bien *nous avons cru que le nouveau système que nous embrassions était préférable à l'ancien.* Tel a, je crois, été le véritable motif qui nous a déterminés à la nouvelle alliance.

Car on ne peut pas dire que notre intention n'ait pas été de changer de système, puisque pour cela il aurait fallu ou qu'en signant le traité nous prissions la résolution de le violer à la première occasion, ou que nous fussions persuadés que le traité d'alliance n'était pas incompatible avec l'ancien système, deux choses qu'on ne doit pas supposer.

Notre intention a donc été de *changer de*

système, et nous en avons réellement changé. C'est ce que je vais d'abord prouver.

Quels sont les avantages de ce changement? quels en peuvent être les inconvéniens? C'est ce que je me propose d'examiner. Je finirai ces observations par quelques remarques sur la conduite que nous devons tenir *pour éviter d'être les* DUPES *de notre nouvel allié.*

§ I. *Notre intention a été de changer de système, et nous en avons réellement changé.*

Rien n'obligeait le roi à traiter avec l'impératrice; il pouvait se refuser à la convention de neutralité, et en la signant, il pouvait ne pas donner les mains au traité d'alliance. Il est vrai qu'une guerre de terre aurait été une diversion fâcheuse dans les circonstances présentes. Il était nécessaire de tourner nos principales forces du côté de la mer, afin d'y acquérir cette supériorité que l'Angleterre nous dispute avec avantage. Mais cette diversion n'était pas fort à craindre.

Quels moyens l'impératrice avait-elle de nous attaquer, qu'elle n'ait pas eu dans le sein de la paix? Il est vrai que nous avions

une marine à former et à équiper; mais cette dépense n'était pas incompatible avec celle qu'exigeait l'invasion des Pays-Bas. Nous pouvions laisser à l'Espagne le soin de l'Italie; les raisons que l'Angleterre croit avoir de ménager cette couronne, et l'influence que le roi de la Grande-Bretagne aurait eue en pareil cas dans le conseil de Vienne et dans les opérations de la guerre, étaient une sauvegarde assurée pour dom Carlos et pour dom Philippe; il est vrai que dès-lors il n'aurait plus fallu compter sur l'alliance de l'Espagne. Mais nous aurions toujours pu compter sur la neutralité, et son alliance ne doit pas ce me semble être mise à si haut prix. Les forces qui nous accroissent par cette alliance ne sont point en proportion avec les objets de crainte et les occasions de dépense qu'elle peut nous faire partager.

Les possessions de l'Espagne sont infiniment plus vastes et beaucoup moins fortes que les nôtres; il faut donc plus de forces étrangères pour les défendre et pour en jouir en tems de guerre; ainsi, pour que l'alliance de l'Espagne ne nous fût pas onéreuse, il faudrait que la marine espagnole fût plus forte que la nôtre, ou, ce qui est la même chose, il fau-

drait que la marine espagnole fût aux possessions espagnoles, comme la marine française est aux possessions françaises; ce qui n'est pas. Or tout ce qui manque à cette proportion tombe à notre charge et opère réellement une diminution dans nos forces. Il est donc évident que l'alliance de l'Espagne n'était pas extrêmement désirable, et que nous pouvions très-bien renoncer à nous la procurer en faveur de l'Italie dont il aurait fallu acheter la neutralité par ce sacrifice.

Cela posé, l'impératrice ne pouvait attaquer la France que sur le Rhin ou dans les Pays-Bas. Sur quoi l'on peut demander, en général, quel but elle aurait pu se proposer en nous attaquant, et quelles facilités elle aurait eues pour le faire. Nous devions compter sur la neutralité du corps germanique; devions-nous craindre l'effet des subsides de l'Angleterre? Et si elle pouvait y subvenir pendant une première année de guerre, le pouvait-elle pendant la seconde et la troisième? Comment imagine-t-on qu'une armée autrichienne, sans alliés, sans place d'armes, aurait pu s'établir sur le Rhin, pénétrer en Alsace et s'y établir? Une pareille invasion ne me paraît pas fort à

craindre. Restent donc les Pays-Bas par où nous aurions pu être attaqués.

Ici se présentent plusieurs réflexions. Les Pays-Bas, dans l'état où ils sont aujoud'hui, peuvent-ils être le siège de la guerre pendant plusieurs campagnes? Pouvions-nous craindre une irruption dans la Flandre française? Ou si nous devions espérer le contraire, quel devait être alors le théâtre de la guerre? Il se trouvait transporté dans les provinces Unies ou dans les parties de l'Allemagne qui sont le Bas-Rhin. Enfin, quel parti croit-on que les états-généraux eussent pris? Avions-nous sujet de craindre de les avoir pour ennemis, etc.

Je m'arrête et je conclus de toutes les réflexions que l'on peut faire là-dessus, que la guerre de terre n'était point vraisemblable, et *qu'elle ne pouvait être dangereuse que pour l'impératrice.*

D'où il s'ensuit que c'était à elle à désirer la neutralité, et que NOUS N'AVONS PAS DU L'ACHETER.

Si nous n'avons pas dû l'acheter, à plus forte raison nous n'avons pas dû en acheter la garantie. Il ne nous en fallait point d'autre que l'impuissance de l'impératrice. La conclusion du traité d'alliance a donc été un acte

purement volontaire et gratuit, d'où l'on doit inférer que son objet a été aussi grand et aussi intéressant que l'acte en lui-même est nouveau et important.

Pendant plus d'un siècle, la France a lutté avec avantage contre la maison d'Autriche, le ministère du cardinal de Richelieu fut l'époque d'une révolution, à laquelle contribuèrent le génie de ce ministre, l'alliance de la Suède et l'affaiblissement excessif de la monarchie d'Espagne. La France conserva la supériorité dont elle avait joui depuis le traité de Munster. Les traités d'Utrecht, de Rastadt et de Baden confirmèrent à un prince français la possession de l'Espagne, et transportèrent au seul prince autrichien qui restât alors, la possession des Pays-Bas et de l'Italie. Dès-lors la maison d'Autriche allemande fut réellement plus forte, relativement à la France, qu'elle ne l'avait été depuis Philippe II. Elle ne prêta ses flancs que du côté des Pays-Bas, et si des circonstances singulières lui ont fait perdre une partie de l'Italie, il n'en est pas moins vrai que la guerre, dans cette contrée, est peu avantageuse à la France, et qu'elle doit plus y influer par son crédit, qu'elle ne doit s'y signaler par de grands exploits.

Mais si les Pays-Bas sont aujourd'hui la partie faible de la maison d'Autriche, si c es par cet endroit qu'elle est la plus attaquable, il ne faut pas en conclure qu'il soit facile de les lui faire perdre, *parce que plusieurs puissances sont intéressées à ce qu'elle les conserve.*

Du côté du Rhin, nous avons conquis tout ce qui était à notre bienséance, et nous avons mis la maison d'Autriche hors d'état de nous attaquer de ce côté là, mais cette impuissance est quasi réciproque. Il est donc évident que si la France et la maison d'Autriche sont deux puissances rivales et jalouses, cette rivalité n'est point de la nature de celles que produit le voisinage, et leur jalousie n'est presque point l'effet d'une crainte mutuelle, et dont le motif soit présent. C'est une *rivalité de puissance et une jalousie de crédit et d'influence.* Mais cette rivalité n'en est pas moins réelle. On doit prévoir l'avenir, et il faut contrequarrer, dans ses projets, une puissance que leur exécution pourrait mettre en état de nous nuire.

Deux voisins, que le seul voisinage a rendus ennemis, peuvent se réconcilier pour toujours, parce qu'ils peuvent anéantir ce principe de

leur mésintelligence, ils peuvent devenir alliés l'un de l'autre, sans que cette alliance leur porte aucun préjudice ; elle ne diminue point la force de leurs frontières, elle ne resserre point leurs limites.

Mais entre deux puissances qui n'ont d'autre rivalité que celle de crédit et d'influence, les alliés sont leurs frontières, l'étendue de leur influence leurs véritables limites.

Si elles deviennent alliées l'une de l'autre, elles cessent d'avoir des alliés particuliers et exclusifs, elles cessent par conséquent d'avoir des frontières, leurs limites sont confondues. Si dans cette confusion, l'une de ces puissances, plus adroite que l'autre, travaille à s'attacher, par des nœuds secrets, une partie des alliés qui sont, en quelque sorte, en commun, elle devient supérieure à l'autre, qui ne prend pas la même précaution. Il en est de ces deux puissances comme de deux sujets qui vivent sous la protection des lois et de leurs concitoyens, si l'un d'eux s'attache des compagnons, et jure avec eux la perte de l'autre, celui qui n'a pas pris, pour sa défense les mêmes précautions que l'on a prises pour l'opprimer, deviendra infailliblement la proie de son ennemi.

Les alliances entre les puissances rivales d'influence ne sont donc point indifférentes, parce que leur effet est de faire cesser la rivalité.

Mais si cette rivalité existe NÉCESSAIREMENT, l'alliance est illusoire.

Si l'une des deux puissances rivales profite de l'espèce de communauté d'alliés que leur alliance établit entr'elles, cette alliance dévient funeste à l'autre.

Enfin si l'une des deux puissances a naturellement plus de facilité pour abuser de la communauté, et qu'elle ait par conséquent plus d'intérêt que l'autre à l'établir, CELLE-CI MÉRITE D'ÉPROUVER TOUTES LES SUITES FACHEUSES QUE PEUT AVOIR UNE ALLIANCE IMPRUDEMMENT CONTRACTÉE.

On vient de voir qu'elle est la nature d'une rivalité d'influence. L'existence de cette rivalité posée en principe, et les mesures prises par une puissance pour s'assurer une influence, sont ce qu'on appelle système.

La rivalité qui a existé jusqu'à présent entre les maisons de France et d'Autriche, a été pendant long-tems une *rivalité de voisinage et d'influence tout-à-la-fois*, et depuis le traité d'Utrecht elle n'a été qu'une *rivalité d'influence*. Cette rivalité a dû cesser par l'alliance que ces

deux maisons viennent de contracter entr'elles, il y a donc eu un véritable changement de système, et l'acte qui l'a opéré est par conséquent aussi important qu'il a dû être efficace.

§ II. *Quels sont les avantages du nouveau systême.*

Il ne faut pas trouver étrange que je regarde le traité qui vient d'être conclu comme la base d'un *nouveau systême* et que je donne ce dernier nom à la position dans laquelle il nous a mis vis-à-vis le reste de l'Europe.

L'expérience de tous les tems nous a appris que *l'action est aussi essentielle aux corps politiques qu'elle l'est aux corps animés*, et que de cet état d'activité il résulte un choc nécessaire entre les puissances principales de chaque contrée. Chacune d'elles choisit pour son ennemie celle qui est le plus en état de lui nuire, ou ce qui est la même chose, elle dirige contre elle ses principales mesures. Elle n'a qu'elle d'ennemie véritable et elle est toujours prête de s'unir avec les puissances inférieures pour se procurer, par les alliances, une supériorité que ses forces propres ne lui donnent pas; mais ces alliances ne sont stables qu'autant qu'elles

qu'elles sont réciproquement utiles ; et où il n'y a point d'ennemi commun, il n'y a point d'alliance qui soit durable. *Lorsque Carthage fut détruite, l'alliance des Marseillois fut méprisée.*

Le traité que nous venons de conclure, considéré sous un certain point de vue, ne sort point de la règle générale.

La France a considéré l'Angleterre comme la principale puissance de l'Europe relativement à elle. Elle a cherché à se fortifier contre cette puissance par une grande alliance qui la mit en état de se passer d'un grand nombre de petits alliés, et par-là en simplifiant sa politique, elle est parvenue au point de combattre l'Angleterre avec des forces plus égales.

La marine est aujourd'hui son objet capital. *Il faut ruiner l'Angleterre*, voilà le grand intérêt. Nous n'avons aucunes prétentions à la charge de la maison d'Autriche, elle n'en forme aucune sur nos possessions. Quel obstacle s'opposait donc à notre réunion ? l'Espagne n'a plus à craindre pour l'Italie, elle peut se venger de l'Angleterre et partager avec nous le fardeau de la guerre. La Hollande rassurée sur sa barrière, jure d'observer une exacte neutralité, et achève de nous tranquilliser sur la sûreté de

nos frontières. Rien ne nous empêche plus de les dégarnir et de porter toutes nos forces de terre sur les côtes, où de concert avec celles de mer, elles menaceront l'Angleterre et partageront son attention et ses escadres.

Peut-être la Russie va-t-elle être ouverte a nos négociateurs en étendant au nord l'esprit de conciliation qui a rapproché les cours de Versailles et de Vienne; on pourra peut-être rassurer mutuellement celles de Pétersbourg et de Stockholm, et si on y réussit rien n'empêchera plus les suédois et les danois de joindre toutes leurs forces aux nôtres pour humilier la superbe Angleterre.

Voilà des avantages très-considérables et que l'on n'a pu acheter trop cher.

Mais quelle position va être celle de la France? alliée avec la puissance, qui après elle, est la plus redoutable en Europe; elle va faire la loi à tous ses voisins, et sa modération seule donnera des bornes à l'empire qu'elle pourra exercer sur eux: elle pourra faire repentir le roi de Sardaigne de plus d'une perfidie, et le roi de Prusse de ses traités clandestins; ou si elle leur pardonne, tant de magnanimité ne pourra être attribuée à la foiblesse, l'honneur en appartiendra tout entier au cœur généreux de notre monarque.

Avec une semblable conduite on sera toujours sûr de retrouver des alliés, quand même on perdrait celui qu'on vient d'acquérir. Un monarque juste, désintéressé et puissant, est toujours bien venu à se rendre le protecteur des foibles, et à exiger d'eux qu'ils se joignent à lui pour combattre et pour terrasser une puissance injuste et entreprenante.

Mais quelque soit le dénouement de l'alliance que nous venons de contracter, il sera toujours assez éloigné, pour que nous tirions de notre position actuelle tout l'avantage que nous avons pu en espérer.

L'Angleterre sera humiliée et punie, sa marine sera affiablie ou détruite, nos colonies seront mises hors d'insulte, notre marine aura acquis une consistance durable, et la paix aura consolidé tous ces avantages avant que l'impératrice pense à manquer aux conditions *d'un traité qu'elle a imaginé; dont elle a préparé depuis long-tems la conclusion; qu'elle a désiré ardemment, et qu'elle regarde comme son ouvrage et comme le chef-d'œuvre de sa politique.* Il n'y a rien en tout cela qui ne nous annonce que la durée de la nouvelle alliance sera très-grande, et que ses avantages seront infinis. Examinons cependant s'il n'y a pas

quelques raisons de croire que les nœuds de cette alliance se relâcheront bientôt, et que ses inconvéniens égaleront au moins son utilité.

§. III. *Premier inconvénient. — Cette alliance ne peut être durable.*

J'ai dit que la France en s'alliant avec l'impératrice-reine, a regardé l'Angleterre comme sa véritable rivale, et qu'elle a prétendu se mettre en état de ne la pas craindre et de l'humilier.

Je conviens que l'Angleterre est la rivale de la France sur mer. Mais, quelle puissance, après elle, tient le premier rang sur le continent; quelle puissance lui peut disputer la supériorité d'influence et de crédit, d'où résulte nécessairement et avec le tems une supériorité réelle de forces offensives ? La puissance qui tient ce rang en Europe, fût-elle actuellement inférieure à la France pour les forces et le crédit, est la véritable rivale qu'une saine politique doit lui indiquer et qui doit attirer toute son attention pendant la paix, comme elle l'a rencontré toujours à la tête de ses ennemis pendant la guerre.

Plus j'y réfléchis, plus je me persuade que la puissance que je viens de caractériser, est

encore la maison d'Autriche, comme elle l'a été depuis plus de deux cents ans.

Il s'ensuivrait de-là, que la France aurait deux puissances rivales, l'une dans le continent, et ce serait la maison d'Autriche; l'autre, sur la mer, et c'est certainement l'Angleterre.

Or, comment s'est-il fait que ces deux puissances ne se soient pas entendues sur le tems où il fallait attaquer leur ennemi commun? Car, *l'une doit être l'alliée naturelle de l'autre.*

Nous avons vu l'Angleterre prendre part à des guerres de terre, par son argent et par ses troupes. Comment la maison d'Autriche n'a-t-elle pas pris part à une guerre de mer au moins par une diversion?

Si elle ne l'a pas fait, il ne faut pas, ce me semble, en conclure qu'elle a cessé d'être notre rivale, et qu'en s'alliant avec nous, elle a renoncé à l'alliance de l'Angleterre. Quels motifs peuvent l'engager à prendre confiance en nous, lorsque nous n'aurons plus l'Angleterre sur les bras; elle doit s'attendre que nous nous opposerons à son agrandissement, et que nous ne regarderons pas un traité comme un gage assuré de la persévérance de son amitié, lorsque la nôtre lui sera devenue inutile.

Elle doit donc s'attendre que pour la fixer dans notre alliance, nous fixerons des bornes à sa puissance, d'où elle doit conclure que notre amitié sera toujours stérile pour elle, et que même elle ne durera qu'autant que la crainte de l'Angleterre nous forcera à un peu de complaisance et à beaucoup de dissimulation.

Ainsi, l'Angleterre est vis-à-vis de l'impératrice-reine, l'unique caution qu'elle ait de notre constance. Quelle caution avons-nous de la sienne ? Elle ne doit pas être différente du motif qui lui a fait rechercher notre amitié. Ce motif n'a certainement pas été aucune crainte qu'elle eût de l'Angleterre, et voilà déjà un vice dans notre alliance, qu'une crainte et un intérêt communs n'en soient point la base.

Le voisinage du roi de Prusse, la faiblesse des Pays-Bas, peut-être l'impuissance où l'impératrice est actuellement de nous attaquer : voilà vraisemblablement ce qui a déterminé l'impératrice à se jeter entre nos bras.

Si notre puissance l'a effrayée, nous avons eu tort de la rassurer ; le moment où nous avons traité avec elle, est celui où nous nous sommes dépouillés de tous nos avantages.

Si la puissance du roi de Prusse l'a effrayée,

cette même puissance effrayait-elle la France son amie naturelle ?

Non, assurément ; car le dernier traité fait par le roi de Prusse, n'était pas de nature à nous le faire envisager comme un ennemi dangereux.

Que devons-nous donc penser de la durée d'une alliance, dont les motifs se croisent au point que, de ces motifs mêmes, résulte la preuve la plus complette d'une rivalité toujours subsistante. L'impératrice traite avec nous, *parce qu'elle nous craint et qu'elle craint le roi de Prusse, notre allié.*

Nous traitons avec elle, *parce que nous la craignons, et que nous sommes attaqués par le roi d'Angleterre, son allié.*

Cette alliance a donc été contractée EN HAINE DE L'ANGLETERRE, DE LA PART DE LA FRANCE, ET EN HAINE DU ROI DE PRUSSE DE LA PART DE L'IMPÉRATRICE.

Or, d'une alliance, il résulte naturellement un concert : mais quel concert peut-il y avoir entre les deux puissances contractantes, tant que le principal allié de l'une, sera le principal ennemi de l'autre ?

Dira-t-on que le roi de Prusse et le roi d'Angleterre, unis par un traité, font à eux

deux une puissance principale qui est également redoutable aux deux maisons de France et d'Autriche, et contre laquelle elles ont dû se réunir? Pour que cette idée fût recevable, il faudrait au moins que cette union fût indissoluble; or, elle n'est rien moins que cela : c'est un traité forcé de la part des deux contractans, et que la crainte leur a extorqué. Comment peut-on regarder une pareille alliance, comme un nœud sacré qui, de deux puissances, n'en fait qu'une extrêmement redoutable, et contre laquelle deux autres grandes puissances doivent s'unir par une alliance à laquelle elles sacrifient une jalousie de plusieurs siècles. S'il est vrai que ce ne sont point les traités, mais l'intérêt qui fait les alliés, il me semble que les choses reprendront bientôt leur cours naturel, et que chacun reprendra ses anciens alliés et ses anciennes haines.

Nous ne souffrirons pas qu'on opprime le roi de Prusse (1), parce que la crainte que sa puissance cause à l'impératrice, est notre plus sûr garant; l'impératrice ne consentira point à

(1) C'était pourtant le but caché et l'arrière-pensée de Marie-Thérèse, qu'on ne manifesta pas à l'abbé de Bernis, et que le seul ministère de Choiseul dévelopa.

voir ruiner totalement l'Angleterre, parce que dès-lors, elle craindrait que son alliance, avec nôus, ne devînt inégale et précaire. Que penserons-nous d'une alliance qui ne nous réconcilie point avec les alliés de l'impératrice, et qui ne la réconcilie point elle-même avec les nôtres. Pour que cette alliance subsiste, il faut, ou que de part ou d'autre, on renonce à toute sorte d'activité, et qu'alors les alliés ne soient d'aucun usage, ou que l'une des deux puissances sacrifie ses alliés, ou que toutes les deux les sacrifient.

Voyons si un de ces trois expédiens est praticable: s'ils ne le sont pas, il restera démontré que la nouvelle alliance n'est pas de nature à pouvoir subsister long-tems (1).

---

(1) Elle devait subsister trente-six ans *en apparence*, et jusques à la guerre de la révolution; mais elle devait être rompue en *réalité*, par le partage de la Pologne, où l'Autriche nous enleva à son profit un ancien ami, et une alliance précieuse. Cette perte et l'accroissement de la puissance militaire et territoriale de la maison d'Autriche, ont donné à la France le sentiment de la nécessité d'augmenter de son côté notre puissance territoriale, pour être en état de résister à l'augmentation des forces autrichiennes.

(*Note de l'auteur de ces mémoires*)

S'il est possible que deux grands princes se fassent mutuellement un sacrifice sincère et complet de leurs projets d'agrandissement et de toute espèce d'ambition, il est impossible de constater la sincérité de ce sacrifice, de manière que de part et d'autre, on puisse y avoir une confiance entière. Les assurances les plus positives, les sermens même peuvent être la marque d'une résolution actuelle; mais c'est un faible gage pour l'avenir. L'intérêt de l'état offre toujours mille occasions, où un prince peut revenir sur des engagemens antérieurs, et les prétextes ne manquent jamais pour colorer un changement et même pour rejeter le blâme sur celui qui n'en est pas coupable. Enfin, une résolution telle que je la suppose est toujours une résolution momentanéee et personnelle, elle est toujours modifiée par une infinité d'exceptions tacites dont il est impossible de convenir positivement et qu'il n'est pas possible de limiter, parce que les évènemens ne sont point dans la main des princes.

Il n'y a donc aucun cas où l'on puisse compter sur les promesses que se font mutuellement les princes lorsqu'ils contractent une alliance perpétuelle, et ce serait une grande impru-

dence d'agir en conséquence d'une semblable confiance.

Les intentions de l'impératrice-reine ne paraissent certainement rien moins qu'équivoques ; elle a désiré l'alliance qui vient d'être conclue ; elle a préféré, avec connaissance de cause, cette alliance à celle de l'Angleterre ; mais en s'alliant avec nous, elle a compté que notre alliance lui serait utile ; elle a compté en tirer des avantages supérieurs à ceux qu'elle tirait de ses liaisons avec l'Angleterre. Quels sont ces avantages ? C'est ce qu'il s'agit d'examiner.

§. IV. *Avantages que l'impératrice prétend tirer de l'alliance.*

L'impératrice-reine a-t-elle en vue d'éviter une guerre avec la France? Si ce désir a été l'unique motif de ses démarches, nous avons passé le but en nous alliant avec elle. Un pareil projet ne peut être le motif d'une alliance perpétuelle, puisqu'il suppose bien plus une sorte de crainte et une opposition d'intérêts très-décidée que la confiance et l'identité d'intérêt qui doivent être l'ame d'une alliance.

Il ne faut donc pas supposer que la crainte de la guerre ait été le motif de l'alliance de la part de

l'impératrice, d'autant que d'ailleurs ce motif par sa nature ne peut être réciproque. Faut-il chercher ce motif dans la mauvaise conduite de l'Angleterre, qui a tyrannisé la cour de Vienne, et l'a enfin dégoûtée d'une alliance inégale ?

Si c'est là le motif de l'alliance, il est d'autant plus faible qu'il n'a point son principe dans un intérêt essentiel; et si l'impératrice avait été capable de faire une démarche aussi importante pour secouer un joug qu'il ne tenait qu'à elle de ne plus porter, on pourrait craindre qu'elle ne quittât un jour notre alliance avec la même légèreté. L'impératrice pouvait se tirer de la servitude où la tenait l'Angleterre en prenant enfin la résolution de jouer un premier rôle, et de ne plus prendre le mot du roi de la Grande-Bretagne. Il n'était pas nécessaire pour cela qu'elle s'alliât avec la France d'une manière aussi intime. N'a-t-elle voulu secouer un joug que pour en subir un autre? a-t-elle projeté de se mettre dans la dépendance de la France comme elle était dans celle du roi d'Angleterre ? et si elle l'a projeté, peut-on compter sur la fermeté et sur la durée d'une pareille résolution ?

Plus je réfléchis sur les vues de l'impératrice et sur les différentes branches dans lesquelles se partage, pour ainsi dire, l'ambition

autrichienne, plus je suis persuadé que l'impératrice s'est lassée de rencontrer toujours la France en son chemin, et d'attendre de l'Angleterre des secours et une augmentation d'influence qu'elle lui a toujours promise, *et que la maison d'Autriche a toujours achetée, en réglant ses démarches sur les intérêts de l'Angleterre bien plus que sur les siens, et en payant pour les anglais par le sacrifice d'une partie de ses états lorsque la France a fait échouer leurs entreprises communes.*

L'impératrice a remarqué que depuis plus de 150 ans la guerre et les négociations avaient toujours été désavantageuses à sa maison, quoique depuis la même époque l'Angleterre ait toujours tiré parti de l'une et des autres. Elle a conclu de-là que l'Angleterre ne regardait sa maison que *comme un instrument utile* que l'on ne ménage un peu que parce qu'on craint d'en avoir encore besoin; elle l'a senti plus vivement que jamais dans la circonstance présente, ou apparemment les anglais ont exigé d'elle des démarches qui ne pouvaient être utiles qu'à eux, et qui ne pouvaient que lui être préjudiciables. Enfin, elle a rompu des nœuds funestes, et sans

renoncer à ses projets, bien résolue au contraire à les faire réussir plus sûrement, elle s'est alliée avec un prince qui, dans aucun cas, ne peut rien exiger d'elle, parce qu'étant en paix avec elle, il ne peut avoir besoin que d'alliés maritimes; avec un prince qui l'a toujours contre-quarrée, qui seul peut la traverser, et à la complaisance duquel elle a cru acquérir un droit en jurant d'être à jamais son amie et son alliée.

Il est remarquable qu'en tenant cette conduite l'impératrice n'a sacrifié aucun de ses alliés. La Grande-Bretagne est la seule puissance qui puisse s'en plaindre dans la conjoncture présente; mais cet allié, tout puissant qu'il est, ne peut être utile à l'impératrice que par ses subsides; et la prestation de ses subsides de la part de l'Angleterre, ne peut être relative qu'à la conservation des Pays-Bas. Or cet objet ne change point de nature, et l'impératrice en traitant avec nous n'a fait qu'épargner aux anglais les dépenses où les aurait entraînés une guerre de terre. Il est même incertain si l'impératrice a servi bien ou mal l'Angleterre en traitant avec nous; et si nous en croyons les patriotes anglais, elle leur a rendu un service signalé en les

empêchant de prendre le change, et de dépenser inutilement sur terre un argent qui peut être beaucoup mieux employé sur mer.

Le roi de Sardaigne pourrait peut-être aussi se plaindre de la nouvelle alliance; mais ce n'est point un allié que l'on gagne ou que l'on perde par des variations dans le système général. Placé entre deux puissances qui lui sont également redoutables prises séparément, mais qui jamais ne peuvent se réunir contre lui et conjurer sa perte, son système permanent est de profiter du moment et de se prévaloir des querelles de ses voisins en se donnant au plus offrant.

La Russie est sans intérêt dans le traité que viennent de conclure deux puissances, dont l'une lui est à-peu-près étrangère, et l'autre est son alliée par un motif entièrement étranger à ce traité. On peut même dire que si elle y est intéressée, ce n'est que par les avantages qu'elle en peut retirer, puisque l'impératrice, en s'alliant avec la France, se met en état d'attaquer le grand seigneur, ou de se défendre contre lui avec beaucoup plus d'avantage qu'elle ne le pouvait faire dans toute autre conjoncture; d'où il s'ensuit que la czarine a beaucoup plus sujet de compter sur elle, si

elle venait à être attaquée par la Porte, ou s'il lui prenait envie de l'attaquer elle-même.

Je ne parle point des hollandais. Le nouveau traité ne change rien à la position où ils étaient vis-à-vis de l'impératrice. Leur intérêt est toujours commun, et leur amitié aussi invariable que leur intérêt.

Il est donc évident que l'impératrice n'a effectivement sacrifiée aucun de ses alliés; et si cela est, il n'est pas besoin de prouver que son intention n'a pas été de les sacrifier à sa nouvelle alliance, car elle n'a sûrement pas eu intention d'aller au-delà de ce que la conjoncture présente exigeait d'elle.

Mais, dira-t-on encore, elle a effectivement sacrifié le roi d'Angleterre autant qu'il était en son pouvoir de le faire, puisqu'elle l'a abandonné dans un moment où il réclamait son assistance. J'ai déjà répondu à cette objection, mais pour achever de la détruire, il me suffira de prouver que cet abandon est sans conséquence. Car il résultera de-là, que ne devant lui rendre que la pareille, nous ne lui devons faire qu'un sacrifice apparent. Il est possible, et il y a même apparence que le roi d'Angleterre a dabord formé le projet d'allumer une guerre générale en Europe. Mais

il

il est évident que long-tems avant la conclusion de notre alliance il avait renoncé à ce projet. Son traité avec le roi de Prusse en est la preuve incontestable. Car, quoique j'aie dit que ce traité a été le fruit d'une crainte réciproque, il est clair que le roi d'Angleterre pouvait se dispenser de le conclure par le même motif qui en a hâté la conclusion. Le roi de Prusse avait peur de la Russie, et c'est ce qui l'a déterminé à traiter avec le roi d'Angleterre. Mais, comment celui-ci s'est-il résolu à délivrer son ennemi de la crainte qu'il avait lui-même travaillé à lui donner ? Ou bien, il ne lui avait inspiré cette crainte qu'afin de l'amener à une négociation avec lui, ou bien après avoir traité avec la Russie pour une armée de soixante mille hommes, il a craint que l'usage qu'il pouvait faire de cette armée ne le dédommageât pas de l'inimitié du roi de Prusse. Dans l'un et l'autre cas, il a effectivement renoncé à ce projet d'une guerre générale, puisque d'un côté il a rendu inutile à cet objet son alliance avec la czarine, et que de l'autre, en garantissant au roi de Prusse la Silésie, il s'est mis hors d'état de présenter à l'impératrice-reine un appat capable de l'engager à prendre les armes.

Il ne restait donc plus à celle-ci d'autre parti à prendre que celui d'imiter le roi d'Angleterre, en donnant à la France, et en recevant d'elle, la promesse d'une exacte neutralité; ce premier pas une fois fait, il était indifférent au roi d'Angleterre que l'impératrice en fit un second en s'alliant avec la France. La seule clause qui aurait pu lui déplaire dans cette alliance, aurait été la promesse réciproque d'un secours mutuel; mais l'impératrice a poussé ses ménagemens pour lui, jusqu'à excepter de l'alliance défensive, le seul cas qui probablement existera d'ici à long-tems.

Je ne prétends pas que la France ait fait des sacrifices plus réels que ceux que lui a fait l'impératrice-reine: je ne crois pas qu'on ait voulu livrer à leur ennemi naturel aucun des alliés du roi; je ne crois pas qu'on ait prétendu se donner des entraves capables de rendre l'amitié du roi inutile à ceux qui ont droit d'y prétendre, ou à qui il a bien voulu l'accorder; et si, dans ce que je vais dire, je parais supposer que ce sont là les conséquences naturelles du traité que nous venons de conclure, ce n'est qu'afin de mettre dans un plus grand jour ce que j'ai à dire sur la conduite que nous devons tenir en conséquence de la nouvelle alliance.

§. V. *Inconvénient de l'alliance. — C'est que la fidélité à l'observer est incompatible avec des alliances plus naturelles, et par conséquent plus essentielles. — Examen des alliances naturelles de la France.*

Ce que je vais dire achevera de prouver que l'alliance que nous venons de conclure, ne peut pas être durable, puisque j'entreprends de faire voir qu'elle est aussi incompatible avec nos autres alliances, qu'elle l'est peu avec celle de l'impératrice.

Quand deux puissances se promettent une amitié éternelle, elles s'engagent à procurer les avantages l'une de l'autre, et à s'entr'assister dans presque tous les cas. J'ose même dire qu'il est presqu'essentiel, qu'aucune des deux ne puisse faire d'entreprises qui ne soient agréables à l'autre, et auxquelles elle ne soit dans le cas de prendre part. La raison en est que la nature d'une guerre est presque toujours un problême lorsqu'on veut qu'elle le soit, d'où il s'en suit que si la prestation du secours mutuel est tellement attachée à la nature de la guerre, et dépendante de la lettre du traité d'alliance, que la fidélité à remplir ses engagemens, soit le seul motif qui puisse porter à y prendre

part : il arrivera presque toujours que les deux alliés discuteront sur la nature de la guerre ; que l'un prétendra qu'elle est défensive, tandis que l'autre soutiendra qu'elle est offensive, pour se dispenser d'y prendre part. Une pareille contestation fera naître de la froideur, et, de quelque manière qu'on la finisse, soit par le refus, soit par la prestation du secours demandé, il en résultera nécessairement un mécontentement et un dégoût réciproque, avant-coureur presque certain d'une rupture ou d'une indifférence marquée. On peut donc dire qu'une alliance est mal assurée, lorsqu'on pense prévoir le cas où l'un des deux alliés pourra réclamer l'assistance de l'autre, et où celui-ci pourra avoir intérêt de la refuser. Examinons sur ces principes, l'alliance dont il est question.

Les alliés naturels et utiles de la France, ont été jusqu'à présent ; 1.° Le grand seigneur ; 2.° le roi de Prusse ; 3.° ceux des princes d'Allemagne qui avaient à cœur la conservation des libertés germaniques ; 4.° la Suède ; 5.° les rois d'Espagne et des Deux-Siciles ; 6.° la république de Gênes.

Le roi de Danemarck est aussi allié de la France, mais cette alliance n'est point un

rapport direct à la maison d'Autriche, la nécessité de contre-balancer la puissance de la czarine, et de maintenir l'équilibre entr'elle et la Suède, a été le principe de cette alliance que l'intérêt maritime fortifie actuellement.

L'alliance de l'Espagne n'a eu pendant longtems d'autre fondement que l'intérêt des infans relativement à l'Italie. Un intérêt plus puissant et plus essentiel, mais sujet à de plus grandes révolutions, peut être désormais le nœud de cette alliance. Cependant les affaires d'Italie intéresseront toujours beaucoup la cour d'Espagne, et cet intérêt sera assez fort pour la déterminer dans le choix de ses alliances. L'état actuel de l'Italie ne l'oblige point à précipiter ce choix; elle peut vivre en bonne intelligence avec la cour de Vienne, et son amitié avec la cour de France peut n'être pas orageuse tant que vivra le roi d'Espagne, parce que ce prince, dirigé par la reine sa femme, n'aura pas fort à cœur les affaires d'Italie, et ne pensera pas vraisemblablement à prendre des mesures provisionnelles pour le cas où il viendrait à mourir sans enfans, et où, par conséquent, l'impératrice et le roi de Sardaigne pourrait réclamer les états de dom Philippe à titre de réversion.

Mais cette conjoncture n'en est pas moins inévitable, et il est évident qu'elle sera funeste, ou à la nouvelle alliance qu'il faudra abandonner pour prendre le parti des princes espagnols, ou au systême de l'Italie que la réversion des trois duchés ébranlera en ôtant au royaume de Naples le boulevard qu'on a prétendu lui donner, et en détruisant la balance du pouvoir dans cette contrée.

Les génois qu'on a oubliés dans le traité d'alliance, quoiqu'ils aient des intérêts à démêler avec la cour de Vienne, perdront nécessairement toute la confiance que leur donne en nous le besoin que nous pouvons avoir d'eux; ils chercheront à se faire d'autres protecteurs, et ils se jeteront par conséquent entre les bras des deux puissances qu'ils regardent aujourd'hui comme leurs oppresseurs.

Il résultera de cette révolution une impossibilité morale de secourir le royaume de Naples, au cas qu'il vienne à être attaqué par la maison d'Autriche. Notre influence sur la cour de Rome souffrira un déchet prodigieux. Ainsi, loin de corriger ce qu'il y a de défectueux dans le *traité d'Aix-la-Chapelle*, nous en essuierons tous les inconvéniens, sans pouvoir espérer aucun fruit de notre complaisance.

Si nous voulons nous conduire sur d'autres principes, si nous favorisons dom Carlos dans le projet qu'il a certainement de réunir les couronnes de Naples et d'Espagne, ou de laisser la première à un de ses enfans, ou si nous entreprenons de maintenir dom Philippe dans la possession des trois duchés, soit qu'il monte sur le trône des deux Siciles, ou qu'il n'y monte pas, nous serons forcés de nous brouiller avec notre nouvel allié; voilà donc déjà un écueil contre lequel doivent nécessairement échouer cette alliance et cette amitié perpétuelle sur laquelle nous paraissons compter.

Avant de quitter le midi de l'Europe, examinons quelle a été jusqu'à présent notre position vis-à-vis la Porte Ottomane, et qu'elle elle doit être en conséquence de notre alliance. Jusqu'à présent nous avons eu le même ennemi. Une rivalité de voisinage de la part du grand seigneur, et une rivalité d'influence de la part de la France, ont été le nœud de notre alliance avec la Porte, et le gage de son amitié pour nous.

Quel effet doit avoir produit dans cette cour la signature d'un traité qui, non-seulement sépare nos intérêts d'avec les siens, mais qui de notre part est une promesse de nous dé-

clarer contr'elle, si elle attaque l'impératrice-reine. Il n'y avait pas long-tems que nous avions sollicité la Porte de faire une déclaration semblable à celle qui en 1749 nous épargna une nouvelle guerre, et nous avons donné lieu de croire au ministère ottoman qu'en même tems que nous sollicitions cette déclaration, nous travaillions à nous unir étroitement avec la puissance contre laquelle nous la sollicitions; mais passons légèrement sur cette circonstance. C'est un inconvénient de notre traité qu'il n'est pas possible de réparer; voyons quelles doivent en être les suites. Car c'est-là ce qu'il est possible de prévoir, et ce qu'il est, par conséquent, important de prévoir.

Le discrédit dans lequel nous devons être tombés à la Porte, non-seulement par la forme que nous avons mise à notre dernière opération, mais encore par le fonds même de cette opération, peut avoir des inconvéniens de plus d'une espèce. Si le ministère ottoman prend à la lettre les promesses que nous faisons à l'impératrice, il cessera de nous regarder comme un allié utile, et pourra se venger sur notre commerce de l'abandon où il croira que nous l'avons laissé. Loin de nous consulter sur le tems et sur la manière de ses

opérations, il nous en fera un mystère, et nous ne serons plus à portée de lui suggérer celles que nous croirons utiles à nos vues. Cependant tant qu'il n'en fera aucune qui puisse intéresser le repos de l'Europe, nous pourrons rester avec lui dans une espèce d'indifférence qui, peut-être, ne sera pas très-désavantageuse. Mais s'il attaque l'impératrice, il faudra, ou manquer à nos engagemens avec elle, ou lui fournir les secours stipulés en hommes ou en argent. De manière ou d'autre nous aliénerons cet allié, et nous l'indisposerons peut-être au point de ruiner notre commerce du levant.

Si le grand seigneur attaque la Russie il est presque certain que l'impératrice prendra part à la guerre en qualité d'auxiliaire, et que dès-lors il lui déclarera la guerre; ce sera encore là un cas d'alliance, et notre embarras devra être le même. Il résulte de-là que nous réduisons l'empire ottoman dans une inaction totale en Europe, et que s'il en sort, loin que nous puissions en profiter, sa première prise d'armes sera l'écueil contre lequel échouera peut-être pour toujours, notre ancienne alliance avec lui.

Si la Suède partage avec nous le discrédit dans lequel nous devons tomber à Constanti-

nople, elle perdra un allié dont l'amitié est la principale sauve-garde contre la Russie; mais de quelque manière que les choses tournent à son égard, il est toujours certain que n'étant plus secondée à Constantinople, par l'influence de la France, elle y aura beaucoup moins de crédit, et qu'elle en aura beaucoup moins à espérer. Il est d'ailleurs évident qu'avec la meilleure volonté du monde, le divan ne pourra prendre le parti de la Suède contre la Russie, aussi hautement qu'il l'a fait jusqu'à présent; s'il pouvait craindre de s'attirer sur les bras les forces réunies des deux impératrices, il pouvait espérer une diversion de la part de la France. Cette espérance lui est interdite par notre nouveau traité, et le danger n'est pas diminué, ou du moins il ne l'est pas dans la même proportion. Et il ne faut pas espérer que l'impératrice adopte tellement nos alliés, et sur-tout la Suède, qu'elle veuille prendre part pour elle contre la Russie, ou qu'elle refuse de secourir celle-ci dans une guerre qu'elle se serait attirée de la part des turcs en attaquant la Suède.

On peut donc assurer que par notre traité, la partie la plus essentielle de notre système dans le nord est renversée, et que ce système est par conséquent très-ébranlé. Suivons-le

dans ses autres branches, et voyons s'il a reçu quelque autre atteinte.

Un allié de la Suède, très-essentiel, mais trop foible par lui-même, c'est le roi de Prusse. Assuré de la résistance du grand-seigneur par sa propre influence, par celle de la France et par l'identité d'intérêt, il pouvait se déclarer hautement pour la Suède, il était lui-même en sûreté, et il pouvait sans danger prendre part aux affaires de Pologne. Aujourd'hui il peut beaucoup moins compter sur la Porte, ainsi que je viens de le prouver par rapport à la Suède, il est à découvert du côté de l'impératrice-reine, il n'est plus secondé en Pologne par le parti français. Si le roi de Pologne venait à mourir, et qu'il prit envie à l'impératrice de placer sur le trône de Pologne un roi de sa main, quel parti prendrions-nous? (1) Et en Suède il peut arriver

(1) Celui de se taire et de le souffrir. Elle y a placé depuis un favori, et c'est pour s'en conserver la faculté, qu'elle a depuis tant fait de folles et injustes entreprises, qui ont abouti au démembrement définitif. Mais comme cette demande est de l'an 1756, et qu'elle est faite à l'abbé de Bernis et au duc de Choiseul, c'est à ces deux ministres et à leurs partisans à répondre.

(*Note de l'auteur de ces mémoires.*)

une grande révolution à laquelle il travaillera peut-être lui-même, dans l'espérance de s'en faire un allié utile, mais qui nous la fera perdre, et qui peut-être achèvera la ruine de cette monarchie. Je ne prévois tous ces malheurs, que parce que je suppose que nous serons scrupuleusement fidèles à notre alliance avec l'impératrice.

C'est encore en partant de la même supposition, que l'on pourrait annoncer une confédération protestante, dans laquelle entreraient le roi de Prusse, le roi d'Angleterre, la Suède, le Danemarck et tous les princes de l'empire qui sont attachés à la réforme. En effet ils ne pourraient que nous compter au nombre de leurs ennemis; si nous entrons dans les vues de l'empereur, comme bons et fidèles alliés, et non-seulement les protestans, mais encore les catholiques qui chérissent le système actuel, pourront concevoir de nous cette fâchesse idée, s'ils voient que notre complaisance pour l'impératrice influe dans notre conduite à leur égard. Or, c'est ce qui ne pourra manquer d'arriver, ou bien il faut renoncer à l'alliance de l'impératrice; car sa position et la nôtre relativement à l'empire, sont telles que ce n'est point à nous à exiger des complaisances de sa part, et que

c'est au contraire à elle, à exiger de nous, que nous ne donnions pas la préférence à des princes dont l'amitié nous est inutile, dont les affaires ne nous regardent point, et dont elle ne manquera pas de nous peindre les procédés avec des couleurs désavantageuses, sur elle qui est notre alliée, une alliée utile, sur elle qui est un membre principal de l'empire, sur l'empereur qui en est le chef, auquel il serait honteux d'avoir le dessous, et dont l'honneur sera particulièrement intéressé dans chaque affaire. Nous ne pourrons alléguer contre une disparité aussi grande, que les devoirs que nous impose une garantie solennelle et tant de fois prêtée ou reclamée, nous ne pourrons alléguer que la nécessité de maintenir le système actuel, de conserver aux allemands leur liberté, et à nos frontières une barrière qui les sépare des états autrichiens, un pareil langage vis-à-vis de l'impératrice, ne sera pas celui d'un allié et d'un ami perpétuel, ce sera celui d'un ennemi mal reconcilié et d'un rival éternel; mais si nous le tenons par ce langage, et si nous n'agissons pas en conséquence, que deviendra le système de l'empire? et si à la faveur de notre alliance, qui aura privé les allemands d'un garant de leurs libertés, et qui aura augmenté

les forces de leur oppresseur, on leur forge des chaînes, et qu'ils les reçoivent de manière à ne pouvoir plus les secouer, nous retrouverons nous au moment d'une rupture, qu'il faut toujours croire possible, dans le même état où nous étions avant la signature du traité?

Je n'ajouterai rien ici à ce que j'ai déjà dit sur le roi de Prusse. Je me contenterai de remarquer que la puissance de ce prince le met en état de rendre de très-grands services à un allié puissant, qu'elle le rend très-redoutable à ses voisins, et que le premier choc en est terrible; mais qu'en même-tems il ne peut pas être la partie principale dans une grande guerre; que jamais la France n'en aura rien à craindre, parce qu'elle est hors de sa portée, et que ne pouvant avoir que des succès rapides, il faut toujours qu'il se procure un allié sur lequel son ennemi soit obligé de se replier; car si une puissance telle que la maison d'Autriche, qui a de grandes ressources, se battait, pour ainsi parler, corps à corps avec le roi de Prusse, celui-ci pourrait avoir des succès; mais elle aurait sa revanche à la fin de la guerre. Il s'ensuit de là que l'alliance du roi de Prusse peut nous être extrêmement utile; que sa puissance ne peut jamais être redoutable pour nous, et

que jamais il ne peut jouer un premier rôle dans les opérations que nous partagerons avec lui. Il ne faut donc pas craindre qu'il nous enlève jamais la supériorité d'influence, ni qu'il assujétisse nos intérêts aux siens.

Mais tout cela est à craindre dans l'alliance que nous venons de contracter; *Il est très-possible qu'étant alliés de l'impératrice-reine nous ne jouions* QU'UN SECOND RÔLE, *et ce ne peut jamais être avec quelque avantage pour nous*, parce que cette princesse et ses héritiers n'oublieront jamais que nous pouvons nous détacher de leur alliance, et que dès-lors nous redeviendrons les principaux antagonistes et le contre-poids naturel de sa puissance.

§. VI. *Quelle conduite nous devons tenir en conséquence de notre nouvelle alliance.*

Si nous ne devons pas compter sur la durée de notre nouveau système, il faut prévoir la révolution qui rétablira celui que nous venons d'abandonner; mais il faut sur-tout nous bien persuader que l'alliance de l'impératrice ne pouvant être ni durable, ni avantageuse, son affermissement ne doit être acheté par aucun sacrifice considérable.

Son utilité principale ne peut s'étendre au-delà du tems que durera la guerre avec l'Angleterre, d'où il s'ensuit que si nous devons avoir des complaisances pour notre nouvelle alliée, l'effet de ces complaisances doit être aussi momentané que leur motif. Notre premier soin doit donc être de rassurer ceux de nos alliés que notre traité a alarmés, et de leur faire comprendre que nous connaissons assez nos intérêts pour ne les pas sacrifier à un ennemi réconcilié, qui tôt ou tard reprendra la haine qu'il nous a jurée.

Évitons, sur-tout, de laisser prendre à l'impératrice, un ascendant semblable à celui qu'avait pris sur nous le roi d'Angleterre, après le traité d'Hannôvre. On se souvient encore de la subordination dans laquelle notre ministère était, à son égard, et des fautes que cette subordination nous fit commettre. Continuons à jouer le rôle principal, puisqu'il nous appartient ; et s'il est vrai que l'impératrice ait eu plus de raisons de désirer le dernier traité que nous n'en avons eu d'y donner les mains, faisons ensorte de ne le lui pas laisser oublier, et de ne pas l'oublier nous-mêmes, et sans lui mettre le marché à la main, laissons-lui toujours croire que nous sommes prêts à le faire. Évitons, sur-

tout

tout, toute espèce d'engagement qui nous rendrait son alliance trop nécessaire, et ne formons avec elle aucune entreprise pour l'exécution de laquelle il faille nous mettre dans sa dépendance.

C'est la faute que fit la cour de Madrid, lorsqu'elle signa le traité de Vienne; elle se mit dans le cas de devoir tout aux bontés de Charles VI, et ce prince était bien résolu à en avoir fort peu pour une cour qu'il haïssait, et à laquelle il ne voulait pas laisser prendre pied en Italie.

Prenons occasion de notre réconciliation avec le chef de l'empire, pour accroître notre influence en Allemagne. Que les états de l'empire soient persuadés que, sans perdre un allié et un garant de leurs libertés, ils ont acquis un puissant protecteur auprès de leur chef; profitons d'un moment aussi favorable pour regagner à la diète de Ratisbonne, tout ce qu'une conjoncture entièrement contraire à celle-ci, nous y fit perdre en 1727.

En tenant cette conduite, nous pouvons nous assurer que l'impératrice se dégoûtera bientôt de notre alliance, qu'elle verra lui devenir inutile par l'attention que nous aurons à n'en être pas la dupe. Mais de manière ou d'autre, elle se détachera de nous dès qu'elle trouvera son avantage à le faire. Ne faisons donc point de

vains efforts pour étayer une alliance qui sera toujours chancelante, et tâchons, au moins, de nous retrouver lorsqu'elle viendra à se dissoudre, dans l'état où nous étions lorsqu'elle a été contractée.

Le but que le roi s'est proposé lorsqu'il a donné les mains à une alliance avec la cour de Vienne, a été d'éviter la guerre sur le continent. Tel est l'objet essentiel du traité : les clauses particulières qu'il contient ne sont qu'un accessoire ; mais elles n'en sont pas moins inviolables, parce que tout doit céder à l'intérêt essentiel des rois, qui est la réputation de bonne foi et de constance dans les engagemens qu'ils contractent.

S'il est vrai que le roi ait déclaré au comte de Starenberg, qu'il assisterait l'impératrice, non-seulement avec les vingt-quatre mille hommes promis par le traité, mais même avec toutes ses forces, s'il en était besoin ; cette parole est encore un engagement sacré, sur lequel il n'est pas possible de revenir. Cela posé le roi n'est plus maître de la guerre ni de la paix. Il dépend de l'impératrice de l'engager dans une guerre qui, dès-lors, deviendra générale et qui peut être très-longue.

Les finances du roi détournées à d'autres

objets ne seront plus uniquement employées au rétablissement de la marine, et aux dépenses de la guerre de mer. On a manqué le but par l'endroit même, par lequel on devait se flatter d'y parvenir.

Si le roi de Prusse continue à outrager le roi de Pologne, si ce prince ne s'est point accommodé avec lui, ainsi qu'on l'assure, je ne propose point d'expédient pour éviter la guerre avec le roi de Prusse. Il a été notre allié, il peut l'être à l'avenir, il sera peut-être fâcheux pour nous d'avoir contribué à son abaissement; mais faisons taire ces considérations et armons-nous contre un prince violent qui ne respecte point de lois. Mais si l'accommodement est fait ou s'il est sur le point de se faire, réfléchissons sur nos véritables intérêts, et que ce ne soit pas pour manquer à nos engagemens: que ce soit pour les concilier. Nous avons promis des troupes à l'impératrice, donnons-lui en. Nous avons garanti au roi de Prusse la possession de la Silésie: n'oublions pas notre garantie (1) c'est un acte absolu et indépen-

(1) C'est cet avis que le dauphin paya cher. C'est la Silésie qu'on voulait rendre à Marie-Thérèse, quand madame de Pompadour eut gagné le roi à

dant, obligatoire dans tous les cas, contracté vis-à-vis de toute l'Europe : déclarons que nous ne prétendons point avoir dérogé à notre garantie, parce que nous ne l'avons pu faire : déclarons en même-tems que nous désaprouvons l'invasion de la Bohême, que c'est pour la repousser et non pour faire des conquêtes que nous avons promis notre assistance.

Nous avons des engagemens solennels avec les deux puissances belligérantes. Il faut les remplir, ils sont également sacrés. Nous avons garanti les possessions de l'une et de l'autre ; nous ne pouvons faire la guerre que sur ce pied. Il n'y aura peut-être pas là de quoi contenter l'impératrice ; mais elle ne peut exiger de nous ce que nous ne pouvons faire, sans violer la foi des traités (1). Ajoutons à cette déclaration qui peut-être la dégoûtera de la guerre, l'offre de notre médiation ; et que nos traités respectifs en soient le fondement, comme ils doivent être la base du traité dont nous devons nous proposer la conclusion.

---

faire dans la guerre de sept ans, l'opposé de ce qu'il avait fait dans la guerre de 1740.

(1) C'est précisément ce qu'elle exigeait.

Le roi de Prusse l'acceptera vraisemblablement dès que nous en accompagnerons l'offre d'une promesse positive de n'exiger rien de lui au-delà de ce que notre garantie nous permet d'en exiger. A cette condition, il offrira de poser les armes, et il n'attendra pour le faire, que l'acceptation de notre médiation de la part de l'impératrice; si, celle-ci la refuse, elle fera voir que son but est de conquérir, et si son refus ne nous autorise pas à retirer le secours stipulé par le traité, secours qui ne sera plus nécessaire pour lui garantir ses états, puisque le roi de Prusse aura déclaré n'en vouloir retenir aucune partie, du moins elle ne pourra pas exiger de plus grands secours, puisqu'ils ne lui ont été promis que pour le cas où elle en aurait besoin, et que ce besoin n'existera plus après l'acceptation que le roi de Prusse aura faite de notre médiation, aux conditions que j'ai marquées.

Si on suppose que le roi de Prusse refuse notre médiation, il faudra toujours persister dans la déclaration, par laquelle j'ai dit qu'il fallait en faire précéder l'offre; et il est certain que bientôt les deux puissances belligérantes se dégoûteront d'une guerre dont elles verront que l'issue ne peut être heureuse

pour elle, puisque nous serons obligés de faire rétablir toutes choses dans l'état qu'elles étaient avant la guerre, et cela ne suppose pas que l'impératrice n'en veuille qu'à la Silésie; car, cette province n'est pas la seule que nous ayons garantie au roi de Prusse, par tout ce que ces ancêtres ont acquis par le traité de paix de Westphalie; et, si je ne me trompe, ce qu'il possède de la succession de Clèves et de Juliers, lui a aussi été garanti par la France.

SUPPLÉMENT

Au mémoire sur le traité de 1756.

Après avoir lu ce mémoire, je remarque que je devais ajouter 1°. Que nous n'avions rien à craindre du côté de l'Italie, où il y a une neutralité actuellement existante;

2°. Les avantages qu'en tire l'impératrice: outre ceux que j'ai marqués, celui de ne point augmenter sa dépense pendant que la nôtre est excessive, et de se tenir par-là en état de faire pencher la victoire du côté des anglais, si après une longue guerre, qui nous aura épuisés, nous prenons le dessus, ou de nous dépouiller si nos défaites et la guerre elle-même nous épuisent à un certain point;

3°. L'impératrice a déclaré à l'Angleterre qu'elle n'avait renoncé et ne prétendait pas renoncer à aucun des engagemens qu'elle avait précédemment contractés avec elle; si cette déclaration est sincère, que deviendra Dunkerque, dont la maison d'Autriche a garanti la démolition. Si elle ne veut pas prêter sa garantie, sa déclaration est fausse et elle commet une infidélité, qu'en devons-nous attendre? si elle prête sa garantie, que devient notre alliance? mais si elle se rend médiatrice, quel traité nous fera-t-elle faire?

4°. Nous avons garanti à l'impératrice tous ses droits, n'a-t-elle pas droit de faire d'Ostende une ville de commerce? si elle l'entreprend, quelle conduite tiendrons-nous? peut-être pourra-t-on lui contester son droit en argumentant d'après le traité de Munster. Mais qu'une pareille difficulté a mauvaise grace dans la bouche d'un allié?

LISTE

Des seigneurs de la cour de Louis XV, *recommandés à Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche, par sa mère Marie-Thérèse, impératrice, au moment de son départ de Vienne, pour épouser le dauphin de France, depuis Louis* XVI.

On a inseré ici cette liste parce qu'elle développe le caractère des deux partis opposés, existans à la cour. On a conservé l'orthographe de l'impératrice.

Liste des gens de ma connaissance.

Le duc et duchesse de Choiseul;
Le duc et duchesse de Praslin.
Hautefort.
Les Duchâtelet.
D'Estrées.
D'Aubeterre.
Le comte de Broglie.
Les frères de Montazet.
Mons. d'Aumon.
Mons. Gérard.

Mons. Blondel.

La Beauvau, religieuse;

Sa compagne.

Les Durfort. C'est à cette famille que vous marquerez en toute occasion votre reconnaissance et attention.

De même pour l'abbé de Vermont : le sort de ces personnes m'est à cœur. Mon ambassadeur est chargé d'en avoir soin. Je serais fâchée d'être la première à sortir de mes principes, qui sont de ne recommander personne ; mais, vous et moi, devons trop à ces personnes pour ne pas chercher en toutes les occasions à leur être utiles; si nous le pouvons sans trop d'*impegno*.

Consultez-vous avec Mercy.

Je vous recommande en général tous les lorrains, dans ce que vous pourrez leur être utile. (1)

(1) Cette notice de personnages de la cour, décèle l'esprit de parti que l'impératrice alimentait en France; elle avait chargé le comte de Mercy, son ambassadeur, d'en avoir soin : elle indiquait sans exception tous les lorrains nés dans une province qui avait été le berceau de la maison de son mari, François I.er, et dans laquelle la maison d'Autriche conservait soi-

Liste de plusieurs personnages recommandés par M. le dauphin, à celui de ses enfans qui succédera à Louis XV, (confiée à MM. de Nicolaï, avec plusieurs autres papiers.)

M. DE MAUREPAS est un ancien ministre disgracié, qui a conservé, suivant ce que

---

gneusement un parti qui n'oublia jamais ses anciens souverains. C'était dans la politique de la maison d'Autriche une pierre d'attente. L'attachement sans trop *d'impegno*, est digne des formes délicates d'une femme habile, qui savait nuancer et couvrir ses sentimens. Le duc de Choiseul, avec raison, est à la tête de la liste; il était le chef du parti lorrain et autrichien, il l'avait le premier organisé en France. Les Montazet étaient vendus totalement à ce parti; au point que l'abbé de Montazet fut depuis archevêque de Lyon, par la protection du duc de Choiseul, pour ses opinions jancénistes et pour l'esprit de persécution qu'il manifesta contre les sulpiciens, et en général contre le parti des jésuites.

Quant au comte de Broglie: l'impératrice aura été bien trompée par cet adroit politique. Il était chef de la fameuse correspondance secrette qui ne cessa de travailler contre les intérêts de Marie-Thérèse, en traversant en secret l'alliance autrichienne de 1756.

j'apprends, son attachement aux vrais principes de la politique, que madame de Pompadour a méconnus et trahis.

M. LE DUC D'AIGUILLON est d'une maison qui s'est illustrée du systême politique que la France sera tôt ou tard obligée pour sa sûreté de ramener. Il se formera avec l'âge, et il peut être utile à beaucoup d'égards. Ses principes sur l'autorité royale, sont purs, comme ceux de sa famille qui le sont sans lacune, depuis le cardinal de Richelieu.

Mon père a renvoyé un homme roide de caractère, avec quelques erreurs dans l'esprit; mais un honnête homme, M. DE MACHAULT. Le clergé le déteste pour ses sévérités contre lui : l'âge l'a beaucoup modéré.

Le comte de Broglie n'était pas homme à vendre son secret, ni sa patrie. Il fut même persécuté par le prince de Kaunitz; la recommandation de Broglie est donc le résultat de ces incompréhensibles conduites de plusieurs diplomates habiles dans l'art de contrefaire leurs principes, lorsqu'ils en ont, ou d'en professer une grande variété, suivant les circonstances. Le profond secret qui fut sans cesse gardé par les agens de la correspondance secrette, sous le comte de Broglie, invite à croire qu'il était du nombre des premiers.

M. DE TRUDAINE jouit d'une grande réputation de probité et d'attachement, avec beaucoup de connaissances.

M. le CARDINAL DE BERNIS, est enfin récompensé des services qu'il a rendus à la maison d'Autriche. Mais son systême politique relatif à cette puissance, était conçu avec plus de mesure que celui du duc de Choiseul. Il a été renvoyé, parce qu'il n'avait pas assez fait pour l'impératrice et qu'il s'est ressouvenu qu'il était français. S'il modère son ressentiment trop connu contre un parti puissant dans le clergé et le plus attaché à notre maison, il peut devenir très-utile.

M. DE NIVERNOIS a de l'esprit, des graces: il peut être employé dans les ambassades, où il faut en avoir absolument. C'est LA, qu'il faut le placer.

M. DE CASTRIES est bon pour le militaire, il a de l'honneur et du savoir.

M. DUMUY est la vertu personnifiée. Il a hérité de toutes les qualités que je sais par oui dire, qu'avait M. de Montausier; il sera ferme dans la vertu et l'honneur.

MM. DE SAINT-PRIEST se sont avancés par madame de Pompadour, mais ils ont de la capacité et du désir de s'avancer. Le père

doit être bien distingué du fils et du chevalier. Celui-ci peut un jour devenir très-utile.

M. le COMTE DE PÉRIGORD est prudent et honnête homme.

M. le COMTE DE BROGLIE a de l'activité et de l'esprit, comme aussi des combinaisons politiques.

M. le MARÉCHAL DE BROGLIE a des talens pour le commandement, en cas de guerre.

M. le COMTE D'ESTAIN, a les talens de son état.

M. DE BOURCET a des connaissances sûres, ainsi que le baron d'Espagnac.

M. DE VERGENNES est dans les ambassades. Il a un esprit d'ordre, sage et capable de conduire une longue affaire dans les bons principes.

Il y a dans le parlement, dans les familles des présidens, des hommes de talens très-attachés à leur devoir; il y en a aussi quelques-uns parmi les conseillers.

M. le PRÉSIDENT OGIER est d'un caractère propre aux négociations difficiles et orageuses: mais il y a dans la magistrature des esprits en effervescence et des hommes qui tiennent à d'autres qui sont incapables d'être employés

ailleurs qu'au parlement, à cause de l'activité de leurs têtes.

Quant au clergé, M. DE JARENTE a élevé dans ce corps trop de sujets bien dignes d'être ignorés. Il a pris le contre-pied de son prédécesseur qui voulait un clergé exemplaire, et attaché à la religion. M. de Jarente a fait des choix de trop de personnes semblables à lui.—

M. L'ÉVÊQUE DE VERDUN est trop connu pour avoir besoin de recommandation, ainsi que la famille dont l'attachement est bien connu.

M. le DUC DE LA VAUGUYON est également trop connu pour avoir besoin d'être recommandé. Il avait trop à cœur de rendre ses élèves des princes probes, éclairés et capables pour qu'il soit jamais oublié : je dis de même des autres personnes appelées à l'éducation des enfans de France.

Quant à M. L'ANCIEN ÉVÊQUE DE LIMOGES, sa vertu, sa candeur, sa délicatesse parlent assez en sa faveur.

Il est d'autres personnes bien recommandables ; mais outre qu'elles ont des charges, elles tiennent par l'amitié ou la parenté aux personnes citées ci-dessus. On n'en parlera pas.

M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS (BEAUMONT)

doit être considéré comme une des colonnes de la religion, que la famille est obligée, en conscience et par intérêt de maintenir. *Combien qu'il en coûte.* La tendre mère de mes enfans en dira bien d'avantage, elle saura bien distinguer ce qui est bien, d'avec ce qui est mal, et il n'est pas nécessaire de démontrer ici combien elle est digne du plus tendre dévouement.

PIECES

PIECES

RELATIVES

A la mort de la reine Marie, épouse de Louis XV; *du dauphin, père de Louis* XVI; *de la dauphine et de madame de Pompadour:*

Pour servir à l'intelligence de ces mémoires.

AVERTISSEMENT.

On a cru devoir joindre ici les opinions qui accusent M. de Choiseul et celles qui le déclarent innocent relativement à la mort de l'épouse, de la favorite et de la postérité de Louis XV. *L'auteur des mémoires a voulu ajouter aussi son avis individuel avec quelques remarques générales sur les accusations de cette nature qui se trouvent dans presque tous les historiens. Ces remarques pourront servir d'antidote à la crédulité populaire de tant de lecteurs, et à la facilité de tant d'historiens sur un article d'une délicatesse extréme.*

SUR LA MORT

DE MADAME DE POMPADOUR,

Par le comte de Mirabeau, *auteur des* MÉMOIRES DU DUC D'AIGUILLON.

« La connaissance que madame de Pompadour avait de l'audace du duc de Choiseul la faisait trembler; mais le moment qui dessilla ses yeux avait été malheureusement pour elle celui qui éclaira M. de Choiseul, vers la fin de l'aveuglement de madame de Pompadour sa protectrice. *La voir s'échapper de ses liens et décider irrévocablement de son sort fut l'ouvrage du même instant. Une maladie mortelle se manifesta, ouvrage du poison que lui avait destiné le duc. L'infortunée marquise se vit dépérir chaque jour, et en connut la cause. La bonté de son tempérament la fit lutter quelques mois contre la force du poison;* mais elle y succomba le 15 avril 1764, ne regrettant que de laisser le maître qu'elle avait toujours chéri, sous la puissance du duc de Choiseul. »

Elle paya donc de sa vie la faute de son choix, et le ministre orgueilleux ne voyant plus de frein à son ambition osa espérer que madame de Grammont sa sœur prendrait sur le roi le même ascendant qu'avait eu la mar-

quise; qu'elle succéderait dans ses place, titre, crédit, autorité, et qu'elle lui servirait d'échelon pour atteindre à la puissance des maires du palais, objet chéri de ses désirs.

Mais le roi se souvenait de tous les malheurs qu'avait occasionnés à la France madame de Maintenon vers la fin du règne du feu roi ; il craignait dans madame la duchesse de Grammont une gouvernante d'un autre genre ; il redoutait son esprit étendu, ses rapports avec tout son parti, encore si puissant en France ; ses connaissances dans presque toutes les affaires importantes qu'avait conduites son frère, ou plutôt qu'elle avait elle-même conduites ; ce prince était fatigué de l'empire qu'avait exercé madame de Pompadour sur lui ; il ne la regrettait pas, et ne voulait plus tomber dans de nouveaux liens aussi indissolubles ; il avait vécu un moment avec la duchesse ; il avait loué assez publiquement sa tournure et ses manières dans les plaisirs, et il eut la force et la sagesse cette fois, aidé de quelques domestiques de l'intérieur, de résister à toutes les insinuations qui lui furent faites pour l'élever au rang de favorite, parce que de cette situation à un grand crédit il n'y avait qu'un pas à faire, et que la duchesse avait dans son esprit tout ce qu'il fal-

lait pour y réussir. Aussi le roi s'expliqua fort clairement à ce sujet, et les Choiseul furent obligés de dresser d'autres batteries. L'art leur était familier, et dans les importantes occasions ils étaient des maîtres fort habiles. »

Anecdotes relatives à la mort de Louis, dauphin de France, par M. d'Angerville.

« A peu-près dans le tems de la mort de madame de Pompadour on s'apperçut que M. le dauphin, qui jusques-là avait joui d'une santé florissante, commençait à dépérir. Il perdit insensiblement son embonpoint ; la fraîcheur de son teint s'altéra, et la pâleur effaça le bel incarnat de ses joues. On ne put se dissimuler qu'une langueur secrète le consumait ; on en chercha la cause, et chacun forma ses conjectures. On a prétendu que ce prince avait voulu faire passer une dartre, dont l'humeur répercutée sans précaution s'était jetée sur la poitrine. Mais madame la dauphine n'ayant point fait part de cette anecdote au rédacteur des mémoires de la vie de son auguste époux, on doit la regarder comme controuvée. Il est plus vraisemblable, suivant ce qu'elle en fait indiquer par l'historien, que le chagrin des maux de la religion, et sur-tout de la destruction des

jésuites, fut le principe de son mal. Quoi qu'il en soit, après avoir donné une lueur d'espérance par l'usage du raisin, auquel il s'était mis pour toute nourriture, ce prince s'étant trop fatigué à Compiègne aux exercices du camp qu'il aimait, il lui survint un gros rhume, et l'on ne tarda pas à s'appercevoir que sa poitrine était affectée. Il ne voulut rien déranger ni au retour de ce voyage, ni à celui de Fontainebleau, dont il ne fut pas possible de le ramener. Le roi se conduisit à son égard comme il avait fait envers madame de Pompadour, et ne manqua en rien à l'extérieur. Il eut la complaisance de rester en ce lieu très-triste et très-malsain, jusqu'au moment de la mort de son fils. Mais on en calculait les derniers instans, et il en résulta pour l'auguste moribond un spectacle affreux que la religion seule lui adoucit. Il voyait de son lit tout ce qui se passait dans la cour du château, et cela faisait quelquefois distraction à ses souffrances. Comme il approchait de sa fin, et que le départ était fixé à l'instant où il expirerait, chacun s'empressait de se préparer, afin de prévenir la débacle de toute la cour, qui devait être considérable. Le prince mourant, remarqua les paquets qu'on jetait par les fenêtres, et qu'on chargeait sur les voitures,

il dit à la Breuille, son médecin, qui voulait lui éloigner encore l'idée du fatal moment, et relever son espoir : *Il faut bien mourir ; car j'impatiente trop de monde.*

« Le roi avait chargé le grand aumônier de ne pas quitter son fils pendant son agonie, et de recevoir son ame. Dès qu'il vit le prélat reparaître chez lui, il jugea que c'en était fait. Il prend sur-le-champ son parti, envoye chercher M. le duc de Berry, l'aîné des enfans de France; et après lui avoir adressé un discours relatif aux circonstances, il le conduit chez son auguste mère. En entrant il dit à l'huissier: *Annoncez le roi et M. le dauphin.* La princesse sentit ce que signifiait ce nouveau cérémonial; elle se jeta aux pieds de sa majesté, et lui demanda ses bontés pour elle et ses enfans. »

Opinion et témoignage du maréchal de Richelieu *consigné dans une note de lui, remise à Mirabeau, auteur de l'ouvrage intitulé* MÉMOIRES DU DUC D'AIGUILLON, *sur la mort de M. le dauphin père de Louis* XVI.

« M. le dauphin, ce digne prince, si peu connu pendant trente-cinq ans de sa vie, et qui aurait tant mérité de l'être; cet excellent

fils d'un si bon père, avait vécu fort retiré dans les tems des troubles causés par l'empire des maîtresses, empire qu'il blâmait en silence, mais que son respect pour son roi ne lui permettait pas d'examiner.

» Depuis la mort de madame de Pompadour, voyant son père entièrement livré à ses enfans » et passant sa vie avec eux, il avait cru pouvoir développer davantage les sentimens dont son cœur était rempli.

» Le camp de Compiègne parut lui donner une nouvelle existence. Ce prince, aussi affable que vertueux, visitait les soldats, les secourait, *leur présentait sa femme*, les appelait *mes camarades* et *mes amis*, et causait parmi eux une ivresse universelle qui allait jusqu'au délire.

» Mais comme ce n'était ni l'intention, ni l'intérêt du ministre prépondérant, que le crédit de M. le dauphin augmentât à un tel point que le roi ne pût lui refuser le dégré de confiance qu'il méritait, c'est-à-dire sa confiance toute entière, M. de Choiseul ne fut pas long-tems à se débarrasser d'un tel concurrent. On sait qu'elle fut la maladie et la mort du meilleur des princes. Vingt fois il m'a dit qu'il savait bien ce qui la lui causait, les profonds calculs de son ennemi M. le duc de Choiseul. Mais

il est inutile de s'appésantir ici sur des détails qui ne doivent point entrer dans le sujet que je traite ».

Anecdote du maréchal de Richelieu *sur la mort du dauphin père de Louis* XVI, *consignée dans ses notes remises à Mirabeau, auteur de l'ouvrage intitulé* MÉMOIRES DU DUC D'AIGUILLON; *anecdote qui indiquerait quelle était l'opinion de Louis* XVI *sur la mort de son père.*

« On a dit à la reine (Marie-Antoinette) de haïr M. d'Aiguillon; elle a été sans cesse environnée de personnages qui ont tenu des propos peu favorables à ce ministre. M. de Choiseul l'a mariée, lui a donné une couronne; elle lui doit de la reconnaissance; mais est-ce aux dépens de son existence personnelle et du bien du royaume? elle ne réussira jamais dans son projet favori; elle s'est trop pressée en 1774 de rappeler M. de Choiseul. En 1775, après la disgrace de M. d'Aiguillon, elle se crut souveraine au sacre; elle manda cet ex-ministre chez elle le mercredi qui suivit le sacre, à deux heures après midi, le roi présent : celui-ci n'avait point été prévenu : la reine se flattait de vaincre sa

résistance et d'obtenir sur-le-champ qu'il assemblerait un conseil à Reims, où M. de Choiseul assisterait en l'absence de M. de Maurepas. Le roi ne dit mot à l'apparition de M. de Choiseul; il recula tout doucement, et se retira même.

» La reine échoua donc, ayant été aussi mal conseillée que servie; et on sait que la surveille du jour du sacre, aux baisemens de mains, quand M. de Choiseul se présenta, le roi retira sa main avec une grimace effroyable, comme s'il craignait l'approche de l'*empoisonneur de son père*, horrible épithète que lui donnait M. de la Vauguyon. Ce jeune prince est imbu de longue main, et jamais ces impressions d'éducation ne s'effacent; aussi depuis cinq ans la reine n'a pas gagné la moindre chose à cet égard sur l'esprit de son époux ».

Sur les causes de la mort de la reine épouse de Louis XV. *Opinion de madame la* duchesse d'Aiguillon *et de son fils député à l'assemblée constituante.*

Cette note a été remise à l'auteur de ces mémoires sous la condition spéciale qu'elle ne serait pas publiée du vivant de madame d'Aiguillon; ou si elle devait l'être, sous celle qu'il y serait déclaré que ce n'est pas d'elle qu'on

tenait l'anecdote. La mère et le fils ayant lu l'ouvrage intitulé *Mémoires d'Aiguillon*, donnèrent à l'éditeur des mémoires les notes, correctifs et additions qui les terminent, et celles que j'ajoute ici sur la mort de la reine.

» M. d'Aiguillon n'a jamais demandé d'indemnités pour les peines et tracasseries qu'il a essuyées en Bretagne. Il s'est toujours contenté dans cette province du produit de sa place de commandant; et quand, après des tenues d'états très-longues et très-dispendieuses, il a été forcé de demander des secours, il a été jusqu'à faire entrer en compte les 30,000 liv. qu'il est d'usage que la province donne au commandant, comme aussi les 15,000 liv. qui étaient donnés en présent à madame d'Aiguillon. Aussi, bien loin de s'enrichir, il dérangea ses affaires en Bretagne.....

» M. d'Aiguillon ne demanda pas le régiment du roi, car il était à Aiguillon : ce fut madame d'Aiguillon qui écrivit au roi une lettre que la reine voulut bien lui remettre; cette lettre ne faisait aucune mention des tracasseries de Bretagne, mais seulement des services de M. d'Aiguillon, et de la promesse que le maréchal de Belle-Isle lui avait faite au nom de S. M., dans le tems de l'affaire de Saint-

Cast, de la première place vacante, attendu qu'il n'avait pas été possible de le nommer maréchal de France, comme le roi l'avait d'abord pensé, parce qu'il n'était lieutenant-général que du mois de mai précédent. M. de Choiseul *ayant appris que la reine protégeait M. d'Aiguillon, et qu'elle avait remis la lettre au roi*, dit tout haut à son café : *La reine demande pour M. d'Aiguillon, et moi pour M. Duchâtelet ; nous verrons qui l'emportera.* La reine est morte peu de tems après, victime de M. le duc de Choiseul ».

Réfutation des opinions antérieures relatives aux causes de la mort du dauphin de France, de la dauphine, de la reine et de madame de Pompadour, par M. d'Angerville, *auteur de la vie privée de Louis* XV.

« Nous n'ignorons pas les bruits qu'on a fait courir sur la plupart de ces morts successives, toutes extraordinaires quoique toutes différentes, toutes lentes, toutes prévues, toutes fixées à des époques certaines, déterminées et périodiques en quelque sorte ; mais nous les regardons comme le fruit uniquement de l'imagination exaltée de quelques politiques, avides d'anecdotes romanesques, et croyant les forfaits les

plus périlleux aussi aisés à exécuter qu'à concevoir. Ces bruits ont pris leur source dans une première supposition, que l'assassinat de Louis XV était le résultat d'un complot profond. Et comme le crime ignoré doit toujours s'attribuer à celui qui en recueille le fruit, on avait porté l'horreur jusques à soupçonner l'héritier présomptif du trône. Malheureusement, ou plutôt heureusement, ce qui commence à mettre en défaut les combinaisons de ces scrutateurs sinistres, c'est que madame de Pompadour se trouve la première dans la chaîne des victimes; c'est qu'on ne peut croire raisonnablement que la même main qui aurait empoisonné cette favorite, eut empoisonné le dauphin, madame la dauphine, la reine; c'est qu'alors il faut admettre à la cour deux sectes d'empoisonneurs, qui luttant tour-à-tour l'une contre l'autre se seraient exercées à l'envi à commettre de ces atrocités, et l'auraient fait sans autre fruit que l'impunité, tandis que le roi, du moins par son silence, autorisant ces exécrables jeux, aurait joui du plaisir barbare de voir immoler autour de lui les personnes les plus chères. Spectacle qui, par sa longueur et l'effroi qu'il répandait, à moins de donner à Louis XV le cœur d'un Néron, ou la dissimulation d'un Tibère, aurait été un

supplice perpétuel pour lui, un supplice insoutenable même pour le plus affreux scélérat. Telles sont les contradictions, les absurdités, les conséquences abominables qu'entraînerait l'admission d'un fait, sans lequel cependant les autres sont invraisemblables et s'écoulent. Il y a toute apparence que, s'il y a eu des assassins, ce sont les médecins ».

Opinion du prince de Salm, *sur les causes de la mort de la postérité de Louis* XV.

Le prince de Salm, racontant au mois de juillet 1787 des anecdotes de la cour de France, chez madame de Jaucourt, se déclara convaincu que la postérité, l'épouse et la favorite de Louis XV avaient péri des œuvres de M. le duc de Choiseul et de sa sœur la duchesse de Grammont. Il nous dicta ces vers d'un noël de la cour, où le ministre fut chanté suivant l'usage de ce tems-là; et il permit de le citer dans nos mémoires.

Duchesse incestueuse,
Grammont vole aux enfers,
Porter ta coupe affreuse
Aux pieds de Brinvillers :

Pluton attend déjà ta criminelle race,
Choiseul sera traité fort bien;
Entre Ravaillac et Damien,
On a marqué sa place.

La Brinvilliers était une fameuse empoisonneuse sous le règne de Louis XIV.

Sentiment de M. l'abbé de Laffrey, *précepteur du prince de Salm, et auteur d'une* HISTOIRE DE LOUIS XV, *pour laquelle ce prince avait fourni plusieurs anecdotes, sur le dépérissement de la famille royale.*

M. Arnoux de Laffrey, présent à la conversation de son élève relative à la cour de Louis XV, copia, avec nous, la strophe antérieure; mais il ne partagea point entièrement les opinions de M. le prince de Salm. Il dit dans ses mémoires de Louis XV ce qui suit :

« Comme le crime ignoré doit toujours s'attribuer à celui qui en recueille le fruit, on soupçonna l'héritier présomptif du trône. (De l'assassinat de Louis XV par Damiens.)

» Peu de tems après, *on soupçonna* un fameux courtisan d'avoir commis tous ces

crimes, et son nom a été révélé dans un couplet peu connu fait à la suite des noëls de la cour. »

M. l'abbé de Laffrey cite ensuite le couplet qu'on a vu ci-dessus, et qu'il tenait du prince de Salm.

Opinions de madame de Flavacour, *sœur des trois favorites de Louis* XV, *et dame de la reine, sur le méme sujet.*

Madame de Flavacourt était consciencieuse, vraie et facétieuse. C'est d'elle principalement que je tiens les curieuses anecdotes de la cour, sur ses trois sœurs, conservées dans les *Mémoires du maréchal de Richelieu.* Je l'ai priée de me dire ce que je devais croire des bruits qui furent répandus sur les causes de la perte de la postérité de Louis XV. Elle était très-attachée à la reine et à M. le dauphin. Elle me répondit ces paroles remarquables :

Le parti de M. de Choiseul osa accuser M. le dauphin d'avoir suscité Damiens, et ce prince infortuné qui le sut, en fut navré de douleur; car il était bien éloigné de ce crime. M. le duc de Choiseul, qui le haïssait, fut accusé à son tour d'un

crime

crime semblable quand on vit approcher la mort de M. le dauphin, de son épouse et de la reine que M. de Choiseul ne pouvait souffrir. Observez que madame de Flavacourt n'accuse pas M. le duc de Choiseul dans sa réponse. Elle dit que le parti de M. le duc de Choiseul accusait le parti du dauphin, d'avoir fait assassiner Louis XV, et que le parti de M. le dauphin accusa à son tour le parti de M. de Choiseul d'avoir fait périr la postérité de Louis XV.

En dernier résultat, ce sont deux partis violens et dangereux au repos de la France, qui s'entr'accusèrent de ces étranges délits, sans les prouver.

Anecdotes sur la maladie et la mort de madame la dauphine, mère de Louis XVI, *dictées par M. le maréchal de Richelieu; communiquées au comte de Mirabeau, et publiées par celui-ci dans un ouvrage intitulé* l'Espion dévalisé. *Intrigues de la cour de Louis* XV *en* 1767, *relativement à madame la dauphine.*

L'ouvrage dont je vais extraire cet article, a été sévèrement prohibé et vendu en cachette en 1784. Il mérite une grande attention. Il a donné de vives inquiétudes à l'auteur, que

le garde des sceaux, Hue-de-Miroménil, a poursuivi pour cet ouvrage.

« A l'instant de la mort de M. le dauphin, dit M. de Mirabeau, (le 20 décembre 1765) dans la première crise de l'inquiétude et de la douleur, madame la dauphine demanda au roi : 1°. la permission et les moyens de s'approcher le plus près qu'il serait possible de sa personne; 2°. la liberté de veiller, d'une manière spéciale et privilégiée, à l'instruction des princes ses enfans, en qualité de surintendante de leur éducation; 3°. de conserver son rang à la cour.

» Le roi accorda tout. Son affliction était vive. Après avoir établi sa famille à Versailles, il se retira à Choisy, esseulé, et y resta plus de huit jours, pour s'affranchir du cérémonial du premier janvier. Le service seul eut la permission de le suivre. Il n'y eut point de listes de seigneurs; ce qui donna lieu à une décision d'intérieur.

» Les entrées familières concourent dans les occasions avec le service; mais comme en 1765 il ne restait plus que M. le comte de Clermont et le comte d'Eu, qui eussent les entrées familières, à raison de ce qu'ils avaient été élevés avec le roi, la cour se

trouvait proprement restreinte au pur service. Le marquis de Marigni prétendit qu'en l'absence du sur-intendant des bâtimens, sa place de directeur général lui donnait les entrées familières, plus distinguées que celles du service simple. M. de Choiseul s'opposa à cette demande, d'autant qu'il ne pouvait être de ce voyage, dont il redoutait l'intrigue; mais le roi admit le marquis de Marigni, et exclut tous ses ministres.

» Ce fut alors que M. le duc d'Aiguillon, qui se trouvait en cet instant agité par tous les tumultes de la Bretagne, et privé de son protecteur, obtint du roi les pleins pouvoirs, en profitant adroitement du moment. Il se rendit en effet dans sa province le 28 décembre 1765, y changea la face de toute l'administration, et emporta le renvoi à St-Malo de l'affaire de MM. de la Chalotais.

» M. de Choiseul se vit forcé de louvoyer; il suivit même et exécuta de point en point le plan tracé par le duc d'Aiguillon, jusqu'à ce qu'étant parvenu à brouiller les cartes de nouveau, toutes choses, au bout de quelques mois, retombèrent dans la confusion . . . . Mais ce n'est pas un mémoire sur l'administration de M. de Choiseul qu'on me demande;

mon objet est de dire la vérité sur le fait de la mort de madame la dauphine.

» Après les premiers momens que la nature abandonne à la douleur, madame la dauphine voulut s'occuper sérieusement de la tâche importante qu'elle s'était imposée. Elle avait soigneusement recueilli tous les manuscrits, les extraits, les notes de son époux; sur-tout ceux que ce bon prince avait étiquetés de sa main : *Papiers pour l'instruction de mon fils de Berry*. Madame la dauphine, qui les appelait son trésor, fit choix de plusieurs personnes pour les mettre en ordre. Son confesseur, l'abbé Collet, qui l'avait été de son mari, lui donna un de ses amis pour être à la tête de ce travail; et l'on dressa en peu de tems un plan d'éducation méthodique, dont les manuscrits originaux de M. le dauphin formaient la base.

» Les cahiers étaient remis successivement à madame la dauphine, à mesure qu'on les composait. Elle avait chargé un nommé *Pomiez*, aujourd'hui secrétaire des commandemens de M. le comte de Lusace, de les prendre chaque semaine, et de les lui remettre en mains propres, avec la défense la plus expresse d'en parler à qui que ce soit, parce

qu'elle voulait en prévenir elle-même le duc de la Vauguyon, qu'elle regardait comme incapable, et cependant à qui elle ne voulait pas déplaire; mais elle avait résolu de ne lui en parler qu'au moment où elle entâmerait ce nouveau plan d'éducation, qu'elle comptait commencer à exécuter aux fêtes de noël 1766, parce que l'année de deuil expirait alors, et qu'il ne lui fallait certainement pas moins de tems pour se familiariser avec un genre de travail qui jusqu'alors lui avait été absolument étranger.

» Cette mère tendre se faisait de cette occupation un devoir sacré et un plaisir que l'on ne peut exprimer. Elle apprenait par cœur presque tous les cahiers destinés à ses enfans. Sa mémoire avait été exercée de tout tems; elle savait assez bien le latin, et était familière avec Horace. Chaque jour l'abbé Collet lui faisait répéter sa leçon d'éducation dans son oratoire. La princesse qui avait du talent naturel, de l'esprit, de l'énergie et infiniment de caractère, ne se lassait de rien. A mesure que cette veuve infortunée avançait dans une lecture où les extraits de M. le dauphin étaient disséminés avec art, elle versait des torrens de larmes. On peut sur cette simple ébauche

deviner quelle influence une telle éducation aurait eue sur des cœurs jeunes, bien nés et guidés sans relâche par la meilleure des mères. Quelle différence d'une pareille institutrice aux éducateurs ordinaires! Combien des leçons si touchantes devraient être mieux accueillies que ces documens arides qui, le plus souvent, dégoûtent à jamais du travail auquel ils prétendent accoutumer.

» Madame la dauphine ne se bornait point à ces occupations relatives à l'éducation de son fils aîné; elle pensait à elle-même; elle pensait au bien de l'état. Elle avait un homme de confiance qui l'instruisait par écrit chaque semaine *de ce qu'il fallait qu'elle sût;* c'étaient ses propres expressions. Pomiez était chargé de lui remettre tout à elle seule; elle avouait que le roi lui parlait de beaucoup de choses, et l'évêque de Verdun, Nicolaï, lui conseillait bien de tout écouter.

» Cet évêque allait être le premier aumônier de madame la dauphine. Caractère ardent, ambitieux, factieux même; c'était lui qui, en qualité d'agent du clergé, fit cette réponse à M. de Machault, contrôleur général.... Vous sonnez le tocsin, lui disait le ministre... — Oui, monsieur, quand vous mettez le feu

par-tout ... Ce mot, dit en pleine audience, était vigoureux. On agitait alors la fameuse affaire des immunités du clergé, à l'occasion de laquelle Silhouette fit son livre. *Ne repugnate vestro bono.*

» Tel était l'état des choses en 1766, lorsque la cour se transporta à Compiègne. Madame la dauphine n'avait point encore usé de la permission que le roi lui avait donnée de conserver son rang à la cour; elle avait voulu laisser écouler les six premiers mois de grand deuil; mais le jour de St.-Jacques elle parut, et tint désormais la cour les jours de chasse. Alors se déploya dans quelques occasions la vigueur de son caractère. Un jour entr'autres qu'on lui servit deux œufs qui, avec le lait qu'elle prenait à la rigueur, formaient son dîner, l'un de ces œufs se trouva couvé. Elle se retourna du côté de M. de Muy, son maître d'hôtel, et lui dit ces mots: *Voyez, monsieur, comme on me sert;* mais d'un ton fier qu'on en parla tout le voyage. On n'était plus accoutumé à entendre de ces phrases des maîtres, qui tuent les hommes quand elles sont appliquées à-propos. La vue de ce poulet vivant fit horreur à la princesse; il lui prit une quinte violente, qui devint la seule ressource

des partis furieux qui lui étaient opposés. Cependant les assiduités du roi auprès de madame la dauphine devinrent très-fréquentes : chacun ouvrit les yeux, et les intrigues infernales se renouèrent.

» A la mort de M. le dauphin, sa veuve, nous l'avons dit, avait obtenu du roi qu'elle serait logée le plus près qu'il serait possible de l'appartement de S. M. : en conséquence le roi lui destinait celui qu'occupait feue madame de Pompadour, lequel à l'instant de sa mort avait été divisé par des dames du service, et tout de suite habité. Pour rendre cet appartement logeable, il suffisait d'enlever quelques légères cloisons. L'intrigue contraire gagna le vieux Gabriel, premier architecte, qui, par l'ancienneté de son service de 44 ans auprès de Louis XV, lui faisait croire ce qu'il voulait. Gabriel persuada au roi que les grosses poutres étaient pourries, et qu'il y aurait du danger pour sa majesté, lorsqu'elle se rendrait chez madame la dauphine. Cette opinion accueillie entraînait la reconstruction totale des plafonds. Cependant il ne s'était alors écoulé que vingt mois depuis la mort de madame de Pompadour; ces poutres ne pouvaient pas s'être pourries dans un si court espace de tems; mais le roi

n'osa rien prendre sur lui, et ordonna qu'elles seraient visitées.

» La cour séjourna deux mois et demi à Compiègne, parce qu'il n'y eût pas de Fontainebleau; le roi ne voulut pas donner à sa belle-fille ce spectacle de douleur, la vue de ce lieu de ses souffrances et de sa perte funeste; mais comme ce prince ne pouvait guère se passer de son serrail pendant deux mois, et qu'il ne l'avait pas fait venir à Compiègne à cause de l'incommodité du local, il coupa son séjour, laissa la cour à Compiègne, et fut passer près de huit jours, tant à Versailles qu'à Choisi.

» M. de Choiseul fut de ce voyage de Choisi; et c'est là qu'il obtint du roi que ce prince personnifierait, pour ainsi dire, dans le mémoire justificatif que M. de Calonne lui présenta le premier septembre, en écrivant, de sa propre main, au bas de ce mémoire: *Que M. de Calonne n'avait rien fait que par ses ordres; qu'il l'approuvait en tout, et qu'il l'autorisait à le faire imprimer.* Le roi se substituait donc à M. de Calonne, devenait par conséquent l'accusateur de M. de la Chalotais, et justifiait le maître des requêtes du fait du porte-feuille. On accusait M. de Calonne d'avoir affecté un oubli chez M. le vice-chancelier, pour que ce

chef de la justice pût lire des pièces secrètes que M. de la Chalotais avait confiées à M. de Calonne, et dont celui-ci ne pouvait donner une communication notoire, publique et légale que sous le masque de l'étourderie et de la distraction, en affectant de laisser traîner son porte-feuille de poche; ce qui lui réussit. Le mémoire de M. de Calonne fut imprimé à l'imprimerie royale et répandu par-tout. Cet homme n'a pu se justifier par un tel mémoire; il a avoué, au contraire, des faits dont le public pouvait douter, et M. de Choiseul abusa de la faiblesse du roi pour lui faire jouer un rôle atroce dans ce drame d'iniquité.

» Le roi avait promis à madame la dauphine de visiter par lui-même les fameuses poutres. Gabriel les fit découvrir pendant le séjour de Choisi, et le roi les trouva assez endommagées pour que l'architecte n'eût pas tort dans tous les points; mais il fut reconnu qu'elles auraient pu durer plus long-tems que la vie du roi même, et peut-être que les gros murs. Cependant il fut décidé qu'elles seraient renouvellées. Le parti se flatta d'avoir tout gagné, et ne douta pas que madame la dauphine, au retour, ne fût releguée dans un coin du château; mais le roi donna à sa belle-fille tout

le local des petits appartemens, qu'a occupé, depuis, madame Dubarry.

» La faveur de madame la dauphine augmentait visiblement ; mais on la chicanait endessous sur tous ses désirs ; par exemple elle obtint alors du roi la place de sur-intendant à madame la duchesse de Berry, pour un des protégés de feu M. le dauphin. Dès le lendemain, M. de Laverdi, qui était un des pions avancés de M. de Choiseul, fit signer au roi une décision par laquelle il fut dit : *Que toutes les charges de nouvelle création s'acheteraient.* Celle de sur-intendant de la maison fut taxée à cinquante mille écus.

» Madame la dauphine comprit qu'on lui avait joué un tour. Son intention et la volonté du roi avaient été, la veille, de donner cette charge *gratis* à son protégé, en exécution de la promesse du dauphin, sur la demande de sa mère. Madame la dauphine fut outrée, et pressa le roi : le jour du premier conseil à Versailles après Compiègne, aussitôt que le roi apperçut, dans la galerie, le recommandé de sa belle-fille, il vint à lui tout droit, et lui dit : *vous aurez votre lettre aussitôt qu'on fera les maisons* ; et sans attendre de réponse, il se retourna et prit le chemin de la porte de

glace. On regarda cette attention du maître comme une grande faveur; mais le roi ne se conduisait guère autrement dans les circonstances embarrassantes. Ce prince désirait de faire quelque chose d'agréable à la dauphine, sans brusquer ses ministres; de sorte qu'en donnant à sa belle-fille, et retenant sur la demande de M. de Laverdi, il ne pouvait couvrir cette conduite inconséquente que par une honnêteté d'apparat qui prouvait au moins sa bonhomie, en dévoilant sa faiblesse. Cependant quel pays c'est que la cour! Une si pitoyable bagatelle fit jeter les yeux sur un simple maître des requêtes, que le ministre principal ne pouvait souffrir, qui n'avait ni bureaux, ni pensions, auquel on ne distribuait que de petites affaires à rapporter. Le duc de Duras qui voulait donner madame de la Pouplinière au roi, demanda aussitôt pour rapporter son affaire, à l'homme à qui le maître avait parlé; et voilà comme un mot, comme un clin-d'œil élève, abaisse.

» M. de Choiseul s'appercevant, au mois d'octobre 1766, que malgré toutes les intrigues souterraines, le crédit de madame la dauphine se fortifiait auprès du roi, sentit qu'il fallait donner de nouvelles preuves de son pouvoir,

qui en imposassent aux observateurs. Il créa six places de conseillers-d'état; ce qui ne s'était pas vu depuis 1661; fit vaquer, par cette manœuvre, des intendans, plaça toutes ses créatures, et ferma la porte aux autres, parce qu'il ordonna, par l'arrêt de création des nouvelles places des conseillers-d'état, qu'elles s'éteindraient à mesure, jusqu'à ce que le tableau fût réduit, de nouveau, au nombre primitivement fixé par Colbert; de sorte qu'il n'y eut plus de mouvement dans le conseil. M. de Choiseul, par cette opération, anticipa tout en un moment pour plusieurs années.

» Cependant la santé de madame la dauphine, cette santé qui était le vrai thermomètre des intrigues, devenait meilleure chaque jour. Tronchin se joignit à la Breuil, son médecin, et la conduisit à merveille; la princesse qui cessa le régime du lait, reprit ses forces, dîna en public, parut au jeu de la reine, et se trouva, à noël, en état de commencer son grand ouvrage; mais le petit deuil la retint; elle ne voulut rien faire que les six semaines qui suivent ordinairement l'année de deuil ne fussent expirées. En sorte que l'époque de son travail fut irrévocablement fixée pour le mois de février 1767. Mais indépendamment de ce projet,

les conférences avec le roi devenant tous les jours plus intéressantes et plus fréquentes, elle proposa le plan de son époux, et porta hautement et avec une vigueur peu commune, MM. de Muy et d'Aiguillon au ministère. Quant au garde des sceaux, il était naturel que l'évêque de Verdun fit choisir son frère, le président de Nicolaï.

» En janvier 1767, madame la dauphine se promenait tous les jours en voiture, malgré la rigueur de la saison, et Tronchin fut si content de son état, qu'il dit à l'abbé Collet, qu'il était très-tenté de déclarer au roi qu'il la regardait comme sauvée, et qu'il répondait d'elle. Quant aux affaires générales, le roi promit formellement à sa belle-fille de commencer le changement de son ministère par le garde des sceaux, et les choses furent au point, que madame la dauphine ayant donné la parole du roi au président de Nicolaï, madame la présidente de Nicolaï, qui est une femme économe et ménagère, acheta le linge nécessaire, qui fut coupé et ourlé à la fin de janvier. L'évêque de Verdun eut la promesse de la nomination de France au chapeau, et madame la dauphine le faisait traiter avec le cardinal de Luynes de sa place de premier aumônier, etc, etc. Or, le cardinal

de Nicolaï seul, secondé de la fierté et de l'élévation du caractère de madame la dauphine, était capable d'écraser à jamais tous les Choiseuls, d'autant que le roi ne demandait qu'à être soutenu.

» Tel était le péril imminent et presqu'inévitable où se trouvait M. de Choiseul dans le mois de février 1767, lorsque Tronchin ne cessant de vanter l'état de madame la dauphine, et cette princesse se trouvant très-bien le premier mercredi de février 1767, *elle prit la tasse de chocolat qu'elle avalait tous les matins.* L'instant d'après elle se trouva mal; les syncopes, une perte effroyable surviennent... Tronchin, accompagné de la Breuil, descend aussitôt chez le roi, et lui dit : « Sire, depuis quelques jours » je voulais rendre compte à votre majesté de » l'état de madame la dauphine, pour l'assurer » que je croyais pouvoir répondre de sa vie.

» *La crise qui survient ne peut avoir qu'une* » *cause surnaturelle* ».

» De ce moment et jusqu'au 12 que cet état dura, madame Adélaïde, qui ne quittait point madame la dauphine, et qui vivait avec elle dans la plus grande intimité, lui administra *le contre-poison de madame de Vérue*, qu'elle tient de madame la princesse de Carignan, et

qu'elle a toujours dans les cassettes qui la suivent. L'abbé Collet, Pomiez, etc. furent présens à l'évènement, et en ont répété nettement et sans mystère tous les détails à qui a voulu les entendre. Tous les matins jusqu'au 12, madame Adélaïde a fait elle-même la tasse de chocolat de madame la dauphine.

» Beccari fut soupçonné, il tenait les petits appartemens; Dour, garçon d'office, lui a vu apprêter la tasse de chocolat suspectée; il a dit qu'il ne comprenait pas comment il fallait autant de tems pour préparer une tasse de chocolat, et pourquoi l'on y faisait entrer tant d'ingrédiens, des eaux qu'on tirait de divers flacons. Le Dour est actuellement maître d'hôtel de M. d'Ammecour, conseiller au parlement.

» Jusqu'au 12 de février, il passa pour constant que madame la dauphine mourait empoisonnée. L'évêque de Verdun et madame la duchesse de Caumont ne s'en cachaient pas le moins du monde; et ce qu'il y eut d'étrange, c'est que M. de la Vauguyon qui, jusqu'au 12, dit comme les autres, changea de langage le jour de la mort, parce qu'il craignait d'être renvoyé.

» L'anecdote du poison, articulée par le gouverneur

verneur des enfans de France, prenant plus d'importance, cet affreux évènement causa une fermentation inexprimable; le roi se conduisit sagement et ne parla point; mais Tronchin, qui soutint le mot de *surnaturelle*, n'en voulut point avoir le démenti. Après tout, que risquait-il?..... C'était son opinion. Que fit-on? Sénac fût gagné, et l'on devine bien par qui. On assembla toute la faculté de Versailles. Le corps de la princesse fut ouvert en présence de quatorze personnes qui signèrent le procès-verbal, après que Sénac eut interpellé Tronchin et la Breuil, sur le fait du poison; et comme en effet il n'y en avait aucune trace, les deux médecins se turent.

» On affecta pour lors de répandre ce prooès-verbal; on contourna madame de Narbonne; madame Adélaïde, qui est versatile, abandonna ce qu'on voulut, et on lui promit qu'elle serait surintendante de l'éducation: ce qui lui vaudrait la distribution des graces de tout cet intérieur; en sorte que peu de jours après la mort de cette infortunée princesse, tout fut étouffé.

» Mais les partis jugulés ne s'endormirent pas. D'abord, il s'en éleva un très-violent contre madame Adélaïde, dans l'intérieur de la reine;

on fit entendre à cette dernière princesse, que la surintendance de l'éducation lui était dévolue de droit, et non à sa tante. De-là, il résulta que ni la reine ni madame Adélaïde ne s'en mêlèrent; que le duc de la Vauguyon se mourait de frayeur, et que les abbés et les sous gouverneurs continuaient leurs petits thêmes, leur pitoyable routine. Le foyer de cet incident vint tout naturellement des PP. Trumpzinski et Oneganski, jésuites, confesseurs de Marie Leczinska, qui représentèrent à cette princesse madame de Narbonne comme une intrigante, et tous les commentaires.

» Quant aux médecins Tronchin et la Breuil, ils s'expliquèrent, non pas hautement, mais suffisamment pour entretenir un parti. Astruc le fortifia; et comme il avait de l'esprit, il accrédita cette version avec d'autant plus de facilité, que les médecins de la cour ont toujours dans les médecins de Paris, des antagonistes redoutables. D'ailleurs, la réputation de Tronchin, jusqu'alors intacte, resterait-elle entachée par l'attaque de la faculté de Versailles?

» Le roi fut inquiet, et s'ouvrit à M. de Soubise et à M. Bertin. On réduisit la question à savoir s'il y avait des genres de poison qui

pussent faire périr *ad tempus*, sans laisser de traces.

» M. Bertin chargea Bourgelas de travailler, et ce dernier accepta d'autant plus volontiers, qu'il avait avancé le fait pour être vrai, c'est-à-dire, qu'il soutenait l'existence des poisons *ad tempus*. En conséquence, il fit venir d'Allemagne plusieurs traités, et travailla concurremment avec la Breuil et Tronchin; ensorte que pendant plus de six mois, quand on allait chez la Breuil, on ne trouvait autre chose sur le pupitre que des traités de médecine ouverts à l'article *de venenis*.

» Bourgelas, fort lié avec un homme très-instruit, furet infatigable, et qui avait perdu plus qu'un autre à la mort de madame la dauphine, ne lui cacha rien, et sans accuser personne, il lui dit que le poison *ad tempus* existait; qu'il était particulièrement à Naples, et que ce serait lui rendre un grand service que de contourner adroitement quelques étrangers sur ce fait, en y mettant un grand art, en ne compromettant qui que ce soit, en laissant ignorer à tout l'Univers, que le roi faisait travailler, que des ministres étaient chargés, etc., etc.

» Au reste, la matière était assez sérieuse par elle-même pour mériter d'être approfondie.

» Le confident de Bourgelas jeta aussitôt les yeux sur l'abbé Gagliani, dont il était connu. Personne n'était plus capable que ce rusé napolitain, de lui procurer les détails que l'on désirait. Mais il fallait y mettre d'autant plus de finesse et de dextérité, que l'abbé pétillant d'esprit aurait, sur la moindre donnée, deviné bientôt tout le reste. » (1)

Opinion du citoyen Mercier, membre de l'institut national, sur le dépérissement de la famille royale.

« Bientôt, dit Mercier, madame de Pompadour mourut; l'héritier présomptif du trône mourut; sa femme mourut; la femme du roi mourut: ceux que M. de Choiseul n'aimait pas, moururent. M. de Choiseul eut, dans toute l'Europe, une renommée à laquelle il fit constamment la sourde

(1) L'émissaire de Bourgelas sut amener l'abbé Gagliani à une explication dont le résultat procura la solution du problême sur l'existence et l'indice d'un poison lent, infaillible, et ne laissant point de trace.

On remarqua, d'après le récit de Gagliani, que quelqu'un qui aurait saisi l'état de M. le dauphin, dans les dernières années de sa vie, depuis l'époque où il commença à dépérir, ne pourrait pas mieux en peinde les symptômes, les périodes et les nuances. — Pour madame la dauphine, le fait parle de soi.

oreille, et qu'il ne prit pas soin d'effacer d'aucune manière. Les gens de plume qui, après son décès firent l'inventaire de ses meubles et tiroirs, ne firent aucune attention à cette ancienne renommée; et plusieurs, dit-on, moururent, tout comme des princes. C'est dans un tems plus éloigné que la clarté luira sur ces faits historiques, encore envelopés de quelques nuages.» (*Tome II des Fragmens de politique et d'histoire, par Mercier, page* 307. Paris, chez Buisson.)

J'ai demandé (*ce matin, 2 nivôse an* 9), au citoyen Mercier, quelles étaient les bases de son opinion sur le dépérissement de la famille royale, par les manœuvres du duc de Choiseul. Il m'a nommé deux personnes titrées de la cour; la première n'est point en France, la seconde y vit en paix. L'une et l'autre sont bien renommées pour leur probité.

Le cit. Mercier a ajouté que l'assassinat de Louis XV, par Damiens, était la première cause du dépérissement de la famille royale; que dès le premier moment que la nouvelle s'en répandit, le conseil résolut de faire renfermer le dauphin de France à Vincennes, qu'il savait que le tapissier de la cour avait reçu l'ordre de meubler le donjon de Vin-

cennes, pour y constituer ce prince prisonnier. Voilà les additions verbales que le cit. Mercier a fait à son opinion.

Il est certain que le parti opposé au dauphin, répandit que ce prince était l'auteur de l'attentat. D'autres se contentèrent de dire que les jésuites en étaient les auteurs, pour accélérer un règne qu'ils prévoyaient leur être agréable et utile, et prévenir leur propre anéantissement. Mais, si le conseil jugea à propos dans son premier mouvement de faire renfermer le dauphin, il changea bien de politique ou de langage; le prince présida le conseil par ordre de son père, et fut à la tête des affaires jusqu'à sa guérison.

OPINION personnelle de l'auteur des présens mémoires sur la mort du dauphin, de son épouse, de la reine et de madame de Pompadour. — Règles générales pour les historiens sur les accusations d'empoisonnemens.

L'INTÉRIEUR de la cour de Louis XV fut agité vers la fin de son règne, comme l'avait été la cour de Louis XIV, lorsqu'il perdit, sur son déclin, sa brillante postérité.

Sous Louis XIV, comme sous Louis XV, il

s'éleva des rumeurs affreuses sur la cause de la ruine de leurs familles qu'on assurait avoir péri empoisonnées.

Sous Louis XIV, on cita les intrigues intéressées du duc d'Orléans, et sous Louis XV celles du duc de Choiseul.

Dans les deux cours, c'est le parti des dévots qui accuse de ce forfait le parti opposé. Dans les deux cours on attribue la cause au désir de règner. D'un côté, c'est la dévote madame de Maintenon, qui accuse Philippe d'Orléans de ce crime; ce sont les princes légitimés; c'est la maison de Richelieu odieuse aux Orléans; ce sont les grands attachés à la personne du roi, qui s'animent contre Philippe avec une telle fureur, qu'il demanda au roi, pour la faire cesser, de s'aller constituer prisonnier à la bastille.

Sous Louis XV, c'est encore une dévote, et une dévote du même parti, qui paraît la principale accusatrice. Madame de Marsan, née Griffet, parente du jésuite de ce nom, et la principale agitatrice des troubles de la cour, vers la fin du règne de Louis XV, fut la première à parler des poisons; et très-certainement, si M. le duc de Choiseul était seul coupable du crime dont ce parti l'accusait, il n'avait pas été appeler en témoignage, ni en confidence, madame de

Marsan, ni le duc d'Aiguillon, ni le maréchal de Richelieu. Cette observation doit être pesée attentivement.

Les empoisonneurs ont joué assurément des rôles secrets dans l'histoire des cours. Car, si nous trouvons dans nos annales de fréquens assassinats tels que ceux de Henri III, de Henri IV, de Louis XV, etc. le mode du poison étant moins dangereux, a dû plus souvent être essayé par les affreux calculateurs des effets de la mort; mais plus cet expédient est difficile et compliqué dans l'exécution, plus aussi l'historien doit se tenir en garde contre les accusations. Dans ces circonstances, il doit se borner à raconter comment les partis se poursuivaient avec une fureur aveugle par ces étranges accusations, et se contenter de peindre cette funeste crise dans laquelle se jètent réciproquement les chefs des factions tels que les ducs de Choiseul et d'Aiguillon. On peut se souvenir de la position de celui-ci, lorsqu'en 1750, il tremblait d'être conduit à l'échafaud ou déshonnoré par un jugement entachant du parlement de Paris, tandis que M. de Choiseul, au lieu du simple exil qui en fut le résultat, avait à craindre et à éluder de plus graves châtimens que lui préparait le duc d'Aiguillon, s'ils avaient été dans cette circonstance à sa disposition.

Le plus grand des malheurs qui puisse arriver à un état, c'est d'être gouverné par un ou deux partis dont les chefs sont arrivés au point d'être obligés de conserver, l'un contre l'autre, leur honneur ou leur vie. Des convulsions intestines sont le résultat de cette laborieuse situation. La continuité de la révolution ne fut l'ouvrage que du péril permanent de chaque parti élevé en puissance. La révolution au contraire a cessé quand, au 18 *brumaire*, le gouvernement s'est trouvé, relativement aux factions, dans une situation opposée. Si les ennemis de l'état intérieurs et extérieurs réussissaient à persuader à ses chefs que leur destinée est problématique, que le péril est imminent, l'irascibilité naturelle de l'homme pourrait renouveler les scènes douloureuses de la révolution. Observez bien les allures des ennemis de notre repos actuel. Pour nous en priver, ils inspirent des allarmes; ils forment des accusations; ils travaillent sans cesse à provoquer un gouvernement; à le diviser et à lui inspirer des soupçons. S'il est impassible et calme nous voguerons.

Telle était en 1770, la situation, en diminutif, de la cour de Versailles. Une sorte de terreur y dominait, les chefs des partis étaient hors d'eux-mêmes et dans une sorte d'ivresse et

d'égarement. C'est dans ces circonstances qu'éclatèrent les accusations. Dans la première, seconde et troisième édition des *Mémoires d'Aiguillon*, que j'ai mis au jour, j'ai publié mon opinion personnelle sur les causes du dépérissement de la postérité de Louis XV et sur la fameuse accusation d'empoisonnement. Je veux les répéter dans ces mémoires. Un lecteur éclairé suspendra son jugement sur la cause de la mort du dauphin, de son épouse, etc. dont il s'agit dans ces mémoires.

Je ferai une observation pour anéantir les assertions si souvent téméraires. On veut qu'un prince pour régner, et un ministre pour se maintenir en place, soient les auteurs des morts de cette nature.

Mais on devrait faire attention que dans un état l'intérêt et le profit de la mort du roi régnant ou du prince héréditaire, se répartissent dans une masse de plusieurs milliers de citoyens. La possibilité et le profit du crime sont distribués dans ce nombre-là; le chef de parti y est confondu; et quel est le juge qui distinguera le criminel? L'intérêt ou la vengeance ne sont-elles pas des passions énergiques dans les individus, comme dans les chefs?

Je voudrais que la nature de cet ouvrage me permît de conserver ici tous les détails de la

discussion qui a eu lieu l'an 5 de la république entre madame de Flavacourt et moi, au sujet de la mort de sa sœur madame de Vintimille. Le cardinal de Fleury, pour conserver l'autorité, avait donné au roi pour maîtresse la bonne, mais insignifiante madame de Mailly, l'aînée des trois sœurs. La cadette Mme. de Vintimille, née avec du génie et de la hardiesse, mourut, et suivant madame de Flavacourt, elle fut empoisonnée par l'ordre du cardinal de Fleury. Pendant plus de cinquante-cinq années, Mme. de Flavacourt s'était persuadée que le cardinal avait été l'empoisonneur de sa sœur. Les preuves de famille en dernière analyse se réduisaient à dire que le cardinal ne voulait souffrir qu'une maîtresse bête, et que sa sœur avait du génie; qu'il voulait permettre une maîtresse, donnée de son consentement, et sa sœur s'était élevée d'elle-même; qu'il désirait une maîtresse nulle dans l'état, et madame de Vintimille voulait y régner. Enfin, le cardinal inquiet de voir Louis XV lui échapper, était le seul à tirer du profit de la mort de sa sœur. Je changeai les opinions de madame de Flavacourt par une seule observation, et je lui dis : *Voilà vos preuves contre le cardinal : je vais les balancer par des preuves équipollantes. Avez-*

vous oubliĕ que la troisième sœur, madame de la Tournelle, depuis duchesse de Châteauroux avait un amant très-fin, très-ambitieux et très-désireux de céder au roi sa conquéte officiellement, d'en jouir en secret et sur-tout d'en faire son profit. Eh bien, madame, c'est l'amant simulé et ambitieux que j'accuse, et c'est le cardinal de Fleury que j'absous. Madame de Flavacourt reconnut que les accusations précitées étaient des suspicions, et commença à un âge plus qu'octogenaire à douter des accusations respectives des partis de la cour. Les cours elles-même et les révolutions sont sujètes à la terreur que leur inspirent leurs suspects.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE des évènemens relatifs aux factions des ducs de Choiseul et d'Aiguillon depuis l'époque de l'élévation de ces deux seigneurs jusqu'à celle de leur chûte; pour servir à l'intelligence de l'histoire publique et secrète des dernières années du règne de Louis XV, *et du commencement du règne de Louis* XVI.

OBSERVATION. La marche de l'histoire et l'ordre de la narration exigent souvent qu'un chapitre (celui, par exemple, des négocia-

tions préparatoires et des causes des traités de 1756 et 1758 avec la maison d'Autriche*) soit écrit sans interruption et sans intercalation des autres évènemens de même date. L'historien est obligé en ce cas de placer les évènemens contemporains avant ou après les négociations. Les annalistes d'un autre côté, et ceux qui veulent composer l'histoire suivant leur méthode particulière, ceux même qui, après l'avoir lue dans le corps de l'ouvrage, veulent réfléchir, désirent avoir le tableau succinct des évènemens et de leurs dates relatives. C'est pour être utile à ces derniers, que je vais publier le tableau chronologique des deux partis. C'est d'ailleurs la pièce justificative de l'exactitude littérale que je me suis efforcé d'observer dans mes travaux.

1744. Amours du duc d'Agénois (depuis duc d'Aiguillon) et de madame de la Tournelle, née Mailly, depuis duchesse de Châteauroux.

1745. *Janvier.* Le duc, depuis maréchal de Richelieu, détache madame de la Tournelle de son neveu, et la procure à Louis XV. Le duc d'Agénois est banni des petits appartemens du roi, et obligé de servir à l'armée.

1750. Mort du duc d'Aiguillon, premier duc et pair de France. Le duc d'Agénois succède à la pairie, et prend le nom de *duc d'Aiguillon*, le 31 janvier.

1750. 12 *Décembre.* Le comte de Stainville (depuis duc de Choiseul), né en 1719, fils du marquis de Stainville, ministre de l'empereur grand duc de Toscane, et grand chambellan, épouse mademoiselle Crosat.

1751. 6 *Novembre.* L'abbé, depuis cardinal de Bernis, est nommé ambassadeur de France à Venise.

1753. 19 *Mai.* Le duc d'Aiguillon est nommé commandant en chef de la province de Bretagne ; et le comte de Stainville est nommé, le 1.er décembre, ambassadeur à Rome.

1755. *Juin.* Retour de l'abbé de Bernis de Venise; il négocie à Paris avec madame de Pompadour et M. de Kaunitz l'alliance de 1756 avec la cour de Vienne. Il est présenté au roi.

Octobre. Comité secret diplomatique composé de l'abbé de Bernis, M. de Machault, M. Rouille, M. de Sechelles

et M. de St. - Florentin, pour l'examen de cette alliance. Comités secrets de l'autre partie du ministère opposé à ce traité. (M. de Puisieux, M. d'Argenson et M. de St.-Sévérin, dont madame de Pompadour se débarrasse successivement.) La calotte de cardinal est promise à l'abbé de Bernis, et Kaunitz garantit l'influence de sa cour.

1756. *Janvier.* Traité entre l'Angleterre et la Prusse. Frédéric apperçoit l'orage se former contre lui.

2 *Février.* Le duc d'Aiguillon est créé chevalier des ordres du roi.

1.er *Mai.* Conclusion du premier traité d'*alliance défensive* entre la France et l'Autriche; signé par Rouillé et Bernis. Hostilités de l'Angleterre contre la France sur mer.

Juin. Terme de notre alliance antérieure avec la Prusse.

2 *Septembre.* L'abbé de Bernis, signataire du traité, est nommé ambassadeur de France à Vienne, où il ne va point. Ses instructions secrètes portaient qu'il formerait une alliance avec les puissances

de l'Empire, pour adhérer au traité du mois de mai. Premier projet d'unir la France, l'Autriche, la Russie, la Suède, la Saxe, le Palatinat contre la monarchie de Frédéric.

1757. 2 *Janvier.* L'abbé de Bernis est fait conseiller d'état. Il négociait au parlement un accommodement avec la cour.

5 *Janvier.* Assassinat de Louis XV par Damiens. La mort du roi opérait en Europe une révolution, le dauphin, étant l'ennemi déclaré de madame de Pompadour et de son alliance, Machault et d'Argenson sont exilés comme partisans de la diplomatie anti-autrichienne.

12 *février.* Le comte de Stainville, ambassadeur à Rome, est de retour à Paris, et est nommé le 16 avril à l'ambassade de France à Vienne, vacante par l'inexécution de la nomination de l'abbé de Bernis, conseiller d'état, et destiné au ministère.

29 *mai.* Le comte de Stainville est créé chevalier des ordres du roi.

29 *juin.* L'abbé de Bernis nommé ministre des affaires étrangères. Renvoi de Rouillé, qui en était le prête-nom.

29 *juillet*

29 *juillet.* Congé du roi et départ du comte de Stainville pour Vienne. Il y arrive le 20 août. Audience publique le 24.

1758. Guerre malheureuse de la France contre Frédéric. Ce prince résiste à la conjuration de la France, de l'Autriche, de la Suède, de l'Empire, etc. etc. La bataille de Rosbac fait rougir l'abbé de Bernis et le comité autrichien, de leur fausse alliance.

Le duc d'Aiguillon, commandant du roi en Bretagne, défait douze mille anglais débarqués à Saint-Cast. Deux mille anglais sont tués ou noyés, deux mille sont pris. Commencement des rivalités entre le parti français victorieux des anglais à Saint-Cast et le parti autrichien vaincu en Allemagne. Premières négociations de l'abbé de Bernis pour la paix avec l'Angleterre. Sa perte est résolue par le parti opposé intéressé à vaincre Frédéric et à lui ôter la Silésie.

2 *octobre.* L'abbé de Bernis reçoit sa calotte de cardinal. Stainville est nommé ministre des affaires étrangères à sa place, et créé duc de Choiseul. Le cardinal, négociateur de la paix, conserve sa place au conseil. Choiseul muni du projet d'un

second traité avec la cour de Vienne, s'empare de l'autorité. Il exile le cardinal. Nullité de Louis XV depuis son assassinat. Le comte de Choiseul envoyé ambassadeur à Vienne à la place du comte de Stainville.

30 *décembre*. Second traité offensif et défensif entre la France et l'Autriche pour confirmer le traité de 1756, et stipuler les subsides d'hommes et d'argent pour vaincre et dépouiller Frédéric. Continuation d'une guerre désastreuse sur terre et sur mer. Destruction de notre marine.

1759. 1760. 1761. Suite des désastres de la guerre dite de sept ans sur terre et sur mer, et vaines négociations avec l'Angleterre.

Suite des rivalités entre le parti Choiseul et le parti du dauphin, frère de Louis XVI.

1762. Le duc d'Aiguillon, amant de madame de la Tournelle, depuis duchesse de Chateauroux, éloigné des petits appartemens en 1745 par la jalousie du roi, obtient cette année les entrées de la chambre. Il devient l'intime ami du dauphin. Abolition des jésuites.

1763. Paix honteuse pour la France. Etablis-

sement d'un commissaire anglais à Dunkerque.

1764. 13 *avril.* Mort de madame de Pompadour. Première époque des procédures criminelles en Bretagne contre le duc d'Aiguillon, commandant militaire de la province. Le parlement de Bretagne est dissous. Les deux magistrats les plus courageux sont emprisonnés à la bastille. Mission de Senac, Lenoir et Calonne.

20 *décembre.* Mort du dauphin, père de Louis XVI.

1767. 13 *mars.* Mort de la dauphine. Le parti Choiseul accuse le duc d'Aiguillon de concussions en Bretagne, et le parti d'Aiguillon accuse Choiseul d'avoir fait périr le dauphin et son épouse.

1768. 24 *juin.* Mort de la reine. Maupeou fait chancelier de France sous promesse qu'il perdra le duc d'Aiguillon, dont le procès était évoqué cette année au parlement de Paris.

1769. Rétablissement du parlement de Bretagne. Reprise du procès criminel a Paris contre d'Aiguillon. Le parti Choiseul le menace de l'échafaud. Le cardinal de Bernis à Rome, à l'élection de Ganganelli.

1770. Le roi enlève militairement les dossiers de la procédure du duc d'Aiguillon. Insurrection des parlemens. Faveur de madame Dubarry, appelée à la cour par la faction des Richelieu. Mariage du dauphin avec Marie-Antoinette.

24 *décembre*. Exil des ducs de Choiseul et de Praslin. Le duc d'Aiguillon leur succède en autorité et en crédit.

1771. 20 *janvier*. Les parlemens sont dissous. Le grand conseil est converti en parlement. Protestations des princes et des pairs.

1772.
1773. } Partage de la Pologne.
1774.

10 *mai*. Mort de Louis XV. Madame Dubarry renfermée dans un couvent. Le duc de Choiseul et la duchesse de Grammont sa sœur, rappelés de leur exil. Disgrace du duc d'Aiguillon.

1775. Les parlemens dissous par M. le duc d'Aiguillon, leur antagoniste, sont rétablis par Maurepas, jadis exilé par Louis XV ; par M. Turgot et par M. de Malesherbes, exilé jadis par les intrigues du duc d'Aiguillon.

1785. 8 *mai*. Mort de M. le duc de Choiseul,

et quelque tems après de M. le duc d'Aiguillon.

Opinion de l'abbé Proyart sur la mort de M. le dauphin père de Louis XVI.

Pendant l'impression de ce volume, il a paru en France quelques exemplaires d'un livre intitulé: *Louis* XVI *détrôné avant d'être roi, ou tableau des causes de la révolution française. Londres* 1800. Dans cet ouvrage l'abbé Proyart expose, (page 44 et suivantes) son opinion sur le duc de Choiseul, dont le portrait n'est point favorable à la mémoire de ce ministre. L'abbé Proyart était très-instruit sur l'histoire de nos derniers dauphins: cependant je ne change point ma manière de penser sur les causes de la mort du père de Louis XVI.

« L'importance des occupations du dauphin, » dit M. Proyart, n'était point soupçonnée » du duc de Choiseul. Plus curieux que personne » d'en avoir le secret, Choiseul résolut de l'acheter » par un crime; il paya l'espionage d'un valet » infidèle qui ne lui laissa rien ignorer des vues » profondes et des travaux continuels de l'héri- » tier du trône; il connut ses études, ses rela- » tions, ses écrits. Il découvrit que ce prince, » qu'il eut voulu rendre étranger et inhabile à

» toutes les affaires, vivait au milieu des hommes
» les plus instruits et les plus intègres du royaume.
» Il vit que le dauphin préparait au monde un
» grand roi. Rien ne l'inquiéta autant que de
» le voir, dans un *plan de gouvernement*,
» concerté avec le vertueux Dumuy, résolu
» d'échapper à la tutele des courtisans vicieux
» et de régner par lui-même... Choiseul effrayé,
» cherche les moyens d'en prévenir les suites.
» Dans le conseil de ses complices, il est résolu
» de pousser la vertu dans la carrière du vice.
» La courtisanne Pompadour poursuit insi-
» dieusement cette idée pendant des années
» entières. Sous prétexte d'une envie de grossesse
» on introduisit une femme, qui par sa mise
» indécente trahissait son coupable dessein. Le
» prince chassa l'aventurière et la marquise de
» Pompadour en parla en ces termes: *Une*
» *femme de Paris, qui était grosse, eut envie*
» *d'embrasser ce jeune prince, qui est beau*
» *comme l'amour. Le dauphin voyant qu'elle*
» *avait la gorge découverte, lui tourna le*
» *dos et lui ferma la porte au nez. Vous voyez*
» *que la dévotion l'a rendu grossier.*

» Choiseul trouvant ce prince invulnérable,
» essaia de l'avilir dans l'estime des peuples.
» Il plaint la France gouvernée par un prince

» dont les femmes n'auront pas adouci la ru-
» desse, et proteste que le dauphin devenu roi,
» ne le verra pas un instant son ministre. Le
» perfide ne négligea rien pour anéantir la
» confiance entre l'héritier de la couronne et le
» monarque. Plus d'une fois il osa intenter des
» torts au fils au tribunal du père; on le vit
» colporter lui-même dans ses sociétés, un écrit
» contre le dauphin, rapsodie de sa composi-
» tion, où l'auteur prouve que ce ministre
» pouvait être prôné comme un grand génie et
» n'avoir pas le talent de parler sa langue et de
» calomnier correctement.

» Le dauphin ayant été frappé tout-à-coup
» d'une maladie de langueur, QU'ON JUGEA PEU
» NATURELLE, les regards de la FRANCE ENTIÈRE
» se fixèrent sur celui qui avait tant de raisons
» de redouter son règne. Des soupçons pour-
» suivirent le duc de Choiseul; son nom exécré
» se mêla aux accens de la douleur publique.
» Le désespoir chargea d'un crime secret celui
» dont toute l'administration n'était qu'un tissu
» de crimes connus. »

Je ne trouve dans ce passage que des accusations sans preuves d'un crime qu'on reconnaît être un crime SECRET.

Observations sur une accusation analogue qui attribue à Frédéric II *l'assassinat de Louis* XV.

Quoique les conseils des rois se permettent des crimes odieux, et qu'ils pensent en général qu'une conscience n'est bonne que pour les simples particuliers; quoique la monarchie prussienne assaillie par la France, l'Autriche, la Suède, la Russie, une partie de l'Empire, etc., fût en péril, et que Marie-Thérèse eût juré de la réduire au marquisat de Brandebourg; quoiqu'enfin, le dauphin eut manifesté des principes diplomatiques opposés, et que la mort du roi changeât la face des affaires de l'empire; cependant, la conduite ultérieure de Frédéric, son caractère individuel, ses moyens ordinaires pour parvenir à son but, ne permettent pas d'ajouter la moindre foi aux écrits qui ont pu ou pourraient à l'avenir accuser ce prince de ce délit.

La faction du duc de Choiseul, qui avait ses intérêts à accuser Frédéric, ne voyait pas qu'elle serait accusée du premier crime également favorable à ses intérêts. *Voyez ci-dessus page* 22.

C 5799
SBN

TRAITÉS

ENTRE LA FRANCE

ET LA MAISON D'AUTRICHE,

Pour l'intelligence du tome premier de ces Mémoires.

TRAITÉ

D'ALLIANCE ET D'AMITIÉ,

Conclu entre Marie-Thérèse, *impératrice-reine de Hongrie et de Bohème, et* Louis XV, *roi de France et de Navarre, le* 1.er *mai* 1756. *Signé par le comte de Staremberg, pour l'impératrice, et par Rouillé, et l'abbé comte de Bernis, pour le roi de France.*

Sa majesté l'impératrice-reine, et sa majesté le roi de France, ayant conclu un acte de neutralité qui a été signé aujourd'hui, par leurs ministres plénipotentiaires respectifs, dans l'intention d'empêcher que le feu de la guerre que pourraient allumer les différens qui se sont élevés entre la France et l'Angleterre, au sujet de leurs limites et de leurs possessions respectives en Amérique, ne s'étende successivement et ne trouble le repos et la bonne intelligence qui subsiste heureusement entre leurs MM. Sa majesté l'impératrice-reine, et sa majesté très-chrétienne, persistant dans des vues si salutaires, et désirant de resserrer de plus en plus et pour toujours entre elles, les liens de la plus sincère amitié, et de la plus parfaite harmonie, ont jugé à propos d'ajouter à l'arran-

gement de la neutralité susdite, celui d'un traité d'amitié et d'union purement défensif, et ne tendant au préjudice d'aucune autre puissance, dans la vue seule d'assurer encore plus solidement la paix entre les royaumes et états de leur domination, et de contribuer autant qu'il peut dépendre d'elles au maintien de la tranquillité générale. A cet effet, on est convenu des articles suivans :

ARTICLE I.

Il y aura une amitié et une union sincère et constante entre S. M. l'impératrice-reine de Hongrie, et S. M. le roi de France, leurs héritiers et successeurs, royaumes, états, provinces, pays, sujets et vassaux, sans aucune exception. Les hautes parties contractantes apporteront, en conséquence, la plus grande attention à maintenir entre elles et leurs susdits états et sujets, une amitié et correspondance réciproque, sans permettre que de part ni d'autre l'on commette aucune sorte d'hostilité, pour quelque cause ou prétexte que ce puisse être, en évitant tout ce qui pourait altérer à l'avenir l'union et la bonne intelligence heureusement établies entre elles, et en donnant au contraire tous leurs soins à procurer en toute occasion leurs utilités, honneurs et avantages mutuels.

II.

Le traité de Westphalie, de 1648, et tous les traités de paix et d'amitié, qui depuis cette époque ont été conclus, et subsistent entre leurs susdites majestés, et en particulier la convention ou acte de

neutralité, signée aujourd'hui, sont renouvelés et confirmés par le présent traité, en meilleur forme, et comme s'ils étaient insérés ici mot à mot.

III.

Sa majesté l'impératrice-reine, promet et s'engage de garantir et de défendre tous les royaumes, états, provinces, domaines actuellement possédés par S. M. très-chrétienne, en Europe, tant pour elle que pour ses successeurs et héritiers sans exception, contre les attaques de quelque puissance que ce soit, pour toujours. Le cas néanmoins de la présente guerre entre la France et l'Angleterre, uniquement excepté, et conformément à la convention ou acte de neutralité passée aujourd'hui.

IV.

S. M. T. C. s'engage envers S. M. I. et ses successeurs et héritiers, selon l'ordre de la sanction pragmatique établie dans la maison, à garantir et à défendre contre les attaques de quelque puissance que ce soit, et pour toujours, les royaumes, états et domaines qu'elle possède actuellement en Europe, sans aucune exception.

V.

Par une suite de cette garantie réciproque, les hautes parties contractantes travailleront toujours de concert aux mesures qui leur paraîtront le plus propres au maintien de la paix, et elles emploieront dans le cas où les états de l'une ou de l'autre d'entre elles

seraient menacés d'une invasion, leurs bons offices les plus efficaces pour l'empêcher.

VI.

Mais comme les bons offices qu'elles promettent pourraient ne pas avoir l'effet désiré, leurs MM. s'obligent dès-à-présent de se secourir mutuellement avec un corps de vingt-quatre mille hommes, en cas que l'une ou l'autre d'entre elles vint à être attaquée par qui que se soit, ou sous quelque prétexte que ce puisse être, la guerre présente entre l'Angleterre et la France, uniquement exceptée.

VII.

Le secours sera composé de dix-huit mille hommes d'infanterie et de six mille de cavalerie. Il se mettra en marche dans six semaines ou deux mois au plus tard, après la réquisition qui en sera faite par celle des deux hautes parties contractantes qui se trouvera attaquée ou menacée d'une invasion dans ses possessions. Le corps de troupes sera entretenu aux frais et dépends de celle des deux hautes parties contractantes qui se trouvera dans le cas de le donner. Celle qui le recevra, donnera audit corps, des quartiers d'hiver; mais il sera libre à la partie requérante, de demander au lieu du secours effectif en hommes, l'équivalent en argent, qui sera payé comptant chaque mois et sera évalué, pour la totalité, sans qu'on puisse de part ni d'autre rien exiger de plus, sous quelque prétexte que ce soit, à raison de huit mille florins, argent d'Empire, pour chaque mille hommes d'infanterie, et vingt-quatre mille florins pour chaque mille de cavalerie.

VIII.

S. M. l'impératrice-reine, et S. M. le roi de France, se réservent d'inviter, de concert, d'autres puissances à prendre part au présent traité, purement défensif.

Stipulations du traité d'alliance offensive et défensive entre l'impératrice Marie-Thérèse, et Louis XV; signé à Versailles, le 30 déc. 1758, par le comte de Staremberg, pour Marie-Thérèse, et le duc de Choiseul, pour le roi.

ARTICLE I.

L'impératrice et le roi confirment le traité du premier mai 1756, qui est la base de la présente convention.

II.

Le secours stipulé par ledit traité, de dix-huit mille hommes d'infaterie, et de six mille de cavalerie, sera fourni par la France à l'Autriche, pendant la présente guerre, soit en troupes soit en argent, au choix de l'impératrice.

III.

Le secours en argent sera payé à douze époques, de mois en mois. Il est évalué à trois millions quatre-cent mille florins par an.

IV.

Le traité de Stockholm, entre l'Autriche, la France et la Suède, est ratifié. Louis XV se charge

de payer seul, à la Suède, le subside que l'impératrice et le roi s'étaient chargés de payer conjointement.

V.

Le roi se charge de payer les troupes saxonnes qui seront sous le commandement de l'impératrice-reine.

VI.

L'Autriche et la France s'engagent de procurer au roi de Pologne, électeur de Saxe, des dédommagemens et satisfactions, ainsi que la restitution de ses états.

VII.

Le roi s'engage d'envoyer cent mille hommes en Allemagne, pour défendre les Pays-Bas autrichiens et les états de l'Empire, contre le roi de Prusse et ses alliés.

VIII.

La sûreté des côtes de Flandre ayant exigé qu'Ostende et Nieuport fussent gardées par la France, ce dépôt demeure confirmé pendant la durée de la guerre, sans préjudice des droits de souveraineté de l'impératrice.

IX.

Et cependant le roi promet de rendre les deux places, même avant la paix avec l'Angleterre, s'il en est convenu dans le traité séparément.

X.

L'impératrice aura en souveraineté les pays à conquérir

quérir sur le roi de Prusse dans le Bas-Rhin. Mais les revenus en appartiendront au roi, à l'exception de quarante mille florins destinés aux frais de l'administration.

XI.

Les parties contractantes s'engagent à terminer amiablement les discussions qui pourraient s'élever entre elles, et celles qui sont pendantes sur la Lorraine, et les limites des Pays-Bas.

XII.

La France s'engage à faire tous ses efforts pendant la guerre et pendant les négociations pour la paix, pour que la Silésie, le comté de Glatz, soient cédés par la Prusse à S. M. l'impératrice-reine. Le roi s'engage d'avance à la garantir entre l'Autriche et la Prusse. Cette condition est *sinè qua non* de tous les traités conclus et à conclure.

XIII.

Les parties contractantes s'engagent à ne faire, séparément, aucune paix ou trève, l'une sans l'autre. Le roi s'engage à ne faire ni paix ni trève avec l'Angleterre, sans convenir qu'il fera tous ses efforts pour engager la Prusse à accorder à l'impératrice des conditions honorables, ou du moins, sans obliger l'Angleterre à promettre qu'elle cessera de donner des secours au roi de Prusse. L'impératrice de son côté, s'engage à ne faire ni paix ni trève avec la Prusse, qu'aux mêmes conditions.

XX.

La France et l'Autriche s'entendront pour favoriser un prince de Saxe, en cas d'élection d'un roi de Pologne.

XXI.

L'impératrice étant convenue avec le duc de Modène, de marier l'archiduc Léopold avec la princesse de Modène, et voulant demander à l'empereur et à l'empire, l'expectative à la succession féodale de Modène, en faveur de Léopold, à condition que les états de Modène ne soient jamais unis à la masse des états de la maison d'Autriche; le roi de France promet d'y concourir par ses bons offices.

XXII.

L'empereur, la Russie, la Suède et la Pologne, seront invités d'accéder au présent traité. (Le reste est relatif aux formalités diplomatiques.)

Fin du tome premier